Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12901 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | – MARDI 22 JUILLET 1986

L'expulsion d'un Basque espagnol

Paris et Madrid renforcent la lutte contre le terrorisme

Coopération à la hussarde

La remise sans autre forme de procès à la police espagnole de M. Txema Lopez Barona, « soupçonné » de préparer des attentats pour le compte de l'organisation séparatiste basque ETA, ne peut que satisfaire, outre-Pyrénées, le gouvernement et l'opinion publique, traumatisés par l'attentat du 14 juillet à Madrid, dont le bilan définitif s'élève maintenant à dix morts.

Quoi qu'on en puisse penser sur le plan juridique, le propos du ministre des affaires étrangères français ne laisse en tout cas aucun doute sur la volonté des deux pays de « passer à la vitesse supérieure » dans la lutte contre le terrorisme basque.

Eternelle pomme de discorde franco-espagnole, la question est sans grand rapport avec les affinités ou oppositions idéologiques entre les gouvernements. En 1984, M. Laurent Fabius, en donnant le feu vert à l'extradition de quatre dirigeants présumés de l'ETA militaire, avait déjà mis fin à la « doctrine Defferre » des débuts du gouvernement de la gauche, selon laquelle la France ne livrerait aucun réfugié politique.

Toutefois, à la différence de M. Pasqua, M. Joxe n'avait à l'époque consenti à cette extradition qu'en échange d'assurances espagnoles sur le « maintien de l'intégrité physique » des accusés.

Plusieurs raisons peuvent expliquer sinon justifier la procédure utilisée. Elle se propose – assez étrangement – de prévenir une éventuelle action du GAL, ce mystérieux groupe antiterroriste qui s'est fait une spécialité de l'assassinat de réfugiés basques espagnols sur le sol français. Déjà mise à mal par diverses « bavures » dans un climat que vient de dramatiser l'attentat dans les locaux de la brigade de répression du banditisme, l'image du ministre de l'intérieur risquait de souffrir si le sang coulait à nouveau du côté de Bayonne.

Le geste de Paris, qui fait suite à l'expulsion vers le Gabon d'un autre dirigeant présumé de l'ETA, peut permettre à M. Jean-Bernard Raimond, attendu la semaine prochaine à Madrid, d'aborder dans une atmosphère plus détendue le contentieux franco-espagnol et de faire oublier que M. Jacques Chirac avait demandé pendant la campagne électorale la renégociation des conditions d'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE.

Reste le fond du problème : comment en finir avec ce terrorisme qui dispute à l'Irlande du Nord la palme de la violence en Europe ? Ignorant les changements intervenus en Espagne depuis la mort de Franco, n'ayant que faire de la plus large autonomie que l'Etat a accordée à leur région, les séparatistes basques disposent d'un indéniable soutien dans une partie de l'opinion. Ils ne reculent devant rien dans leur lutte avec leurs ennemis de toujours, l'Etat central et sa police.

Ils ne doivent pas s'attendre de la part des démocraties qu'ils combattent à une tendresse exagérée. Est-ce une raison pour utiliser à leur égard des procédés aussi expéditifs ?

Deux voitures piégées ont explosé ce lundi 21 juillet dans le centre de Madrid. On ignorait en fin de matinée si cet attentat avait fait des victimes.

Des incidents s'étaient d'autre part produits dimanche soir à Saint-Sébastien (Pays basque espagnol) à l'issue d'une manifestation de protestation contre l'expulsion par la France, – selon la procédure d'urgence absolue, – dans la nuit de vendredi à samedi, de M. José Lopez Barona, alias « Txema », membre présumé ETA militaire.

M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, nous a précisé qu'il n'y avait *« ni abus de pouvoir ni détournement de procédure »*, le Basque expulsé n'étant *« ni réfugié politique ni soumis à un mandat d'arrêt »*.

Dimanche, le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a déclaré pour sa part qu'il n'excluait pas que d'autres séparatistes basques soient expulsés dans les prochains jours. Paris et Madrid manifestent ainsi leur volonté de renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme basque.

(Lire nos informations page 8.)

La conférence de presse de M. Chirac

Le gouvernement s'estime « sur la bonne voie »

Invité de l'Association des journalistes parlementaires, ce lundi après-midi 21 juillet, à une conférence de presse organisée par celle-ci, M. Jacques Chirac devait dresser un bilan des quatre premiers mois de l'action de son gouvernement. Il devait successivement traiter de la politique intérieure et des problèmes de société, des réformes en matière économique et sociale, et enfin des relations internationales. M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, avait déclaré, lundi matin : « On est sur la bonne voie. »

(Lire nos informations page 28.)



Le Maroc et ses travailleurs à l'étranger

Des émigrés couverts de fleurs

Simple coïncidence sans doute : le jour même où la loi sur les étrangers était adoptée à l'Assemblée nationale, s'ouvrait à Rabat le troisième congrès de la Fédération des amicales des travailleurs et commerçants marocains en France. Un congrès décidé par le roi Hassan II pour restructurer cette fédération et tenter d'encadrer la communauté émigrée.

RABAT
de notre envoyé spécial

Qu'on ne compte pas sur les dirigeants marocains pour vouer la France aux gémonies après l'adoption de la « loi Pasqua ». Rabat a délibérément choisi de prendre les choses du bon côté – et de plus haut. Ce ne sont pas quelques difficultés *« conjoncturelles »* qui pourraient menacer l'amitié et la coopération entre nos deux pays, affirme le ministre de l'emploi, M. Hassan Abbadi.

La France veut lutter contre les clandestins ? Très bien. Le Maroc l'y aide depuis longtemps en ne délivrant des passeports qu'à ceux de ses ressortissants qui justifient de moyens d'existence suffisants. Libre au pays d'accueil de se donner une nouvelle loi, mais qu'il l'applique *« avec souplesse »*, sans vouloir résoudre tout d'un coup.

La France veut lutter contre la délinquance ? Nous ne sommes guère concernés, affirme M. Ahmed Alaoui, ministre d'Etat. *« Les Marocains de France ne posent aucun problème de cohabitation, ils sont appréciés pour leurs qualités morales, leur travail, leur discipline. Ils vivent en parfaite symbiose avec leur milieu social. »* Traduction : si des Maghrébins se conduisent mal en France, il ne s'agit pas des nôtres.

Ces déclarations officielles ne sont pas de pure forme. Les dirigeants marocains ont pris au sérieux les compliments et les assurances que leur ont prodigués ces derniers temps les responsables français.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 4.)

Tour de France

Un Américain en jaune

Ils sont deux à porter le même prénom et à avoir été les vedettes du dimanche sportif. L'un, Greg Lemond, est américain et menace pour la première fois la suprématie des Européens dans une épreuve qui leur est chère : le Tour de France cycliste. En s'emparant du maillot jaune à l'arrivée de la 17e étape, au sommet du Granon, Lemond a relégué Bernard Hinault à la troisième place. Handicapé par une douleur au genou gauche, le coureur breton a souffert pour franchir les cols des Alpes et conserver une chance de terminer l'épreuve victorieux. L'autre Greg est Australien. Grand et athlétique, Greg Norman a triomphé dimanche dans l'Open de golf britannique à Turnberry. A trente et un an, l'Australien a ainsi remporté son premier titre majeur et un chèque de 105 000 dollars.

(Lire page 22 le reportage de notre envoyé spécial.)

Le sommaire complet se trouve page 28

Les anciens élèves de la Compagnie réunis à Versailles

Les jésuites rappellent leurs réservistes

Pour la première fois depuis près de vingt ans (1967 à Rome), l'Union mondiale des anciens élèves des Pères jésuites est réunie à Versailles, du dimanche 20 au mercredi 23 juillet. Ils sont environ sept cents, représentant vingt-sept pays des cinq continents. Les Français sont au nombre de deux cent vingt. Supérieur général des jésuites depuis 1983, le Père hollandais Peter-Hans Kolvenbach a présidé, dimanche soir, l'ouverture de ce congrès.

L'ancien président de la RATP, M. Claude Quin, et son directeur général, M. Philippe Essig, avaient au moins en commun d'avoir été tous les deux élèves des jésuites. Quelle ne fut pas leur surprise, il y a quelques mois, de découvrir, au cours d'une réunion privée de travail à Paris, que le vice-président du métro de New-York était, lui aussi, un ancien de Fordham, le grand collège jésuite américain. La petite histoire dit que la négociation avança plus vite.

L'ancien élève des jésuites est reconnaissable, dit le Père Joseph Thomas, par *« la confiance qu'il inspire et par la confiance qu'il suscite »*. Piliers d'une pédagogie aujourd'hui universellement reconnue mais qui a longtemps fait figure de révolutionnaire, la relation personnalisée entre l'élève et le maître, la stimulation de l'activité intellectuelle et sportive, l'esprit de sélection et de compétition, ont fait naître, dans nombre de pays, des générations d'élites, *« athlètes complets du savoir et de la foi »*.

Le mot *« élites »* est contesté dans les milieux éducatifs jésuites, parce qu'il ne rend pas exactement compte des efforts récents de démocratisation et de solidarité, y compris entre les élèves. *« Les jésuites cherchent à former des élites, mais pour qu'elles se mettent au service des autres »*, dit Pierre Balazuc, président du congrès mondial de Versailles. Avoir été chez les jésuites, reçu leur triple formation *« humaine, intellectuelle, spirituelle »*, est un *« privilège »*, qui crée des obligations. Depuis saint Ignace, la Compagnie de Jésus, dont la force de frappe vient de ses établissements d'enseignement, essaie de rester fidèle à cette association de la bonne éducation et du service.

Le choix du thème de *« l'engagement »*, par des associations d'anciens élèves des pères jésuites qui tentent de réactiver leur rôle mondial, n'est pas le fruit du hasard. La succession des crises de toutes natures – crises des économies et des cultures, de la famille et de l'Eglise – met en péril le modèle jésuite d'homme et d'éducation. Les progrès scientifiques et technologiques déconcertent les enseignants, qui doivent encore compter avec les contraintes imposées de l'extérieur, que le Père Kolvenbach, dans son discours au congrès de dimanche soir, a déplorées en termes vifs : *« On peut facilement constater à quel point les mesures prises par les gouvernements, les exigences exprimées par les syndicats, les charges financières, les nouvelles méthodes employées en pédagogie, ont affecté nos institutions. »*

Les jésuites ne sont pas un ordre enseignant. Au cours des dernières années, on les a vus de plus en plus s'engager dans les paroisses des bidonvilles, les prisons, les hôpitaux et les camps de réfugiés du tiers-monde.

HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 9.)

Débats

SIGNER

Le refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance sur les dénationalisations fait les délices des experts de droit constitutionnel. Maurice Duverger approuve ; Louis Favoreu insiste sur les « contradictions » de la position présidentielle et François Goguel estime que le chef de l'Etat a pris une responsabilité politique.

Le sifflet des arbitres

En refusant de signer l'ordonnance après avoir signé la loi d'habilitation, le président de la République n'engage pas sa responsabilité politique

par MAURICE DUVERGER

LE Conseil constitutionnel et le président de la République viennent de danser une subtile figure de ballet en se passant et repassant le sifflet de l'arbitre qui permet d'interrompre la partie de privatisation engagée par le premier ministre et sa majorité.

Empêchés de s'en servir à leur gré par le recours aux ordonnances, les neuf sages du Palais-Royal l'ont remis au chef de l'Etat par leur décision des 25-26 juin. Elle renforçait sur deux points les pouvoirs de ce dernier en inaugurant la reconnaissance de constitutionnalité *« sous les strictes réserves d'interprétation annoncées »*. Elle a fourni à l'Elysée des arguments objectifs pour utiliser le refus de signer qu'elle lui reconnaît d'autre part en plaçant sur le même pied l'article 38, qui réglemente le recours aux ordonnances, et l'article 13, qui les soumet au seing présidentiel.

Recevant ainsi le sifflet de l'arbitre, François Mitterrand aurait pu l'utiliser lui-même en demandant au gouvernement de modifier sur quelques points l'ordonnance de privatisation. Par exemple, sur la composition de la commission d'évaluation du prix de vente des entreprises concernées, ou sur les garanties empêchant leur transfert sous contrôle étranger. Jacques Chirac eût sans doute apprécié cette procédure. Mais elle aurait enlisé le président dans des discussions de détail, tout en lui faisant approuver des mesures contraires à ses principes.

En donnant une signature qu'il pouvait refuser, il devenait coauteur des privatisations qui détruisaient son œuvre de 1982. En renvoyant au Parlement le soin de les organiser lui-même, il laisse à la majorité la pleine responsabilité de ses actes, puisque la Constitution le contraint à privilégier dans les quinze jours tous les projets de loi adoptés par les Assemblées. Ce paraphe-là ne l'engage pas plus que celui du notaire authentifiant un texte qui ne le concerne pas.

Du même coup, le président de la République repasse au Conseil constitutionnel le sifflet de l'arbitre. A la haute juridiction d'assurer elle-même, désormais, le respect des réserves d'interprétation qu'elle a définies. Pour la première fois, le gouvernement et la majorité connaissent à l'avance les défauts qu'ils doivent éviter pour ne pas voir leurs lois déclarées contraires à la Constitution. Ils savent que tous les transferts d'entreprises publiques au secteur privé ne pourront se faire *« qu'à un prix conforme aux intérêts patrimoniaux de l'Etat et dans le respect de l'indépendance nationale »*.

Quoi qu'en ait dit le premier ministre dans sa déclaration télévisée, on peut douter que ces deux conditions impératives soient satisfaites par une loi reprenant simplement les dispositions de l'ordonnance soumise au conseil des ministres et repoussée par François Mitterrand, bien qu'elle ait tenu compte des suggestions du Conseil d'Etat. Tout le monde sait que celui-ci n'a pas pris au sérieux la théorie des strictes réserves d'interprétation. Ses auteurs l'appliqueront certainement d'une façon plus rigoureuse. Ils admettront difficilement que les « experts compétents » soient les mêmes pour soixante-cinq entreprises aussi différentes que Havas, Matra, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Thomson, les banques, les assurances, etc. Pour une évaluation sérieuse, il vaudrait mieux prévoir des commissions d'experts différentes suivant les catégories d'entreprise.

Deux risques

Comment, par ailleurs, recruter des experts « totalement indépendants des acquéreurs éventuels », quand ces derniers risquent d'être si nombreux pour tellement d'entreprises offertes ? Comment ne pas les suspecter, s'ils sont choisis uniquement par un gouvernement dont la partialité est évidente en l'occurrence ?

Comment écarter le chef de l'Etat de leur désignation, sans méconnaître les dispositions de l'article 5, dans un domaine qui touche au respect de la Constitution ? Leur nomination par décrets délibérés en conseil des ministres paraît s'imposer.

Le respect de l'indépendance nationale pose un problème beaucoup plus difficile. Réduire les participations étrangères à 15 % du capital, pour les holdings, seulement, cela n'est pas sérieux. Le Conseil constitutionnel se déjugerait en acceptant cette application illusoire de la plus importante des réserves d'interprétation qu'il a définies. Pour être conforme à la décision des 25 et 26 juin, la loi de dénationalisation devra sans doute ériger la limite des 15 % en règle permanente, l'étendre aux filiales et la garantir en rendant réellement nominatives les actions des firmes privatisées.

Jacques Chirac et sa majorité seront ainsi forcés de choisir entre deux risques : respecter les règles du traité de Rome, et se faire condamner par le Conseil constitutionnel, ou protéger l'indépendance nationale, et entrer en conflit avec les institutions de la Communauté.

Mais les conséquences seraient bien moins redoutables dans le premier cas que dans le second. On peut d'ailleurs douter que nos partenaires poussent très loin leurs réclamations dans ce domaine.

Ils n'ont pas contesté les nationalisations de la gauche en 1982. Pourquoi contesteraient-ils les privatisations de la droite, sous prétexte qu'elles ne seraient pas tout à fait parfaites ? Qui peut le plus peut le moins. Qui peut nationaliser à cent pour cent dans le cadre des institutions européennes, peut dans le même cadre maintenir un fragment des nationalisations dans les entreprises qu'on remet par ailleurs dans le jeu du marché.

N'oublions pas que si l'article 55 de la Constitution reconnaît aux traités une *« autorité supérieure à celle des lois »*, l'article 54 implique clairement qu'ils n'ont pas une autorité supérieure à celle de la Constitution. Même si cette dernière ne peut plus être défendue, une fois un traité ratifié, la CEE n'aurait pas intérêt à réveiller en l'occurrence de vieilles querelles pour l'instant assoupies, mais toujours prêtes à reprendre vigueur. Surtout si la cohabitation soulignait ici l'unité de vues du président de la République et du premier ministre...

Contradictions

L'argumentation du chef de l'Etat n'est conforme ni à la Constitution ni à l'interprétation du Conseil constitutionnel

par LOUIS FAVOREU (*)

ON ne peut pas soutenir une chose et son contraire. Le président de la République ne peut pas invoquer son rôle de garant de l'indépendance nationale et oublier celui de garant du respect des traités qui est contenu dans le même article de la Constitution.

On ne peut invoquer le considérant 59 de la décision du Conseil constitutionel du 26 juin 1986 et oublier le considérant 24 aux termes duquel *« les ordonnances ne sauraient être contraires, en méconnaissance de l'article 55 de la Constitution, aux obligations internationales de la France »*.

On relèvera à cet égard comme particulièrement significatif de cette contradiction le passage dans lequel le président déclare, à propos de la nécessité de préserver l'indépendance nationale, *« comment cela serait respecté si on livre au marché privé, surtout à l'intérieur de la Communauté européenne qui a, selon ses règles, un marché intérieur libre... »*.

En définitive, le raisonnement du chef de l'Etat peut être ainsi résumé :

– on doit distinguer parmi les ordonnances celles qui peuvent être prises par le gouvernement (conformément à l'article 38 de la Constitution) et celles qui ne peuvent l'être compte tenu de leur importance (économique ? stratégique ?) ;

– les secondes doivent être votées par le Parlement ;

– dès l'instant qu'elles sont adoptées sous forme de loi, la sauvegarde des intérêts nationaux n'est plus un problème pour le président de la République qui promulguera la loi (apparemment sans même songer à saisir le Conseil constitutionnel ou à demander une nouvelle délibération).

Le raisonnement ainsi exposé est évidemment en contradiction avec la Constitution et avec l'interprétation qu'en a donnée le Conseil constitutionnel.

Il est contraire à l'article 38 de la Constitution de distinguer deux types d'ordonnances : comme l'a souligné en effet le Conseil constitutionnel dans sa décision du 26 juin 1986, le gouvernement peut avoir recours à cette procédure dans tous les domaines dès l'instant que les formes ont été respectées : la seule restriction est relative aux matières relevant de la loi organique (C.C. 5 janvier 1982, 82-134 DC).

En outre, le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution l'utilisation de la procédure de l'article 38 dans le cas considéré, et le président de la République ne pouvait alors, sans méconnaître la Constitution et l'autorité de la chose jugée, estimer que seule la voie législative était ouverte.

L'argument relatif à la nécessité d'intégrer dans la loi les « observations » du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel ne tient pas car il n'est pas conforme à la logique de notre contrôle de constitutionnalité, qui, à la différence de celui en vigueur dans certains pays de l'Est, ne requiert pas que le Parlement corrige lui-même sa loi : suivre un tel raisonnement conduirait à faire repasser toutes les lois « rectifiées » par le Conseil constitutionnel devant le Parlement avant promulgation, ce qui est conforme aux modèles yougoslave, hongrois ou polonais mais non au modèle français.

Est-il possible de concilier la sauvegarde des intérêts nationaux (comme le veut le président) *et le respect des engagements internationaux* (comme le veut la Commission des Communautés *» et n'y a-t-il pas là un « piège » ?*

On pourrait imaginer que le président ait fermé la voie des ordonnances pour forcer la majorité à passer par la voie législative, laquelle permettrait seule de dresser un traquenard au gouvernement en faisant sanctionner par le Conseil constitutionnel le non-respect des règles communautaires relatives à la libre circulation des biens et capitaux. Comme le dit un journal généralement bien informé, *« si le recours à la loi permet d'éviter l'écueil présidentiel, il en existe un autre aussi compliqué : le traité de Rome, qui régit les rapports communautaires* (*Libération*, 16 juillet 1985, p. 9) ».

Cela n'est pas exclu, mais la manœuvre, si elle existe, ferait alors apparaître encore plus clairement le caractère inconstitutionnel du refus de laisser emprunter au gouvernement la voie des ordonnances alors surtout que le Conseil constitutionnel a déjà jugé que, même si le recours aux ordonnances peut conduire à exclure son propre contrôle, cela n'est pas de nature à rendre la loi d'habilitation inconstitutionnelle.

Mais, surtout, cela suppose que le Conseil constitutionnel :

– renverse une jurisprudence bien établie selon laquelle il ne peut contrôler la conformité d'une loi à un traité (15 janv. 1975. Interruption volontaire de grossesse), et il est peu probable qu'il le fasse, surtout dans des circonstances aussi peu propices à un revirement ;

– et, au surplus, remette en cause sa propre décision du 26 juin 1986 par laquelle il a expressément admis la validité du transfert des soixante-cinq entreprises au secteur privé avec les limites explicitement affirmées au regard des acquisitions par des étrangers.

(*) Professeur à la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille, ancien président de cette faculté, doyen honoraire.

M. François Goguel : ne pas confondre

A propos des déclarations faites le 2 février 1960 par M. Michel Debré, alors premier ministre (*le Monde* du 17 juillet), disant que *« le président de la République sera en dernier ressort juge de l'opportunité »* des ordonnances, M. François Goguel, ancien membre du Conseil constitutionnel, nous écrit :

« En 1960, le gouvernement avait accepté un amendement de la commission des lois à la loi d'habilitation, amendement aux termes duquel les ordonnances devaient être signées par le « général de Gaulle, président de la République ». *Amendement sans portée juridique, compte tenu du premier alinéa de l'article 13 de la Constitution. Mais amendement d'une signification politique évidente : la délégation du pouvoir était* explicitement *consentie au président en même temps qu'au gouvernement. Rien de pareil, bien entendu, en 1986.*

» Quant au fond du problème, voici à mon sens comment on doit l'envisager : un président qui refuserait de promulguer une loi dans le délai fixé par la Constitution trahirait les devoirs de sa charge et serait donc passible de la Haute Cour. Un président qui refuse de signer une ordonnance adoptée par le conseil des ministres n'enfreint aucun texte. Mais il accomplit un acte politique dont les conséquences pourront mettre en cause sa responsabilité politique. »

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

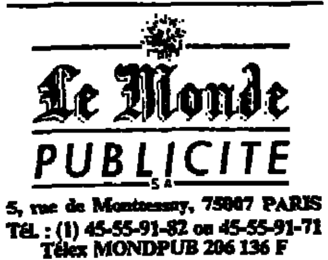
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) — I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Jean Lacroix et les relations internationales

Jean Lacroix, qui vient de nous quitter, mérite beaucoup de tributs, comme penseur exigeant et vigoureux, comme un admirable professeur, comme ayant mené à la fois une vie et une carrière exemplaires.

Je voudrais seulement, en tant qu'ayant partagé cette expérience, rappeler en quelques mots le rôle, exemplaire aussi, qu'il a joué pendant de longues années à la Société européenne de culture.

Il n'était pas de ceux qui ont adhéré à cette compagnie en croyant entrer dans une sorte d'Académie d'où ils tireraient honneur, sinon gloire. Les premiers écrits d'Umberto Compagnolo, juste avant la guerre, lui furent une révélation et lui proposèrent une conduite relativement au problème des relations internationales.

Il se voyait pourvu d'une méthode d'analyse critique capable d'allier sa passion du vrai à son souci de ce bien suprême que serait la paix entre les hommes, et de se substituer à la vaine bonne conscience des pacifistes.

Une prise de conscience de la solidarité universelle entre les hommes devait inspirer le refus de cette volonté de puissance qui reste inéluctablement liée à la pluralité des intérêts d'Etat.

Sur ce fondement de refus de tout le passé historique devait se fonder un immense effort pour faire enfin l'histoire au lieu de la subir, et pour établir une paix qui ne saurait être remise en cause. Toute la générosité de la nature et de la pensée de Jean Lacroix se retrouve dans la ferveur avec laquelle il a fait sienne cette doctrine.

JEAN-JACQUES MAYOUX.

Les « entreprises intermédiaires »

Nous sommes souvent en butte à cette idée, ce reproche, que les entreprises intermédiaires font une concurrence déloyale car soutenues par les fonds publics. (*Le Monde* daté 22-23 juin, p. 9.)

Cette idée est totalement fausse : les fonds dont il est question s'élèvent, en ce qui nous concerne (1), à une moyenne de 100 000 F d'aide au démarrage par secteur d'activité économique (éventuellement renouvelable une fois). A cela s'ajoute souvent une aide indirecte au salaire de l'encadrement technique de l'activité. Mais cette aide finit toujours par être remise en cause par les pouvoirs publics, selon le sacro-saint principe qu'une entreprise, même intermédiaire, doit être une entreprise viable (...).

Nos détracteurs, industriels, commerçants, (...) sont-ils prêts à faire fonctionner leur entreprise, encadrement technique mis à part, avec seulement des cas sociaux, délinquants, toxicomanes, sans formation ? (...)

ANTOINE DE RANCOURT, *éducateur (Gagny).*

(1) Association Astrolabe, « entreprise intermédiaire ». (Il s'agit d'entreprises qui font le pont entre l'action sociale et une véritable activité économique. – NDLR.)

Centenaires

Dans votre numéro daté vendredi 4 juillet, vous vous posez la question de savoir si M. Molotov sera, dans quatre ans, le seul ancien premier ministre à fêter son centenaire. Eh bien, non, il ne le sera pas, parce que, précisément le samedi 5 juillet, M. Willem Drees, premier ministre des Pays-Bas de 1948 à 1958, a fêté son centenaire.

L. ANDRIESSE, *(Deurne, Belgique.)*

« UNE GRANDE IMPRUDENCE », de Maurice Schumann

Le pouvoir d'admirer

LES articles de journaux ou de revues gagnent rarement à être repris en recueil. Ils ont perdu, avec le temps, le piquant que leur conférait l'actualité et il manque, pour passer de l'un à l'autre, le fil conducteur sans lequel un livre mérite rarement son nom. La *Grande Imprudence* que nous propose aujourd'hui Maurice Schumann fait heureusement exception à cette règle. Il faut dire que, devenu sénateur et académicien, il n'a rien perdu de la flamme du porte-parole de la France libre et que, à la différence de tant de membres de la classe politique qui communient volontiers dans le dénigrement, *« admirer »*, comme il l'écrit lui-même, lui *« fait du bien »* : il n'a pas été pour rien l'élève d'Alain.

Ce pouvoir d'admirer, joint au sens de la formule et à la mémoire de mammouth que chacun lui connaît, inspire à l'auteur de bien beaux passages sur divers personnages, qu'il les ait connus lui-même, comme Mauriac, Simone Weil, Robert Schuman, le mahatma Gandhi et son homonyme Indira, ou qu'il en ait étudié à fond la vie, comme Charlotte Corday – l'image même à ses yeux du refus du terrorisme – et Victor Hugo, dont le plus grand mérite politique est à ses yeux de nous mettre en garde contre le *« péché d'inattention »*.

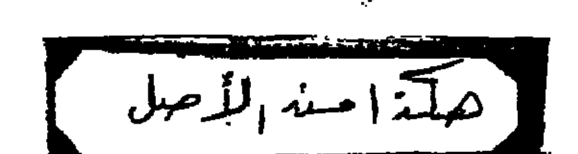
On ne sera pas cependant surpris que ce soit à de Gaulle que Maurice Schumann réserve la part du lion. Il n'est pas seulement fasciné par le caractère et le don de prémonition de l'homme qui lui déclarait tranquillement, *le 30 juin 1940 : « En somme la guerre est un problème terrible mais résolu ; il reste à ramener du bon côté, non pas des Français, mais la France »*, et développait devant lui, dès le 26 août 1944, l'impérieuse nécessité de la réconciliation franco-allemande. Il est frappé, et comment ne le serait-on avec lui, de constater que quinze ans après la mort du général *« nous voyons échapper à la contestation ceux de ses actes qui, de son vivant, avaient soulevé les plus fortes tempêtes »* : élection présidentielle au suffrage universel, dissuasion nucléaire, autodétermination, *« association d'une politique sociale à une philosophie libérale »*.

Est-ce à dire que le gaullisme aurait survécu à l'oracle ? L'auteur se hasarde à en donner deux définitions qui rejoignent l'ambition profonde de son livre, dont le titre est inspiré d'un mot de Bernanos sur la « grande imprudence » qu'il y aurait (pour un Français) à ne pas être français. La première : *« le refus de se résigner à la disparition de l'identité française »*, peut paraître un peu courte, dans la mesure où elle ne distingue pas le gaullisme du simple patriotisme. La seconde se veut davantage chargée de passion, d'histoire et de crainte : *« le sentiment que la France est éternelle et fragile à la fois »*.

Et cependant... *« Eternelle »* ? C'est là un mot qui n'appartient pas aux hommes et qui de toute façon exclut par hypothèse la fragilité. Si d'ailleurs Maurice Schumann *« adjure »* les Français, à la première page de son livre, de *« ne pas perdre le goût et la mémoire d'eux-mêmes »*, c'est parce qu'il sait très bien que *« survivre »*, comme il l'écrit un peu plus loin, *« ne va pas de soi »* et suppose d'abord que personne ne se sente *« exclu »*, ne serait-ce que par le chômage, de la société française. Reste, bien entendu, à trouver les recettes, qui elles non plus ne vont pas de soi. Mais il est au moins une certitude : la volonté est la clé de tout.

ANDRÉ FONTAINE.

★ Flammarion, 276 p., 110 F.



URSS : la publication de la première enquête sur la catastrophe de Tchernobyl

Moscou annonce une série de sanctions contre les responsables de l'industrie nucléaire

Décidément, l'affaire de Tchernobyl est matière à innovation pour M. Gorbatchev. Après avoir donné lieu, après un long silence initial, à un intense effort d'information destiné à illustrer la nouvelle politique de *« transparence »* attendue des médias, elle s'est traduite, le samedi 19 juillet, par une « charrette » de limogeages et de destitutions sans précédent, sinon par l'ampleur, du moins par la publicité qui leur est donnée. Rien de semblable n'avait été annoncé par exemple après d'autres catastrophes naturelles ou humaines, y compris sur l'accident nucléaire, toujours mystérieux, qui se serait produit dans les années 60 sur un dépôt de matières radioactives.

Les sanctions ont frappé, si l'on comprend bien, aussi bien *« les travailleurs »* de la centrale nucléaire, coupables de *« négligence inadmissible »*, que des responsables plus élevés dans la hiérarchie. C'est dans cette dernière catégorie seulement que six noms sont mentionnés.

M. Evgueni Koulov, président du comité d'Etat pour la sécurité dans l'industrie nucléaire, est relevé de ses fonctions. C'était bien le moins pour le principal ministre responsable, d'autant qu'il ne s'était manifesté à aucun moment depuis l'accident. En fait, ce ministère semble avoir été quelque peu fantomatique depuis sa création, en août 1983, sous Andropov.

M. Guennadi Chacharine, premier vice-ministre de l'énergie et de l'électrification depuis 1983 également, est, lui aussi, relevé de ses fonctions, de même que M. Mechkov, premier vice-ministre des constructions mécaniques dites *« moyennes »*. Ce dernier ministère est en fait l'organisme responsable du nucléaire militaire, et c'est lui qui a fourni toutes ces dernières années les cadres du nucléaire civil (à commencer par M. Koulov). Le fait que le numéro deux de ce ministère soit sanctionné confirme qu'il a également un droit de regard sur les centrales civiles. D'autant que celle de Tchernobyl semble avoir eu pour mission de fournir du plutonium pour la fabrication des bombes.

Un membre correspondant de l'Académie des sciences, M. Ivan Emelianov, sous-directeur d'un institut de recherches, est également destitué. Il est le seul savant dans ce cas, et sa culpabilité ne semblait pas admise au début, puisqu'il avait participé le 6 mai, au côté du président de la commission gouvernementale d'alors, M. Chtcherbina, et de plusieurs autres ministres, à la première conférence de presse donnée à Moscou sur l'accident.

Le communiqué du bureau politique nous apprend encore que le directeur de la centrale de Tchernobyl, M. Brioukhanov, a été exclu du parti après avoir perdu son poste. Là encore, la sanction est tardive, d'autant que M. Brioukhanov était toujours en fonction le 15 mai dernier, date à laquelle le journal des komsomols l'avait mentionné – sans aucune critique – dans un reportage. C'est un mois plus tard seulement, par la *Pravda* du 15 juin, que l'on avait appris sa destitution ainsi que celle de son ingénieur en chef, pour *« incapacité à s'organiser »* : encore s'agissait-il alors de fautes commises après l'accident et non pas avant.

Un autre responsable sévèrement étrillé est M. Maiorets, ministre de l'énergie et de l'électrification depuis mars 1985, donc le supérieur direct de M. Chacharine. Le communiqué annonce qu'il *« devrait être licencié pour carence de direction de la centrale de Tchernobyl »* ; cependant, *« étant donné qu'il occupe son poste depuis peu de temps, le parti lui a infligé un blâme sévère, tout en l'avertissant qu'une peine plus rigoureuse lui sera infligée s'il ne tire pas les conclusions qui s'imposent. »*

L'explication paraît un peu courte, si l'on songe que d'autres ministres nommés il y a un an ont déjà été remplacés : ces tout derniers jours notamment, M. Voronovski, nommé en mai 1985 (donc après M. Maiorets) ministre de l'industrie électrotechnique, a été mis à la retraite. Mais il est vrai que le ministère de M. Maiorets avait déjà été critiqué vivement tant par plusieurs orateurs au dernier congrès du parti que pour ses insuffisances dans l'après-Tchernobyl. Et la création d'un ministère à part entière pour l'énergie nucléaire, annoncée samedi par le Politburo, équivaut à une importante amputation du ministère de l'énergie.

La direction du parti tient à faire savoir qu'il ne s'agit que d'une première charrette : non seulement les responsables cités ci-dessus pourront faire l'objet de nouvelles sanctions par le canal du parti ou devant les tribunaux, mais d'autres noms pourraient être impliqués après de nouveaux examens. On notera toutefois que, à part les dirigeants de la centrale elle-même, les responsables locaux du parti et du gouvernement ukrainiens n'ont toujours fait l'objet d'aucune sanction. On peut voir une invite adressée en ce sens à M. Chtcherbitski, patron du parti à Kiev, dans la recommandation que fait le Politburo au *« comité central du PC ukrainien »* d'*« examiner la question de la responsabilité d'autres personnes »*.

MICHEL TATU.

Une remise en marche intempestive ?

« Il a été établi que l'accident s'est produit à cause d'une négligence inadmissible des règles d'exploitation. » Cette phrase du compte rendu de la réunion du bureau politique confirme ce que les spécialistes soupçonnaient : c'est principalement une erreur humaine qui est à l'origine de la catastrophe de Tchernobyl.

Le compte rendu indique que *« l'on procédait de nuit à des expériences en vue d'étudier des régimes de fonctionnement des turbogénérateurs »*, expériences qui ne sont pas autrement précisées, mais dont il est dit qu'elles furent faites sans autorisation ni contrôle adéquat. L'explosion d'hydrogène s'est produite à 1 h 23 (heure locale) le 26 avril. Une anomalie avait été détectée la veille vers 8 heures (heure locale), et la puissance du réacteur avait été abaissée de 1 000 à 200 mégawatts.

Dans le rapport de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire publié fin mai, les spécialistes français, après avoir analysé plusieurs hypothèses, considèrent comme *« scénario plausible »* l'obstruction d'un sous-collecteur d'alimentation en eau du cœur, provoquant un échauffement local qui entraîne une baisse de puissance. Mais la cause de cet échauffement n'aurait pas été comprise, et le maintien du réacteur en activité aurait progressivement causé une rupture des gaines, puis des tubulures, entraînant la formation d'hydrogène par réaction chimique entre le zirconium et l'eau.

Ce que suggère le compte rendu est que les exploitants ont cru que le défaut venait des turbogénérateurs, et qu'après intervention dans la journée ils ont probablement voulu tester le bon fonctionnement de ceux-ci en faisant remonter la puissance du réacteur, d'où l'explosion.

Il n'y avait sans doute pas grand monde en salle des machines en ce week-end – l'explosion n'a entraîné que deux morts immédiates – et la phrase du compte rendu sur le *« laisser-aller et le manque de discipline »* indique que certains responsables n'étaient pas à leur poste.

M. A.

Le communiqué du bureau politique

« L'irresponsabilité, la négligence et l'indiscipline ont eu de graves conséquences »

Le communiqué diffusé le samedi 19 juillet par l'agence Tass à la suite d'une « réunion spéciale » du bureau politique du PC soviétique sur la catastrophe de Tchernobyl déclare notamment :

« Il a été établi que l'accident s'est produit à cause d'une négligence inadmissible des règles d'exploitation des réacteurs par les travailleurs de cette centrale. Sur le quatrième réacteur, où des travaux d'entretien réguliers ont été effectués, on procédait de nuit à des expériences en vue d'étudier les régimes de fonctionnement des turbogénérateurs. En outre, les responsables et les spécialistes de la centrale atomique ne s'étaient pas préparés à cette expérience, pour laquelle l'autorisation des organisations compétentes n'avait pas été obtenue, alors qu'ils auraient dû le faire. Enfin, le contrôle nécessaire n'a pas été effectué pendant les travaux, les mesures de sécurité indispensable n'ont pas été prises.

» Le ministère de l'énergie et de l'électrification de l'URSS n'a pas pris de mesures efficaces pour assurer le respect des règles de la sécurité, prévenir le laisser-aller et le manque de discipline et veiller au strict respect des règles d'exploitation de cette centrale.

» L'irresponsabilité et la négligence, le manque de discipline ont eu de graves conséquences. L'accident a fait vingt-huit morts, a causé préjudice à la santé de nombreuses personnes (...). La maladie des rayons a été diagnostiquée chez deux cent trois personnes, dont trente suivent un traitement dans des hôpitaux.

» La destruction du réacteur a conduit à la contamination du territoire autour de la centrale sur près de 1 000 kilomètres carrés. A elles seules, les pertes directes causées par l'accident avoisinent 2 milliards de roubles (environ 22 milliards de francs). Le ravitaillement de l'économie nationale en énergie est entravé.

» Le bureau politique a pris acte du fait que le ministère public poursuit en justice les personnes impliquées dans l'accident et qu'une enquête est en cours. Après quoi, le dossier d'instruction sera remis au tribunal. »

En ce qui concerne la situation actuelle, le communiqué poursuit : *« L'état du réacteur endommagé est rigoureusment contrôlé et ne suscite aucune crainte. Les travaux de décontamination du terrain de la centrale, de désactivation du territoire environnant, des édifices, des installations, des équipements sont menés sur un large front. Une grande quantité de terrain a été enlevée et enfouie. De vastes superficies ont été traitées par des compositions chimiques spéciales. Ainsi, le niveau de radiation dans les régions, où il a été supérieur à la normale, a brusquement baissé. C'est seulement à Tchernobyl et dans certains points limitrophes qu'il dépasse pour le moment les limites admissibles.*

Pour protéger les ressources hydrauliques, en plus de l'endiguement de la rivière Pripet effectué sur 20 kilomètres, on crée un système d'installations garantissant la bonne protection du bassin d'eau.

Un nouveau ministère de l'énergie atomique

(...) Le bureau politique du comité central du PCUS a sommé les ministères et départements d'élaborer et de mettre à exécution des mesures supplémentaires en vue d'assurer la sécurité de l'exploitation des centrales atomiques, de renforcer la discipline technologique à tous les échelons, d'être plus exigeant en ce qui concerne le respect rigoureux de la réglementation des travaux sur les réacteurs et d'autres équipements. Il est prévu de procéder au recyclage et à l'examen des connaissances du personnel des centrales.

» Un ministère national de l'énergie atomique a été créé pour élever le niveau de gestion et de responsabilité dans le développement de l'énergie nucléaire et dans l'amélioration de l'exploitation des centrales atomiques.

La coopération internationale

(...) « L'URSS propose aux autres pays d'œuvrer ensemble pour réduire à zéro le risque d'incidents dans les installations nucléaires. La session spéciale de l'assemblée générale de l'AIEA (1) *prévue pour septembre revêt dans cette optique une grande portée. Notre pays est disposé à participer de façon constructive à ses travaux et estime que la mise au point en commun par les savants de différents pays d'un réacteur de nouvelle génération est un impératif de l'heure (...)*

Un autre aspect du problème de la sécurité des ouvrages électronucléaires consiste à empêcher leur destruction préméditée à la suite d'opérations militaires ou d'actes terroristes. Il faut arrêter des mesures efficaces pour prévenir le terrorisme nucléaire sous toutes ses manifestations. »

(1) Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne.

Remplacement du commandant des troupes en RDA et du chef des komsomols

Le général Piotr Louchev a quitté son poste de commandant en chef des forces armées soviétiques en Allemagne de l'Est, après avoir exercé ces fonctions pendant moins d'une année. Conformément à l'habitude, il a eu avant son départ un entretien avec le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, a annoncé, le samedi 19 juillet, l'agence officielle ADN.

La nouvelle affectation du général Louchev n'est pas connue, le nom de son successeur n'a pas été rendu public. Avant sa nomination en RDA, en août 1985, le général Louchev avait commandé pendant cinq ans la région militaire de Moscou. Le commandement militaire des troupes soviétiques en RDA, fortes de plus de trois cent mille hommes, est généralement considéré comme une étape importante dans l'ascension hiérarchique des militaires de haut rang. Selon un rapport du département d'Etat américain, le prédécesseur du général Louchev, le général Zaitsev, commanderait à présent les troupes soviétiques en Afghanistan.

D'autre part, à Moscou, M. Victor Michine (quarante-trois ans) a cédé sa place de premier secrétaire des Jeunesses communistes (komsomols) à M. Victor Mironenko (trente-trois ans). Ce dernier était jusqu'à présent premier secrétaire des komsomols en Ukraine. Quant à M. Michine, il a été élu secrétaire du comité central des syndicats, précise l'agence Tass.

BIBLIOGRAPHIE

« La dynamique Gorbatchev », par G. Streiff

L'URSS vue du comité central

Vous vous intéressez à l'URSS, mais vous êtes affligé du *« véritable recul en France du savoir concernant les pays socialistes »*. Les *« media français, probablement les plus antisoviétiques au monde »*, vous donnent des boutons. Vous ne supportez plus *« le genre affabulateur mondain de la rue des Italiens, conservateur branché de* Libération, *populiste de la télévision, ou tout bonnement réactionnaire du* Figaro ».

Que faire ? C'est tout simple : lire tous les jours *l'Humanité*, et, si vous voulez en savoir encore plus, le livre que vient de publier son correspondant à Moscou, Gérard Streiff, par ailleurs membre du comité central du Parti communiste français. Vous saurez alors ce qu'est la *« dynamique Gorbatchev »*, et vous constaterez que, si les trois autres numéros un soviétiques que l'auteur a eu l'occasion d'apprécier au cours de son séjour à Moscou étaient tout à fait excellents, l'actuel est incontestablement encore plus remarquable.

Force autres bonnes nouvelles vous attendent : vous apprendrez dès les premières lignes, que *« l'URSS se remodèle, son économie se réforme, la science se ranime, la culture fait des vagues, le pays bouge, le pays change »*.

J. K.

★ Editions sociales, 244 pages, 105 F.

RFA : l'affaire Meissner

Vers un échange d'espions

L'avocat est-allemand Wolfgang Vogel, spécialiste dans les négociations sur les échanges entre l'Est et l'Ouest, s'est entretenu, le samedi 19 juillet, avec le secrétaire d'Etat ouest-allemand Ludwig Rehlinger, au ministère des affaires interallemandes à Bonn. Il s'agissait de trouver une solution à l'affaire Meissner, cet économiste de RDA accusé d'espionnage par les autorités ouest-allandes, qui est réfugié depuis le mardi 15 juillet à la représentation permanente de la RDA à Bonn (*le Monde* des 17 et 18 juillet).

M. Wolfgang Vogel a également rendu visite à M. Herbert Meissner, qui l'a officiellement chargé d'assurer sa défense.

A l'occasion d'un entretien diffusé vendredi par la télévision de la RDA, M. Meissner a affirmé qu'il avait été *« victime d'une provocation »* dans un magasin berlinois, à l'occasion d'un *« voyage de service »* à Berlin. On l'avait accusé du vol d'un tuyau de douche. Il a également manifesté son désir de rentrer dans son pays, et indique qu'il s'était rendu *« tout à fait volontairement »* dans les locaux de la représentation de la RDA, après s'être enfui de l'hôtel de Munich où la police ouest-allemande l'avait assigné à résidence.

Par ailleurs, le quotidien de Cologne *Kölner Express* révèle, dans son édition de dimanche, qu'Herbert Meissner avait déjà tenté de passer à l'Ouest au printemps de 1985. Il avait posé sa candidature à un poste de chef de bureau d'études dans une entreprise ouest-allemande spécialisée dans la livraison d'usines clé en main.

Il aurait même eu un entretien préliminaire à l'embauche de trois heures avec le directeur de cette firme, qui a refusé de donner son nom. Ce dernier a ensuite transmis le dossier du candidat à l'Office fédéral de protection de la Constitution (contre-espionnage), qui n'a jamais fait connaître à la firme si oui ou non Meissner était une « personne à risque ». Enfin, selon des sources proches du gouvernement fédéral, toute cette affaire pourrait se terminer par un échange d'espions entre la RFA et la RDA.

POLOGNE : lors d'une « mission d'information »

M. Jean-François Deniau a évoqué à Varsovie le sort des prisonniers politiques

M. Jean-François Deniau, vice-président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, s'est rendu, la semaine dernière, à Varsovie pour une « mission d'information » de trois jours qui lui a permis de rencontrer aussi bien des responsables officiels que des représentants de l'*« opposition »* ou des membres des familles de prisonniers politiques.

M. Deniau a notamment eu un entretien de plusieurs heures avec M. Jozef Czyrek, membre du bureau politique. Le député français a émis le vœu que les mesures de « clémence » récemment votées par le Parlement polonais soient très largement appliquées aux prisonniers politiques, et a répété à son interlocuteur que l'opinion publique française ne se désintéressait pas du respect des droits de l'homme en Pologne. (M. Deniau préside l'intergroupe des droits de l'homme à l'Assemblée nationale.)

De ses divers entretiens, M. Deniau a retiré l'impression que le texte voté par la Diète polonaise – et qui ne peut être assimilé à une amnistie – est suffisamment ambigu pour être appliqué « cas par cas », de manière très variable, selon que les autorités souhaiteront ou non libérer un certain nombre de prisonniers politiques connus.

M. Deniau avait joué un rôle important, au début de cette année, dans l'envoi au général Jaruzelski d'une lettre attirant son attention sur le sort des prisonniers politiques. Cette lettre avait été signée par des personnalités aussi diverses que MM. Chirac, Jospin, Barre et Rocard. Pendant son séjour à Varsovie, le vice-président de la commission des affaires étrangères a été reçu par le secrétaire de la conférence épiscopale, Mgr Dabrowski, et il a rencontré, entre autres, M. Bronislaw Geremek, conseiller de M. Walesa, et les mères de Bogdan Lis et Wladyslaw Frasyniuk, deux anciens dirigeants du syndicat indépendant, actuellement emprisonnés.

Bogdan Lis a pour sa part fait savoir qu'il refuserait de s'engager *« à abandonner sa lutte pour la réintroduction du pluralisme syndical »* en Pologne ou à signer une quelconque déclaration, c'est-à-dire de se plier aux conditions posées par les autorités à toute mesure de libération.

De son côté, M. Walesa a déclaré que les autorités cherchaient par ce moyen à *« briser les consciences »* et leur a demandé d'accorder aux détenus une véritable amnistie sans conditions.

Afrique

Washington et l'Afrique du Sud

La nomination de M. Brown comme ambassadeur des Etats-Unis à Pretoria paraît compromise

Malgré les pressions qu'il subit de la part de ses partenaires du Commonwealth, le gouvernement britannique attendra les conclusions de la mission de paix du secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, pour décider d'éventuelles sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, a indiqué, le samedi 19 juillet, un porte-parole de Mme Thatcher. Sir Geoffrey entreprend mardi la seconde partie de cette mission en se rendant en Afrique du Sud, où il sera reçu, les 23 et 29 juillet, par le président Pieter Botha. Le gouvernement indien a, d'autre part, confirmé, dimanche 20 juillet, que New-Delhi n'enverra pas ses athlètes aux Jeux du Commonwealth, qui doivent s'ouvrir le 24 juillet à Edimbourg. Le Lesotho, la Gambie, la Barbade et le Guyana ont également annoncé leur décision de boycotter ces jeux, afin de faire pression sur le gouvernement britannique sur la question des sanctions économiques contre Pretoria. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

WASHINGTON
Correspondance

La nomination de M. Robert Brown comme nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Pretoria paraît nettement moins assurée que la semaine dernière. La Maison Blanche observe à ce sujet un silence embarrassé. Selon certaines informations, le président Reagan aurait décidé de renoncer à son projet d'envoyer à Pretoria l'homme d'affaires noir de Caroline du Nord de préférence à un diplomate de carrière expérimenté, comme le recommandait le département d'Etat. Selon d'autres sources, M. Brown lui-même hésiterait à accepter cette nomination. Certains officiels indiquent cependant que M. Brown garde toutes ses chances.

En tout état de cause, M. Reagan ne pourra pas, dans son discours de mardi, faire état de ce choix symbolique qui devait illustrer le désir du gouvernement américain de modifier sa politique en Afrique du Sud, notamment en encourageant les dirigeants de Pretoria à dialoguer avec les responsables noirs.

Apparemment, l'ajournement et, plus vraisemblablement, l'abandon de cette nomination soulagent plutôt qu'ils ne gênent le gouvernement et M. Brown lui-même. Le département d'Etat, réservé à propos de cette décision, avait fait valoir que l'envoi du premier ambassadeur noir à Pretoria n'aurait pas satisfait les Noirs d'Afrique du Sud dans la mesure où M. Brown est connu pour son opposition aux sanctions.

Les dirigeants blancs de Pretoria risquaient de considérer la nomination comme une provocation. Quant à M. Brown, on comprend son hésitation à accepter un poste qui lui a valu de très nombreuses et vigoureuses critiques de la part de personnalités et d'organisations noires américaines qui recommandent de sévères sanctions contre le régime raciste. Le révérend Jackson, notamment, avait à plusieurs reprises invité M. Brown à ne pas accepter ce poste sans être assuré au préalable d'un abandon de la politique officielle de Washington dite d'« engagement constructif ». En outre, M. Brown est soupçonné de s'être opposé activement à la création de syndicats en Caroline du Nord.

L'enquête administrative de routine sur les activités antérieures de l'homme d'affaires offre ainsi au gouvernement comme à M. Brown une honorable porte de sortie. Selon les premières indications recueillies par les enquêteurs, M. Brown aurait eu des relations d'affaires étroites avec M. Dikko, ancien haut fonctionnaire nigerian exilé à Londres depuis 1983 et accusé par son ancien gouvernement d'avoir détourné 10 millions de dollars.

H. P.

TUNISIE : la dégradation de la situation économique

Augmentation du salaire minimum et politique d'austérité

TUNIS
de notre correspondant

Annoncé depuis le 1er mai par le président Bourguiba, le réajustement du salaire mensuel minimum garanti est devenu effectif le samedi 19 juillet. L'augmentation est de 10 dinars (le dinar vaut environ 10 FF et non 1 F comme il était écrit par erreur dans *le Monde* du 19 juillet) 5 dinars étant intégrés au salaire et les 5 autres perçus sous forme de prime de transport.

Ainsi, le salaire minimal se situera, selon le régime horaire de travail, entre 95 et 100 dinars. Le salaire agricole journalier minimum a, lui aussi été relevé et passe de 2,64 dinars à 2,90 dinars.

Cette augmentation intervient à la veille de l'adoption par la chambre des députés d'une loi de finances rectificative qu'impose la dégradation de la situation économique et financière, et dont certaines dispositions risquent de se répercuter négativement sur le coût de la vie.

L'ensemble des salaires – y compris jusqu'ici le salaire minimum garanti – sont gelés depuis 1983, en dépit d'une inflation annuelle qui paraît s'être située bien au-dessus du chiffre de 6 à 7 % avancé par les statistiques officielles. Ce blocage des salaires avait été voici plus d'un an, l'une des causes de la crise syndicale qui s'est soldée au printemps par le démantèlement de la direction de la centrale ouvrière UGTT, et son remplacement par une équipe acquise au pouvoir, dont le secrétaire général siège même au bureau politique du Parti socialiste destourien. Depuis, *« la paix sociale »*, bien que paraissant fort fragile, règne dans le pays.

En recevant dernièrement les dirigeants de l'UGTT, puis ceux de la seconde centrale syndicale l'UNTT, le premier ministre, M. Rachid Sfar, a souligné que *« la réactivation de la vie économique du pays »* passe *« obligatoirement »* par une augmentation de la production et de la productivité, en même temps que par l'amélioration de la gestion au sein des entreprises et l'allègement des charges qu'elles supportent. L'agence Tunis Afrique Presse, qui rapporte ces propos, ajoute que le premier ministre a dit sa conviction que *« le Tunisien est avant tout patriote, qu'il est en mesure de comprendre la gravité de la situation et qu'il accepte de bon cœur de consentir le regain d'efforts et de sacrifices relatifs requis de lui »*.

Les dirigeants des deux syndicats se sont alors *« engagés à sensibiliser les travailleurs aux données particulières et aux exigences de la conjoncture présente »*.

Pour des raisons d'économie aussi, le ministère du tourisme et de l'artisanat, que dirigeait depuis sa création en 1983 M. Ezzdine Chelbi, a été supprimé, samedi 19 juillet.

Le premier ministre, M. Rachid Sfar, a expliqué que cette décision avait pour but de *« conférer davantage d'efficience au travail et de réaliser plus d'économies au niveau des dépenses de gestion »*. Ces dernières doivent en effet subir une compression importante, aux termes de la future loi rectificative de finances. Désormais, les offices de tourisme et de l'artisanat, qui étaient rattachés au ministère, œuvreront séparément à la promotion de ces deux secteurs.

La suppression du ministère coïncide avec une régression importante de l'activité touristique depuis le début de l'année, que les milieux officiels imputent essentiellement à la situation *« d'insécurité »* en Méditerranée, surtout après le bombardement américain de Tripoli du mois d'avril. Selon les estimations actuelles du gouvernement, le tourisme pourrait accuser cette année une perte de 80 millions de dinars par rapport aux prévisions de la fin 1985 qui tablaient sur des recettes de l'ordre de 480 millions de dinars.

MICHEL DEURÉ.

MAROC

Des émigrés couverts de fleurs

(Suite de la première page.)

Ayant eu de meilleurs rapports que prévu avec les socialistes, ils estiment avoir retrouvé des amis avec la nouvelle majorité. Ce ne sont pas les dernières réglementations françaises qui les préoccupent mais le climat dans lequel elles s'inscrivent. Un mauvais moment à passer, estime-t-on à Rabat, en se refusant à dramatiser. Les journaux d'opposition sont les seuls à dénoncer les *« lois sécuritaires »* et s'étonnent du *« mutisme »* des autorités.

Ce n'est donc pas avec des discours incendiaires qu'a été ouvert le congrès de Rabat, mais sur l'image du travailleur exemplaire, faisant honneur à son pays et jouant *« un rôle irremplaçable dans l'économie française »*. Hassan II avait donné le ton, le 21 décembre 1985, lors de sa visite à Paris. *« Il ne faut surtout pas*, avait-il dit aux immigrés marocains, *que d'une façon accidentelle ou indirecte vous entriez dans les problèmes, les querelles ou les affaires partisanes qui sont franco-françaises (...). Restez en marge des partis politiques et des problèmes syndicaux. »* Et si on vous accorde un droit de vote aux élections locales, avait-il ajouté, refusez-le. En d'autres termes, vous êtes étrangers et devez le rester.

Plusieurs ministres, des députés, des consuls et des observateurs d'autres pays ont accueilli les représentants des cent vingt amicales de France, du 16 au 19 juillet, dans un grand hôtel de la capitale. Ne faillait-il pas enterrer solennellement *« le favoritisme et le népotisme »*, dénoncés par le roi en décembre dernier ? *« Nous avons décidé d'asseoir ces amicales sur une base véritablement démocratique »*, précisait Hassan II en annonçant la convocation d'un congrès.

Inactives, peu représentatives, accusées même de détourner des fonds, les amicales avaient souvent perdu toute crédibilité. D'autres associations marocaines se sont formées, bénéficiant de subventions françaises et échappant au contrôle des consulats. Le gouvernement de Rabat a voulu reprendre les choses en main. La nouvelle fédération est censée *« représenter démocratiquement »* la communauté marocaine en France, promouvoir des activités socioculturelles et raffermir les liens avec la mère patrie.

L'émigration n'avait été décidée par personne : ni par les pays d'accueil, ni par les Marocains, ni par les intéressés eux-mêmes, qui ne savaient pas que leur séjour à l'étranger prendrait un caractère durable sinon définitif. Le Maroc se retrouve aujourd'hui avec un bon million d'émigrés. Il est d'autant moins facile de les organiser que manque une administration centrale – l'idée d'un ministère de l'émigration vient d'être lancée – et qu'aucune réflexion sérieuse sur leur devenir n'a été entreprise jusqu'à présent. On a laissé faire, s'adaptant aux législations des pays d'accueil, qui fixent les règles du jeu.

Preuve de leur attachement au pays : près de 600 000 émigrés viennent chaque année passer leurs vacances au Maroc. Le «F» des voitures suscite parfois des exclamations péjoratives : *« Facances ! »* Mais ces expatriés très enviés ont deux raisons d'être bénis de leurs concitoyens. D'abord, par leur absence, ils allègent considérablement un chômage local qui serait insupportable. Puis, ils sont en Europe les champions de l'épargne rapatriée : l'an dernier, les transferts de leurs économies ont presque atteint 9 milliards de francs, c'est-à-dire plus d'une fois et demie les recettes phosphatières.

Autant dire qu'un retour massif des émigrés n'est pas imaginable un seul instant, malgré tous les discours sur la « réinsertion ». Celle-ci ne peut concerner qu'un petit nombre de personnes, pour lesquelles le Maroc demande à la France une aide accrue (formation professionnelle, subventions, investissements). Les candidats au retour se transforment souvent d'ouvriers en petits entrepreneurs, mais ils se heurtent à une administration décourageante, dont les lenteurs et les incohérences ont fait échouer plus d'un projet.

L'autre génération

Pour représenter correctement la communauté marocaine de France, le congrès de Rabat aurait dû compter 20 % de femmes. Mais celles-ci brillaient par leur absence, malgré le poids grandissant qu'elles occupent dans l'émigration. *« Elire des femmes ? Ce serait contraire à nos traditions*, répondait, un peu surpris, un délégué de province. *Il faudrait qu'elles aillent le soir aux réunions avec des hommes... »* Ce n'est pas par hasard que des femmes tournent le dos aux amicales et constituent de petites associations dynamiques : l'une, à Paris, vient de créer un restaurant marocain et une école culinaire ; une autre, à Gennevilliers, a lancé une auto-école féminine...

On compte 20 % de femmes, mais aussi 34 % d'enfants de moins de quinze ans. Beaucoup d'entre eux, nés en France, marqués par l'école et la télévision, s'éloignent du Coran et ne parlent presque plus arabe. Au Maroc, on n'aime pas beaucoup évoquer cette deuxième génération qui bouscule toutes les certitudes. Officiellement, la question ne se pose pas : *« Un Marocain reste toujours Marocain, même s'il a la double nationalité. »* Dans les conversations privées, la réponse est plus nuancée : *« Rester Marocain ou devenir Français est un choix personnel*, affirme un haut fonctionnaire. *Nos deux gouvernements peuvent seulement aider les intéressés à réaliser leur choix. »*

La difficulté est que beaucoup de jeunes de la deuxième génération, assis entre deux chaises, ont du mal à choisir. Faut-il favoriser leur intégration dans la société française ? Ou, au contraire, chercher à maintenir l'identité culturelle en multipliant le nombre des instituteurs d'arabe et de prédicateurs religieux ?

Les dirigeants marocains commencent à se rendre compte que cette deuxième génération est en train de leur échapper. Ils ne peuvent s'y résoudre et encore moins l'admettre publiquement. A long terme, ce phénomène peut se répercuter sur leur balance des paiements. Il n'est pas sûr, en effet, que de jeunes adultes établis en France avec leur famille, et ayant acquis des habitudes de consommation, continueront à rapatrier une partie importante de leurs salaires.

ROBERT SOLÉ.

Plus d'un million

Le Maroc évalue à plus d'un million le nombre de ses émigrés, enfants compris. Les principaux pays d'accueil sont la France (605 000), la Belgique (123 000) et les Pays-Bas (120 000), suivis de l'Allemagne fédérale (43 000) et de l'Espagne (32 000).

Pour la France, ce chiffre est largement supérieur à celui du recensement de 1982 (431 000), lequel péchait cependant par défaut. En tout cas, les Marocains, qui n'étaient que 260 000 au recensement de 1975, constituent la troisième communauté étrangère de l'Hexagone, après les Portugais et les Algériens. Ils sont installés principalement dans la région parisienne, mais aussi dans le Nord, en Corse (plus de 20 000), dans les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault et le Vaucluse.

En 1982, sur cent actifs marocains, on comptait 47 ouvriers non qualifiés, 22 ouvriers qualifiés et 12 ouvriers agricoles. L'an dernier, 2 069 travailleurs marocains (contre 5 305 algériens) ont restitué leurs titres de séjour en France pour bénéficier d'une aide au retour.

Alger dénonce une loi de l'« arbitraire »

ALGER
de notre correspondant

La loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale, soulève quelques inquiétudes en Algérie. L'agence officielle Algérie-Presse Service (APS), reprise par les quotidiens de samedi 19 juillet, s'interroge sur cette loi, qui *« vise à placer la communauté algérienne sous haute surveillance policière »*. Elle insiste sur l'amalgame qui tente d'accréditer la thèse de l'*« immigration, source d'insécurité »*, et sur la notion de *« troubles à l'ordre public, qui, dans la pratique, peut recouvrir de nombreux excès motivés par des sentiments xénophobes ou racistes pouvant donner lieu à des expulsions policières expéditives »*.

L'APS relève cependant que *« la presse et les organisations démocratiques françaises se sont élevées contre les aspects inhumains et arbitraires des dispositions de cette loi »*, et note que *« des signes encourageants sont enregistrés avec la publication d'une pétition de 4 830 signatures, réclamant pour les immigrés le droit à être assurés en France d'une sécurité de séjour, de vivre avec leurs familles dans la dignité et d'une égalité de traitement au regard des lois de la République française »*.

L'agence conclut un long commentaire diffusé sous le titre « La politique de l'amalgame et de l'arbitraire légalisée », en rappelant l'importance du paramètre humain dans les relations franco-algériennes, car *« les deux pays sont liés par des accords qui prennent en considération les intérêts de leurs ressortissants respectifs »*.

F. F.

A TRAVERS LE MONDE

SOUDAN

Fermeture de l'aéroport de Juba

Khartoum. – Les autorités soudanaises ont fermé l'aéroport de Juba après une attaque des rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) près de la capitale régionale, a rapporté, le dimanche 20 juillet, l'agence de presse soudanaise SUNA.

Le premier ministre, M. Sadek El Mahdi, a déclaré que les rebelles avaient bloqué mercredi la circulation sur le Nil dans la partie occidentale de la province d'Equatoria, où ils sont engagés contre les troupes gouvernementales à Djebel-Labo, à cinq kilomètres au nord de l'aéroport de Juba. M. Sadek El Mahdi a ajouté que les rebelles voulaient assiéger Juba, mais que l'armée contrôlait la situation. La fermeture de l'aéroport de Juba risque d'avoir de graves conséquences pour le ravitaillement des populations affamées du Sud.

Selon M. Winston Prattley, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Soudan, cité par SUNA, il y aurait environ 50 000 réfugiés à Juba sur le point de manquer de vivres. En raison des combats en Equatoria, les organisations d'aide internationale n'ont pu faire parvenir qu'environ 1 500 à 4 000 tonnes de vivres dans la région. – *(Reuter.)*

Espagne

Incidents à Melilla au cours d'une manifestation d'extrême droite

Melilla. – Deux policiers ont été lergèment blessés et une vingtaine de personnes arrêtées dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 juillet à Melilla (enclave espagnole en territore marocain), à la suite d'une manifestation d'extrême droite. Les incidents ont commencé lorsque la police a procédé, samedi soir, à la dispersion de quelque trois cents personnes réunies à l'appel du mouvement ultra-nationaliste Lutte pour la liberté de Melilla. La manifestation, non autorisée, avait été convoquée pour demander la démission du délégué du gouvernement à Melilla, M. Andres Moreno Aguilar, jugé trop favorable à la population maure de Melilla par les chrétiens d'extrême droite.

La tension entre les communautés chrétienne et musulmane de Melilla est vive depuis plusieurs mois *(le Monde* du 11 juillet). Elles interprètent de façon opposée l'application à Melilla de la nouvelle loi espagnole sur les étrangers, entrée en vigueur le 1er avril dernier. La majorité des chrétiens défendent une application stricte de la loi alors que les musulmans, dont beaucoup n'ont pas la nationalité espagnole, souhaitent la prise en compte de leur situation particulière. La loi facilite notamment l'expulsion des étrangers en situation irrégulière sur le sol espagnol. – *(AFP.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : contestée par le Congrès

L'opération antidrogue menée en Bolivie donne peu de résultats

L'opération menée depuis le début de la semaine dernière en Bolivie par des forces locales appuyées par des soldats américains n'a abouti jusqu'à présent qu'à la destruction d'un seul laboratoire clandestin dans le département de Beni (nord-est du pays). Cette action, qui suscite certaines réserves au Congrès, à Washington, soulève des protestations à La Paz de la part des syndicats et des partis de gauche. Ils s'insurgent contre *« l'aliénation de la souveraineté nationale »*.

WASHINGTON
correspondance

L'engagement américain contre les « narco-terroristes » opérant en Bolivie, provoque des remous dans les milieux politiques de la capitale. Certes, cette intervention se limite à un appui logistique, assuré par l'envoi d'un gros appareil de transport ayant à bord six hélicoptères et cent-soixante soldats, qui ont pour instruction de n'utiliser leurs armes que pour répondre à une attaque.

Néanmoins, cette participation militaire et les faibles résultats obtenus jusqu'à présent créent un certain malaise. Au Congrès d'abord, qui n'a pas été consulté sur la décision de la Maison Blanche, prise conformément à une directive présidentielle du mois d'avril, spécifiant que la *« sécurité nationale »* justifiait l'emploi de la force armée américaine pour aider les pays d'Amérique latine et centrale à combattre la menace *« internationale »* représentée par la drogue.

Dans l'optique officielle, en effet, les trafiquants de drogue sont liés aux terroristes, participant ainsi aux efforts de déstabilisation des institutions politiques et judiciaires de ces pays. Aussi bien, dans le passé, en Colombie et aux Bahamas, les opérations menées par les autorités locales ont utilisé de l'équipement et du personnel américains. Le ministère de la justice envisagerait de dépenser 400 millions de dollars pour financer l'appui logistique donné aux forces de sécurité étrangères et pour acheter des appareils spécialisés afin d'intercepter les contrebandiers en route vers les Etats-Unis.

Au Congrès, certains s'inquiètent de la participation de soldats américains à des opérations de police conduites à l'étranger. Cet emploi contrevient, selon eux, à une vieille loi de 1878 interdisant la participation de militaires à des tâches policières et au War Powers Act de 1973, exigeant que le Congrès soit consulté quand des forces armées sont envoyées dans des endroits où les risques de guerre sont grands.

Une opération politique

A dire vrai, les chefs du Pentagone sont plus que réticents pour faire courir des risques à leurs soldats dans des opérations pour lesquelles ils ne sont pas préparés. En outre, les critiques de l'intervention américaine estiment que la participation des Etats-Unis à la lutte contre le « narco-terrorisme » a été motivée par des considérations politiques. Ils citent à ce propos les déclarations de M. Jacobo Liebermann, conseiller du président bolivien, M. Paz Estenssoro, disant : *« Nous aurions préféré une assistance différente, entièrement dirigée par les Boliviens. »*

La Maison Blanche réplique que les opérations avaient été étudiées et coordonnées depuis plusieurs mois par les deux gouvernements. Pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement bolivien ne peut pas admettre avoir demandé spécifiquement une intervention « militaire ».

Selon M. Liebermann, le gouvernement bolivien s'est « résigné » à la présence de soldats américains, laissant entendre que l'offre de Washington d'envoyer des troupes ne pouvait être dédaignée, encore moins rejetée, dans la mesure où le Congrès doit décider prochainement du montant de l'assistance économique à la Bolivie. En juin dernier, le gouvernement américain avait décidé de retenir 7,2 millions de dollars d'aide, en raison des faibles progrès accomplis par le gouvernement de La Paz dans l'éradication de son énorme récolte de coca. Les Boliviens n'avaient pas observé l'accord de 1983 selon lequel ils s'engageaient, en contrepartie d'une aide financière et technique des États-Unis, à extirper 10 % des 45 000 hectares de coca d'ici la fin de l'année 1985. Les exportations de coca au marché noir rapportent à la Bolivie 800 millions de dollars par an, alors que toutes les exportations légales réunies représentent seulement 500 millions de dollars.

A la fin de l'année dernière, le gouvernement bolivien a essayé un autre système. Il s'est mis à payer aux paysans 350 dollars pour chaque hectare retiré de la production. Mais ceux-ci pouvant obtenir 10 000 dollars par an pour le produit de chaque hectare vendu aux trafiquants, la formule échoua complètement. D'où la nécessité de frapper les laboratoires de traitement des feuilles de coca.

Les critiques de l'administration Reagan estiment que les efforts entrepris pour supprimer le mal à sa source sont un aveu indirect de l'échec du gouvernement, qui n'a pas réussi à extirper la drogue de la société américaine. La mort récente de deux athlètes connus, l'accroissement très sensible du nombre des décès dus à la cocaïne, attirent l'attention du grand public.

Tous les sondages ne sont pas pessimistes. Ainsi, le pourcentage des étudiants usant de diverses formes de drogue a baissé. Néanmoins, on évalue à cinq cent mille la « clientèle » attachée à l'héroïne. Son prix relativement modéré, sous la forme de « crack » (petite molécule utilisée ensuite comme une cigarette), a favorisé un engouement qui, ces derniers mois, a pris la proportion d'une dangereuse épidémie.

HENRI PIERRE.

Les éboueurs de Philadelphie à l'assaut de montagnes d'ordures

Philadelphia (AFP, AP). – Deux mille éboueurs de Philadelphie (Pennsylvanie), le visage couvert de masques de protection, ont commencé, le samedi 19 juillet, à nettoyer les 40 000 tonnes d'ordures qui encombraient les rues par suite d'un grève observée par les employés municipaux depuis le 1er juillet. En certains endroits, les ordures formaient de véritables montagnes hautes de plusieurs mètres et répandant une odeur pestilentielle, en raison des températures élevées (entre 30 et 35 degrés) en cette saison. Toutes les ordures seront brûlées dans les incinérateurs dont dispose la ville.

Le conflit avait été provoqué par des menaces de licenciement pesant sur les deux mille quatre cents éboueurs de la municipalité. Une grève analogue en est à son quatrième jour à Detroit (Michigan), et un préavis d'arrêt de travail à partir de mardi a été déposé à Pittsburgh (Pennsylvanie). Les collectes régulières d'ordures à Philadelphie ne reprendront complètement qu'après le règlement définitif du différend qui oppose la corporation des éboueurs aux autorités de la ville.

NICARAGUA

Le président Ortega exige la reconnaissance du jugement de La Haye

Esteli *(AFP, Reuter)*. – Le Nicaragua a exigé, le samedi 19 juillet, que les Etats-Unis reconnaissent, avant le 27 juillet prochain, le jugement de la Cour internationale de justice de La Haye condamnant l'aide de Washington aux rebelles antisandinistes. Dans le cas contraire, a indiqué le président Ortega, Managua réclamera la convocation du Conseil de sécurité des Nations unies et demandera le soutien de la communauté internationale pour que le jugement rendu le 27 juin à La Haye soit respecté. Les Etats-Unis avaient, pour leur part, rejeté par avant toute décision de cette Cour, dont ils ne reconnaissent plus la juridiction depuis 1984.

Le président Ortega a également lancé, lors de son discours prononcé à Esteli, au nord du Nicaragua, à l'occasion du septième anniversaire de la révolution sandiniste, un appel aux chefs d'Etat d'Amérique centrale pour qu'ils *« ne se laissent pas entraîner par la politique des Etats-Unis »*. Environ vingt mille personnes assistaient au discours retransmis dans l'ensemble du pays par la radio et la télévision, ainsi que dans certains pays du bloc communiste par l'intermédiaire du satellite Intersputnik, mis en service la semaine dernière dans le pays avec la collaboration de l'Union soviétique. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises dans la ville d'Esteli, où, pour la première fois depuis sept ans, M. Ortega n'était entouré que de deux des huit autres membres de la direction sandiniste.

● **MEXIQUE : Annulation de la messe dominicale à Chihuahua.** – Pour protester contre le déroulement des élections dans l'Etat du Chihuahua, le 6 juillet dernier, l'archevêque Almeida a annulé la messe dominicale dans des dizaines de paroisses. Les prêtres ont dénoncé à cette occasion *« le mensonge, la fraude, les retards, le chantage, les menaces, toutes les actions arbitraires et malheureuses qui sont arrivées ce jour-là »*. C'est la première fois depuis soixante ans que l'Eglise suspend les offices religieux pour un motif politique. – *(AFP.)*

Asie

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ANNEXION DE TIMOR PAR L'INDONÉSIE

Fait accompli et résignation

L'Indonésie a célébré, la semaine dernière, en invitant quelques diplomates – mais aucun journaliste – le dixième anniversaire de son annexion de l'ancienne colonie portugaise de Timor-Oriental, après une guerre qui fit des milliers de victimes chez les Timorais.

Une décennie plus tard, alors que les troupes de Djakarta poursuivent leurs opérations et que la guérilla du Mouvement révolutionnaire du Fretilin paraît moribonde, il semble bien que la communauté internationale, dans sa grande majorité, se soit résignée au fait accompli *manu militari* par le régime du président Suharto. Et cela même si l'annexion n'a toujours pas été entérinée par les Nations unies.

A l'exception de rares visites diplomatiques guidées, on continue, à Djakarta, à maintenir un voile épais sur tout ce qui concerne la situation réelle à Timor-Oriental. On se borne surtout à y faire valoir les aspects *« positifs »* de l'annexion : élévation du revenu (qui demeure néanmoins très inférieur à la moyenne indonésienne), accroissement de la scolarisation, etc.

Pour leur part, diverses organisations spécialisées dans la cause des droits de l'homme, à commencer par Amnesty International, n'ont jamais cessé de faire état de brutalités, sévices, tortures et crimes dus à la répression par les militaires de toute opposition locale à l'annexion. Pour certaines d'entre elles, quelque deux cent mille personnes, soit un tiers de la population de Timor-Oriental au moment de l'indépendance, auraient péri, victimes de cette politique.

Djakarta dément régulièrement ces accusations. De plus, au fil des années, le réalisme politique et commercial aidant, les critiques des gouvernements, nombreuses à l'origine, se sont notablement raréfiées. Comme dans le cas du Vietnam au Cambodge, par exemple, l'essentiel pour les Indonésiens est d'occuper le terrain, de former leurs hommes, d'éliminer opposants et résistants, bref de durer en attendant que l'indignation s'apaise.

Dix ans après, on peut considérer que Djakarta n'a pas mal réussi. Il y a longtemps que le sort – humain, politique, juridique – de Timor-Oriental n'empêche plus les chefs d'Etat de visiter l'Indonésie. M. Reagan s'y trouvait en mai, M. Mitterrand s'y rendra en septembre.

R.-P. P.

Diplomatie

Les « mesures de confiance » en Europe

La conférence de Stockholm s'est ajournée dans l'optimisme

STOCKHOLM
de notre correspondant

Après deux ans et demi de discussions courtoises mais infructueuses, se dirige-t-on enfin vers un accord à Stockholm ? La plupart des délégués des trente-cinq pays représentés à la conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CDE) le pensaient pour la première fois. En l'espace de quelques jours, en effet, des progrès sensibles ont été enregistrés, en particulier dans le domaine de la notification des manœuvres militaires.

En renonçant en effet à exiger le notification des activités aériennes dites « indépendantes », les Soviétiques et leurs alliés du pacte de Varsovie ont fait une concession importante qui a permis de débloquer les travaux. Ils acceptent désormais que les mouvements aériens soient inclus dans le contexte des manœuvres terrestres notifiables. Cette question avait été discutée à Moscou lors de la récente visite de M. Mitterrand.

En séance, l'ambassadeur américain, M. Robert Barry, a d'ailleurs remercié la France pour son initiative et le rôle qu'elle a joué. Pour les Soviétiques, il ne s'agit pas d'une retraite puisque *« 90 % des activités aériennes seront quand même notifiées et que le reste fera l'objet d'une discussion ultérieure »*.

Autre pas important qui explique l'optimisme : dans le domaine de la vérification des mesures de confiance et de sécurité, l'URSS, rappelant le communiqué de la dernière réunion du pacte de Varsovie à Budapest, accepte le principe de l'inspection sur place si longtmeps qualifiée d'« espionnage légalisé ». Mais le chef de la délégation soviétique, M. Oleg Grinevski, a toutefois souligné, le 18 juillet, que cette inspection devait s'incrire dans le cadre plus large de la réduction des effectifs militaires et des armements classiques en Europe. Il a également exprimé l'espoir que les Occidentaux examineraient à leur tour avec bienvaillance certaines propositions soviétiques controversées.

L'inspection sur place

Sur la question de l'inspection sur place, plusieurs points délicats restent à régler. Où et quand sera-t-elle applicable ? Sous quelle forme ? Prendra-t-elle effet immédiatement après la signature d'un éventuel document final à Stockholm ? Ou un compromis prévoira-t-il une période probatoire reconductible ? De part et d'autre, on souligne que l'inspection sur place constituera une innovation en matière de contrôle des armements et un progrès substantiel par rapport aux accords antérieurs.

Les délégations sont convenues de rester dans la capitale suédoise cette semaine pour une série de discussions de travail informelles. Elles se retrouveront aussi quelques jours avant l'ouverture de la douzième et dernière session, le 19 août. Il est clair en effet que si un accord doit être signé le 19 septembre, ce qui paraissait presque utopique à beaucoup il y a moins d'un mois tant les divergences étaient profondes, il faut rattraper le temps perdu...

La vérification et l'inspection ne sont pas les seuls gros obstacles ; dans le domaine de la notification, les questions de transfert de troupes, des paramètres et des feuilles d'effectifs engagés dans les activités militaires seront difficiles à résoudre.

En dépit de ces difficultés persistantes, l'optimisme règne. Le chef d la délégation américaine déclare *« discerner les contours d'un accord »* et avoir le sentiment que *« le principe de l'inspection figurera dans le document final »*. Son collègue soviétique estime qu'il existe une volonté réciproque de négocier.

ALAIN DEBOVE.

● **A l'Institut français des relations internationales.** – Le conseil d'administration de l'Institut français des relations internationales vient de coopter quatre nouveaux membres : MM. Olivier Chevrillon, Roger Fauroux, André Fontaine et l'amiral Pierre Lacoste. Rappelons que, depuis la mort de M. Jean Riboud, le président de l'IFRI est M. Guy Ladreit de Lacharrière.

Proche-Orient

LIBAN : consternation à Beyrouth-Ouest

L'attentat contre l'autobus de l'université américaine est un geste de défi à Damas

BEYROUTH
de notre correspondant

L'attentat du samedi 19 juillet contre l'autobus de l'université américaine de Beyrouth (AUB), qui a fait quatre morts et trois blessés, a été, de toute évidence, un défi lancé à Damas. Mais il a porté un coup sérieux à ce qui restait encore de coexistence intercommunautaire à Beyrouth-Ouest.

Samedi, peu après midi, l'autobus banalisé affrété par l'AUB pour des navettes entre le campus et le point de passage intersecteur a été criblé de balles par quatre hommes portant des cagoules et des armes munies de silencieux alors qu'il atteignait son terminus, le poste de l'armée à Kaskass, où se fait l'échange de passagers entre ceux qui viennent du secteur musulman et ceux qui s'y rendent.

En accélérant au lieu de freiner quand son bus a été arrosé de balles, le chauffeur a évité un massacre. L'attentat a provoqué l'indignation en secteur chrétien et la consternation en secteur musulman, surtout dans les milieux dirigeants qui en ont tout de suite saisi la portée politique.

A Beyrouth-Est, les Forces libanaises, en soulignant la responsabilité de la Syrie dès lors qu'elle prétend assurer la sécurité à Beyrouth-Ouest, ont appelé l'université américaine à s'intaller en secteur chrétien où elle a d'ailleurs déjà établi des sections. A Beyrouth-Ouest, tous les hommes politiques et les partis ont condamné l'attentat. Le ministre de l'éducation, M. Selim Hoss, a exprimé clairement son sentiment : *« Les commanditaires de ce crime visent à porter atteinte au plan de sécurité, ils ne feront que renforcer notre détermination à l'appliquer et à demander son renforcement et son extension. »*

Il n'en reste pas moins que l'attentat contre l'autobus est un coup dur porté à la pacification de Beyrouth-Ouest, entreprise par Damas. Autre coup d'arrêt à l'extension du plan de sécurité soutenu par les Syriens : le refus du hezbollah d'y laisser englober la banlieue sud chiite où il partage la réalité du pouvoir avec son rival, le mouvement Amal qui, lui, a accepté cette extension. Le hezbollah dans un communiqué justifie sa position par deux arguments : d'une part, la banlieue sud jouit, selon lui, d'une bonne sécurité intérieure grâce à la solidarité qui y règne et des mesures similaires à celles de Beyrouth-Ouest n'y sont « pas nécessaires » ; d'autre part, les expériences antérieures de l'armée libanaise en la matière ne sont guère rassurantes.

Il n'est pas impossible que la Syrie renonce à « pacifier » la banlieue sud pour éviter l'affrontement avec le hezbollah et, indirectement, avec l'Iran qui le soutient. Elle pourrait exiger avec plus de rigueur la destitution du président de la République, M. Amine Gemayel. Elle cherche à l'obtenir, par le biais de ses alliés, pour le 23 septembre prochain, quatrième anniversaire de l'accession au pouvoir du chef de l'Etat, qui se retirerait donc deux dans avant la fin de son mandat. Damas semble avoir marqué un point important en faisant entrer dans le *« comité ministériel »* de Beyrouth-Ouest, jusque-là exclusivement musulman, un ministre chrétien, M. Abdallah Racy, gendre de M. Soleman Frangié, grand allié chrétien de Damas et toujours ministre en titre de l'intérieur qui avait, dès le premier jour, boycotté le gouvernement.

Cette remise en cause du président ne peut que provoquer un raidissement du camp chrétien et donc aggraver la cassure du pays.

LUCIEN GEORGE.

Nouvelle tentative de médiation jordanienne entre Damas et Bagdad

Bagdad *(AFP)*. – Le roi Hussein de Jordanie a quitté le dimanche 20 juillet, en fin de matinée, Bagdad, au terme d'une courte visite officielle en Irak, effectuée dans le cadre de sa médiation entre Damas et Bagdad.

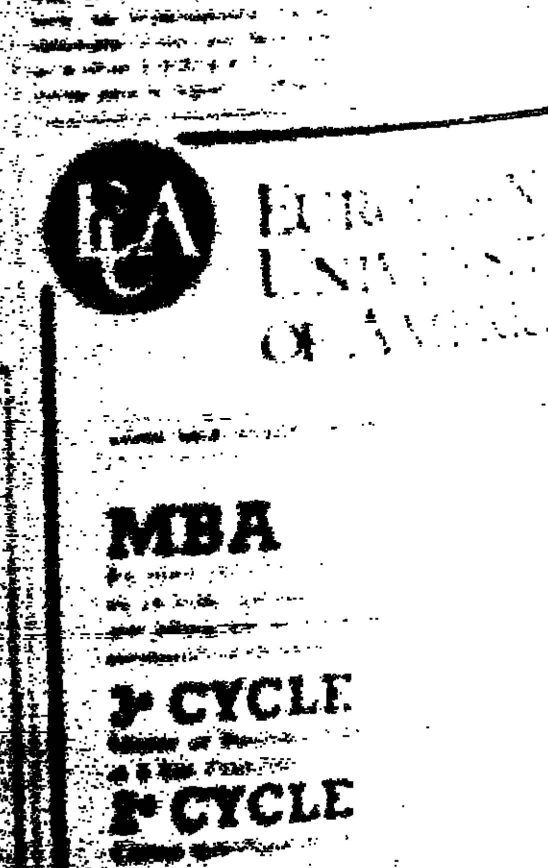
Aucune précision n'a été fournie sur les résultats de ces entretiens avec le président Saddam Hussein. Le ministre irakien de la culture et de l'information, M. Latif Nassif Jassem, avait écarté cependant dans une déclaration faite avant l'arrivée du souverain hachémite, la possibilité d'une réconciliation irako-syrienne, *« tant que la Syrie demeure l'alliée de Téhéran »*.

La médiation jordanienne avait été entreprise au lendemain de l'amélioration des relations entre Damas et Téhéran, à la suite de la visite le mois dernier d'une délégation de hauts responsables syriens en Iran en vue de développer les relations économiques entre les deux pays.

Un projet de rencontre des ministres irakien et syrien des affaires étrangères à la mi-juin à Damas avait été annulé *in extremis* sans explication officielle. La Jordanie avait néanmoins immédiatement amorcé la relance de sa médiation en collaboration étroite avec l'Arabie saoudite, où le roi Hussein s'est rendu le 8 juillet.

● **Israël annonce l'arrestation de Palestiniens au large du Liban.** – Une patrouille navale israélienne a arrêté la semaine dernière un groupe de Palestiniens qui navigusient au large des côtes libanaises dans un bateau battant pavillon chypriote, a annoncé le dimanche 20 juillet un porte-parole de l'armée.

Selon lui, les passagers de l'embarcation interceptée appartiennent au Fath, principal mouvement de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Leur nombre n'a pas été précisé. – *(Reuter)*.



CHRONIQUE DES ANNÉES 60

L'attentat du Petit-Clamart amène le général de Gaulle à précipiter la réforme de la Constitution, c'est-à-dire l'élection du président de la République au suffrage universel. Hors les fidèles, tous les partis crient au scandale. Mais le 28 octobre 1962 plus de 62 % des Français donnent raison au chef de l'Etat.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LA DOUTEUSE VICTOIRE DE M. GAITSKELL

L'ALLOCUTION RADIOTÉLÉVISÉE DU CHEF DE L'ÉTAT

« Les attentats perpétrés ou préparés contre ma vie m'obligent à assurer après moi une République solide »

DÉCLARE LE GÉNÉRAL DE GAULLE

L'ALLOCUTION RADIOTELEVISEE DU GENERAL DE GAULLE, prononcée à 13 heures et diffusée de nouveau en fin de journée, constitue un pressant appel en faveur du « oui » au référendum. S'adressant au pays, et non au Parlement, il souligne avec force que « le président de la République a besoin de la confiance directe de la nation ».

... solide, ce qui implique qu'elle le soit au sommet. »

« Je crois nécessaire, ajoute-t-il, qu'un vote massif de la nation atteste en ce moment même qu'elle ne veut pas, après de Gaulle, revoir l'Etat livré à des pratiques politiques qui le mèneraient à une odieuse catastrophe. »

... sur la motion de censure s'ouvre à 15 heures par un discours de M. Paul Reynaud. Parmi les quelque trente orateurs inscrits figurent les principaux signataires de la motion, notamment MM. Motte (indépendant), Dorey (M.R.P.), Maurice Faure (radical), Jean-Paul David (parti libéral européen) et Guy Mollet (S.F.I.O.), et une vingtaine de députés U.N.R., dont M. Schmittlein. Le ... ministre comptait présenter, ...

(Vendredi 5 octobre 1962.)

6. De Gaulle au pinacle

LA décolonisation achevée dans le sang, la France aurait pu en vivre le drame sur le grand air de la décadence. Tant d'hommes politiques — Soustelle, Bidault, Lacoste... — n'avaient-ils pas dit et redit que la perte de l'Algérie serait une humiliation, un déclin fatal, voire *« la mort de la République »* ?

Or le pessimisme fut épargné aux Français, au moins pour deux raisons. D'abord, grâce à la croissance économique des années 60 et à l'accès pour le grand nombre aux délices de la consommation. Ensuite, parce que de Gaulle, comme au lendemain de la seconde guerre mondiale, accrédita aux yeux de ses concitoyens l'image d'une patrie qui faisait bonne mesure parmi les nations du premier rang. Dès 1958, à Conakry, il s'était écrié : *« Pour la France d'aujourd'hui, le colonialisme est fini ! »* Le colonialisme, oui, mais non la « grandeur ».

Le rêve de construire une vaste communauté, où les anciennes colonies devenues autonomes resteraient dans le giron français, n'ayant pas résisté plus de deux ans, de Gaulle a acquiescé sans résistance à la volonté des Africains de former des Etats souverains. Ce fut sa gloire de devancer en Afrique noire les guerres de libération « nationale » : en 1960, l'Afrique française avait laissé place à des Etats indépendants, amis de l'ancienne métropole, ce qui rendait d'autant plus singulier le cas de l'Algérie. Mais si la grandeur impériale n'était plus de saison, de Gaulle entendait bien lui fournir une compensation, en formulant une politique cohérente de grandeur « hexagonale » : le nationalisme intensif devait succéder au nationalisme extensif.

Cela signifiait notamment, pour un pays qui avait été si longtemps à la remorque des Etats-Unis, le remboursement des dettes extérieures et un assainissement financier général. Dès 1959, la balance des paiements équilibrée, on décida une mesure symbolique témoignant du redressement : à la date du 1er janvier 1960, on utiliserait un nouveau franc, qui aurait le centuple de la valeur de l'ancienne unité monétaire. Grâce à une bonne conjoncture économique, la balance des paiements demeura positive et le franc se classa en quelques années parmi les monnaies les plus solides du monde.

Simultanément, de Gaulle poursuivit son effort d'indépendance militaire, se refusant à la « docilité atlantique », décidé à doter la France des *« moyens modernes de la dissuasion »*. Le 13 février 1960 avait eu lieu l'explosion de la première bombe A française (*« Hourra pour la France ! Depuis ce matin, elle est plus forte et plus fière ! »*). De même, dans les relations extérieures, qu'il s'agît du Proche-Orient, du Congo-Léopoldville, de Cuba, de Gaulle, à tout propos, réaffirmait un quant-à-soi français qui tranchait nettement avec l'attitude de la France lors des années précédentes. La France, accueillant en grandes pompes Khrouchtchev en 1960, Kennedy en 1961, était redevenue aux yeux du monde une puissance qu'on ne pouvait plus regarder de haut.

En somme, on peut se demander si le choc opératoire de la décolonisation en Algérie aurait pu être aussi bien supporté sans ces transferts de grandeur nationale réussis par le général. L'empire avait rétréci comme une peau de chagrin, mais au son des trompettes.

Quoi qu'on pense du général de Gaulle, on ne peut s'empêcher d'admirer son génie politique. Je ne sais s'il a jamais médité Auguste Comte, mais il a su parfois illustrer à merveille le principe positiviste selon lequel l'homme d'action ne peut rien par lui-même car ses forces sont dérisoires ; son efficacité ne vient pas de son pouvoir mais de sa prévoyance : réussir, c'est connaître *« la tendance actuelle de la civilisation, afin d'y conformer l'action politique »*.

De Gaulle, dès 1958, dans son discours de Conakry, avait admis l'irréversibilité du temps, l'inéluctable décolonisation, lors même que l'ensemble de la classe politique française, y compris parmi ses plus fidèles lieutenants, s'y refusait. Une partie de la gauche en était aussi convaincue, mais celle-ci était hors d'état de présenter la décolonisation comme une victoire nationale, une étape dans le retour à une politique d'indépendance : l'homme du 18 Juin avait la ressource d'une légitimité historique sans égale ; sous sa responsabilité, les accords d'Evian étaient rien moins qu'un abandon ; ils devenaient la première page du redressement.

« Parfaire l'édifice »

De Gaulle songe alors à *« parfaire l'édifice »* de la Constitution : donner à son successeur l'autorité et la puissance dont il était lui-même doté par son pouvoir charismatique. A ses yeux, nul autre que le président de la République ne doit inspirer, infléchir, décider les grandes lignes de la politique nationale. Cette volonté, un événement en précipite la réalisation. Le 22 août 1962, la DS du général et de Mme de Gaulle est mitraillée par un commando OAS au carrefour du Petit-Clamart, proche de l'aéroport militaire de Villacoublay. De Gaulle en réchappe, malgré une balle qui passe à quelques centimètres de sa tête.

Les députés reçoivent chacun un tract du « CNR » — avatar de l'OAS — où ils peuvent lire : *« Aujourd'hui ou demain, envers et contre tous, le traître de Gaulle sera abattu comme un chien enragé. »* Faible prose mais sérieux avertissement. Le 3 octobre suivant, le *Journal officiel* publiait les conclusions de la méditation gaullienne sous la forme d'un décret selon lequel, en vertu de l'article 11 de la Constitution, un projet de réforme constitutionnelle serait soumis à référendum. Le général voulait qu'on élût désormais le président de la République au suffrage universel.

Le sang des députés, des anciens ministres, des sénateurs, des conseillers généraux et de tout ce que la France comptait de notabilités politiques ne fit qu'un tour. Certes, les fidèles « godillots » étaient prêts à voter n'importe quoi ou autant vaut. Mais les autres, communistes, socialistes, radicaux, démocrates chrétiens, modérés, menèrent grand bruit contre la machination de l'Elysée.

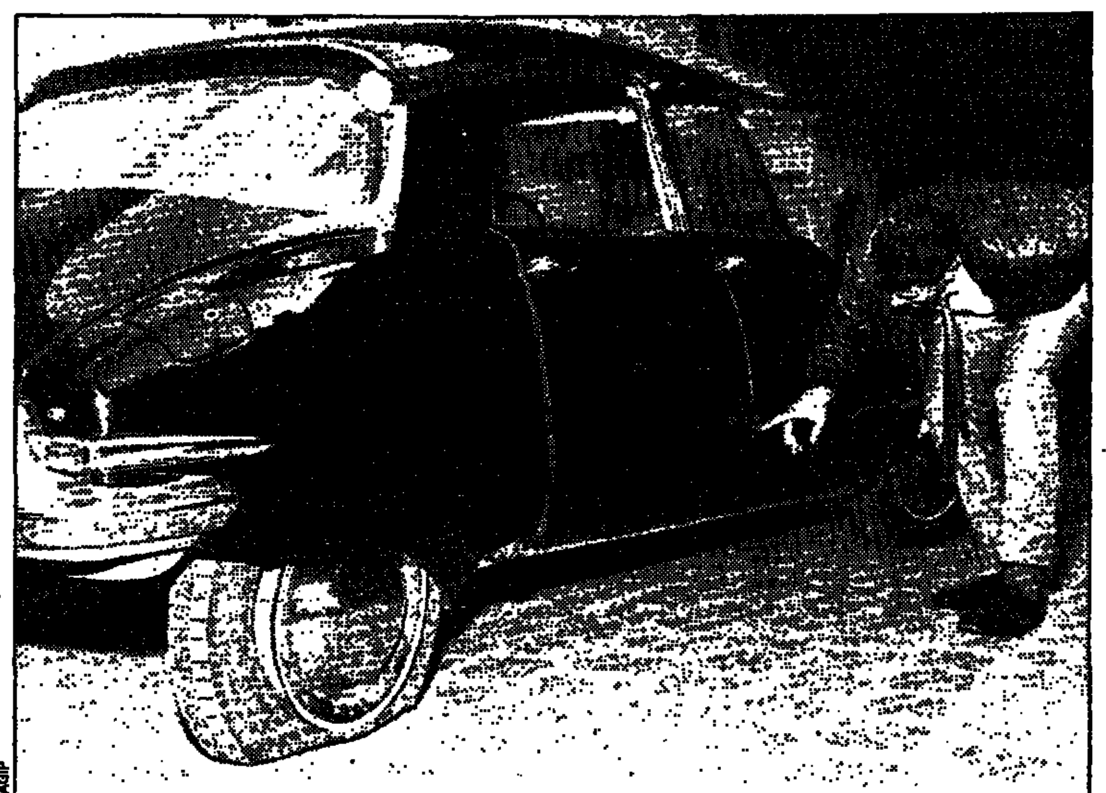
On invoqua les grands souvenirs, on évoqua la lutte des républicains contre Badinguet, on exalta la démocratie menacée. Et puis, les hommes de parti s'avisèrent que de Gaulle, la paix faite en Algérie, avait achevé sa mission. On était venu le chercher en pleine crise, alors qu'il cultivait son jardin à Colombey, comme jadis, sous la République romaine, on était allé prié Cincinnatus dans son champ, la dictature romaine est provisoire par tradition, et on attendait du général qu'il retournât à la rédaction de ses Mémoires, comme Cincinnatus jadis à sa charrue. Cet entêtement au pouvoir n'était plus de jeu ! On dénonça le projet, les juristes révoquèrent en doute l'utilisation de l'article 11, et l'on vit même le président du Sénat, Gaston Monnerville, au congrès radical de Vichy, fin septembre, employer contre le chef de l'Etat le mot de *« forfaiture »*

Georges Pompidou, premier ministre, dut tenir tête à une assemblée véhémente : *« Je vous défie*, lui dit Paul Reynaud, *de trouver dans tout le monde libre un citoyen qui accepte un régime aussi extravagant et aussi dangereux que celui qu'on nous propose. »* Le 5 octobre, une motion de censure mettait fin au premier gouvernement Pompidou. Le lendemain, dans *l'Aurore*, Jules Romains, un de ces écrivains français qui se considèrent comme tenus par le tirage de leurs livres de donner des consultations sur la politique, eut cette conclusion péremptoire : *« La République est sauvée. »*

En fait, le renversement du ministère et la dissolution de l'Assemblée confirmèrent l'opinion dans l'idée que les parlementaires voulaient en revenir aux jeux empoisonnés de la IVe République. Le 28 octobre, seul contre tous, de Gaulle obtint pour son référendum plus de 62 % des suffrages exprimés ; les 18 et 25 novembre, les élections législatives lui offraient une majorité parlementaire confortable. Ayant mis ses adversaires à la raison, le président de la République replace Georges Pompidou à la tête du nouveau gouvernement.

Le consentement du suffrage universel à la pratique plébiscitaire pouvait désespérer les républicains de la tradition parlementaire et libérale ; mais elle pouvait aussi signifier la revanche de la démocratie directe contre l'oligarchie des Assemblées. Bonapartisme ou démocratie moderne ? L'avenir en déciderait. En attendant, de Gaulle avait joué de main de maître et n'avait jamais paru aussi fort.

MICHEL WINOCK.


AGIP

La DS présidentielle après l'attentat du Petit-Clamart.

LE RÉFÉRENDUM SUR L'ÉLECTION DU CHEF DE L'ÉTAT AU SUFFRAGE UNIVERSEL

● Le « oui » obtient 61,75 % des suffrages exprimés

● Le « non » l'emporte dans quatorze départements

Après l'accord Kennedy-Khrouchtchev

M. THANT SE ...

Le général de Gaulle prolonge d'une journée son séjour à Colombey

... constitutionnel, prévue pour le mardi 6 novembre. C'est à ce moment que M. Monnerville ...

(Mardi 30 octobre 1962.)


DELMAS/SIPA-PRESS

Le premier ministre Georges Pompidou votant pour le référendum.

M. MONNERVILLE PREND LA TÊTE DES « NON »

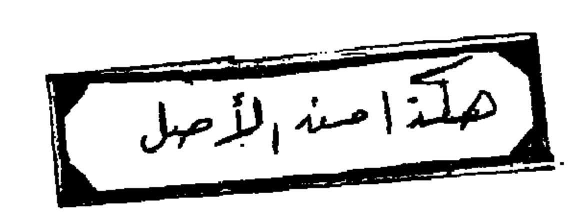
M. Gaston Monnerville, qui est non seulement le président du Sénat, mais l'un des quatre gardiens de la Constitution, s'est catégoriquement prononcé contre les projets révisionnistes du général de Gaulle.

« Je disais que nous sommes quatre en France à être désignés par la Constitution pour la faire respecter. Si le chef de l'Etat a décidé en connaissance de cause, je me permets de l'affirmer, de la violer, le premier ministre n'avait qu'à ne pas signer. Il n'avait qu'à ne pas dire oui... au référendum (Applaudissements)... *et le référendum n'aurait pas été possible. On le lui a imposé ; il y a quelques mois ce n'était pas son sentiment, aujourd'hui il a accepté, il va contresigner le projet de loi. Il prend ses responsabilités, chacun de nous prendra les siennes. Un avenir, je ne sais pas s'il sera lointain ou proche, jugera. Le peuple français comprendra et, au moment où il aura compris, je ne sais pas dans combien de temps il saura au moins quels sont ceux qui ont voulu le bien servir.*

» Laissez-moi vous dire que la motion de censure m'apparaît comme la réplique directe, légale, constitutionnelle, à ce que j'appelle une forfaiture. (Applaudissements.)

(Mardi 2 octobre 1962.)

Demain : le temps des copains



Le découpage des circonscriptions

La bataille de Lille est engagée

La loi électorale mise en œuvre lors des législatives du 16 mars a porté à vingt-quatre le nombre de députés dans le département du Nord, contre vingt-trois précédemment. Le retour au scrutin majoritaire conduit donc à un redécoupage du département en vingt-quatre circonscriptions qui devrait permettre un rééquilibrage démographique, mais qui soulève aussi de gros remous politiques.

LILLE
de notre correspondant

L'ancien découpage maintenait d'énormes disparités. La plus importante circonscription comptait plus de 200 000 habitants – c'était la onzième, sur le littoral, formée par les cantons de Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines et Coudekerque, fief de M. Albert Denvers (PS), ancien président du conseil général – alors que la plus petite n'atteignait pas le chiffre de 70 000 habitants (l'ex dix-septième, au sud du département, regroupant les cantons du Cateau, de Solesmes et de Clary).

Désormais, sur la base du recensement de 1982, la population des nouvelles circonscriptions devra s'inscrire dans une fourchette de 84 000 à 126 000 habitants, la moyenne départementale se situant à 105 000. Cela conduira à supprimer une circonscription dans le sud du département et à en créer deux autres, une sur le littoral, une dans la métropole lilloise.

Sur le littoral, on trouverait deux circonscriptions, l'une constituée autour de Dunkerque, plutôt favorable à l'actuelle majorité, l'autre autour de Gravelines, où M. Michel Delebarre (PS), l'ancien ministre du travail, s'apprêterait à prendre la relève de M. Denvers.

Les deux circonscriptions des Flandres intérieures demeureraient inchangées, favorables toutes les deux à l'actuelle majorité. Partout ailleurs dans le département, le paysage apparaît plus complexe dans les divers projets de découpage qui ont fait l'objet de discussions entre le RPR et l'UDF.

Si la droite peut envisager de remporter une circonscription dans le secteur de Cambrai pour M. Jacques Legendre (RPR), député, maire de cette ville, elle aura plus de difficultés dans les territoires communistes du Valenciennois – où M. Olivier Marlière (RPR) espère pouvoir conserver son siège de député (obtenu à la proportionnelle) quitte à redécouper quelques cantons – et davantage encore dans le Douaisis, pour le maire de Douai, M. Jacques Vernier (RPR). Dans le sud du département (Avesnes et Maubeuge), il ne sera pas aisé de composer deux circonscriptions pour pouvoir en contester au moins une sérieusement à la gauche : sur une dizaine de cantons, un seul est détenu par la droite.

Mais c'est surtout à Lille, fief de M. Pierre Mauroy, que les projets de redécoupage buttent sur une difficulté politique : comment concilier la nécessité de ne pas trop maltraiter l'ancien premier ministre de M. Mitterrand avec la volonté des chefs de l'actuelle majorité de venir affronter le maire de Lille sur son territoire ?

M. Albin Chalandon semble pour sa part y avoir renoncé. Le garde des sceaux trouverait un point de chute facile dans une nouvelle circonscription formée par les cantons ruraux de Pont-à-Marcq et Cysoing et une partie du canton de Lannoy, auxquels pourrait s'adjoindre le canton d'Orchies, que d'autres personnalités de la majorité verraient pourtant mieux « accroché » au secteur de Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes.

Les appétits de M. Descamps

Du coup, M. Jean-Jacques Descamps (UDF-PR), secrétaire d'Etat au tourisme, voit l'espace se dégager sur Lille, où il souhaite s'imposer en chef de file de l'opposition à M. Mauroy. Il pourrait à l'occasion de législatives avoir quelques chances dans une circonscription qui rassemblerait les cantons de Lille-sud, Lille-sud-ouest et Lille-centre ; mais il n'en aurait aucune dans une circonscription réunissant les cantons de Lille-sud, Lille-sud-ouest et Lille-est. Pourtant, le RPR serait, semble-t-il, plus favorable à cette seconde hypothèse : il préférerait, en effet, conforter les chances de l'un de ses sortants, M. Claude Dhinnin, député et maire de La Madeleine, en adjoignant au secteur de celui-ci le canton de Lille-centre. En outre, le RPR local n'apprécie pas forcément les appétits lillois de M. Descamps qui, d'ailleurs, s'est vu rappeler publiquement, au lendemain du scrutin, le mauvais score de l'UDF, lors du scrutin du 16 mars. En attendant, M. Descamps ne désarme pas : il vient de se faire élire à la présidence départementale de l'UDF, à la place de M. Stéphane Dermaux, maire PR de Tourcoing, rompant ainsi la règle de l'alternance (1).

Dans le reste de la métropole lilloise, M. Georges Delfosse (UDF-CDS) et M. Serge Charles (RPR) verraient leurs anciennes circonscriptions confortées, tandis que M. Michel Ghysel, RPR, et M. Stéphane Dermaux, PR, pourraient se trouver un point de chute aisé sur leurs terres ; le premier à Roubaix, le second à Tourcoing. A condition, toutefois, que la règle de la priorité au sortant, appliquée au sein de la majorité, joue également pour eux, bien qu'ils doivent leurs sièges à l'Assemblée nationale à l'entrée au gouvernement de MM. Chalandon et Descamps, qui les précédaient sur leur liste. M. Bruno Durieux, député CDS barriste, aura davantage de difficultés à s'imposer à Roubaix, dans l'ancienne circonscription de M. Alain Faugaret (PS).

Ce retour au scrutin majoritaire causera aussi des situations douloureuses pour la désignation des candidats au sein du PS. Ainsi, MM. Arthur Notebart, député et maire de Lomme, et Gérard Haesebrock, maire d'Armentières, se trouveront en compétition, de même que MM. Gérard Caudron, maire de Villeneuve-d'Ascq, et Bernard Derosier, député et maire d'Hellemmes, président du conseil général.

JEAN-RENÉ LORE.

(1) Celle-ci aurait voulu que ce soit un CDS qui accède pour deux ans à la présidence de l'UDF. Le Centre des démocrates-sociaux, qui avait d'ailleurs avancé le nom de M. Claude Gosset, conseiller général, maire de Hondschoote, a protesté, et certains considèrent l'attitude de M. Descamps comme une tentative de marginalisation du courant barriste au sein de l'UDF-Nord.

Installation de la « commission des sages »

La « commission des sages » chargée de donner son avis sur les projets d'ordonnance relatifs au découpage des nouvelles circonscriptions législatives avant que ceux-ci ne soient transmis au Conseil d'Etat devait être installée ce lundi 21 juillet par le ministre de l'intérieur, auprès duquel elle a été créée par la loi d'habilitation du 11 juillet dernier.

Cette commission est composée de deux conseillers d'Etat désignés par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, MM. Bruno Cheramay et André Kerever ; deux conseillers à la Cour de cassation, désignés par l'assemblée générale de la Cour de cassation, MM. Pierre Cordier et Jean Michaud ; et deux conseillers-maîtres à la Cour des comptes, désignés par la chambre du conseil de la Cour des comptes, MM. Pierre Bougon et Jean Mialet.

L'avis de cette commission sera rendu public.

Le débat sur la communication au Sénat

M. Léotard allège sa copie

Cent cinquante-trois heures quarante-cinq minutes dont près de cent-quarante-six réservées à l'examen des articles, 1 239 amendements et sous-amendements examinés sur les 1 826 déposés, 421 restant à étudier... Le Sénat a abordé ce lundi 21 juillet la dernière ligne droite de son marathon de trois semaines sur le projet de loi relatif à la communication. Il lui faudra encore débattre des articles réservés (vingt et un, au total), dont les treize consacrés au secteur public. La course a pris samedi des allures de sprint jusqu'à ce qu'elle soit interrompue à 1 heure du matin, dimanche, par abandon de l'équipe témoin.

La menace planait. Ceux qui la brandissaient l'ont mise à exécution : les membres de l'équipe des comptes rendus analytiques et sténographiques ont jeté l'éponge en quittant spectaculairement l'hémicycle. Du coup, gouvernement et sénateurs ont eux aussi rejoint les vestiaires faute d'espérer voir couchés sur le papier officiel les propos qu'ils auraient tenus et les décisions qu'ils auraient prises.

Le personnel parlementaire bénéficie d'avantages particuliers compensant la nécessaire disponibilité qui est exigée de lui, mais le « climat » de la session extraordinaire explique – à défaut de la justifier – l'initiative des services des comptes rendus. Celle-ci est révélatrice d'un agacement croissant au palais du Luxembourg, tant du côté du personnel que de celui des élus, dont l'emploi du temps se révèle extrêmement difficile à gérer, vu les modifications apportées à l'ordre du jour, et compte tenu aussi de l'incertitude qui règne sur la suite du programme quand le débat sur la communication sera terminé. Plusieurs membres de la conférence des présidents, qui est convoquée pour mardi, entendent exiger à leur tour que le gouvernement précise ses intentions.

En tout cas, l'intention de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, est d'aller au bout de son texte. Il n'a pas renoncé à faire discuter les articles du projet dont il avait demandé que l'examen soit repoussé. Cette détermination lui vaudra – peut-être – le privilège de voir la première privatisation de l'après-mars 1986 inscrite dans la loi, avant que ne le soient celles prévues par la loi d'habilitation économique et sociale, puisque l'ordonnance de dénationalisation doit être transformée en projet de loi.

Situation paradoxale

Reste que le ministre a dû alléger sa copie. Tout d'abord, il a dû retirer l'article prévoyant la nomination d'un administrateur provisoire, qu'il aurait voulu voir se substituer au PDG et au conseil d'administration de TF1. La commission sénatoriale avait préféré que la collégialité de la direction de la chaîne fût respectée, quitte à ce qu'un « mandataire spécial » soit nommé par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) pendant la période précédant le passage de la chaîne au privé.

Pour M. Léotard, la décision du Conseil constitutionnel n'autorise finalement que le maintien de la situation actuelle pendant la période transitoire. Si paradoxal que cela puisse paraître, le PDG de TF1 est appelé à conserver ses fonctions alors que ceux des deux autres chaînes publiques pourront être changés avec la présente loi. Le ministre de la culture a dû également modifier son texte en laissant en l'état les concessions accordées en supprimant l'article prévoyant la résiliation des concessions accordées à Canal Plus et en supprimant l'article prévoyant la résiliation des concessions accordées à la « 5 » et la « 6 ». La commission considérait que ce n'était pas au législateur de décider de ce maintien ou de ces résiliations, sans compter qu'elle n'était pas favorable à une discrimination entre la chaîne cryptée et les deux dernières arrivées dans le paysage audiovisuel. Comme pour l'administrateur provisoire, le gouvernement a préféré retirer purement et simplement les deux articles relatifs aux concessions, se laissant donc à lui-même la responsabilité de les dénoncer par décret. M. Léotard a confirmé que la situation de Canal Plus restera inchangée.

Quant à l'annulation des autorisations relatives à la diffusion des programmes par satellite de télédiffusion directe, la commission estimait là aussi que le législateur n'avait pas à intervenir. Sur ce point, le gouvernement l'a écoutée en acceptant l'amendement qui prévoyait la suppression de ce dispositif. Le Sénat a également mis au point le sytème de la composition initiale de la CNCL. En faisant passer de neuf à treize le nombre de ses membres et en fixant à neuf ans leur mandat, elle se devait de trouver une solution – qu'a acceptée le gouvernement – pour assurer une certaine permanence au sein des différentes catégories de membres (*le Monde* du 15 juillet).

Le schéma retenu dispose que six de ses membres auront un mandat de cinq ans et sept un mandat de neuf ans. Le président de la République, celui de l'Assemblée nationale et celui du Sénat nommeront un membre pour cinq ans et un membre pour neuf ans ; la durée du mandat des sept autres membres sera déterminée par un tirage au sort qui sera effectué de manière à éviter que les trois membres cooptés pour l'ensemble des autres ou les trois membres désignés par les hautes juridictions (Cour de cassation, Conseil d'Etat et Cour des comptes) soient renouvelables en même temps.

A. CH.

POINT DE VUE

La gauche est déjà majoritaire

par Olivier Stirn
Député (app. PS) de la Manche, délégué national auprès du premier secrétaire du Parti socialiste

La mise en place du conseil national de la gauche, projet annoncé par M. Lionel Jospin a la convention nationale du Parti socialiste, le 29 juin, est reportée à l'automne. M. Olivier Stirn, centriste qui avait rejoint le Parti socialiste après avoir été candidat sur la liste du PS dans la Manche en mars dernier, expose ici sa conception du rassemblement autour du principal parti de l'opposition.

DEPUIS l'avènement de la République, la droite domine la vie politique nationale, la gauche ne gouvernait que lors de brèves intermittences. On pourrait croire que cette constante se confirme par une analyse superficielle du scrutin de mars 1986, le plus mauvais pour la gauche depuis 1968. Et pourtant, la situation est en passe de changer ; la gauche va devenir majoritaire de manière durable. Elle l'est déjà sans le savoir. Pourquoi ? Comment ?

En donnant, lors du dernier scrutin, à l'UDF et au RPR une majorité courte, les électeurs ont signifié leur souhait d'une nouvelle expérience conservatrice, avec l'espoir d'un renforcement de la sécurité et d'une amélioration de l'emploi. Mais, en faisant du Parti socialiste le premier parti de France, ils nuançaient leur vote ; ils manifestaient leur souci de préserver le président, de garantir les acquis sociaux et de préparer l'alternance.

Ce scrutin est l'un des plus subtils de notre histoire politique. Il consacre l'entrée de notre pays dans l'ère de la modernité politique, permettant un choix entre socialistes et conservateurs, choix auquel la plupart des démocraties européennes sont déjà parvenues depuis de nombreuses années. Le durcissement de la droite, faisant sans vergogne aux privilégiés la part la plus belle qu'ils aient connue depuis Guizot, la sérénité du président, assumant avec hauteur de vue et patriotisme la cohabitation, l'esprit d'ouverture et de rassemblement qui anime le Parti socialiste, préparent la nouvelle donne. La droite, empêtrée dans ses contradictions, naviguant à vue sans grand dessein, ne peut que poursuivre sa politique réactionnaire, au mépris de certaines attitudes lucides des éléments de progrès qu'elle compte encore, tels quelques responsables du CDS ou de rares RPR fidèles au gaullisme authentique, comme Philippe Séguin.

La responsabilité du Parti socialiste est de répondre aux aspirations du pays, en suscitant une majorité de progrès. Le conseil national de la gauche, lancé par Lionel Jospin, constitue une étape essentielle de cette démarche, mais à certaines conditions.

Le conseil n'est pas un nouveau parti, suppléant le Parti socialiste dans sa vocation ; il est l'expression d'un socialisme désormais rayonnant. Le Parti socialiste a, aujourd'hui, atteint sa pleine maturité politique. Une majorité durable de gauche est, maintenant, possible en France. La problématique est simple : ce n'est pas l'ouverture qui permet un Parti socialiste fort, mais seul un Parti socialiste fort permet l'ouverture. Le conseil n'a pas à être un superparti, non plus qu'une confédération de partis. Il sera le rassemblement des forces de progrès. C'est pourquoi l'appel à des personnalités, plus qu'à des responsables de parti, s'imposait.

Ce choix ouvre les perspectives d'une dynamique majoritaire. Il évoque ce que fut, en des heures décisives, le Conseil national de la résistance. Un tel rassemblement conduira à l'élaboration et à l'accomplissement du grand dessein de la France : il assurera ainsi le devenir du pays, qui, par les succès de son économie, le rayonnement renouvelé de sa culture, la qualité de son dialogue social, apparaîtra comme un modèle autour duquel la construction européenne prendra sa véritable dimension. Ce socialisme nouveau devra réaliser la synthèse de la démocratie politique, de la conquête culturelle et du progrès économique et social.

Une exigence s'impose encore au conseil national de la gauche : il est souhaitable que des conseils régionaux, voire départementaux, relaient son rôle d'ouverture à tous les échelons de la vie active du pays ; en effet, aucune action politique en profondeur n'est possible dans un cadre centralisé et parisien. Le conseil national de la gauche n'atteindra son but qu'en s'ouvrant à toutes les forces vives du pays, responsables économiques, syndicalistes, intellectuels et hommes de culture.

La gauche ne doit pas être un rassemblement à vocation exclusivement politique, mais une manière d'être, de créer, de vivre.

● **Nomination au cabinet de M. Flosse.** – Au cabinet de M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique sud, M. Daniel Canepa vient d'être nommé directeur adjoint.

● **Démission de l'Assemblée européenne.** – M. André Rossi, ancien ministre, député UDF de l'Aisne, vice-président du conseil général de ce département, maire de Château-Thierry, vient de se démettre de son mandat de membre de l'Assemblée européenne pour limiter le cumul de ces charges.

PROPOS ET DEBATS

M. Chaban-Delmas : M. Mitterrand a innové dans la pratique constitutionnelle

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, déclare, dans un entretien publié par le *Journal du dimanche*, le 20 juillet, que le refus de M. François Mitterrand de signer l'ordonnance sur la privatisation est *« une prise de position idéologique (...), pour ne pas dire théologique »*. Jugeant que la situation politique créée par le refus présidentiel est *« inédite »*, M. Chaban-Delmas estime que *« le président a créé et utilisé une sorte de pouvoir qui n'est pas prévue par les textes, mais dont la possibilité n'est pas, non plus, écartée par la même Constitution : le pouvoir de refuser de signer les ordonnances »*.

Il y avait, dans ce débat, *« deux logiques irréductibles : celle des nationalisations et celle de la privatisation »*, ajoute-t-il, en rappelant que, *« en 1981, les nationalisations étaient le principal de l'action »*. Mais, selon le maire de Bordeaux, le président ne veut pas *« briser la coexistence »*, car il a *« montré du doigt (...) la porte à côté (...), en acceptant d'ajouter à l'ordre du jour de la session extraordinaire le projet de loi sur la privatisation »*. M. Chaban-Delmas estime, toutefois, que, *« à ce moment-là, le président de la République ne s'est pas conduit en arbitre »*.

M. Raimond : « il est normal qu'il y ait des problèmes »

M. Jean-Bernard Raimond, minis des affaires étrangères, a déclaré, le dimanche 20 juillet, au « Forum » de Radio-Monte-Carlo, un sujet du conflit entre le président de la République et le premier ministre, la semaine dernière : *« Vous ne pouvez pas avoir une cohabitation sans problème ; ce serait vraiment inconcevable. Donc, il est normal qu'il y ait des difficultés. Cela a été la première difficulté, la plus spectaculaire (...). Celle-ci va être surmontée, elle va être surmontée en recourant à la voie parlementaire. »*

M. Raimond a ajouté : *« Vous auriez pu avoir – et on peut avoir – une grande difficulté de cohabitation en matière de politique étrangère. A mon avis, cela devrait se situer sur une grande crise. Il y a eu une grande crise : celle du 14 et 15 avril, c'est-à-dire le raid américain sur la Libye. Là, la cohabitation a très bien marché parce que les trois intervenants vraiment premiers, c'est-à-dire le président de la République, le premier ministre et moi-même, qui avons été en contact pendant tout le week-end, soit par téléphone, soit dans le bureau du président de la République, nous étions d'accord. »*

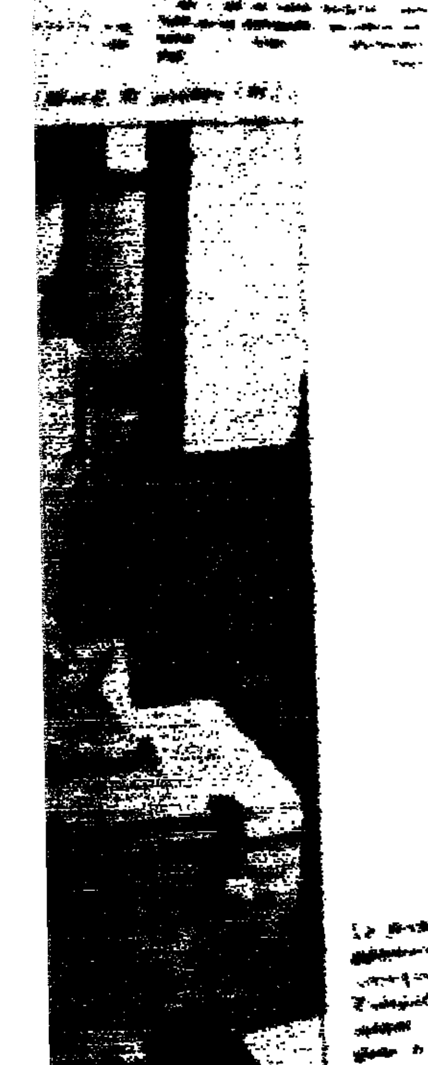
M. Sarre (PS) : partialité

M. Georges Sarre, député de Paris (PS), a émis des doutes, le samedi 19 juillet, au cours d'une réunion du CERES, sur l'impartialité de la commission des sages chargée d'évaluer les entreprises à privatiser. *« Ce n'est pas parce qu'on casse son activité qu'on rompt le cordon ombilical avec les entreprises qu'on a servies toute sa vie*, a dit M. Sarre. *Personne ne peut, de bonne foi, compter sur l'impartialité d'hommes qui ont toujours combattu les nationalisations et qui, pour certains, verraient là l'occasion de la revanche. »*

Présentée fin juin, la Commission est présidée par M. Pierre Châtenet, ancien président de la commission des opérations de Bourse (COB), et comprend MM. Roger Martin, ancien administrateur de Pont-à-Mousson ; Pierre Ledoux, ancien vice-président de la Compagnie arabe et internationale d'investissements, Jacques Chardeau, président de la section des finances du Conseil d'Etat ; Roger Goetze, ancien gouverneur du Crédit foncier de France ; Michel Vasseur, professeur de droit à Paris-II, et Charles Merveilleux du Vignaux, président de chambre à la Cour des comptes.

M. Fiterman : dire « non » à la censure

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du PCF, déclare, dans *l'Humanité* du lundi 21 juillet, que *« l'image d'André Lajoinie bâillonné sur les écrans de télévision a créé un choc dans l'opinion. »*, M. Fiterman indique que le PCF prendra à la rentrée *« toutes les initiatives utiles, en favorisant dès à présent, partout où c'est possible, les rencontres, les discussions, les prises de position. »* pour *« dire non à la censure hypocrite, à la discrimination, à l'interdit professionnel à la télévision et à la radio, dire oui à la liberté d'expression, à l'honnêteté, au pluralisme de l'information et de la création. »*



Société

L'affaire de la rue de Mogador

Les faits, les acteurs et les témoins

La CRS 54 vient de quitter Paris pour de nouvelles missions, où il sera cette fois plus question d'agitation dans les chantiers navals et de surveillance des plages que de lutte antiterroriste ou d'assassins de vieilles dames. Pour longtemps sans doute, un homme manquera à l'appel, le gardien Gilles Burgos, placé – comme au piquet – sous contrôle judiciaire et délesté de son arme administrative dans une caserne de la région parisienne, après avoir été inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Avec cet homme, c'est une sale histoire que la compagnie laisse derrière elle, et une histoire sale, ce qui n'est pas la même chose.

Il était un peu moins d'une heure du matin, dans la nuit du 4 au 5 juillet, lorsque la patrouille «Molière 12» de la CRS 54 (basée à Marseille, elle est à Paris en mission anti-attentat) avec à bord du fourgon, les gardiens Mahmoud, Rochetti et Burgos, fait signe au conducteur d'une 2 CV verte bicolore de s'arrêter au croisement de la rue Halévy et du boulevard Haussmann. A l'arrière du fourgon Ford, Gilles Burgos ne peut voir ce qui se passe. Il est – ce qui est normal – le seul armé d'un mousqueton «AMD» muni de balles de calibre 5,56 millimètres. Les deux autres CRS disposent d'armes de poing.

« On pourrait dire que la 2 CV venait de refuser au Ford une priorité... à gauche », ironisera plus tard un témoin, Melle Florence Legros, qui elle-même en 2 CV avec un ami a assisté à la rencontre entre les deux véhicules. Autrement dit : le véhicule des policiers a vu arriver sur sa droite par la rue Meyerberg, une vieille 2 CV brinquebalante qui ne lui a pas cédé le passage. Au volant de la 2 CV bicolore, un jeune homme aux cheveux longs, vêtu d'un blouson de jean sans manches, clouté et brodé d'une tête de Christ entourée de grosses fleurs rouges. Le passager a lui aussi les cheveux longs, de loin, on pourrait le prendre pour une fille.

« Il conduisait normalement, se rappelle Florence Legros. *A 20 kilomètres à l'heure, pas plus. Et de toute évidence, il s'apprêtait à s'arrêter au feu, au coin du boulevard Haussmann. »* De la portière du Ford, sort un bras nu, qui fait signe à la 2 CV de se rabattre. Elle obéit, et le fourgon des CRS se gare devant, en épi. D'autres voitures les rejoignent, le feu est rouge. Il y a froissement de tôles, la 2 CV tout à coup démarre, sous les yeux des policiers, qui la prennent en chasse.

Deux détonations

A gauche, boulevard Haussmann, la 2 CV longe les Galeries Lafayette, puis tout de suite à droite, en sens interdit, enfile la rue de Mogador, où elle heurte de front une R 5 et finit sa course bloquée sur le trottoir par un arceau métallique. Le Ford des CRS pile. Gilles Burgos, mousqueton au bras a du mal à s'extraire du Ford, dont la porte est rouillée. De la 2 CV, un homme sort par le toit, dont la capote est ouverte. Lourdement il saute sur le capot, du capot sur la chaussée.

Deux frères, Nicolas et Jérôme Oudin sont là, à l'abri d'une porte cochère (ils avaient peur d'être renversés par la 2 CV) qui voient la scène. Le policier qui court, l'arme en avant, disent-ils. *« Le canon braqué sur le dos du jeune homme »*, précise Jérôme Oudin. Entre le canon et le fuyard, *« il n'y a pas plus d'un mètre. »* Le CRS court bien. *« On dirait une foulée de gym. »* Le fuyard, lui, est lourd. Ses pieds tapent fort sur le sol, mais il n'avance pas vite. *« Il paraissait évident que le CRS pouvait le rattraper »*, dit Jérôme Oudin.

Les deux hommes tournent au coin de la rue de la Victoire. Deux détonations. Tout le monde les entend. Florence Legros, qui a continué son chemin, est place de la Trinité, elle pense *« à une pétarade de moto »*. Des riverains croient à une explosion de gaz, d'autres à un règlement de comptes : le quartier est chaud, avec les prostituées qui « tapinent », les souteneurs qui surveillent, les clients en maraude. Mais non, entre deux voitures, c'est un jeune homme qui vient de mourir.

Communiqué hâtif de la préfecture, rafle maladroite parmi les prostituées, témoins de dernière heure aux souvenirs étranges : c'est une bien curieuse ambiance qui entoure l'affaire de la rue de Mogador.

Loïc Lefebvre, ouvrier carrossier, vingt-sept ans, ne sera pas ranimé par le médecin de l'ambulance des sapeurs-pompiers qui constate la mort, à 1 h 15. Près du corps, deux douilles de 5,56 seront retrouvées, puis une bombe lacrymogène. Une prostituée « en point fixe » au coin des rues de la Victoire et de la Chaussée-d'Antin accourt. Dans la nuit, elle hurle : *« Il l'a tué. »* Le gardien Gilles Burgos rebrousse chemin, siffle pour appeler ses collègues qui, entre-temps, ont arrêté le passager de la 2 CV, Daniel Demange, vingt ans, fossoyeur à Saint-Denis. Il connaissait Loïc Lefebvre depuis peu. Les deux jeunes gens partageaient un appartement à Saint-Denis. Ce soir-là, ils avaient été boire quelques verres à Paris. Loïc Lefebvre, pourtant sous le coup d'une suspension de permis de conduire de trois ans, en état d'ivresse, s'était mis au volant d'autorité.

Quatre témoins

« Des voitures de police sont arrivées tout de suite. La première réaction des policiers a été de faire dégager tout le monde, raconte un témoin. *Ils étaient très nerveux. »* Il faudra aux policiers une heure pour prévenir les magistrats du parquet (un délai surprenant qui explique la saisie des bandes d'échange radio de la police. Certains enquêteurs ont trouvé que l'on avait un peu vite « nettoyé » avant leur arrivée). L'« affaire de la rue de Mogador » vient de commencer.

Repoussés, les témoins disparaissent dans Paris, sauf quatre qui se rendent à l'Agence France-Presse, puis au *Monde*. Leur récit tombe à 4 h 27 sur les téléscripteurs. Le plus accablant pour les policiers est celui de Max Dantes, un courtier en assurances de vingt-six ans, qui se trouvait au carrefour des rues Joubert, de Mogador et de la Victoire, lorsqu'il a vu arriver Loïc Lefebvre, suivi du CRS. Il entend le policier lancer un ordre bref, sec, dont il ne distingue pas le sens. Max Dantes voit le CRS s'arrêter, l'arme à la hanche, canon légèrement baissé. Le témoin a perdu de vue le fuyard et en déduit – à tort – qu'il est à terre. Il voit alors le policier tirer par deux fois. A aucun moment, Max Dantes et trois autres témoins n'ont vu Loïc Lefebvre menacer le policier.

« Légitime défense »

Il faut attendre 12 h 40 le lendemain, samedi 5 juillet, pour prendre connaissance d'une déclaration de la préfecture de police mise au point au ministère de l'Intérieur. Pour les autorités, l'affaire semble entendue. La patrouille de CRS avait, explique la préfecture, remarqué une 2 CV roulant boulevard Haussmann *« tous feux éteints »* et de *« manière dangereuse »*. Après une course poursuite et plusieurs feux rouges brûlés, le conducteur de la 2 CV *« se retourne vers un gardien de CRS en sortant de dessous son blouson un objet que le gardien prend pour une arme. Le fonctionnaire s'estime en état de légitime défense et tire deux fois sur l'homme, l'atteignant à la poitrine et à l'annulaire gauche. L'objet s'avérera être une bombe à gaz paralysant. Quant à l'autre passager, manifestement en état d'ivresse, il a été interpellé (...) »*.

On ne saurait, bien entendu, mettre en doute la bonne foi des rédacteurs de ce communiqué. Constatons seulement qu'il s'y est glissé quelques approximations, voire des erreurs :

● Ce n'est pas boulevard Haussmann que les CRS commencent à s'intéresser à la 2 CV, mais plus tôt, alors que, selon des témoins (Florence Legros et son ami le diront par la suite), la 2 CV certes fait un peu brusquement respecter sa priorité à droite, mais *« roule doucement »*, les phares vraisemblablement allumés.

● Une bombe lacrymogène a bien été retrouvée près du corps de Loïc Lefebvre, mais est-il établi qu'elle lui appartenait ? Daniel Demange ne l'a jamais remarquée. Des prostituées ont affirmé qu'elle appartenait à l'une d'entre elles qui l'aurait laissé échapper au cours d'une altercation avec des policiers. Passée de main en main, elle ne livrera aucune empreinte exploitable.

● Le seul témoin connu à ce stade qui ait assisté à la mort de Loïc Lefebvre ne l'a pas vu se retourner vers le policier, ni faire de geste menaçant.

● Quant à Daniel Demange, il a un taux d'alcoolémie de 0,7 gramme dans le sang, ce qui ne correspond guère à un état d'ivresse manifeste puisque l'alcootest n'est positif qu'à 0,8 gramme.

● Enfin, et ce n'est pas la moindre erreur : Loïc Lefebvre n'a pas été atteint *« de face »* mais, le rapport d'autopsie du docteur Deponge est formel, dans le dos, ainsi qu'à la main gauche et à l'avant-bras droit alors qu'il était debout. Des détails ? Peut-être...

La peur de Gilles Burgos

Le 8 juillet, le juge d'instruction, M. Michel Legrand, entend Claude Amon, un monteur-câbleur de trente-cinq ans qui avait déjà rendu public son témoignage sur Antenne 2. Lui aussi a vu le CRS tirer. Gilles Burgos n'était pas, dit-il, à plus de 1,20 mètre de sa victime. A aucun moment Loïc Lefebvre n'avait fait face au CRS pas plus qu'il ne s'était montré menaçant ni n'avait fait un geste vers une arme ou quelque chose que l'on aurait pu prendre pour une arme.

Gilles Burgos, pourquoi en douter, a eu peur de l'homme qu'il poursuivait. Il l'a dit à chacun de ses interrogatoires. Et c'est sans doute pour cela qu'il a tiré. Mais très vite il s'aperçoit qu'il est inutile *« d'en rajouter »*. De lui-même, il revient sur ses premières déclarations : ce n'est plus d'une arme qu'il a eu peur mais d'un *« geste »* qu'il a mal interprété. De *« geste ample »* le mouvement de Loïc Lefebvre devient une *« légère rotation »*. Dès lors, il ne bute plus que sur la distance qui le sépare de sa victime : 4 à 5 mètres selon lui, entre 1 et 2 mètres selon les témoins...

Pour y voir plus clair, le juge d'instruction, qui a chargé l'Inspection générale des services (IGS) de l'enquête, cherche donc de nouveaux témoins et notamment parmi les prostituées nombreuses dans le quartier. Mais elles ne sont guère bavardes et se disent depuis la mort de Loïc Lefebvre harcelées par les forces de l'ordre. La première d'entre elles (celle qui est arrivée près du corps et a crié) sera conduite dans le cabinet du juge d'instruction le 16 juillet. Elle a été interpellée chez elle, au lit, vers 5 heures du matin ainsi que son compagnon (qui écopera, par la même occasion, d'une poursuite... pour proxénétisme). De quoi, on s'en doute, décourager d'éventuelles bonnes volontés... Les policiers choisiront donc la tactique de la nasse pour rafler, vers 1 heure du matin, dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 juillet, une dizaine de prostituées. Toutes, par la même occasion, se verront dresser un procès-verbal de 800 francs pour racolage. Faut-il s'étonner dans ces conditions qu'elles n'aient rien vu ni rien entendu ?

Fausse adresse

Plus bavards, en revanche, seront deux témoins venus tardivement à la rescousse du policier et qui prétendent au contraire *« avoir tout vu et tout entendu »*. Le premier témoin, une femme chauffeur de taxi de nationalité grecque, a vu, dit-elle, Loïc Lefebvre arroser un CRS de gaz lacrymogène avant de prendre la fuite pistolet (préalablement sorti du coffre de la 2 CV) au poing. Cette arme, qui lui aurait glissé des mains en mourant aurait ensuite été récupérée par des complices qui circulaient à bord d'une voiture rouge... le second témoin, grec lui aussi, aurait distinctement vu Loïc Lefebvre *« narguer »* les policiers, leur faire un bras d'honneur et même hurler, armé d'un pistolet : *« Je vais m'en farcir un de ces enc... »*. Malheureusement, ce témoin, entendu par l'IGS, a laissé une fausse adresse... Qu'importe puisque l' « information » sera largement reprise...

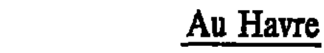
Chez les policiers, on n'en demandait, semble-t-il, pas tant. *« Si l'on était malveillant, on pourrait dire qu'on touille un peu, non ? »*, remarque un enquêteur avec une pointe d'amertume. Sale ambiance, donc, autour d'une sale affaire. D'autant que certains témoins de la première heure reçoivent des coups de téléphone anonymes d'intimidation. D'autres, balladés de service en service, se plaignent d'avoir eu du mal à faire entendre leur témoignage. D'autres, encore, se voient reprocher leur passé politique d'extrême gauche opportunément révélé par les renseignements généraux. Certains encore s'étonnent qu'à l'IGS on leur parle de Loïc Lefebvre comme d'un dangereux malfaiteur (il a à son casier judiciaire neuf condamnations pour des infractions routières) ou qu'on s'y moque de Daniel Demange, dont la profession est fossoyeur...

Pendant ce temps, la famille de Loïc Lefebvre, qui ne s'est pas portée partie civile pour le moment, enterre dans la plus grande discrétion le jeune homme, carrossier, amateur de rock et amoureux des voitures.

Pendant ce temps aussi, Gilles Burgos attend dans sa caserne la suite de l'instruction, enjeu d'une affaire qui semble le dépasser, lui qui, après l'infanterie de marine, avait choisi d'entrer dans la police par vocation. Lui qui, le 4 juillet, n'avait bu que du Vittel, parce qu'il ne boit jamais et que, ce jour-là, il avait son entraînement de foot. Un homme dont ses supérieurs disent qu'*« on doit lui faire confiance »* malgré quelques dérapages, qu'il est certes un peu *« renfermé »* mais *« s'habille avec soin »*. Un jeune homme qui aime son métier. Trop peut-être. Un *« chasseur »*, disent certains de ses collègues. Chasseur, au point de vue de ne pouvoir admettre qu'un jour quelqu'un puisse lui échapper ?...

AGATHE LOGEART.

RECTIFICATIF. – L'omission d'un mot dans l'article *« Drogue, les fantasmes et les faits »* paru dans le *Monde* daté 20-21 juillet a rendu inexacte la phrase : *« le nombre d'interpellations a été le plus bas enregistré depuis dix ans »*. Il fallait lire : *« la progression du nombre d'interpellations... »*



Au Havre

Un automobiliste blessé par un policier

Un jeune homme de vingt-quatre ans, M. Eric Sortambosc, aide-soignant au Havre (Seine-Maritime), a été blessé au pied, par balle, lors d'un contrôle de police dans la nuit du 13 au 14 juillet. La victime n'ayant pas à ce jour porté plainte, aucune information n'a été ouverte, et les circonstances de l'incident restent imprécises.

Accompagné d'un ami, M. Sortambosc rentrait d'une boîte de nuit sans papiers lorsqu'il a été pris en chasse – après avoir grillé un feu rouge selon les policiers – par un véhicule de police. Il s'est d'abord arrêté, mais a redémarré rapidement. Rattrapé par les policiers, il aurait alors, selon ceux-ci, fouillé dans la boîte à gants de sa voiture et brandi un objet dans leur direction. Le croyant armé, un gardien de la paix a fait feu vers le bas de la voiture. Victime d'une fracture ouverte de la cheville, M. Sortambosc a réussi à gagner le domicile de ses parents.

Le jeune homme, dont le frère a été assassiné par balle il y a treize ans, affirme, de son côté, avoir été pris de panique et n'avoir brandi que *« des espadrilles noires »*.

Les policiers, qui estiment que M. Sortambosc possédait parmi d'autres objets qu'il transportait, un pistolet d'enfant, ont organisé une reconstitution et des recherches le lendemain de l'incident, mais n'ont rien découvert de nature à étayer leur thèse de la légitime défense. Ils pensent que la famille du jeune homme a pu faire disparaître l'objet en question.

En application de la procédure d'urgence

Un réfugié basque a été remis par la France à la police espagnole

BAYONNE
de notre correspondant

Txema Lopez Barona, vingt-six ans, basque espagnol, réfugié en France depuis 1982, a été arrêté à Saint-Jean-de-Luz dans la nuit du 18 au 19 juillet et remis aussitôt par les autorités françaises à la police espagnole à la frontière d'Hendaye. Le jeune homme venait d'obtenir, une semaine plus tôt, le renouvellement de son autorisation de séjour. Avant son interpellation à Saint-Jean-de-Luz par la police de l'air et des frontières, il n'avait jamais eu maille à partir avec la justice française.

Selon un communiqué publié aussitôt par la sous-préfecture des Pyrénées-Atlantiques, *« c'est à la suite d'informations permettant d'apprendre que l'intéressé se préparait à commettre des attentats terroristes qu'il a été expulsé vers son pays d'origine, en vertu d'un arrêté ministériel pris selon la procédure d'urgence »*. Le texte ne précise pas l'origine de ces informations ni le type d'attentat projeté, pas plus que sa cible.

Interrogé samedi 19 juillet par RMC, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a notamment déclaré : *« Le ministre de l'intérieur a le droit, pour des raisons qui lui sont propres, d'expulser un étranger qui n'est pas un réfugié politique. »* Tout avait commencé le 30 janvier 1979 avec la décision prise par M. Giscard d'Estaing de ne plus accorder aux Espagnols le statut de réfugié politique. Ce jour-là, sept jeunes gens interpellés sans titre de séjour dans la région de Bayonne avaient été remis à la police espagnole. Le haut commissariat des réfugiés de l'ONU, la Ligue des droits de l'homme, tous les syndicats et partis de gauche, puis le tribunal administratif de Pau, avaient condamné cette décision. Depuis ce temps-là, la commission de recours des réfugiés qui siège au Conseil d'Etat a délivré le fameux statut à une vingtaine de Basques espagnols, dont la plupart avaient été l'objet d'attentats de la part des commandos du GAL ou de ses prédécesseurs. Le Parti socialiste, qui, avant d'accéder au pouvoir, réclamait le rétablissement dudit statut, avait continué, après 1981, la politique suivie antérieurement.

En septembre 1984, M. Laurent Fabius avait, pour la première fois dans l'histoire, accordé l'extradition de trois militants basques, après avoir obtenu de Madrid la garantie que leur intégrité physique serait respectée. Moins de huit mois plus tard, deux d'entre eux devaient être relaxés par la justice espagnole.

Depuis près d'un an, une vingtaine de réfugiés basques ayant épuisé tous les recours possibles pour obtenir la reconnaissance de leur statut ont reçu de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques une lettre leur demandant de quitter le territoire français dans le délai d'un mois. M. Txema Barona aurait dû recevoir prochainement ce même courrier.

Devancer le GAL

En Pays basque français, tout absorbé par une saison touristique qui promet d'être la meilleure depuis de nombreuses années, l'annonce de l'expulsion du réfugié basque à la police espagnole a causé une grande surprise. Après l'attentat sanglant du 14 juillet dernier à Madrid, qui a coûté la vie à dix gardes civils, on s'attendait à des représailles de la part du GAL contre les Basques résidant en France. Elus locaux, hôteliers et commerçants craignaient un nouvel attentat qui aurait pu mettre en fuite les estivants.

Mardi 15 juillet, un habitant de Biarritz avait surpris deux hommes armés, le visage revêtu d'une cagoule, se dissimulant non loin d'un bar fréquenté par des réfugiés basques ; le lendemain, Txema Barona avait confié à un ami qu'il avait remarqué non loin de son domicile de Ciboure un homme armé qui semblait l'attendre.

Il paraît donc évident – et Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat à l'enseignement, qui avait été élue député des Pyrénées-Atlantiques, nous l'a confirmé – que le gouvernement français ait voulu prendre les devants et faire ainsi un geste en direction des autorités espagnoles. Tout comme il avait ordonné, à la fin du mois d'avril dernier, l'arrestation de Txomin Iturbe, tenu pour être un des dirigeants de l'ETA, quelques jours après un attentat où cinq gardes civils avaient été tués à Madrid. Depuis, M. Iturbe a été expulsé vers le Gabon.

Pour le mouvement autonomiste basque Euskal Batasuna, qui a appelé à une manifestation ce lundi 21 juillet à Saint-Jean-de-Luz, *« cet enlèvement est une application des accords passés entre les États français et espagnol, qui refusent d'accepter une solution politique à la revendication basque et d'entamer des négociations avec l'ETA... Si M. Barona a enfreint la loi française, il aurait dû être déféré devant les tribunaux. Aujourd'hui, il se trouve dans un commissariat de Madrid, où, durant dix jours, en vertu de la loi antiterroriste, il ne peut voir ni médecin ni avocat et subir ainsi la torture »*.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

M. Raimond : « Il y aura peut-être d'autres expulsions »

Interrogé sur l'expulsion de M. Varona Lopez, dimanche 20 juillet, M. Jean-Bernard Raimond a notamment déclaré au « Forum » de *RMC* :

« Il y aura peut-être d'autres expulsions. Cela, on ne peut pas l'exclure. Ce qu'il faut bien savoir, c'est que M. Varona Lopez n'est pas un réfugié politique. Et même a priori *il n'est pas nécessairement sous une inculpation en Espagne. Par conséquent, c'est une procédure normale entre deux démocraties. L'Espagne est maintenant un Etat de droit, une démocratie, et il est normal que le ministère de l'intérieur – parce que c'est quand même une décision du ministère de l'Intérieur, essentiellement, même si le Quai d'Orsay est tenu au courant, ce qui est tout à fait normal, lorsqu'il le juge nécessaire, pour des raisons qui lui sont propres, remette en Espagne un Espagnol qui n'est pas un réfugié politique. Si c'était un réfugié politique, les choses seraient différentes. Alors il est possible que dans l'avenir, pour telle ou telle raison, il y ait d'autres expulsions du même ordre. »*

Détournement de procédure

Le Conseil d'Etat dira probablement un jour si l'expulsion de M. José Barona Lopez était légale. Des mois auront passé sinon des années. C'est précisément sur quoi table aujourd'hui le ministère de l'intérieur, le motif transparent de l'arrêté d'expulsion exécuté d'*« urgence »* samedi à l'heure du laitier : courcircuiter les tribunaux, miser sur leur notoire lenteur pour prendre des libertés avec le droit. Cela s'appelle un détournement de procédure.

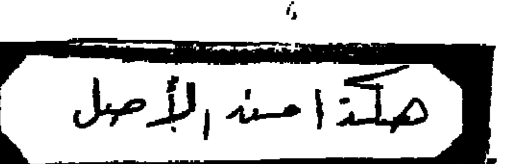
Passe que M. Barona Lopez ait été expulsé. D'autres Basques espagnols l'ont été avant lui selon une habitude prise sous le gouvernement de M. Laurent Fabius. La loi prévoit ce genre d'expulsion, et particulièrement l'article 26 de l'ordonnance de 1945 sur les étrangers, article plusieurs fois remanié jusqu'à cette version du 29 octobre 1981 : *« En cas d'urgence absolue,* [une] *expulsion peut être prononcée lorsqu'elle constitue une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique. »*

L'innovation, ce n'est donc pas l'expulsion de Basques soupçonnés d'entretenir des liens criminels avec l'ETA. C'est l'expulsion en Espagne d'un de ces Basques plutôt qu'au Cap-Vert, au Gabon ou en République dominicaine, ces pays que la France et l'Espagne démarchaient ensemble pour trouver un point de chute à des militants devenus encombrants. C'est l'expulsion préférée à l'extradition, une procédure certes lourde, longue et aléatoire mais naturelle compte tenu des soupçons qui pèsent sur M. Barona Lopez.

Ces soupçons sont tels qu'il a été interrogé par la police aussitôt arrivé à Madrid. C'est la preuve qu'il y était recherché. C'est la démonstration qu'une procédure d'extradition aurait dû être engagée contre lui : procédure judiciaire offrant des garanties (droit à un avocat, faculté de faire appel à la cour de cassation et au Conseil d'Etat, possibilité de s'expliquer).

Cette procédure aurait sans doute abouti au même résultat : l'extradition vers l'Espagne de M. Barona Lopez. Une décision à laquelle s'était résolu le gouvernement de M. Fabius en septembre 1984 pour trois Basques espagnols, et devant laquelle M. Jacques Chirac n'aurait sûrement pas reculé. Les formes juridiques auraient été respectées et non pas seulement leur apparence pour une « expulsion » qui s'apparente davantage à une opération de piètre police qu'à une coopération judiciaire normale entre Etats démocratiques.

B. L. G.



Société

SCIENCES

Le lustre du « Titanic »

Un grand lustre se balançant doucement... une image extraordinaire. Couvert de concrétions coraliennes, on le voit se balancer sous l'effet des courants marins à 3 950 mètres de profondeur, dans l'épave du *Titanic* — le paquebot insubmersible — qui repose sur le fonds de l'Atlantique nord, à 725 kilomètres au sud-est de Terre-Neuve, depuis le 15 avril 1912.

L'expédition américaine dirigée par le docteur Robert Ballard, qui explore depuis une semaine l'épave la plus célèbre du monde avec le petit sous-marin *Alvin*, a rendu publiques le 18 juillet quelques-unes des milliers d'images prises par les robots photographes l'Angue et le Jason Junior. Les innombrables objets visibles sur les images ont l'air d'un inventaire à la Prévert : des bouteilles de champagne encore bouchées, des coffres-forts paraissant tout neufs, de la vaisselle, des pots de chambre, une chaussure... Au grand soulagement du docteur Ballard, aucun reste des mille cinq cent treize victimes du naufrage n'est apparu sur les images, ce qui semble normal après soixante-quatorze ans.

La proue du *Titanic*, qui s'enfonça tête la première dans l'Atlantique, est profondément fichée dans les sédiments mous du fond. La poupe, elle, est séparée du reste du paquebot par une soixantaine de mètres.

Y. R.

● **UNE PÉTITION A LA NASA.** — Des astronautes américains jugent la future station orbitale trop complexe pour être assemblée en orbite et l'accusent de manquer de système de sortie de secours et de ne pas avoir de quartiers d'habitation convenables. C'est ce qu'ils expliquent dans un mémorandum, rédigé par l'astronaute Gordon Fullerton et adressé à la Nasa, que publie la revue *Aviation week and space technology* dans son dernier numéro.

ÉDUCATION

Les jésuites rappellent leurs réservistes

(Suite de la première page.)

La mise en cause de certains d'entre eux, notamment en Amérique latine, de même que l'intervention directe du pape dans la direction de la Compagnie, jusqu'à l'élection, le 10 septembre 1983, du Père Kolvenbach, ont perturbé les amis des jésuites, anciens élèves ou parents.

« *Les jésuites ont commis des erreurs et parfois ont failli. Mais j'insiste sur le fait que notre orientation est saine* » : c'est précisément pour dire que la crise était passée et le cap maintenu que le successeur du Père Arrupe est venu lui-même présider l'ouverture de ce congrès mondial d'anciens élèves. Pour ajouter aussitôt que la situation avait changé et que la diminution du nombre des jésuites dans le monde — vingt-six mille — appelait à une nouvelle répartition du travail et à un engagement plus constant des laïcs.

L'apostolat de l'éducation

« *Indépendamment de nos limitations en nombre*, affirme le Père Kolvenbach, *nous concevons notre rôle différemment. Le résultat d'une bonne éducation jésuite devrait être que vous n'ayez plus besoin de nous... Les jésuites ne vous abandonneront pas, mais ils n'ont pas l'intention de vous diriger. Nous comptons que vous ferez vous-mêmes fructifier dans vos vies et dans le monde la formation que vous avez reçue* ».

En faisant une confiance accrue aux laïcs, leur « armée » de réserve, les jésuites prennent à nouveau une longueur d'avance dans l'Eglise. Leur supérieur général n'a eu de cesse de leur rappeler que « *l'apostolat de l'éducation dépasse le cadre des collèges et des universités* » et d'élargir leur perspective : « *Nous sommes appelés aujourd'hui à promouvoir la justice et à vivre l'option préférentielle pour les pauvres, même au risque de perdre nos vies et nos biens.* » On a alors vu s'esquisser des sourires sur les bancs latino-américains et aussi chez les Libanais, venus au nombre de vingt-cinq, porteurs d'un message du président Amine Gemayel, lui-même ancien élève des jésuites près de Beyrouth.

HENRI TINCQ.

Les effectifs

Les anciens élèves des pères jésuites sont 3 750 000 dans le monde, dont 60 000 en France, groupés en associations, dont le but est de maintenir des liens d'amitié et de solidarité et d'aider les institutions d'enseignement jésuite.

La Compagnie de Jésus dispose d'un réseau d'environ mille collèges ou universités, où enseignent huit mille jésuites. En France, 18 300 élèves sont répartis dans dix-huit établissements secondaires, dont des lycées techniques et des LEP. Sur mille jésuites français, une centaine seulement exercent des fonctions d'enseignement. Les vocations et les ordinations, au rythme de six ou sept par an, se raréfient.

Dans le monde, la Compagnie, fondée au seizième siècle par Ignace de Loyola, compte 25 500 membres. La France ne représente que 4 % de cet effectif : les Etats-Unis, avec 5 346 jésuites, plus de 20 %. On en compte 3 500 en Amérique centrale et latine et un peu plus de 1 000 en Afrique. Avec 3 355 membres, l'Inde est l'une des forces les plus jeunes de la Compagnie de Jésus.

EN BREF

● **Manifestation de la fédération des écoles basques.** — Deux cents membres de la Seaska, la fédération des écoles de langue basque, ont organisé le 18 juillet une manifestation à proximité du domicile de Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat à l'enseignement. Ces parents d'élèves et enseignants souhaitent attirer l'attention sur les difficultés financières et l'absence de statut stable de ces écoles expérimentales, qui accueillent environ un millier d'enfants. Ils se sont surtout attiré une réplique sèche de Mme Alliot-Marie qui a qualifié leur manifestation d'« *inutile* et *irresponsable* » et a estimé que la fédération se serait « *laissée entraîner, voire déborder, par d'autres éléments dont la préoccupation première ne paraît pas être celle des enfants* », autrement dit les indépendantistes du mouvement Iparretarrak.

● **PRÉCISIONS.** — Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'énoncé des taux d'admission aux baccalauréats de l'enseignement général (*le Monde* du 19 juillet). 64,3 % des candidats de la série B (économie) ont été admis (et non 75,5 %) ; dans la série D, ce taux atteint 69,7 % et non 70,1 %.

FAITS DIVERS

Les incendies dans le Midi

Quatre morts dans l'accident d'un DC-6 de la sécurité civile

Quatre membres de l'équipage d'un bombardier d'eau DC-6 ont été tués samedi 19 juillet en combattant un incendie de garrigues dans la province de Gérone du côté espagnol des Pyrénées. Leur appareil s'est écrasé dans la montagne. En effet, durant le week-end, une demi-douzaine d'incendies favorisés par le vent et la sécheresse ont éclaté en différents départements méridionaux — Vaucluse, Gard, Aude, Pyrénées-Orientales — et même près de Royan, en Charente-Maritime.

Cet accident fait rebondir la polémique qui avait éclaté il y a quelques semaines entre les maires des communes littorales et la sécurité civile. Le 22 avril 1985, un autre DC-6 de la base de Marignane s'était écrasé au cours d'un vol d'entraînement près de Treilles, dans l'Aude. Cinq hommes d'équipage avaient été tués. Aussi les personnels navigants et les techniciens de la base des bombardiers d'eau de Marignane (Bouches-du-Rhône) viennent-ils, dans une lettre ouverte, de crier leur colère. Ils dénoncent la carence de l'administration dans la mise en place des moyens aériens pour combattre les incendies de l'été.

Sur les vingt-trois appareils de la flottille théoriquement disponibles au début de la saison, treize seulement ont été effectivement opérationnels ces jours derniers. Les autres étaient cloués au sol en raison de pannes ou faute de pièces détachées. Les pilotes se plaignent de manquer de mécaniciens — cinquante-trois pour tenir en état de vol vingt-trois appareils — ainsi que de produits retardants (substance mélangée à l'eau pour étouffer le feu). A l'heure actuelle, la sécurité civile met au point, à partir d'un appareil de marque Fokker, un avion biturbopropulseur (donc plus moderne que les avions à piston aujourd'hui en service) qui déversera l'eau à partir de terrains d'aviation où elle aura été stockée.

Selon l'intersyndicale des navigants, s'il est exact que les Canadairs ont plus de quinze ans d'âge, les DC-6 plus de vingt-cinq ans et les Tracker une bonne vingtaine d'années, tous ces bombardiers d'eau pourraient encore voler cinq à dix ans de plus « *avec des crédits suffisants et une gestion mieux conduite* ».

Les obsèques des quatre victimes du week-end devaient avoir lieu lundi matin 21 juillet sur la piste de la base aérienne de Marignane. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, y était attendu.

ENVIRONNEMENT

● **Menace de pollution en mer du Nord.** — Le naufrage d'un cargo transportant des poussières et des déchets métalliques (plomb, arsenic et métaux lourds), le 7 juillet, menace de polluer une partie de la mer du Nord, au large des Pays-Bas, a déclaré, samedi 19 juillet, un porte-parole de l'Office des eaux néerlandais, M. Evert Van Dam. Le cargo, dont on ne connaît pas l'armateur — pas plus qu'on ne connaît le propriétaire de la cargaison, — repose actuellement par 28 mètres de fond à une cinquantaine de miles au large de la côte nord-ouest des Pays-Bas ; mais « *si une fuite se produisait, ce serait extrêmement dangereux pour la vie marine dans ce secteur* », a ajouté M. Van Dam. — *(Reuter.)*

● **Des ordures luxembourgeoises incinérées en France.** — La France a proposé, le 19 juillet, de récupérer les ordures ménagères du sud du Luxembourg, où un grave incendie a détruit quatre incinérateurs, évacuant quotidiennement 400 tonnes de déchets. Les ordures seront provisoirement transférées en France à Hussigny, près de Longwy (Meurthe-et-Moselle) pour incinération, aussi longtemps que les fours de Leudelange seront hors service, soit plusieurs semaines. La proposition française a été acceptée par le gouvernement luxembourgeois, dont les relations avec la France sont affectées par la mise en service prochaine de la centrale nucléaire de Cattenom (à quelques kilomètres de la frontière entre les deux pays). — *(AFP.)*

Avignon 86

Devant le Palais des papes, des camions embarquent l'île de Prospero, les représentations de la Tempête *sont terminées. François Mitterrand est venu incognito avec seulement deux gardes du corps, a été applaudi, est reparti tout de suite. Il a fait téléphoner ses remerciements – message transcrit par le réceptionniste de l'hôtel :* « De la part du président de la République... »

Dernière représentation également au Théâtre ouvert, après un supplément au programme, une courte pièce de Bernard-Marie Koltès, scène de ménage nerveuxe, drôle, intense, entre une sœur et un frère.

Deuxième épisode

On arrive maintenant à la seconde période du festival, celle qui donne la préférence au cinéma, et d'abord à Intolérance, *de Griffith, accompagné en direct par l'Orchestre de l'Ile-de-France, musique originale d'Antoine Duhamel et Pierre Jansen (les premières projections ont eu lieu à Nanterre l'automne dernier).*

Conférence de presse didactique. On a appris comment la copie a été restaurée, remontée, sans que l'on sache vraiment quelle était la forme originale du film, dont Griffith lui-même modifiait souvent la construction. Les deux compositeurs ont pris la parole, et on a bien cru qu'ils n'allaient pas la lâcher, jusqu'à ce que Jacques Robert – responsable des programmes – rappelle qu'à la base de tout il y avait le chef-d'œuvre d'un réalisateur qui avait inventé le cinéma moderne.

Les sponsors, eux aussi, ont eu leur mot à dire, la FNAC et les côtes du Rhône, ce qui a donné « Grâce au festival, Avignon est la capitale du théâtre, n'oublions pas que c'est également celle des côtes du rhône ». *L'équilibre des retombées publicitaires du sponsoring reste à définir...*

Si le festival attire les sponsors, son public aimante des spectacles qui n'ont rien à voir avec le in ou le off. Témoins, les Tziganes, Gitans, Manouches réunis sous un chapiteau à l'île Piot. Ils devaient rester pour la durée du festival, ils sont partis dimanche. A cause du vent ? A cause du vide ?

A cause du vide, ils ont dû supprimer les représentations de nuit. A cause du mistral, ils ont dû démonter le chapiteau après celles de 21 h 30, au lieu de faire la fête en plein air avec grillades au feu de bois et musique à la demande. Quelques courageux grelottaient autour de deux guitaristes jouant les Yeux noirs *en swinguant le final, histoire de varier les plaisirs. En un tournemain, la toile bleue n'était plus qu'un tas triste. Dans une des roulottes blanches qui cernaient le terrain, on vendait de la sangria qui tape dur.*

Les Tziganes étaient désabusés. Ils avaient voulu effacer le cliché du nomade voleur. Ils avaient joué les airs les plus rebattus. Entre deux numéros, ils avaient expliqué d'où viennent les quatre éthnies qui forment leur peuple... Où est leur peuple ? Les musiciens sans exotisme s'appellent Alain, Paul, Bernard et semblent sortir d'un conservatoire municipal. Les Tziganes ne savent pas où il joueront demain, ils cherchent des villes accueillantes sur la route de Grasse, d'où ils sont partis, où ils reviennent, où il habitent. Les grandes migrations, c'est déjà le temps des légendes.

COLETTE GODARD.


MARC ENGUERAND

B. FAIVRE D'ARCIER, A. CROMBECQUE L'ancien directeur du festival et l'actuel ont posé ensemble pour la photo, et donné côte à côte une conférence de presse. Ils ont expliqué ce qu'est la SEPT, Société d'édition et de production télévisuelle. Le directeur de la SEPT, Bernard Faivre d'Arcier, et celui du festival, Alain Crombecque, poursuivent le même but : permettre les risques de la création, du « film d'auteur » au « spectacle de recherche » en passant par l'information artistique et technique, par la connaissance de ce qui est en train de naître. La SEPT participe au festival en coproduisant des films tournés à partir de quelques spectacles. Ce n'est qu'un élément de ses activités. Point essentiel, les équipes du festival et celles de la SEPT ont des options semblables.

« Venise sauvée », de Hugo von Hofmannsthal

Un cas d'ennui mortel

Venise était pour Hofmannsthal un lieu d'enchantement. Il admirait la pièce d'Otway, Venise sauvée. *Il l'a réécrite, son adaptation est présentée à Avignon : c'est une erreur.*

« Connaissez-vous la Venise sauvée, *d'Otway ? Mon Vautrin tient cette pièce pour la plus belle de toutes les pièces de théâtre. J'attache beaucoup d'importance au jugement d'un homme comme lui. »*

C'est Honoré de Balzac qui dit cela, dans un dialogue imaginaire sur « le roman et le drame » qu'a écrit Hugo von Hofmannsthal.

Nous, Français, ne connaissons peut-on dire pas du tout Thomas Otway, l'auteur de cette *Venise sauvée* qu'a adaptée Hofmannsthal, et cela prouve une fois de plus les oublis si étranges des échanges de culture d'un pays à l'autre.

Né en 1652, à Londres, Otway devait mourir assez jeune, à trente-trois ans. Après ses études à Oxford, il voulut être acteur, mais échoua. Il écrivit alors des pièces, dont un *Don Carlos*, et des traductions de la *Phèdre* de Racine, du *Scapin* de Molière, avant de donner, en 1682, trois ans avant sa mort, son chef-d'œuvre : *Venise sauvée*.

Notons en passant que, comme le *Don Carlos* de Schiller joué aussi cette année à Avignon, *Venise sauvée*, d'Otway, s'inspire en partie d'une œuvre française, la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, de l'abbé de Saint-Réal.

En Angleterre, tout au long des dix-septième et dix-huitième siècles, *Venise sauvée* a été la pièce la plus populaire, avec *Roméo et Juliette*, de Shakespeare. Et, chez nous, Voltaire a pu écrire : *« Racine est bien peu de chose en comparaison du tendre et élégant Otway »*. Il est vrai que Voltaire avait une dent contre Racine puisqu'il l'imitait d'une manière éhontée sans lui arriver à la cheville.

Venise sauvée a pour trame l'aventure d'une conjuration, qui échoue. L'âme du complot, le capitaine Pierre, est lié à une grande courtisane, très intelligente et belle, Aquilina, dont l'un des « habitués » est un sénateur, Dolfin. Et l'ami le plus intime du capitaine Pierre est un ancien enseigne, Antonio Jaffier, homme très instable, velléitaire, marié à la fille d'un autre sénateur, Priuli. Les sénateurs noieront le complot dans le sang, à la fin de cinq actes d'une tragédie de toute beauté, où les calculs politiques, la sauvagerie des lois, les obstacles apportés par des détails matériels, l'emportement des passions, sexualité brute comprise, s'affrontent dans des chocs éblouissants, et dans des dialogues d'une poésie superbe.

« N'oublions jamais que le théâtre n'est rien, et qu'il est pire que rien, s'il n'est pas une chose merveilleuse », écrit de son côté Hugo von Hofmannsthal, l'un des plus grands poètes autrichiens. Et il voyait dans la pièce d'Otway l'une de ces « choses merveilleuses ». C'est pourquoi il a tenu à adapter *Venise sauvée* dans sa langue. Mais il est évident qu'il l'a adaptée aussi parce que l'action a lieu à Venise, or Hofmannsthal était amoureux de Venise.

D'un amour particulier. A Venise, Hofmannsthal ne se sentait pas le même homme. A Venise seulement, ses yeux jamais ne rencontraient rien susceptible de l'assombrir, de lui peser. C'était pour lui un lieu d'enchantement pur. Et, en même temps, à Venise, rien ne lui était *« tout à fait présent »*.

Dans son récit *Andréas*, situé à Venise, Hofmannsthal rappelle des petits faits sûrement vrais, des impressions personnelles. Sa pension de famille est tout à côté d'un théâtre, et il est fasciné par le passage, dehors, des toiles peintes des décors, et des accessoires, lorsque l'on change de programme. Il note aussi que, dans ce théâtre, le rideau de scène est trop court, si bien que les pieds des comédiens sont visibles avant que la pièce commence, et ce qui lui procure l'émotion la plus vive, un soir, c'est une « chaussure bleue » de femme.

L'intensité de l'attachement de Hofmannsthal à Venise se manifeste ainsi, non pas par un accord attendu avec le paysage vénitien des palais, des canaux, des peintures, mais par des émotions de détail singulières, par une sortie d'itinéraire affectif parallèle, qui échappe au décor classique, – par exemple Hofmannsthal note, parmi *« les petits faits qui ne puissent jamais s'oublier »*, la décision prise par Napoléon de *« faire planter à Venise, sur la dernière langue de terre qui clôt la perspective; le seul grand jardin public »*.

Oh, comme il serait agréable, comme il serait confortable, ayant en fait pour mission de donner ici un compte rendu de la présentation de la *Venise sauvée* d'Hofmannsthal d'après Otway au Festival d'Avignon, oui comme il serait reposant, « sécurisant » comme l'on dit aujourd'hui, de tourner autour du pot, d'éviter sournoisement le sujet, de raconter encore cent autres choses sur Otway ou Hofmannsthal, parce que cette présentation de la pièce, à Avignon, est ratée, elle est même un vrai désastre.

Les responsables de ce spectacle ont choisi le parti pris de rendre la pièce impossible à voir et impossible à entendre. L'espace entier du théâtre, évidemment scène comprise, est envahi d'une fumée épaisse, beige. L'œil distingue à peine les bribes d'un décor vénitien d'ailleurs laid et niais, un pont genre « pont des soupirs », des poteaux noirs à quoi accrocher des gondoles, des flaques d'eau sale. Les comédiens sont groupés dans le fond, leurs silhouettes s'aperçoivent très mal, sans plus, dans la purée beige, il est impossible de deviner qui parle, qui parle à qui. D'ailleurs toutes les voix sont fausses, mécanisées, et comme mortes. C'est une soiré nulle, stupide, et simplement d'un ennui mortel.

Les jours que nous vivons

Peut être les vrais coupables sont-ils les jours que nous vivons, ici, cet été. Car nous éprouvons, à Avignon, un climat un peu nouveau. Un peu comme un climat d'espoir et de confiance, mais sans raison vraie.

Comme si, dans la situation politique du pays, devant les risques des options des nouveaux gouvernants, dans la crainte d'une aggravation du chômage, par exemple, qui serait due aux privatisations, dans la crainte d'autres malheurs, nous avions en foule pris la route d'Avignon, plus nombreux que d'habitude, pour nous retrouver dans ce festival qui, depuis Vilar, est comme un événement réel, sûr, franc, ouvert, sympathique, qui est comme un « point fixe » de droiture, de présence d'esprit.

Mais cette sorte de « pèlerinage » n'est quand même qu'une illusion. Même si Hofmannsthal voyait dans le théâtre *« la recherche de communion la plus haute pour un peuple »*. Les comédiens et les publics d'Avignon ne sauraient conjurer l'avenir. Oui, nous vivons ici une illusion, qui pourrait être responsable du pseudo-spectacle, des pseudo-acteurs, de cette *Venise sauvée*.

Ecoutons Hofmannsthal : *« Le théâtre est joué exactement comme on vit à chaque époque : dans des temps de réalité essentielle, en allant à l'essentiel, et, dans des temps d'illusion, en faisant illusion. Ainsi naissent ces pseudo-comédiens qui jouent l'apparence de l'apparence, et non pas l'image de l'expérience intérieure. »*

Des noms, puiqu'il le faut : mise en scène d'André Engel, décor de Nicky Rieti, lumière d'André Diot. Avec entre autres François Marthouret (Jaffier), Jerzy Piwowarczyck (Pierre), Christiane Millet (l'épouse de Jaffier), Anne Alvaro (la courtisane).

MICHEL COURNOT.

« Electre », par le Théâtre du Lierre

Rituels bigarrés

Une Electre *montée par le Théâtre du Lierre, à mi-chemin entre le sérieux d'une quête anthropologique et les complaisances d'une imagerie un peu naïve. Le mélange du meilleur et du pire.*

Le Théâtre du Lierre réinvente le folklore primitif. La Mycène de son *Electre* pourrait se trouver n'importe où sur la route des caravanes, dans un de ces palais où les rituels ancestraux se joignent à la trivialité des gestes quotidiens, tandis que le récit des épopées de la tribu se tisse sur la trame des services d'eau et de bois, de tissage des étoffes et de cuisson des aliments. En de telles demeures imaginaires, la vaisselle est noircie par l'usage, mais les robes de fête chatoient d'un éclat toujours neuf, et les émotions tour à tour se psalmodient, se hululent, incantations orphiques et cris de guerre.

Dans son *Opéra nomade*, le Théâtre du Lierre mettait en scène un semblable lyrisme sur une partition de Marc Lauras. Le texte n'avait pas besoin de signifier autre chose que le flux de sons sensuels ou sauvages. Dans *Electre* au contraire, Yves Plunian ajoute son récit aux chants, et la langue française se mêle aux vocables d'un espéranto moyen- oriental. L'amalgame est assez réussi, même si parfois le retour des clameurs stridulantes paraît un peu épuisant.

La chorégraphie accompagne ces chocs linguistiques en passant de la gestuelle hiératique à la gesticulation la plus effrénée. Le metteur en scène Farid Paya et ses conseillers Kama Dev et Pradeep Kumar recherchent, là encore, la reconstitution synthétique des expressions immémoriales des corps. Il en résulte un « exotisme » que le spectateur, selon son humeur, ressentira comme une noble aventure mentale – telle qu'a pu la décrire un Segalen – ou jugera fabriqué, pétri de clichés ethnoculturels.

Electre est peut-être à mi-chemin de ces deux conceptions, entre le sérieux d'un quête anthropologique et les complaisances d'une imagerie un peu naïve. Mais ce mélange du meilleur et du pire est-il, au fond, préjudiciable ? Farid Paya a souhaité le caractère composite de ce spectacle où pitreries et tragédie se chevauchent sans cesse grâce à des interprètres rompus aux ruptures. D'ailleurs, qu'attendre d'autre que la bigarrure, d'une compagnie joyeusement cosmopolite où les patronymes des différents interprètes évoquent un concert de goûts et de civilisations ?

BERNADETTE BOST.

★ Créé à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, le spectacle doit tourner au cours de la saison prochaine dans les villes qui l'ont coproduit : en région parisienne, à Niort, Oullins et Privas, notamment.

FIGURE

Michèle Guigon

Le plaisir magnifique du théâtre amateur

Membre éminent de la famille Deschiens – engendrée par Jérôme Deschamps, – Michèle Guigon présente aux Pénitents blancs son second spectacle personnel : Etats d'amour.

« Titiv, baisse-toi pour faire tes lacets. » La lumière tombe en nappe sur sa tignasse brune. Assise sur un banc planté au beau milieu de la scène, Michèle Guigon dirige *Etats d'amour*, le spectacle qu'elle montre en Avignon du 21 au 27 juillet.

Comédienne et co-metteur en scène, elle est là, entourée de ses trois acteurs, tantôt nerveuse et sévère, tantôt pauv'fille, vacillant sur des talons aiguilles, le sourire inquiet et le corps qui flotte dans un pantalon de coton froissé. Michèle Guigon a quitté Belfort il y a huit ans pour Paris. Elle parle de sa pièce avec des mots carrés, des métaphores bien brutes : *« C'est l'histoire de Courtejambe, un homme moyen qui rencontre Mademoiselle Lavot. Il est éloigné de tout ce qui est entreprise, initiative, vigueur, fougue. Un ange lui est envoyé. Il va le réveiller... »*. Elle décode aussitôt : *« Finalement, on peut être dominé par les objets, la vie blême, ou bien accepter de passer au-dessus. Voilà les deux points de vue qui m'intéressent. »*

L'aboulie, la fatigue de vivre et l'envie. L'histoire tressée autour de ces grands thèmes romantiques tient en six pages. Michèle Guigon s'est contentée d'écrire un synopsis, parce qu'elle veut laisser aux acteurs le soin de créer leur rôle, d'inventer, *« de faire des provisions »*. *« Quinze jours avant la fin des répétitions, je reprends la barre et j'élague. En fait, c'est comme une pyramide, mais chacun apporte sa pierre. »* Cette fascination pour le théâtre sans maître, ce culte de l'improvisation ébouriffée, Michèle Guigon la doit à Jérôme Deschamps.

L'animateur des veillées d'Avignon, la star barbue des Printemps d'Ivry dans les années 70, lui a confié six rôles. Clown dans *la Petite Chemise de nuit*, jeune fille dans *les Oubliettes*, Michèle Guigon dit avoir redécouvert avec lui *« le plaisir magnifique du théâtre amateur : il n'a rien à perdre et rien à gagner. Le trac ne rend pas avide. Il n'a que le plaisir »*.

Avant de rencontrer Jérôme Deschamps, Michèle Guigon jouait depuis l'âge de quatorze ans à Belfort à l'occasion des « nuits d'été » ; elle a bien essayé de suivre des cours, mais l'expérience n'aura duré que trois mois. *« Je m'embêtais. Fallait faire des scènes, se taire, obéir... »*

Pas glamour pour un sou

Drôle de bonne femme. Pas glamour pour un sou, elle a une façon de déplier son CV en jouant avec les mains, les interjections et les visions naïves : *« Quand, l'année dernière, on m'a commandé mon premier spectacle en Avignon, j'avais l'impression que tout le monde le devinait sur mon visage. »*

Crépitante, bourrue et brouillonne, elle raconte qu'elle a donné entre Barcelone et Bobigny cinquante représentations de *Marguerite Paradis* (sa fameuse première pièce), qu'elle s'inspire du quotidien, des gens qui pleurent dans les cabines téléphoniques, des amoureux qui se tiennent la main sans le savoir... Elle aime baptiser ses scènes (« les partitions », « le dialogue », « les mains ») et les monter *« avec des petits mots et du hasard »*.

Elle présentera *Etats d'amour* dès la rentrée à La Villette. En attendant, elle *« écrit des films dans sa tête »*, apprend à découvrir le public *(« Il y a celui qui vous pousse, celui qui vous fait jouer à contretemps, et il y a le public trop public. »)*. Ce qu'elle souhaite ? *« Taper dans le cœur des gens. »*

Elle nous ferait chavirer avec ses airs de mono sociale. On se dit qu'elle doit aimer les vieux tubes de Maxime Leforestier, les vacances en sac à dos et les visages pas maquillés. Elle craque pour les années 20, l'expressionnisme allemand, *« les yeux noirs qui ressortent plus que tout, les visages sur lesquels les ombres ne peuvent pas prendre »*...

LAURENCE BENAIM.

هكذا من الأصل

Culture

MUSIQUE

« Les Vêpres », de Gilles Tremblay à l'abbaye de Sylvanès

La tradition revigorée

A 70 kilomètres de Millau, l'abbaye de Sylvanès, longtemps abandonnée, retrouve son âme. L'été, des concerts sont donnés dans l'église. Cette année, une création, les Vêpres de la Vierge, du compositeur Québécois Gilles Tremblay.

Au creux d'un vallon boisé du sud du Rouergue, les moines cisterciens se sont installés, il y a huit cent cinquante ans. Le lieu est presque aussi désert et pauvre qu'à cette époque ; point de grande ville à proximité : l'abbaye de Sylvanès est à 70 kilomètres de Millau, 100 kilomètres de Montpellier. Mais, comme Moïse fit jaillir l'eau du rocher, la source de vie forée par les moines continue à féconder la région.

L'église abbatiale, sœur de Sulvacane et de Sénanque, a franchi les siecles, vaste édifice d'un seul jet, avec ses voûtes à berceau brisé, sans pilier, inondé de lumière, où la pointe gothique vient parachever la spiritualité romane. Mais, tout autour, les bâtiments monastiques étaient à l'abandon, une partie ayant servi de carrière de pierres, le reste étant livré aux animaux et aux machines agricoles.

Depuis dix ans, ce lieu a retrouvé son âme. Une équipe bénévole, entraînée par un jeune dominicain enfant du pays, le Père André Gouzes, et Michel Wolkowitsky, a entrepris de restaurer les bâtiments (avec le concours des Monuments historiques et les subventions des collectivités régionales et nationales) tout en leur rendant leur vocation spirituelle et culturelle, les deux tâches allant de pair. Pendant l'été, les concerts alternent avec des stages et des colloques de chants sacrés, de musique de chambre, de peinture d'icônes, d'architecture. Le logis abbatial qui a retrouvé sa splendeur du dix-huitième siècle et le dortoir établi dans une aile entièrement reconstruite reçoivent en permanence une quarantaine de personnes qui se retrouvent, dînent, chantent et travaillent dans le « scriptorium » des moines aux voûtes croisées d'ogive reposant sur des colonnes rondes.

On vient de très loin (plus de quarante mille personnes en 1985) participer aux concerts et à la vie liturgique fondée sur la musique aérée et enthousiaste du Père Gouzes, un des grands créateurs d'une liturgie en français, dans cette église d'une acoustique exceptionnelle par sa plénitude, sa chaleur, sa « droiture » dépourvue d'échos suspects.

C'est cette église qui a inspiré les très belles *Vêpres de la Vierge* du compositeur québécois Gilles Tremblay, écrites pour l'anniversaire de l'abbaye et créées dimanche devant une foule de sept cents personnes où l'on remarquait nombre des artisans qui travaillent à la restauration des bâtiments. L'œuvre, à laquelle ont collaboré le chœur de l'Orchestre de Lyon, dirigé par Bernard Tétu, et un ensemble de jeunes instrumentalistes du Québec, au cours d'un stage de treize jours à l'abbaye, allie merveilleusement la souplesse dépouillée du chant grégorien avec un langage d'une facture très moderne, soutenu par des instruments à vent, une contrebasse, un orgue et d'étincelantes percussions métalliques.

Une introduction de flûte, récitatif atonal d'une grande douceur poétique, véritablement inspirée, avec de puissantes octaviations et de délicieuses réinjections en écho, précède un lucernaire d'intonation grégorienne souvent doublé par des interventions jubilatoires du trombone ou des trompettes. Les psaumes à deux chœurs sont parfumés par de légères touches de cloches ou de gongs, des commentaires méditatifs de cor anglais ou de hautbois, de foudroyantes visions en vitrail, à la manière de Messiaen. Le magnificat en français est parsemé de grandes vocalises décrivant tout l'orbe du ciel. Dans cette œuvre pleine d'exaltation, la tradition est ainsi « revigorée » de la plus heureuse manière.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Association des amis de l'abbaye de Sylvanès, 12360 Camarès. Tél. : 65-99-51-83.

Cycle d'orgue au Festival estival de Paris

Louis Robillard à Saint-Germain-des-Prés

Louis Robillard, inaugure, à Saint-Germain-des-Prés, un cycle d'orgue. En prime, il nous fait découvrir l'œuvre d'un musicien totalement ignoré : Julius Reubke.

On n'organise pas quatre-vingts concerts en deux mois sans un peu d'ordre et de méthode. Le Festival estival de Paris a résolu une partie du problème en assignant une couleur à chaque jour de la semaine. Ainsi, le vendredi est-il voué à l'orgue et, centenaire oblige, partiellement à ce que Liszt écrivit pour le roi des instruments : il n'y a pas lieu de s'en plaindre, au contraire. Neuf organistes se succéderont à la tribune de Saint-Germain-des-Prés, parmi lesquels plusieurs lauréats du Grand Prix de Chartres, qui fête cette année son dixième anniversaire.

En comparaison de ces jeunes talents, Louis Robillard (né en 1939) fait figure d'ancien, ce qui lui vaut d'inaugurer la série sans avoir jamais brigué ce fameux prix. Connu pour ses interprétations de Liszt et de Reger, improvisateur de talent (1), il avait choisi un programme représentatif de ses goûts et de son style.

De part et d'autre du *Concerto en ré mineur*, de Vivaldi, transcrit par Bach, placé là comme une référence et un divertissement à la fois, on a pu écouter le *Te Deum* de Max Reger, paraphrase de la mélodie grégorienne dans un style fugué où l'auteur déploie son invention accoutumée, puis l'*Evocation à la chapelle Sixtine*, de Liszt, d'où s'exhale, entre de graves méditations, l'écho du célèbre *Miserere*, d'Allegri, et de l'*Ave verum*, de Mozart. C'est là une page singulière, qu'on traitait de vieillerie il y a trente ans et qui risque fort de survivre à ses détracteurs, même si, sans doute, les *Variations sur Weinen, Klagen...*, que Louis Robillard avait placées à la suite, se révèlent d'une toute autre portée.

Toutes ces œuvres exigent une science des reliefs et des couleurs et une registration appropriée, car, contrairement aux idées reçues, Liszt n'écrivit pas pour des instruments dotés de toutes les ressources de l'orgue romantique, et l'on se tromperait en colorant trop sa musique. Louis Robillard sait se tenir dans un juste milieu, et c'est précisément la bonne voie.

Ainsi, le détour par Bach-Vivaldi semble tout naturel avant de retrouver le *Choral en si mineur*, de Franck, dont les chromatismes sombres et le climat pensif renouent avec Liszt, et de découvrir – pour beaucoup – la *Sonate*, de Julius Reubke (1834-1858). Fils d'un facteur d'orgues réputé, élève de Liszt, il n'aurait laissé que cette œuvre, à en croire les dictionnaires qui veulent bien mentionner son nom. Pourtant, on ne réussit pas du premier coup une page de cette envergure, animée d'un souffle puissant, marquée par l'esthétique de Liszt, certes, mais digne de ses meilleures inspirations.

Louis Robillard a conclu par une improvisation de vastes proportions à partir d'un petit motif atonal, comme un chant d'oiseaux, se développant par imitations dans le registre aigu, cependant que les basses entrent insensiblement, envahissent tout l'espace jusqu'à un tutti formidable qui s'estompe peu à peu... L'intérêt réside dans les transitions et les détails, mais également dans l'utilisation judicieuse des ressources de l'instrument et de l'acoustique des lieux. Le résultat est très impressionnant.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Les disques Arion s'en sont fait l'écho : Liszt (nº 38 389) ; Reger-Schoenberg (nº 38 310) ; Improvisations (nº 38 671).

La semaine du mélomane

Tandis qu'à Paris le Festival estival (tél. : 43-29-68-68) consacre ses lundis au violoncelle (Yvon Chiffoleau, le 21), ses mardis au piano (Véronique Roux, le 22), ses mercredis à Maurice Ohana (avec le Groupe vocal de France et le quatuor Via Nova le 23) et ses vendredis à l'orgue (Odile Bailleux, le 25), le Festival d'Albi fête son treizième anniversaire en pratiquant le mélange des genres : au trio de Martial Solal (le 22) succéderont l'ensemble A Sei Voci pour une soirée Josquin des Prés (le 23), un concert-fleuve avec J.-P. Wallez, A. Noras et P. Barbizet (le 24) et un « musicodrame » : Ohana, Darasse, Liszt, Satie, Poulenc (le 25). Ce n'est là qu'un début (tél. : 63-54-26-64).

Dans le même temps, un peu plus haut géographiquement, le Festival de Saint-Céré rayonnera sur tout le département du Lot, proposant notamment deux opéras-comiques de Dalayrac : *Maison à vendre* et *l'Amant statue* le 23 juillet à Saint-Céré et le 25 au château du Saillant, *la Fille de Madame Angot* le 24 et le 26 au château de Castelnau-Bretenoux dans une production plus digne qu'à l'ordinaire des mérites réels de cette œuvre charmante (tél. : 65-38-29-08).

Le quarantième Festival d'Avignon enfin verra la création d'un opéra de Betsy Jolas sur un texte d'Euripide, *le Cyclope*, mis en scène par Bernard Sobel, chanté par des comédiens, destiné aux enfants (et aux parents en attendant). Ce drame satirique ne ressemblera pas à ce qu'on ne connaît que trop. Et c'est précisément ce qui fait son intérêt (du 23 au 27 juillet au cloître des Carmes. Tél. : 90-86-24-43).

G. C.

« La Tour de Babel » d'Aperghis, à Aix-en-Provence

Confusion des langues

Un percussionniste à quatre pattes, un contrebassiste sur le dos, le spectacle musical d'Aperghis demande de grandes qualités gymniques.

Dans l'obscurité totale et le silence, une lampe baladeuse voltige, éclaire des têtes, passe d'une main dans l'autre, s'échappe, tandis que montent des bruits divers, craquements de bois, caquètements, cris. Un homme chante dans une conque. On entend une sonnerie de téléphone. Dans une pâle lumière on distingue le décor : des rangées de vagues de la mer en caoutchouc ; une femme nage le crawl en chantant, avec des pieds à l'envers de la nature. Un pêcheur sous-marin émerge comme une baleine en soufflant violemment dans son tube ; au milieu de l'eau une harpiste égrène son instrument.

Arrêtons : nous n'en saurons pas plus pendant une heure un quart. C'est *la Tour de Babel*, détail de Georges Aperghis, créée par le Centre Acanthes au Festival d'Aix-en-Provence. Comme nous ne pouvons suivre ni une action ni un développement musical, contentons-nous des explications de l'auteur : *« Dans un lieu envahi par la mer chacun parlerait la langue de son pays. A l'intérieur d'une sorte de veillée chacun, confronté à son passé, jouerait à reconstituer son petit mélodrame personnel (...) tout ceci serait vu et entendu comme les détails d'un immense tableau, trop grand pour être perçu dans son ensemble. »*

On distinguera en effet dans cette Babel quelques bribes de français, d'allemand, d'arabe, d'anglais. Le texte inaudible qui sert de matière première est tiré de la *Passione de Jacopo* de Patricia Buzzi Barone, mais ce que celle-ci nous en dit ne correspond guère à ce que l'on voit : *« La narration jaillit d'un hurlement permanent de la voix qui invoque du secours ; un garçon se suicide dans une journée limpide d'été. »* Il y a bien un danseur silencieux (Jean Babilée) qui fait des exercices gymniques au milieu des cris, meurt parfois et reprend ses ébats, mais l'on est bien en peine de saisir le lien avec les sketches de ses collègues, comme en celui des interventions musicales.

Et certes on ne s'ennuie pas grâce à la présence de quelques monstres sacrés : Jean-Pierre Drouet, qui fait un chahut d'enfer sur des percussions peu orthodoxes, marche à quatre pattes vers les tablas et le zarb sur lesquels il improvise de ses poèmes tambourinés mêlés de paroles où il excelle ; Frédéric Stochl, qui rampe sur le dos comme un crabe, tenant sa contrebasse entre ses pattes ; Brigitte Sylvestre fredonnant des comptines à sa harpe, Michael Lonsdale avec sa bonne grosse tête effarée, multipliant ses facéties de poids lourd qui font mouche à tout coup ; et puis Martine Viard, Edith Scob, Afida Tahri, Vincent Colin, tous racontant, chantant et mimant des histoires incompréhensibles avec entrain.

« Un spectacle gai et serein sur un sujet délicat et lugubre », écrit Aperghis. Pour le spectateur, c'est vraiment Babel, la confusion des langues.

J. L.

★ Prochaines représentations au Festival d'Avignon (chapelle Saint-Dominique) du 30 juillet au 4 août, à 21 h 30. Diffusion sur France-Culture le 8 août, à 22 h 30.

A Montreux

L'Orchestre national de Lille, Piazzola, Higelin et Lockwood

Après quinze jours de cohabitation chaleureuse entre le blues, le rock, le jazz et la musique latino-américaine, quoi de plus naturel que, pour son vingtième anniversaire, le festival de Montreux réunisse en un même concert toutes les musiques et tous les musiciens. Cette communion symbolique a eu lieu, vendredi 18 juillet, autour de Jean-Claude Casadesus et l'Orchestre national de Lille. Les magiciens présents étaient tout simplement Jacques Higelin, Didier Lockwood et Astor Piazzolla.

A New-York, dans les années 30, Piazzola avait appris à jouer du bandonéon avec un concertiste hongrois, Bela Wilda, spécialiste de Bach, avant de travailler à Paris avec Nadia Boulanger qui allait le pousser à écrire des tangos. Avec l'Orchestre national de Lille, Astor Piazzola a joué deux de ses plus beaux titres : *Milonga del Angel* et *Adios Nolino*.

Pour Jacques Higelin, Montreux était plus que des retrouvailles avec les Lillois. C'était le bonheur renouvelé d'ouvrir son cœur, de partir dans les nuages et de rencontrer une musique céleste. L'un des meilleurs moments de la soirée fut le dialogue d'Higelin avec Didier Lockwood à partir de la chanson *Alertez les bébés* : un échange d'émotions offert à tous vents.

CLAUDE FLÉOUTER.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50). Relâche annuelle.

SALLE FAVART (42-96-06-11). Relâche annuelle.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Menteur.

BEAUBOURG (42-77-12-33) Cinéma-Vidéo : à 16 h : le Médium, de G.C. Menotti ; à 19 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri.

Les autres salles

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres. Petite salle, 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h 30 : C. Caussimon.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : Capitaine Fracasse.

Les concerts

Espace Kiron, 19 h : J. Mathis (piano) (Schumann, Brahms).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h 30 : le Liquid Gang.

BATACLAN (43-45-52-54), 19 h : Nuits Celluloid New-York.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : les Petits Paradeurs de la rue du Canal.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Outre Mesure.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : P. de Pressac.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Tito Puente.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : J.-C. Capon, C. Escoude, R. Carter.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Jazzologue.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Dorough et B. Takas.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 : New Jazz off.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : M. Waters, N. Bunninck, J. Gregg, B. Altschul.

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, 19 h : Y. Chiffoleau, violoncelle, F. Aguessy, piano (Beethoven, Bach, Brahms).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Brigham Young, de H. Hathaway (v.o.) ; 19 h 15, Beau masque, de B. Paul.

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Paris Ciné, 1er (47-70-21-71).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FUTURE COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; . – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-05-28-04) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) : Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta 20e (46-36-10-96).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Lundi 21 juillet

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-43-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. ; Richelieu, 2e (42-33-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

PRUNELLE BLUES (Fr.) Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ;

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Républic 11e (48-05-51-33).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais) v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUT VA TOP BIEN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à Films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

REANIMATOR (A.) (*). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : Divorce malgré lui ; cigarettes blondes.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose.

L. BUNUEL (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86) : la Mort en ce jardin.

CYD CHARISSE (v.o.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) : Traquenard.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) : le Bal des cinglés.

HOMMAGE A G. MÉLIÈS Studio 43, 9e (47-70-63-40), 21 h.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (42-54-51-60) : Le Ciel peut attendre ; Action Christine, 6e (43-29-11-30) : That Uncertain Feeling.

E. ROHMER Républic-cinéma, 11e (48-05-51-33), 18 h : les Nuits de la pleine lune.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : l'Homme à la caméra.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 21 h 10 : Stalker.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : le Château du dragon.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A, v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h : Nanouk l'Esquimau ; 18 h 20 : Une nuit à Casablanca ; 20 h. : la Femme aux deux visages ; 21 h 40. : la Fièvre dans le sang.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 22 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), 19 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES FILMS NOUVEAUX

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ, film français de Jean-Luc Trotignon : Rex, 2e (42-36-83-93 ; Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGV Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CONTRAT, film américain de John Irvin. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

D.A.R.Y.L., film américain de Simon Wincer. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

GOD'S COUNTRY, film américain de Louis Malle. V.o. : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

ROMEO ET JULIETTE, film inédit (1966) de Paul Czinner. V.o. : Vendôme Opéra (à partir de vendredi). 2e (47-42-97-52).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 23 JUILLET

« Exposition Yves Saint Laurent », 15 heures, 111, rue de Rivoli (P.-Y. Jaslet).

« Les nouvelles salles Renaissance du Petit Palais », 15 heures, entrée musée (Paris et son histoire).

« Culte de la patronne de Paris à Saint-Etienne-du-Mont », 15 heures, entrée église (Paris et son histoire).

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Les jardins Albert-Khan », 15 heures, rue des Abondances, à Boulogne (Mme Bachelier).

« L'œuvre d'Hector Guimard », 15 heures, métro Auteuil (Mlle Brossais).

« La Conciergerie, premier palais des Capétiens », 15 heures, cour (M. Serres).

« Le quartier de l'Horloge », 15 heures, sortie métro Rambuteau.

« Les tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M. Ragueneau).

« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les hôtels du Marais, la place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « La véritable doctrine de la réincarnation ».

Communication

Un entretien avec M. Marcel Jullian

Mêmes obligations et mêmes libertés pour les télévisions publiques et privées

Ce n'est qu'au mois de septembre que M. Marcel Jullian remettra au ministre de la culture et de la communication l'intégralité de son étude sur les cahiers de charges des chaînes publiques. Toutefois, dès le 8 juillet dernier, l'ancien PDG d'A 2, a transmis au ministre un prérapport d'une dizaine de pages sur la cohabitation des secteurs public et privé de l'audiovisuel. Un rapport articulé autour de trois notions-clés : la définition d'une charte de l'audiovisuel, la mise au point d'un code d'égalité entre public et privé et la signature par les PDG des chaînes d'un contrat de production française garantie. Trois mesures que M. Jullian, dans un entretien accordé au *Monde*, associe à la supression définitive de la tutelle de l'Etat sur le service public de l'audiovisuel.

« Cet abandon doit être immédiat et solennel et devrait faire l'objet d'une déclaration officielle, déclare M. Jullian. Ce serait un engagement de l'Etat. Et la garantie pour les journalistes de pouvoir réagir et dénoncer les éventuelles pressions ultérieures. Quelle que soit leur appartenance, les hommes politiques subissent toujours en France la tentation du pouvoir audiovisuel. Quelle erreur ! Ils ne comprennent donc pas que le peuple trouverait plus légitime de voir les responsables du pays s'expliquer davantage sur le petit écran plutôt que de les voir faire leurs commissions par les journalistes ?

— Qui croira à l'abandon de la tutelle ? Ne sera-ce pas la quatrième ou cinquième fois qu'on la proclame ?

— La période, est propice et les esprits ont mûri. Et je propose d'accompagner cette mesure de trois éléments sur lesquels se baserait le nouveau système audiovisuel : une charte des bons usages, un code d'égalité public-privé et un contrat de production française garantie.

— Qu'est-ce que la charte ?

— C'est un contrat passé entre les citoyens propriétaires de postes et les présidents des sociétés du secteur public. La commission nationale de la communication et des libertés en serait la garante. La charte serait adressée nominativement à tous les téléspectateur, afin de les informer clairement sur les droits et les devoirs des sociétés du secteur public (interventions gouvernementales, émissions religieuses, défense de la langue française, ordre public, etc.). Elle corrigerait aussi l'image de la redevance, perçue souvent par le télespectateur comme un droit aux programmes ainsi payés, alors qu'elle ne s'attache qu'à la simple détention d'un poste.

— Quelles que soient les chaînes reçues ?

— Il ne faut pas exacerber le clivage entre les secteurs public et privé. Et si on doit renforcer, réhabiliter le service public, libérer de la tutelle, il faut aussi alléger les charges qui pesaient jusqu'à présent sur lui et qui, si elles étaient maintenues, le condamneraient. C'est pourquoi je propose un code d'égalité avec le privé. Les deux secteurs doivent désormais être placés dans des conditions de loyale concurrence et partager ensemble certaines obligations inhérentes au service public.

— Des obligations à l'égard de la Société française de production ?

— Aucune. Il faudrait, au contraire, rétablir la liberté absolue des transactions. A la SFP (irremplaçable sur certains travaux mais très concurrencée sur d'autres) de s'adapter peu à peu au marché et aux vrais besoins de ses clients.

— Alors à l'égard de l'Institut national de l'audiovisuel ?

— L'INA devrait conserver ses trois principales missions : l'archivage, la recherche, la formation. Mais il ne me semble guère souhaitable qu'il soit le propriétaire des émissions créées par les chaînes publiques. Comment imaginer sinon que celles-ci osent se lancer dans de lourds investissements si le produit leur échappe totalement une fois diffusé ?

— Et Télédiffusion de France ?

— Les tarifs de diffusion sur des zones identiques devraient être les mêmes pour toutes les chaînes, quel que soit le secteur, ce même principe d'égalité obligeant la chaîne privatisée à assurer la couverture des zones préalablement desservies, fussent-elles non rentables.

— Mais alors, qu'est-ce qui caractérise le service public ?

— Le devoir de protection et de mise en valeur du patrimoine français. C'est la mission capitale et qui devrait se traduire, dans les deux chaînes publiques, par la signature de « contrats de programmes », les deux PDG s'engageant formellement à produire un certain nombre d'œuvres originales françaises.

— Un nombre d'heures ne signifie pas grand-chose ; on peut aligner des heures de programmes médiocres et peu coûteux ?

— C'est pourquoi la notion d'œuvre devrait faire l'objet d'une définition préalable, la qualité étant gagée sur un coût horaire moyen. Le montant nécessaire serait versé aux deux chaînes sur un budget séparé qui ne pourrait être affecté à aucun autre usage.

— Le secteur privé échapperait-il aux contraintes de production française ?

— Pas du tout. L'engagement des candidats à produire des œuvres françaises devrait même être l'un des critères déterminants dans leur sélection. Voilà le « mieux-disant culturel » maintes fois évoqué. Au total, l'ensemble de la production française devra être au moins égal chaque année à la moyenne des productions françaises réalisées au cours des trois années précédentes par TF 1, A 2 et FR 3.

— Allez-vous prôner l'harmonisation des programmes entre les deux chaînes publiques ?

— Chacune des chaînes devra construire et défendre jalousement sa propre identité en se gardant d'une concurrence sauvage. Les deux PDG ont d'abord pour mission de défendre le secteur public face au secteur privé. Je pense d'ailleurs que l'on devrait s'assurer aussi de leur volonté d'encourager aussi bien le renouvellement des auteurs-réalisateurs et artistes, pour apporter un sang nouveau, que du retour au direct, qui est la vocation principale de la télévision.

— Une charte, un code, un contrat : le système est séduisant. Ne risque-t-il pas de n'être que théorique ?

— Je pense que ces obligations théoriques auront à la longue un effet pratique qui conduira à une réforme fondamentale des mentalités. Elle me semble en bonne voie et je compte sur la concurrence entre les secteurs privé et public pour accélérer le processus. je suis frappé par la lucidité et l'ouverture d'esprit des syndicats professionnels par rapport à il y a douze ans. Je suis également surpris par la bonne volonté des présidents de chaîne et des acquéreurs éventuels à miser sur la qualité et à ne pas recommencer l'aventure de la « 5 ». »

Le sort du satellite de télévision directe

Un comité interministériel arbitrera les rivalités entre TDF et la DGT

Une réunion interministérielle doit arbitrer, vendredi 25 juillet, les divergences surgies au sein du gouvernement au sujet du satellite de télévision directe (*le Monde* du 16 juillet). L'hebdomadaire *le Point* publie, ce 21 juillet, une note accompagnant une lettre de M. Gérard Longuet, secrétaire d'Etat aux P et T, adressée au premier ministre le 5 juillet dernier. Cette note, qui émane des services techniques du ministère (la position de M. Longuet, dans sa lettre, serait plus nuancée), préconise l'abandon immédiat de TDF 2 et un statut strictement expérimental pour TDF 1.

De son côté, le président de Télédiffusion de France, M. Claude Contamine, se dit convaincu « *de l'avenir technologique et commercial des satellites de télévision directe* ». M. Contamine se déclare prêt à rencontrer rapidement industriels et opérateurs européens intéressés par TDF 1 et TDF 2 pour résoudre les problèmes de financement du projet et transmettre un dossier complet à la Commission nationale de la communication et des libertés qui doit décider de l'attribution des canaux.

Le gouvernement se trouve donc une fois de plus, confronté à la vieille rivalité entre TDF et la direction générale des télécommunications (DGT). Cette dernière n'a jamais caché depuis cinq ans son hostilité au satellite de télévision directe. La DGT exploite son propre système de satellites Télécom 1 et Télécom 2, qui, outre les communications téléphoniques, transportent de plus en plus de programmes de télévision. C'est ainsi que Télécom 2 relaie les émissions de la « 5 » et de TV 6 vers leurs émetteurs régionaux, une mission que TDF 1 devrait reprendre si le satellite est lancé.

Succès boursier pour les télévisions privées britanniques

Gros succès pour l'offre publique de titres de TV-AM, la compagnie qui assure la télévision du matin sur le réseau privé britannique ITV. Quarante et une mille demandes d'achat ont été enregistrées pour plus de onze fois le nombre d'actions offertes sur le marché. Les parts du capital offertes au personnel de la société ont fait aussi l'objet d'une forte demande.

Il y a quelques semaines, une autre compagnie appartenant au réseau d'ITV, Thames Television, avait procédé à la même opération avec un succès comparable. Il est vrai que les sociétés qui exploitent la télévision privée britannique bénéficient d'un monopole de la publicité (les chaînes publiques de la BBC ne vivent que de la redevance) et affichent de très confortables marges bénéficiaires.

Les animateurs de la radio Ici et maintenant ont cessé leur grève de la faim

Après quarante et un jours de jeûne, les animateurs de la radio Ici et maintenant ont cessé leur grève de la faim le vendredi 18 juillet. Ils ont précisé qu'ils mettaient fin à leur mouvement après que M. Claude Contamine, PDG de Télédiffusion de France (TDF), et Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, eurent « *reconnu le caractère sérieux et légitime de leur demande* ».

MM. Didier de Plaige, Jean-Louis Rosenberg et Gérard Lemaire, protestaient contre les conditions de diffusion des radios locales privées en région parisienne, par rapport à celles des périphériques notamment. Le 8 juillet dernier, la Haute Autorité avait décidé de convoquer les responsables de Skyrock et de RFM, qui encadrent Ici et maintenant sur la bande FM, pour leur demander de baisser la puissance de leurs émetteurs.

Pour reconquérir son audience

FR 3 veut augmenter ses programmes

Malmenée par les sondages, suspectée d'être sous influence politique depuis le récent mouvement des directeurs régionaux, FR 3 contre-attaque en négociant l'ouverture de son antenne à midi.

« *La « 5 » est passée devant FR 3* ». Cette affirmation de M. Jérôme Seydoux, président de la « 5 » (*le Monde* du 13 juin), a fait l'effet d'une bombe parmi le personnel de la troisième chaîne. Certes, on savait que l'audience s'effritait, mais de là à se faire damer le pion par une télévision commerciale balbutiante ! La première surprise passée, un examen plus attentif des sondages d'audience a permis de corriger le tir. Les 15 % de part de marché (contre 13 % pour FR 3) revendiqué par M. Seydoux sont calculés à partir de l'audience cumulée, c'est-à-dire du nombre de télespectateurs ayant regardé au moins une fois la « 5 » en vingt-quatre heures. Un mode de calcul avantageant nettement la télévision privée (qui rediffuse ses émissions dix-huit heures par jour) par rapport à FR 3, qui ouvre son antenne à 17 heures pour la fermer avant minuit.

Les chiffres d'audience entre 19 h 30 et 23 h 30 relevés par Médiamétrie sur la zone de diffusion commune aux deux chaînes permettent une comparaison plus honnête. Depuis le mois de mars, l'audience moyenne de FR 3 est toujours restée supérieure à celle de la « 5 ». Sa part de marché aux heures de grande écoute est de 15,6 % contre 11,2 % pour la télévision commerciale.

L'alerte néanmoins a été chaude. Le PDG de FR3, Mme Janine Langlois-Glandier, en a profité pour plaider auprès des pouvoirs publics la cause de sa chaîne. A une époque où les candidats se bousculent pour exploiter les trop rares fréquences hertziennes, n'est-il ps aberrant de sous-utiliser un réseau national ? FR3, seule chaîne en Europe à n'ouvrir son antenne qu'à 17 heures, est de ce point de vue un véritable anachronisme. Mme Langlois-Glandier voudrait, dès septembre, diffuser entre midi et 17 heures. Des émissions de services et des rediffusions d'abord, puis, peu à peu des productions nationales et régionales.

En occupant ainsi l'écran, FR 3 pourrait avoir une chance de fidéliser son audience, de redéfinir son image et de résister à la concurrence. Mme Langlois-Glandier espère aussi remobiliser le personnel de la chaîne. Celui-ci s'inquiète en effet davantage de l'avenir de la société que d'une éventuelle « chasse aux sorcières » évoquée lors de la nomination des directeurs régionaux (*le Monde* du 14 juin). Lancés il y a deux ans dans la bataille de la télévision régionale, puis de la formation aux techniques vidéo, les salariés de FR 3 s'interrogent aujourd'hui avec une certaine amertume sur l'utilité de leurs efforts.

Au ministère de la culture et de la communication, on est assez sensible au plaidoyer de Mme Langlois-Glandier. Même si l'on n'a pas renoncé à l'idée de privatiser un jour FR 3, on ne songe plus à la vendre par morceaux, station régionale après station régionale. L'objectif est donc de remonter l'audience de la chaîne pour lui donner une assise nationale confortable.

Le principal obstacle à ce beau projet est d'ordre économique. Faire trois mille six cents heures de programmes supplémentaires risque de coûter cher. « *Seulement 120 millions de francs de financement complémentaire pour l'année 1987* », affirme Mme Langlois-Glandier. Le PDG de FR 3 estime que le coût moyen de l'heure de programme, compte tenu des moyens de production intégrés de la chaîne, ne devrait pas dépasser 35 000 F, soit le dixième de ce que lui consacre TF 1 ou A 2.

Sortir de l'impasse

Mais où trouver 120 millions de francs au moment où le gouvernement décide de baisser la redevance. FR 3, qui dépend de cette ressource pour 79 % de son budget, est particulièrement fragilisée. La suppression de la taxe sur les magnétoscopes, décidée en cours d'année, a déjà provoqué pour la chaîne un manque à gagner de 110 millions de francs en 1986. Un trou dramatique pour une société dont les trois quarts des charges d'exploitation sont des frais fixes. Conséquence automatique : ce sont les programmes qui sont les premières victimes, avec une réduction prévisible d'un sixième des budgets qui leur sont consacrés.

Pour sortir de l'impasse, FR 3 doit très rapidement diversifier ses sources de financement. L'ouverture à la publicité régionale s'est soldée par un net échec. Mme Langlois-Glandier espère qu'on l'autorisera à financer ses cinq heures quotidiennes supplémentaires en faisant appel à la publicité nationale. Un gâteau qui fait aujourd'hui l'objet de bien des convoitises.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Antoine DESBORDES,
Béatrice, née DESCLOS,
Thomas, Martin et Amélie,

ont la joie de faire part de la naissance de

Xavier,

à Saint-Germain-en-Laye, le 8 juillet 1986.

15, rue de l'Equerre,
78290 Croissy.

Décès

— Mme Paul Delaroche,
sa mère,
Mme Gilbert Delaroche
et ses enfants,
Mme Yvon Delaroche
ses belles-sœurs,
Mme Odette Rouzel,
sa tante,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul DELAROCHE,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
ancien élève de l'ENA,
ancien chef de service au CNRS,

survenu dans sa soixante-quatrième année, à Boulogne (Hauts-de-Seine), le 3 juillet 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière de Toutes-Aides, à Nantes-Doulon, le 7 juillet 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Hubert Methivier,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Hubert METHIVIER,
inspecteur général
de l'Education nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques,

leur époux et parent,

survenu le 14 juillet 1986, en son domicile, à Paris-14e.

Le service religieux en l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris-14e, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Remiremont (Vosges), ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

6, square Henri-Delormel,
75014 Paris.

— M. et Mme Augusto Medori,
Anne Domanski,
Alexandra Medori,

ont la douleur de faire part du décès de

Luigi MEDORI,

survenu accidentellement le 10 juillet 1986, en Sardaigne, dans sa trente-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu le dimanche 13 juillet, à Atina (Italie).

Remerciements

— Eugène Cotton,
Et toute la famille,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin lors du décès de

Mme Hélène CHARNIAUX-COTTON.

Anniversaires

— 22 juillet 1986.

En ce premier anniversaire de la mort de

André POUSSIÈRE,

nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu et estimé, joignant à sa mémoire celle de son fils,

François,

décédé le 24 mai 1984.

Messes anniversaires

— Pour le neuvième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean SALUSSE,
maître des requêtes au Conseil d'Etat,
directeur de la Caisse nationale
des monuments historiques,
administrateur
des Théâtres lyriques nationaux,

décédé tragiquement le 23 juillet 1977.

Son merveilleux souvenir est toujours dans le cœur de sa famille et de tous ses amis.

Que tous ceux qui l'ont connu, admiré et aimé aient pour lui une pensée fidèle et affectueuse et qu'ils se joignent par la prière en union avec les messes qui seront célébrées à son intention le 23 juillet 1986.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

JEU GAGNANT N° 48 — LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2					Equipe 1	Equipe 2			
1	RENNES	GUINGAMP	X	N	2	9	REIMS	NANCY	1	N	X
2	BREST	NANTES	X	N	2	10	METZ	STRASBOURG	1	N	X
3	BORDEAUX	R.C. PARIS	X	N	2	11	SOCHAUX	GUEUGNON	1	X	2
4	ORLÉANS	TOULOUSE	X	N	2	12	ST-ÉTIENNE	AUXERRE	1	X	2
5	PARIS-S.G.	LAVAL	1	N	X	13	MARSEILLE	TOULON	X	N	2
6	CAEN	LE HAVRE	X	N	2	14	MARTIGUES	SÈTE	X	N	2
7	LILLE	LENS	X	N	2	15	BASTIA	MONACO	1	N	X
8	ABBEVILLE	VALENCIENNES	1	N	X	16	CANNES	NICE	X	N	2

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 20 Juillet 1986 : 1 7 10 11 12 13 15

NATIONAL LOTO N° 29 — TIRAGE DU SAMEDI 19 JUILLET 1986

4 10 15 16 19 42 — 23 NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAINS TIRAGES : MERCREDI 23 JUILLET 1986 ET SAMEDI 26 JUILLET 1986

VALIDATION : JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI POUR LES 2 TIRAGES DE LA SEMAINE

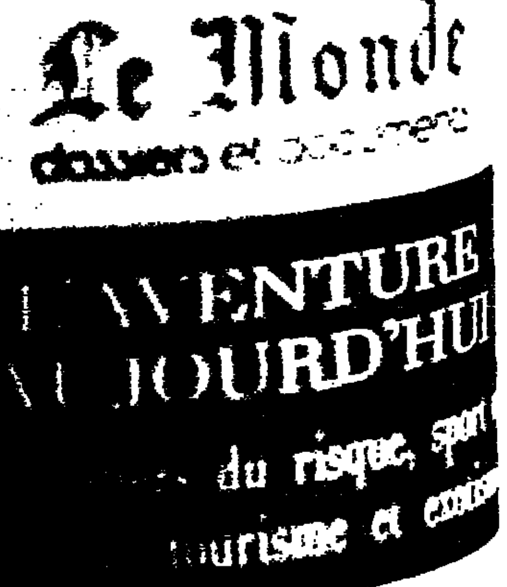
N'OUBLIEZ PAS : SAMEDI 26 JUILLET 1986

SUPER BONUS DE JUILLET

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	4	1 425 445,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	41	72 975,00 F
5 BONS Nos	1 493	6 525,00 F
4 BONS Nos	91 626	105,00 F
3 BONS Nos	1 690 143	8,00 F

BONUS DU SAMEDI 172 877

3 BONS NUMEROS + COMPLEMENTAIRE: 8,00 F X 2 = 16,00 F



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 21 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Cinéma : Du sang sur la piste ■
Film américain de Ray Enright (1947), avec R. Scott, R. Ryan, A. Jeffreys, G. « Gaby » Hayes, M. Meredith.
Un shérif aide des fermiers du Kansas à défendre leurs terres contre des bandits. Western de série réalisé par un vétéran. Vaut la peine d'être vu pour Randolph Scott et Robert Ryan.

22 h Documentaire : Africa.
Série de huit émissions de Basil Davidson, adaptation française de Guy et Marianne Morance, texte dit par Mario Puspoli. Deuxième émission : La première conquête.
Comment les Africains ont su maîtriser un environnement hostile. A travers cinq communautés – les Sukurs, les Pokots, les Kols, les Twa, et surtout les Dogons, – l'historien anglais étudie la mise en place de structures pastorales. Une grande série documentaire, parfois trop pédagogique, mais généreuse, qui traverse six mille ans de l'histoire riche et tumultueuse du continent noir.

22 h 55 Les grandes expositions : De Houdon à Maillol.
Emission de Jacqueline Plessis.
Visite à l'exposition du Grand Palais sur la sculpture du dix-neuvième siècle.

23 h 25 Journal.
23 h 40 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Tenue de soirée. Théâtre pour rire : la Berlue.
Comédie de Bricaire et Lasaygues, mise en scène de R. Clermont. Avec P. Préjean, C. Maurier, P. Vernier, D. Virieux, O. Rodier.
Enregistrée au Petit Marigny en mars 1985, où elle avait été créée en novembre 1984, cette comédie est la huitième écrite en commun par Bricaire et Lasaygues. Elle raconte l'histoire d'un jeune homme qui cherche à découvrir la vérité sur la disparition mystérieuse de sa mère. Ni son père, ni l'amie de sa mère qui l'a élevé, ni un colonel américain qui l'a bien connue ne semblent se souvenir. Un jour, il comprend tout. Ou plutôt ils croit avoir tout compris. Il a simplement eu la berlue... Gags, fantaisie et rebondissements. Un peu laborieux.

22 h 5 Jazz à Antibes.
Réal. : J.-C. Averty.
▶ *En direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins, l'Orchestre national de jazz, Martial Solal, John Scoffield, Mac Coy Tyner Trio, Freddie Hubbard, Joe Henderson, Woody Shaw, Carmen MacRae.*

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : l'Empreinte des géants □
Film français de Robert Enrico (1980), avec Z. Chauveau, S. Reggiani, M. Adorf, A. Ferreol, R. Harmstorf, D. Laffin, P. Chesnais, P. Léotard.
La vie d'une équipe d'ouvriers construisant une autoroute, et de leurs familles, sur un chantier et un campement en Bourgogne. Un faux réalisme social, des personnages ultra-conventionnels (à un ou deux près). Les camions-bennes, les grues, les bulldozers sont photogéniques.

22 h 50 Journal.

23 h 15 Les grandes batailles du passé : Panipat, 1526.
Série de dix émissions, de Henri de Turenne et Daniel Costelle.
Avec la participation du professeur Jacques Pouchepadas, historien, du major général Alex Pinto, du docteur Ray, professeur à l'université de Calcutta, de Maradjkumar de Kota, membre du Parlement indien, du Père Fernandez et de Raj Rewal, architecte. Extraits de films : Akbar, Gengis Khan, Shah Jahan, Taj Mahal. *C'est en 1526 que Baber envahit l'Inde et fonde l'empire moghol. A Panipat, plaine désertique, ses vingt-cinq mille hommes écrasent la puissante armée du gouverneur du grand sultanat de Delhi.*

0 h 15 Prélude à la nuit.
Un aura amorosa, *de Mozart, par le ténor Luigi Alva.*

0 h 20 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

20 h 35, **Ça va faire mal**, film de Jean-François Davy ; 22 h 5, **Tauromachie**, Corrida, en direct de Mont-de-Marsan ; 23 h 35, **Basket américain** ; 1 h 5, **le Justicier de minuit**, film de Jack Lee Thompson ; 2 h 45, **Vidéo-plaisir**, magazine de la création vidéo.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Supercopter ; 21 h 25, Série : Lou Grant ; 22 h 20, Série : La cinquième dimension ; 23 h 20 à 3 h 5, rediffusions.

TV 6

19 h, NRJ 6, invité : Arnold Turboust ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h Ne va pas à El Kuweid !, dramatique de Günther Eich (1re partie).
21 h Avignon ultra-son : journal sonore du Festival ; à 21 h 20, à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : Esther Lamandier (chants séfarades) ; à 22 h 20, la pièce du jour ; à 22 h 30, Cappuccino, La double vie de Bella Toundra ; à 22 h 50, Dossier Valère Novarina ; à 23 h 40, Vidéo mages ; à 0 h 10, formation de l'acteur ; à 0 h 25, Des yeux pour entendre ; à 0 h 35, Couleur locale.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Haydn.
21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : *Wanderer*, fantaisie pour piano et orchestre de Schubert-Liszt ; *Concerto en la mineur* d'après *l'Arpeggione*, de Schubert-Cassado ; *Symphonie en ut majeur « la Grande » D 944*, de Schubert, par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. J.-E. Gardiner ; J. Bolet, piano, R. Fontanarosa, violoncelle.
0 h Jazz : Hervé Sellin Trio.

Mardi 22 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 45 Les habits du dimanche.
15 h 35 Croque-vacances.
Rémi : Dare-dare motus ; variétés (Alessandri) ; bricolage : vidéo surprise de l'été ; le roi Arthur ; crack-vacances ; l'équipe : variétés (Les Forbans).
17 h 25 Boîte à mots.
17 h 30 Feuilleton : Un grand amour de Balzac (rediff.).
18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 10 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.
20 h 25 Loto sportif première.
20 h 35 Vive la comédie : le Major Cravachon.
De Labiche, Jesse et Lefranc, mise en scène J. Fabbri, réal. P. Planchon. Avec J. Fabbri, I. Spade, F. Tirmont...
Le major Cravachon n'acceptera comme gendre qu'un homme d'honneur. Il évince tous les prétendants de sa fille et songe avec nostalgie à un jeune garçon qui l'a blessé au cours d'un duel.
Mon Isménie.
De Labiche, mise en scène G. Caillaud, réal. D. Giuliani. Avec P. Legrand, S. Vollereaux, J.-P. Puymartin.
Un père excessivement jaloux de sa fille rejette tous ses prétendants. Lasse, la tante menace, s'il chasse le dernier qui s'est présenté, de partir en déshéritant la jeune fille...

21 h 55 Cinéma : le Voyage ■
Film français de Michel Andrieu (1984), avec C. Malavoy, V. Abril, V. Cavallo, M. Jacob, A El Hakim, S. Sabri.
Un homme de trente ans, marginal et paumé, accepte, sous la pression de services spéciaux, de conduire au Caire une voiture bourrée d'explosifs. La femme qui l'aime l'accompagne. Sans savoir. L'aventure d'un couple menacé, cherchant à survivre. Une atmosphère étrange.

23 h 35 Journal.
23 h 50 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13 h 30 Série : Les mystères de l'Ouest (rediff.).
14 h 20 Documentaire : Un monde différent.
Série de douze épidodes. Les systèmes de l'esprit humain, réal. F. Rossif (rediff.).
Une plongée au cœur du cerveau humain.
15 h 10 Sports été.
Cyclisme : Tour de France (journée de repos à l'Alpe-d'Huez) ; Basket-ball : championnat du monde ; Moto : Grand Prix de France.
18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le journal du Tour.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Train ■■
Film français de Pierre Granier-Deferre (1973), avec J.-L. Trintignant, R. Schneider, N. Arrighi, Régine, F. Mazzieri, M. Biraud, S. Marquand, A. Wiamzemski.
En 1949, un timide réparateur de radio, séparé de sa famille au cours d'un exode en train depuis le nord de la France, rencontre une juive allemande en fuite. Intelligente et juste adaptation d'un roman de Simenon, reconstitution parfaite de l'atmosphère historique de la débâcle. Un couple d'acteurs émouvant.
22 h 15 Jazz à Antibes.
Réal. J.-C. Averty.
En direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins, George Benson, Jon Hendricks Family.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 45 Portrait d'un fou de cinéma.
Raymond Borde, directeur de la Cinémathèque de Toulouse. Grâce à lui, deux mille affiches et de nombreux films ne sont pas allés au pilon.
18 h 15 Série : Cheval mon ami.
Le temps des attelages, émission de Jean-Paul Blondeau.
18 h 45 Journal des festivals.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 12 Juste ciel : petit horoscope.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux, à Annecy.
20 h 35 Cinéma : les Chasseurs de scalps ■■
Film américain de Sydney Pollack (1968), avec B. Lancaster, S. Winters, T. Savalas, O. Davis, A. Silvestre.
En 1850, dans les Montagnes Rocheuses, un trappeur accompagné d'un esclave noir, poursuit des indiens, puis des chasseurs de scalps, qui lui ont volé un lot de fourrures. Un curieux western-pamphlet, où le réalisateur condamne le racisme d'une manière bien personnelle. Un ton de tragédie-comédie avec éléments burlesques. Une fable sur l'égalité à travers les rapports psychologiques du trappeur et du noir.
22 h 15 Journal.
22 h 40 Magazine : L'été des festivals.
▶ Reportage sur les répétitions de *la Tempête*, à Avignon, par Pierre Desfons et Jean-Pierre Thibaudat.
23 h 35 Prélude à la nuit.
Suite pour ondes Martenot et piano, *de Darius Milhaud, par Yvonne et Jeanne Loriod.*
23 h 50 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, **Out of Order**, film de Carl Schenkel ; 15 h 20, **Adieu Bonaparte**, film de Youssef Chahine ; 17 h 10, **Série : Winchester à louer. En clair jusqu'à 20 h 30 : 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Athlétisme : Rencontre internationale**, en direct du stade Jean-Bouin ; 22 h 40, **Stella**, film de Laurent Heynemann ; 0 h 15, **L'important, c'est d'aimer**, film d'A. Zulawski ; 2 h, **Série : Hollywood Blues.**

LA « 5 »

18 h 40, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 20, Magazine : Jonathan ; 23 h 20 à 3 h 5, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invitée : Nathalie Spilmont ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h, Le journal du corps : la contraception.
21 h Avignon ultra-son : musique africaine (Mali, Guinée) ; à 22 h 20, La pièce du jour ; à 22 h 30, Cappuccino ; à 23 h 40, Vidéo mages ; à 0 h 10, Formation de l'acteur ; à 0 h 25, Des yeux pour entendre ; à 0 h 35, Couleur locale.

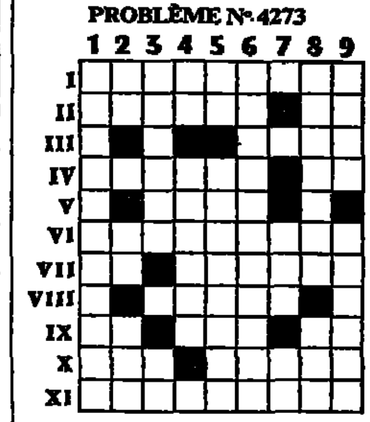
FRANCE-MUSIQUE

19 h 5 Concert (en direct de la salle Molière) : œuvres de Tartini, Brahms, Arnold, Proctor, Debussy, Pierné, par Emma Johnson, clarinette, et Hélène Jexnney, piano.
20 h 30 L'air du soir.
21 h 45 Concert (en direct de la cour des Ursulines) : *Concerto n° 1 pour violon et orchestre en sol mineur* op. 26, de Bruch ; *Concerto n° 2 en ut mineur* op. 18, de Rachmaninov ; *Lichens* (1983), de Xenakis ; *Concerto pour orchestre*, de Bartok, par l'Orquesta Nacional Juvenil Simon Bolivar de Caracas, dir. P.-M. Durand ; sol. G. Romero, piano, et M. Piketty, violon.
0 h Jazz : Mr. To, de Jacques Parmentier.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4273



HORIZONTALEMENT

I. Cultive les fleurs au milieu des légumes. – II. Est parfois bien content d'avoir une panne. Symbole chimique. – III. Un coin où la pêche n'est pas interdite. – IV. Inspira Camus et Cocteau. Coin de rue. – V. Partie de campagne qui ne fut pas une partie de plaisir. – VI. Accident de la route. – VII. Participe. Rendre après avoir emprunté. – VIII. Liberté d'expression. – IX. Agent de liaison. Bien jouée. Elément d'une suite impériale. – X. Sigle européen. Retraite de l'armée. – XI. A donc des tendances à étouffer.

VERTICALEMENT

1. Un homme « bouleversant ». – 2. Vieille langue. Tableau. Porteur de balle. – 3. Vue trouble. Abréviation religieuse. – 4. Note. L'ère des Mahométans. – 5. Est resté inconnu. Est donc partant pour l'aventure. – 6. Restées en plan. – 7. Le mot de la fin. Abréviation qui entraîne un allongement. – 8. Le prix d'une « révolution ». Eut quelques difficultés en abordant la quarantaine. – 9. Brasse beaucoup de liquide ou se trouve dans la gêne. Peut donc être classé dans la catégorie des rongeurs.

Solution du problème n° 4272

Horizontalement

I. Gibecière. Cape. II. Fabulatrice. Na ! – III. Ame. In. Octant. – IV. Nerf. Anesthésie. – V. Fleurie. Inter. – VI. Al. Narrés. Quart. – VII. Repas. As. Hués. – VIII. Emeri. Voisine. – IX. Ob. Armure. EE. – X. Anurie. Erre. GI. – XI. Tu. Las. Vlan ! – XII. Atres. Croûte. Te. – XIII. Rée. Gog. Rancir. – XIV. Elastiques. Om. – XV. Stan. Es. Cerne.

Verticalement

1. Fanfaron. Tares. – 2. Gamelle. Autel. – 3. Ibère. Péon. Réas. – 4. Bu. Funambule. St. – 5. Elu. Rase. Ras. Ta. – 6. Ça. Air. Rais. Gin. – 7. Itinéraire. Coq. – 8. Erne. Es. Orgue. – 9. Ri. SOS. Vue. Es. – 10. Ecot. Horreurs. – 11. Echiquier. Ta. – 12. Tenues. Eventé. – 13. Anastasie. – 14. Panier. Négation. – 15. Tertre. Inerme.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du dimanche 20 juillet 1986 :

UN ARRÊTÉ

● Du 10 juillet 1986 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

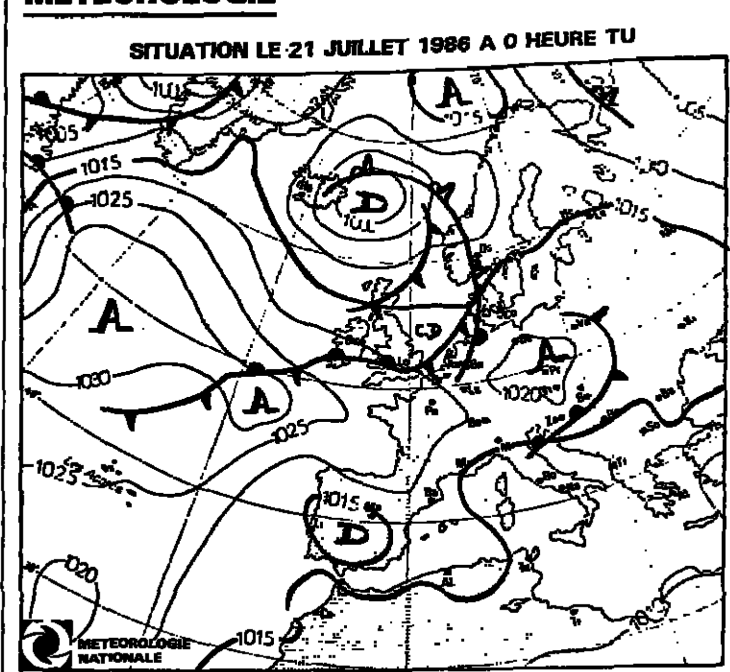
EN BREF

● **EXPOSITION : des goûts et des couleurs.** – Lavande, thym, romarin, tilleuls, oliveraies, la Drôme est un département riche en plantes de toutes sortes, aux utilisations les plus variées : savonnerie, cosmétique, pharmacie, alimentation, parfumerie... Une exposition est organisée jusqu'au 15 septembre au château de Grignan pour mieux faire connaître « les plantes médicinales, aromatiques et à parfums ». C'est aussi l'occasion de visiter ce très bel ensemble de bâtiments du seizième et du dix-septième siècles, représentatif de la Renaissance française.

★ Tous les jours, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 18 h, château de Grignan, 26230 Grignan. Tél. : 75-46-51-56.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET A 0 HEURE TU

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 21 juillet à 0 heure et le mardi 22 juillet à minuit.

De l'air chaud en provenance d'Espagne remonte lentement vers la France, tandis qu'un front froid peu actif, axé lundi matin sur la Manche, se déplace lentement vers le Sud-Est ; une situation orageuse, peu active dans une première phase, va alors se généraliser sur les régions de la moitié Sud du pays, excepté près de la Méditerranée.

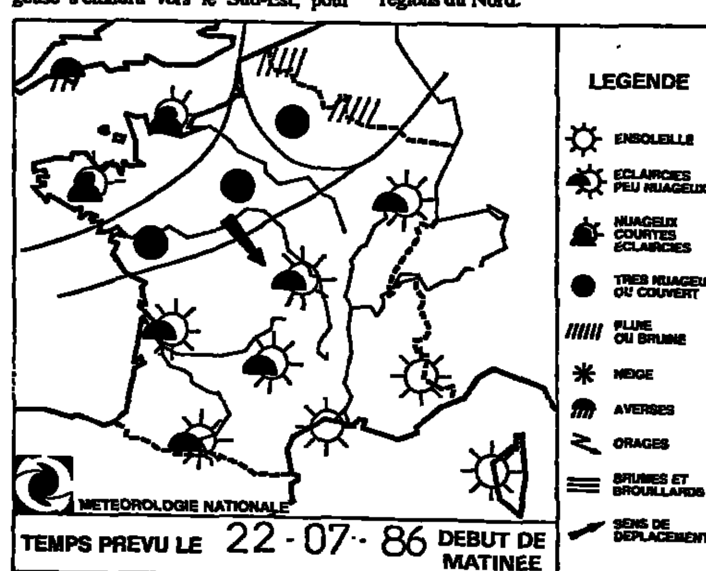
Mardi matin, le temps sera clair ou peu nuageux sur la plupart des régions, mais de la Bretagne à la Lorraine, les nuages, abondants, seront parfois accompagnés de bruines sur le Nord-Est.

Quelques bancs de brume ou de brouillard seront observés sur le Pays basque et le Bordelais.

Au cours de la journée, la bande nuageuse s'étendra vers le Sud-Est, pour atteindre en soirée l'Aquitaine, le nord du Massif Central, la Bourgogne et la Franche-Comté ; de timides éclaircies sont toutefois possibles ; à l'avant, des Pyrénées au Massif Central et au nord des Alpes, quelques foyers orageux apparaîtront au cours de l'après-midi, mais les régions proches de la Méditerranée resteront épargnées.

A l'arrière, au nord d'une ligne La Rochelle-Strasbourg, retour à un temps plus frais, avec belles éclaircies et nuages pouvant donner de petites averses près de la Manche et dans le Nord-Est.

Les températures maximales seront voisines de 18 à 20 degrés près de la Manche, 21 à 24 degrés sur la moitié Nord, 24 à 27 degrés au Sud, et même 27 à 31 degrés près de la Méditerranée. Le vent, de secteur nord-ouest dominant, soufflera modérément sur les régions du Nord.



LEGENDE
- ENSOLEILLE
- ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
- NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
- TRES NUAGEUX OU COUVERT
- PLUIE OU BRUINE
- NEIGE
- AVERSES
- ORAGES
- BRUMES ET BROUILLARDS
- SENS DE DEPLACEMENT

TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-7-1986 à 6 h TU et le 21-7-1986 à 6 h TU

Temps observé le 21-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE

	Max	Min	Temps
AJACCIO	25	17	S
BIARRITZ	23	12	S
BORDEAUX	26	11	S
BOURGES	26	10	S
BREST	18	14	P
CAEN	21	15	P
CHERBOURG	16	13	N
CLERMONT-FERR.	23	9	S
DIJON	24	12	S
GRENOBLE-S-M-H	23	11	S
LILLE	22	16	N
LIMOGES	23	13	S
LYON	24	13	S
MARSEILLE-MAR.	28	16	S
NANCY	24	10	N
NANTES	23	13	S
NICE	26	20	S
PARIS-MONTS.	25	17	C
PAU	25	11	S
PERPIGNAN	29	11	S
RENNES	23	15	P
ST-ÉTIENNE	23	9	S
STRASBOURG	24	10	S
TOURS	25	11	S
TOULOUSE	26	13	S
POINTE-À-P.	30	23	A

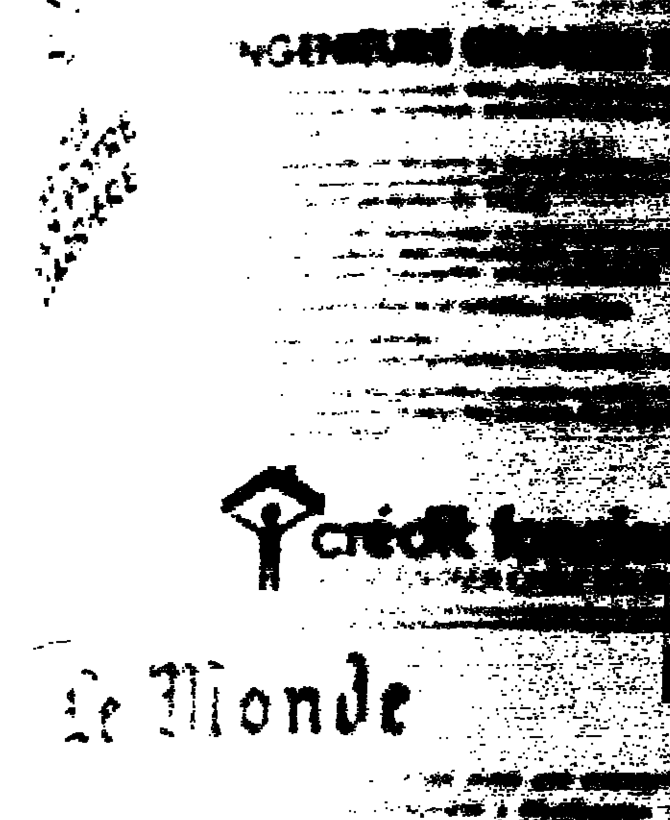
ÉTRANGER

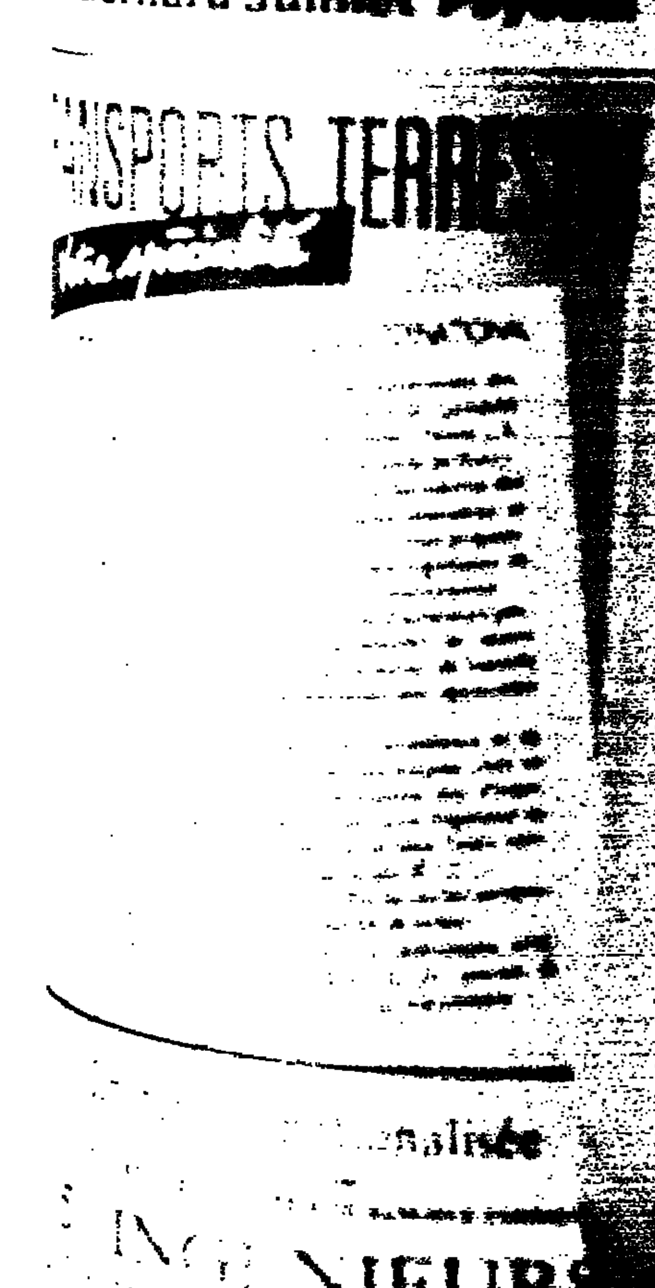
	Max	Min	Temps
ALGER	30	14	S
AMSTERDAM	20	14	A
ATHÈNES	32	23	S
BANGKOK	31	23	P
BARCELONE	26	18	N
BELGRADE	23	16	C
BERLIN	22	10	N
BRUXELLES	20	12	C
LE CAIRE	33	24	S
COPENHAGUE	18	12	P
DAKAR	28	25	N
DELHI	34	29	C
DJERBA	28	22	S
GENÈVE	24	9	S
HONGKONG	29	26	A
ISTANBUL	29	22	S
JÉRUSALEM	28	17	S
LISBONNE	34	21	S
LONDRES	24	16	N
LOS ANGELES	25	17	N
LUXEMBOURG	22	15	C
MADRID	34	15	S
MARRAKECH	43	24	S
MEXICO	24	10	A
MILAN	29	16	S
MONTRÉAL	30	20	C
MOSCOU	26	16	S
NAIROBI	24	11	C
NEW-YORK	29	21	C
OSLO	19	13	C
PALMA-DE-MAJ.	28	14	S
PÉKIN	29	21	S
RIO-DE-JANEIRO	29	19	S
ROME	26	15	N
SINGAPOUR	32	28	A
STOCKHOLM	21	13	C
SYDNEY	14	9	C
TOKYO	22	18	A
TUNIS	29	19	S
VARSOVIE	20	12	P
VENISE	25	16	S
VIENNE	16	12	S

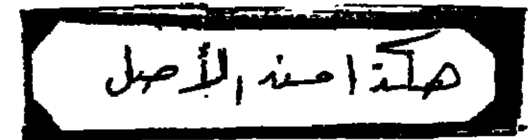
A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)











l'informatique au crédit foncier de france

INGENIEURS GRANDES ECOLES ou équivalent

• Vous débutez ou possédez déjà une première expérience, nous vous proposons d'intégrer nos équipes afin de participer activement à la mise en œuvre de notre schéma directeur informatique.

• Vous exercerez vos fonctions au Service Informatique et Systèmes d'Information (+ de 200 personnes) dans un environnement en pleine expansion IBM 3090, MVS/XA, IMS/DB/DC, DB2, langage de 4ème génération (AS, FOCUS).

• Selon votre profil, vous trouverez un poste à vos mesures, aussi bien dans des domaines très techniques (système, télécommunications), que dans des activités plus orientées vers l'informatique de gestion (conception, analyse, exploitation).

• Rémunération motivante et nombreux avantages.

• Comment nous rejoindre ?
En passant le concours organisé les 2 et 3 septembre 1986 (clôture des inscriptions le 6 août).

Demandez notre documentation complète au CREDIT FONCIER DE FRANCE.
Service du Personnel - Bureau des Concours, 48, rue Cambon, B.P. 65, 75050 Paris Cedex 01
Tél. : 42.44.80.66/80.67.

crédit foncier de france
POUR ENTRER CHEZ VOUS, ENTREZ CHEZ NOUS.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN

recherche
POUR RÉGION PARISIENNE

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

(Ecole nationale des Ponts et Chaussées de préférence)
environ 30 ans

IL AURA POUR MISSION :

1° D'ASSURER AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE SUIVI :
- DES ACTIVITÉS EXTERNES DE LA SOCIÉTÉ : études et réalisations d'urbanisme, montage d'opérations de construction (aspects administratifs, juridiques et financiers),
- DES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT INTERNE.

2° D'ASSUMER la responsabilité personnelle de certains dossiers, voire certains services.

CE POSTE SERA OFFERT A UN CANDIDAT CAPABLE DE FAIRE PREUVE DE DYNAMISME, D'AUTONOMIE, D'UNE GRANDE RIGUEUR, DE QUALITÉS RÉDACTIONNELLES RECONNUES.

UNE FACILITÉ EXCEPTIONNELLE D'ADAPTATION A UN GROUPE DE TRAVAIL DÉJA EXISTANT SERA UN ATOUT INDISPENSABLE.

POSTE A POURVOIR RAPIDEMENT.

ADRESSER CANDIDATURE (lettre manuscrite, curriculum vitae et prétentions) sous n° 7423 M,
Le Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Le Monde

Le grand quotidien national, oui, mais aussi une entreprise avec des ventes à stimuler, des produits à promouvoir, une image et une notoriété à développer. Voilà Le Monde avec ses ambitions de toujours et les défis des nouveaux médias. La Direction recherche un professionel pour

animer la promotion et développer les ventes

Au rythme de la vie du quotidien vous organiserez en collaboration avec la Direction des Ventes France toutes les opérations régionales : animation des points de vente, réalisation de la P.L.V., concours pour le réseau, manifestations locales telles que salons, expositions, débats... Vous participerez au développement de nos ventes abonnés à travers une exploitation performante de nos fichiers, une politique efficace de relance, des promotions adaptées... Vous orchestrerez en liaison avec la Direction Marketing la présence de notre titre dans la vie économique, sociale et culturelle.
Pour ce poste, nous recherchons un professionnel de la promotion des ventes d'un journal ou d'un produit identique par les techniques de promotion mises en œuvre. Vous devrez nous parler de vos expériences réussies, en abonnements, promotion des ventes, animation des points de vente, organisation de manifestations, et connaître les techniques de la V.P.C. Dans une équipe qui gagne, nous vous demanderons d'animer, d'organiser, d'imaginer et de réagir à l'événement.
Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence TN2/011 M à Bernard Julhiet Psycom - 1 rue de Berri 75008 Paris. Nous vous assurons confidentialité et réponse.



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

SOURCES

Directeur général adjoint

Haut Languedoc

Le Président d'un groupe de PMI (20 MF de C.A. en 85), spécialisé dans l'imprimerie, recherche son directeur général adjoint.

Il est chargé de diriger l'administration, les finances, la comptabilité, le juridique et la gestion du personnel de l'entreprise. Il est également responsable de l'animation et de la motivation des équipes et plus particulièrement de l'encadrement. Il est membre de droit du Conseil de Direction et, à ce titre, il participe aux principales décisions concernant la société en matière d'actions commerciales et de production. Il peut être amené à prendre en direct la direction commerciale d'une des sociétés du groupe. Ce poste est conçu dans le cadre d'un schéma précis de délégation et d'une complémentarité avec les responsabilités propres au Président.

Le candidat recherché a une expérience d'animation et de direction commerciale. Il a des compétences en gestion et en administration. Une expérience de direction analogue serait la plus appropriée pour ce poste. La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience et comportera ultérieurement un intéressement aux résultats.

Merci d'adresser C.V. et lettre manuscrite à André COFFIN, sous référence E026/M, SEMA-SELECTION, 5, rue Saint Hermentaire 13008 MARSEILLE.

SEMA•SELECTION
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

TRANSPORTS TERRESTRES

Votre spécialité

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

Nous fabriquons et commercialisons notamment des produits chimiques de haute technicité (produits mineraux et organiques de haute pureté). Notre C.A. dans ce secteur est proche de 10 milliards de francs. Nous vous proposons de prendre la responsabilité des transports terrestres de nos matières premières et produits finis : budget annuel 150 MF. Vous proposerez et mettrez en place des solutions logistiques de transports par fer, route, national et international. Vous animerez une équipe centrale d'acheteurs/gestionnaires de transports. Vous mettrez en œuvre notre politique transports, à la définition de laquelle vous participerez, et coordonnerez son application dans nos sites industriels.

Reconnu comme un homme de compétence et de communication, vous avez fait vos preuves chez un chargeur ou un transporteur (quatre ans d'expérience). Votre formation est supérieure (Ingénieur ou école supérieure de commerce) et vous l'avez complétée par une formation spécialisée (E.S.T....).

Ce poste, à pourvoir à Paris, offre de réelles perspectives d'évolution pour un candidat de valeur.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 10452 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Entreprise du secteur « Voyages »

(C.A. 90 MF)

recrute

RESPONSABLE DU SERVICE COMPTABLE

LA FONCTION COMPORTE :

- l'animation du service de 7 personnes ;
- l'établissement des situations, du bilan annuel et des déclarations fiscales ;
- la gestion de la trésorerie courante.

Une formation de type BTS Comptabilité ou DECS, ainsi qu'une expérience dans une fonction analogue est demandée.

Envoyer curriculum vitae (avec photo et lettre manuscrite) et salaire actuel sous n° 7421,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.

Une valeur sûre pour la publicité financière

CHEF DE PUBLICITE JUNIOR

de Formation supérieure, vous avez acquis en 2 ans l'expérience des budgets Banque - Assurance en agence de publicité.
Nous vous confierons la gestion d'une clientèle pour laquelle vous serez responsable de tout le processus de réalisation, depuis la conception jusqu'au suivi des actions.

Vos valeurs sûres ? La polyvalence, le dynamisme, votre sens du contact et des responsabilités, vous permettront de réussir votre mission au sein d'une équipe jeune.

Notre valeur ajoutée ? Agence de publicité spécialisée, filiale d'un grand groupe de communication, notre fort potentiel de croissance est le meilleur gage de votre évolution future.

Adressez-nous votre dossier de candidature (CV + Prétentions) sous réf. CPJ à Média Finance, 2 rue de la Tour-des-Dames, 75009 PARIS.



Aéroports De Paris

Etablissement public qui construit, exploite et développe les aéroports.

recherche

UN SPÉCIALISTE (H/F)

Droit des affaires et fiscalité

- Vous avez une maîtrise en droit et une expérience de 3 ans minimum.
- Vous aurez à animer une équipe chargée de la fiscalité de l'entreprise et des questions relatives au droit des affaires.

Adresser lettre manuscrite et CV. à :
Monsieur SAURIN
291, Bd Raspail - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél. 43 35 74 65

Entreprise nationalisée

recrute pour son
CENTRE DE RECHERCHE EN PROCHE BANLIEUE PARISIENNE

5 INGÉNIEURS

DE FORMATION SCIENTIFIQUE GÉNÉRALE DE HAUT NIVEAU

Destinés à développer une compétence dans un domaine spécifique au sein d'un service informatique scientifique et d'aide à la décision.

Les domaines spécifiques sont les suivants :
- Infographie
- Analyse numérique
- Système UNIX
- Aide à la décision en matière financière
- Architecture informatique et réseaux locaux.

Envoyer c.v. + photo sous n° 7 425 M
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

SOCIÉTÉ SERVICE ET CONSEIL INFORMATIQUE
recherche URGENT

2 INFORMATICIENS

Maîtrise ou DEA Informatique, débutants ou 1 an d'expérience, PASSIONNÉS PAR LA PÉDAGOGIE ET L'EAO (Réf. 201)

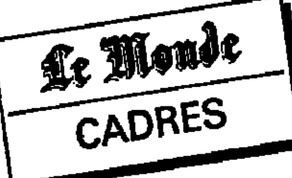
1 INGÉNIEUR

Ayant expérience de Réalisation en E.A.O. (Réf. 202)

1 INGÉNIEUR

Grande Ecole, même débutant, connaissant l'informatique.
pour REWRITING ET CONTROLE TECHNIQUE
DE DOCUMENTS INFORMATIQUES
dans les domaines de pointe (Réf. 203).

Envoyer CV, photo et prétentions sous n° 7428.
Le Monde publicité.
5, rue de Monttessuy, Paris-VIIe.



Nous sommes un groupe immobilier et financier en fort développement (1977 - 35 personnes, 1986 - 250 personnes) et présent sur un nombre important de créneaux (crédit, promotion, locatif, foncier...). Dans le cadre de la réalisation d'opérations de promotion immobilière, nous créons le poste de :

RESPONSABLE DE L'AMENAGEMENT FONCIER

Sous l'autorité du Directeur de l'aménagement, vous rechercherez, notamment auprès de collectivités locales, des opportunités d'opérations foncières. Vous aurez la responsabilité des études et montages de zones d'aménagement concerté. Vous assurerez la gestion de ces opérations au niveau de leur réalisation et coordonnerez les interventions des organismes constructeurs.

Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation supérieure, âgés d'au moins 26 ans, et possédant 2 à 3 ans d'expérience dans une fonction similaire qui leur aura permis de se familiariser avec les problèmes d'urbanisme et de négociations foncières.

Nous vous remercions d'adresser lettre, c.v., photo et rémunération actuelle s/réf. 2970 à AXIAL Publicité, 27 rue Taitbout, 75009 Paris, qui transmettra.

Grand groupe international recherche

Ingénieur procédé génie chimique

qui aura pour mission principale de réaliser les audits techniques de ses usines (15 établissements en France). Il encadrera une équipe de 2 ingénieurs et 4 techniciens. Ce poste convient à un ingénieur spécialisé en "génie chimique", pragmatique, homme de terrain ayant le sens des contacts, pouvant justifier d'une expérience dans le domaine du process acquise dans l'industrie chimique.

D'intéressantes possibilités d'évolution de carrière sont envisageables dans les différentes unités opérationnelles du groupe en France et à l'étranger.

Nombreux déplacements à prévoir - anglais courant - lieu de travail en région parisienne. Les entretiens auront lieu début septembre.



Merci d'adresser votre lettre manuscrite et CV détaillé à Madame CLERE - Sélé-CEGOS - Tour Chenonceaux - 92516 BOULOGNE CEDEX sous référence 73836 M.

MEMBRE DE SYNTEC SOURCES

International Herald Tribune
Published With The New York Times and The Washington Post

Les ventes et les revenus publicitaires de notre journal diffusé dans plus de 160 pays grâce à des moyens technologiques sophistiqués augmentent régulièrement depuis plusieurs années.

Dans le cadre de notre développement nous souhaitons renforcer notre système de gestion et de recouvrement de créances (dont 90% sur l'étranger) en recrutant un

RESPONSABLE CREDIT RECOUVREMENT

Ce poste, qui comprend la supervision du service Comptabilité Publicité très informatisé, implique des contacts étroits avec la force de vente interne et les représentants tant en France qu'à l'étranger. A ce titre des déplacements de courte durée sont à prévoir.

Nous cherchons un(e) candidat(e) de formation supérieure, parfaitement bilingue français-anglais, et ayant déjà évolué dans un environnement international. Une expérience analogue dans le secteur des services (par exemple - Publicité) serait un atout supplémentaire.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer leur dossier de candidature à:

Brigitte Rischard, Directrice du personnel, International Herald Tribune, 181 avenue Charles de Gaulle, 92521 Neuilly Cedex, France.

CONSEILS ASSOCIÉS S.A.
cabinet d'expertise comptable membre de DFK international

recherche

SENIORS

(2 à 4 ans D'EXPÉRIENCE D'AUDIT.)

Profil recherché : Ecole Supérieure de Commerce, Orientation Expertise Comptable, Compétences en Conseil Finance et Informatique Appréciées.

Envoyer c.v. + lettre manuscrite + photo à Monsieur DE BLIGNIÈRES, 33, rue Daru, 75008 PARIS.

Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
52 lits hommes et femmes en majorité étrangers
recherche

UN ÉDUCATEUR DIPLOMÉ

Exp. 5 ans min. - C.C.N 51

Adr. lettre de candidature et C.V. avec références à : C.O.S. « Les Sureaux » 14, r. du Midi Montreuil 93100

Sté d'expertise comptable Provence
Clientèle : P.M.E. - Commerçants - Artisans - Commissariats
recherche

JURISTE

salarié spécialisé en droit social, fiscal, commercial et sociétés, contacts clientèle. Délégation de responsabilités. Expérience cabinet souhaitée.

Adresser c.v. et lettre de présentation manuscrite à : S.A.E.C. 15, rue Frédéric Mistral 13100 Aix-en-Provence

---

CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'OISE

recherche

2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS

pour travail dans petites équipes avec possibilités d'évolution. Nous souhaitons rencontrer des DUT informatique avec ou sans expérience. Lieu de travail : BEAUVAIS.

Merci d'adresser c.v., photo et prétentions s/réf. 2 963 au service du personnel de la CRCAM de l'Oise, B.P. 311, 60026 Beauvais Cedex.

P.M.E. 250 personnes

recrute son responsable du service comptabilité générale
Age 30 ans minimum.
Formation DECS + 5 ans d'expér. minimum, pratique de l'informatique rigoureuse, projectif, organisé esprit gestionnaire.
Adr. c.v., photo à ARIES COMMUNICATION, 298, av. du Général-de-Gaulle, 92140 Clamart.

LE CENTRE DE GÉOSTATISTIQUE DE L'ÉCOLE DES MINES DE PARIS
recherche

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE (ou équivalent)

pr préper. une thèse de le dom. des Probabilités Appliquées à l'estim. des phénom. naturels. Bourse de 2 ans : env. 80 000 F/an.
Contact. : Centre Géostatistique 35, rue Saint-Honoré 77305 Fontainebleau Cedex Tél. : 64-22-48-21 poste 541.

Mutuelle recherche pour son Centre Optique

OPTICIEN LUNETIER

diplômé BTS. Lieu de travail : Eure et loir.
Ecrire sous le nº 7 426 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Recherche

ÉDUCATEUR, OU ÉDUCATRI., SPÉCIALISÉ(E),

diplômé(e) d'Etat.
Exp. souhaitée en milieu ouvert, prévention et hébergement.
Objectif : travail d'observation et d'étude (4 mois) pour mise en place d'un projet intercommunal de prévention au nord du Val-d'Oise.

Envoyer C.V. à U.R.J.C.A.D. 168 *bis*, r. Cardinet 75017 Paris.

ORGANISME DE FORMATION recherche

FORMATEURS
expérimentés et
PROFESSIONNELS
vacataires

- Relations humaines.
- Managem. social haut niv.
- Economies d'entreprises.
- Statistiques.
- Vente.
- Marketing.
- Relations publiques.

Env. rapidem. C.V. et références à OBEA. Immeuble Montréal. 3 à 5, rue Javelot 75013 Paris

---

Etablissement scolaire recrute
ANIMATEUR(TRICE) SURVEILLANTS(TES)
Envoyer c.v. au Foyer des PTT 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

Organisme de mutualisation des fonds jeunes recherche

PLUSIEURS ASSISTANT(ES) CHARGÉS(ES) DE MISSION

pour promouvoir sur le terrain auprès des entreprises adhérentes les contrats de formation en alternance.

PROFIL :
- Etudes supérieures.
- Exp. prof. de 3 à 5 ans de préférence en P.M.E.
- Connaissance et pratique de la formation continue.

CONDITIONS :
- Fréquents déplacements à prévoir toutes régions (permis de conduire indispensable).
- CDD 10 mois.
- Postes basés à Paris.
- A pourvoir immédiatement.
- Rémunération : 10.000 FF brut mensuel.

Ecrire sous le nº 7417 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

SOCIÉTÉ D'AVOCATS INTERNATIONALISTES
de 19 personnes dont 5 avocats étrangers (Américain, Canadien, Colombien, Allemand, Belge) avec filiale à *New-York*, RECHERCHE pour Paris une office manager

CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(contrats, approvisionnements, investissements, supervision comptable et fiscale) et de la gestion prévisionnelle financière et de trésorerie.
Expérience 1 à 2 ans souhaitée : poste évolutif.

Ecrire avec C.V. à : THIEFFRY ASSOCIÉS 2, rue Dufrenoy, 75116 Paris.

LABORATOIRE RÉGION LYONNAISE RECHERCHE TECHNICIEN(NE), NIVEAU B.T. OU B.T.S., AYANT UNE BONNE FORMATION TEXTILE. LIBÉRÉ O.M., CONNAISSANCES ENNOBLISSEMENT APPRÉCIÉES. ECRIRE SOUS Nº 5 859 M.P.A., 69298 LYON CEDEX 02.

Union des *Mutuelles* d'Ile-de-France recherche pour un Centre de Santé à Paris

UN DIRECTEUR

Responsable administratif et financier, il aura à assumer dans une conception de santé publique, les équilibres essentiels d'un centre appelé à enrichir une politique de santé de la mutualité en Ile-de-France.

Portant un intérêt à la démarche mutualiste et ayant une bonne connaissance des réglementations de la santé et de la Sécurité sociale, il sera l'interlocuteur de l'équipe médicale.

Il devra faire preuve de compétences attestées par son expérience dans les domaines de la gestion du personnel, de la gestion financière et de la direction administrative.

Veuillez adressez CV, lettre manuscrite sous réf. 250 en indiquant le support à :

DIVISION RECRUTEMENT CONSEIL
SIGMA-FORMATION
Tour Rond-Point 93
65, rue Général-Galliéni,
93100 Montreuil

Leader **en bien d'équipements de stockage et de manutention,** nous réalisons actuellement un pourcentage important de notre C.A. à l'exportation, nous recherchons pour notre Direction Export (H/F)

RESPONSABLE EXPORTATION

pour les pays anglophones essentiellement **(Angleterre - Irlande - Scandinavie - Moyen-Orient . . .)**

Vous serez responsable des prévisions et réalisations (C.A., dépenses) de votre zone d'activité et vous mettrez en oeuvre sur le terrain la politique commerciale à l'élaboration de laquelle vous aurez activement participé.

Issu **d'une Ecole d'Ingénieurs ou d'une E.S.C.** vous possédez une expérience convaincante à l'exportation directe ou indirecte et maîtriser parfaitement au moins l'anglais.

Votre candidature nous intéresse, contactez-nous rapidement en adressant CV manuscrit et prétentions sous Nº 9617 à :

PARFRANCE ANNONCES
4 rue Robert Estienne 75008 PARIS
qui transmettra

Institut d'études de marchés

présent surtout dans les domaines
MÉDICAL ET INDUSTRIEL

recherche

2 CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES SENIOR

Expérience minimum : 3 ans en institut.

Merci d'adresser votre candidature, c.v. et prétentions à : IRDIS, Mlle Le Guen, 6, rue du 4-Septembre, 92130 Issy-lès-Moulineaux.

Organisme d'information sur la formation

recherche

DOCUMENTALISTE QUALIFIÉ(E)

Expérience des domaines de la formation et de l'information économique.
Informatique documentaire souhaitée.

S'adresser au CRIDEP
90, av. du Président-Wilson, 93100 MONTREUIL.

Sté de Conseil en Organisation et Informatique

recherche

UN JEUNE INGENIEUR COMMERCIAL

Top niveau 300.000 F +
pour Paris et Région Parisienne.
Envoyer votre candidature à :
OBJECTIFS CONSEIL
160, rue de Bagnolet - 75020 PARIS

FRANCACIP

Union des *Mutuelles* d'Ile-de-France recherche pour l'évaluation d'œuvres médico-sociales et la mise en place de services communs

CADRE DE HAUT NIVEAU

Chargé d'une mission de 2 à 3 ans, il aura à évaluer des établissements médico-sociaux aux finalités diverses, en liaison avec plusieurs tutelles. Après un inventaire approfondi de l'existant, il aura à proposer et faire accepter une rationalisation du fonctionnement, et aura à mettre en place des services communs, ainsi qu'un plan de gestion prévisionnelle du personnel.

Préoccupé de l'intérêt public et portant un intérêt à la démarche mutualiste, il fera preuve d'une bonne expérience de négociateur et d'organisateur et aura des compétences affirmées dans les domaines de la gestion du personnel et de la gestion administrative et financière.

Veuillez adressez CV, lettre manuscrite sous réf. 251 en indiquant le support à :

DIVISION RECRUTEMENT CONSEIL
SIGMA-FORMATION
Tour Rond-Point 93
65, rue Général-Galliéni,
93100 Montreuil

SILICONE

Nous concevons et réalisons des logiciels et du matériel dans les domaines de l'informatique industrielle et temps réel.
Nous recherchons des ingénieurs motivés pour travailler dans une société dynamique en expansion.

Postes pour PARIS et PROVINCE.

- **Ingénieurs logiciels** débutants à 2 ans d'expérience.
  Connaissances souhaitées : C, 68000, UNIX
- **Ingénieurs confirmés Chef de projet**
  Connaissances souhaitées : UNIX, TELECOM
- **Ingénieurs matériel**
  Connaissances souhaitées : MULTIBUS VME.

Pour tous ces postes, il est exigé un diplôme grande école.
Envoyer C.V. à SILICONE - Chemin des Prés ZIRST - 38240 MEYLAN

Pierre Lichau S.A.

Etablissement en plein développement d'un important groupe industriel, spécialisé dans le traitement des materiaux et effluents recherche pour son secteur FRANCE et EUROPE dans le domaine agro-alimentaire et papeterie, un

INGENIEUR COMMERCIAL (VENTE)

De formation technique, ayant plusieurs années d'expérience dans le commerce et la négociation de contrats de vente de matériels et d'ensembles industriels.

Sa mission comportera :
- la prospection commerciale et la promotion des produits,
- l'animation d'un dispositif de représentation,
- la réponse aux appels d'offres et la négociation de contrats.

Ce poste implique :
- la pratique courante de l'anglais (allemand en plus apprécie),
- une grande disponibilité (déplacements fréquents de courte durce),
- une expérience en agro-alimentaire ou papeterie appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., et pretentions s/ref. 42529 à CONTESSE PUBLICITE, 74, rue Bechevelin, 69363 Lyon cedex 07.

La chambre de commerce et d'industrie de la Vienne

recherche pour son

INSTITUT DES FORCES DE VENTE

UN FORMATEUR RESPONSABLE DE STAGE

Profil recherché :
- Environ 30 ans ;
- Formation supérieure type ESCAE ou équivalent ;
- Expérience commerciale en entreprise ;
- Aptitudes pédagogiques ;
- Sens de l'organisation ;
- Souci de la performance.

Dossier de candidature : MAISON DE LA FORMATION B.P. 495, 86012 POITIERS Cedex. Tél. : 49-88-78-61.

Leader sur le marché du Financement d'équipement professionnel recherche pour son service Contrôle de Gestion

UN CHEF DE PROJET

pour assurer la mise en place, le développement et le suivi d'applications informatiques prenant en compte les projets élaborés par ce service.

Cette fonction qui nécessite des connaissances dans le domaine de l'informatique de gestion (gros système et micro) représente une ouverture vers le contrôle de gestion.

Une formation supérieure, accompagnée d'une expérience tournée vers l'informatique, d'une bonne capacité relationnelle et d'un goût pour la formation sont nécessaires.

Une connaissance de FOCUS, des langages de 4ème génération et des outils d'infocentre en général est requise. Connaissance de l'environnement IBM VM/CMS souhaitée.

Adresser C.V., photo et prét. à LOCAFRANCE - Département Recrutement/Carrières - 43-47, av. de la Grande Armée - 75116 PARIS.

Locafrance

Pierre Lichau S.A.

C.L.P.

Comité de Liaison pour la Promotion des Migrants et des Publics en Difficulté d'Insertion
(50 Associations)

recherche

UN(E) CONSEILLER(E) TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

35 ans minimum.
Etudes supérieures : Bac + 4.
Expériences réussies d'au moins cinq ans dans le secteur de la Formation Professionnelle et Continue.
Mobilité géographique.

Adresser dossier de candidature à : C.L.P., 4, place Félix-Eboué, 75583 Paris Cedex 12.

---

130 000 F/AN +

LABORATOIRE DE RECHERCHE

recrute un(e)

INGÉNIEUR AUTOMATICIEN

diplômé ESE, ENSEEIHT, ou équivalent

pour mener à bien un projet d'automatisation d'une filière de l'industrie alimentaire. Débutant accepté.
Lieu de travail en Haute-Savoie.

Adresser lettre + c.v. + photo à : A. GERVAIS, Laboratoire de Génie des procédés alimentaires, INRA, 25, avenue de la République, 91300 MASSY.

Nous sommes les

MAITRES D'OUVRAGE DELEGUES

d'un grand

PARC D'ATTRACTIONS REGIONAL

nous recherchons un

Juriste/ droit des contrats

qui devra mettre au point et suivre les relations contractuelles avec tous nos partenaires (entreprises de construction, de T.P., Bureaux d'Etude, etc.).
Expérience nécessaire de 5 ans minimum dans le B.T.P. ou l'Ingéniérie.
Lieu de travail : PARIS.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous référence 1476 à :

Organisation et Publicité
2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

UNIVERS DE LA GESTION

Valeo

L'Equipement Automobile
Partenaire reconnu des Constructeurs Mondiaux
28000 personnes – C.A. 11,5 Milliards de Francs – 45% réalisés à l'étranger.

recherche

Cadre Chargé du Suivi des Filiales

(HEC-ESSEC-ESCP, Option Finances - Comptabilité...)

Valeo Direction Centrale (Paris 17ème)

Débutant ou possédant une courte expérience, vous aurez pour mission le suivi de nos filiales à l'étranger (Amérique du Nord et du Sud, Espagne, Italie...), la gestion du portefeuille de participation et le développement de la micro-informatique du Département.
Pour ce poste à large ouverture internationale, la connaissance courante de l'anglais et de l'espagnol est indispensable.

A partir de cette première expérience, notre politique de gestion des Ingénieurs et Cadres ouvre de larges possibilités d'évolution de carrière dans le groupe.

Adresser lettre (H/F), CV, prétentions et photographie en indiquant la référence du poste 61546/M à :
Valeo Service Recrutement I & C – 43 rue Bayen – 75017 PARIS

PARTENANCE ANNONCES

BANQUE INTERNATIONALE PARIS 8e
en fort développement dans les activités financières et boursières, recherche

CADRE CLASSE V OU VI

pour renforcer son

DÉPARTEMENT FINANCIER

Il devra faire preuve d'une solide expérience des différents produits et marchés financiers, ainsi que des clientèles «institutionnelles» et grandes entreprises.
Sa mission sera d'en assurer le suivi et le développement, en relation directe avec nos responsables commerciaux.
La pratique de l'anglais et/ou de l'allemand serait appréciée.

Candidatures à adresser avec CV et prétentions sous référence 1031 à
LTA - Antenne St Lazare
39 rue de l'Arcade 75008 Paris qui transmettra

Une énergie nouvelle en Auvergne

Banque Populaire

LA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE ET CORREZE, dont le siège est à Clermont-Ferrand, représente 400 personnes, 3 milliards de francs de dépôts gérés, et exerce son activité sur 4 départements. Sa direction générale a défini un ambitieux plan de développement à moyen terme. Afin d'étoffer le potentiel humain de la banque, elle recherche plusieurs cadres.

Directeurs d'agence

Ces postes s'adressent à des cadres de formation supérieure (ou équivalence), ayant une bonne expérience du développement des activités bancaires et une réelle compétence d'animation (agences de 5 à 15 personnes). Réf. 2780M.

Adjoint contrôleur de gestion

Diplômé d'études supérieures de gestion (ESC, maîtrise), il secondera le contrôleur de gestion (comptabilité générale, gestion budgétaire...) à qui il pourra succéder par la suite. Il a 2 à 3 ans minimum d'expérience financière et/ou comptable (tertiaire ou industrie), la connaissance de la micro informatique et de bonnes qualités relationnelles. Réf. 2781M.

Jeune diplômé grande école

La direction générale souhaite intégrer un jeune diplômé grande école (HEC, ESSEC, Sciences Po, ESC ou ingénieur grande école), de grande valeur, pour l'associer à la politique de développement et d'organisation de la banque. Réf. 2782M.

Pour ces trois postes, écrire à J. MOUNIER en précisant la référence choisie.



3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MENDIRE DE SYNTEC

SODETEG T.A.I.

Société d'Ingénierie Informatique
550 personnes dont 250 ingénieurs - 60 % du C.A. réalisé à l'export

recherche dans le cadre de sa forte expansion un

JEUNE CONTRÔLEUR DE GESTION
DIPLÔMÉ GRANDE ÉCOLE

Rattaché directement au chef d'un important Département et en liaison avec la Direction Financière, il prendra en charge:
- l'audit des contrats d'ingénierie à l'export, en relation avec les ingénieurs chargés d'affaires
- la mise en place des tableaux de bord et du reporting
- l'introduction d'outils informatiques évolués.

Nous souhaitons rencontrer pour ce poste évolutif un jeune cadre ayant, de préférence, une première expérience industrielle.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) en précisant la référence 5/LM à la Direction des Affaires Sociales – Sandrine MANDIN – SODETEG/T.A.I., 283, rue de la Minière, 78530 BUC.

THOMSON
INDUSTRIES ET INGÉNIERIE

HAVAS CONTACT

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITE

Electronic Data Systems est la première société de services et d'ingénierie informatique mondiale : 24 ans d'expansion continue, 43 000 personnes employées dans plus de 25 pays. En France, nous sommes 200 personnes et réaliserons un CA prévisionnel d'environ 150 MF en 1986.

Notre croissance nous amène aujourd'hui à rechercher un CHEF COMPTABLE.

Vous avez une première expérience réussie (3 à 4 ans) à ce poste dans une entrepise anglo-saxonne et souhaitez élargir vos responsabilités au sein d'une société en forte expansion.

Titulaire du DECS ou équivalent, vous possédez une excellente maîtrise des techniques comptables françaises et anglo-saxonnes, du reporting et de l'informatique ainsi que de réelles qualités de manager pour encadrer et animer une équipe.

Vous parlez et écrivez bien l'anglais.

Nous proposons aux candidats de valeur de réelles opportunités de carrière ainsi qu'une rémunération motivante.

Merci d'adresser CV, photo et prét. s/référence 86014 M à EDS International (France) S.A.
Département du Recrutement - Immeuble SCOR, cedex 39, 92074 Paris-La-Défense 8. Tél. : (1) 42 91 05 89.

EDS
Electronic Data Systems

Dans le cadre du
CONTROLE DE GESTION,
importante société d'ingénierie recherche pour son établissement
***d'AIX EN PROVENCE** un*
jeune cadre

Responsabilités :
- *conseil des ingénieurs, participation à la préparation et à la réalisation des projets,*
- *élaboration et suivi des budgets annuels.*

Profil :
- *formation supérieure et première expérience dans ces fonctions souhaitables.*

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. 3824, à PIERRE LICHAU S.A. - 10, rue de Louvois - 75002 PARIS qui transmettra.

Société 200 personnes en pleine expansion à NANCY, recrute :

DIRECTEUR
Administratif et Financier Industriel

Homme d'état majeur, vous prendrez en charge la direction financière, juridique, comptable et administrative.
Diplômé de l'enseignement supérieur, avec une expérience similaire en milieu industriel, vous avez le goût de la performance, de la rigueur et un sens de l'analyse, de l'organisation et de la communication avec les hommes de production.

Envoyer CV, photo et prétentions à :
AFI DEVELOPPEMENT
14, rue de Rocroy 75010 PARIS.
Discrétion assurée.

LEVI. TOURNAY / ARSCOM



CISIGRAPH le spécialiste de la CFAO (200 personnes, 200 Millions de CA avec un taux de croissance de 40 %) recherche un

Controleur de gestion

Rattaché au Directeur Financier, vous êtes responsable du suivi des comptes, effectifs, du reporting et du budget...
Diplômé d'une école de Commerce Gestion ou équivalent, vous avez quelques années d'expérience en contrôle de gestion.
Votre esprit d'analyse, votre rigueur et votre dynamisme sont vos atouts pour réussir avec nous.

La pratique de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) à CISIGRAPH - 76 rue Gémeaux - Silic 413 - 94573 Rungis Cédex.

média-system

Banque parisienne
filiale groupe bancaire important

recherche

GESTIONNAIRE OBLIGATAIRE

Expérience 2 ans minimum dans gestion portefeuilles et organismes collectifs obligataires.

Envoyer photo et c.v. complet sous nº 7 424
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.



Société Alsacienne de Supermarchés recherche dans le cadre de son expansion et de la décentralisation de son contrôle de gestion un

controleur de gestion h-f

Le poste est à pourvoir dans la région parisienne, mais nécessite un séjour d'intégration d'environ 1 an à notre siège à STRASBOURG.
Nos établissements (hypermarchés, supermarchés, magasins populaires) sont implantés en Alsace, Lorraine et région parisienne et représentent un Chiffre d'Affaires de 5 milliards de Francs et un effectif de 5 000 personnes.
Nous souhaitons un diplômé de l'enseignement supérieur (Bac + 4) ayant une expérience d'environ 5 ans minimum dans les domaines suivants :
- contrôle de gestion avec responsabilité de valider les informations de gestion par rapport aux informations comptables.
- encadrement d'un service de 5 à 20 personnes préparant des informations utilisées pour le contrôle de gestion.
- assistance de la Direction à la fixation des objectifs et l'analyse des écarts objectifs-réalisations.

Veuillez adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à : M. Robert KRAFT Société Alsacienne de Supermarchés - 117a, route des Romains, 67200 Strasbourg.
Discrétion assurée.





importante société d'électronique

nous recherchons pour notre établissement Région Parisienne (400 personnes en Études, Commerce, Marketing et Gestion)

CADRE FONCTION PERSONNEL

Adjoint du Chef du Personnel pour l'ensemble de la fonction, vous assurerez les tâches opérationnelles dans les domaines de l'**EMPLOI** – recrutements, mutations, stagiaires, intérim – et de la **FORMATION** – définition, mise en place et suivi du plan de formation.

De niveau École de gestion ou Maîtrise option personnel, vous avez déjà su mettre à profit vos qualités d'homme de dialogue lors de stages ou mieux au cours d'une première expérience professionnelle dans le domaine de l'emploi-formation.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., prétentions), sous réf. 70469, à HAVAS-CONTACT – 1, place du Palais-Royal, 75001 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

BANQUE INTERNATIONALE PARIS 8e
recherche

ANALYSTE CREDITS CLASSE V

Disposant d'une expérience bancaire de 2 à 3 ans dans le secteur crédits aux entreprises

Le candidat devra : – traiter les demandes de crédits
– analyser les bilans (micro-informatique)
– évaluer les risques

MAÎTRISE DE LA LANGUE ALLEMANDE SOUHAITÉE

Adresser lettre de candidature avec CV et prétentions sous référence 1033 à L.T.A. Antenne St Lazare 39, rue de l'Arcade 75008 PARIS qui transmettra

---

Important groupe français d'agro-industrie tropical recherche pour AFRIQUE NOIRE

CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Niveau DECS
Expérience et connaissance : organisation de comptabilité (générale et analytique), informatique, fiscalité, plan OCAM. Expér. en Afrique souhaitée.

Adr. lettre man., C.V., photo et prét. s/réf. 10.431 à Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

BANQUE PRIVEE, FILIALE FRANCAISE D'UN GROUPE IMPLANTE DANS 45 PAYS DU MONDE, nous cherchons, pour notre agence de LYON, un

Exploitant clientèle entreprises confirmé

28-30 ans environ, 5 ans d'expérience de l'approche et de la gestion de la clientèle entreprises, il (ou elle) devra :

- gérer un fonds de commerce d'entreprises de moyenne et grande importance qui lui sera confié ;
- le développer (50 % de son temps) ;
- traiter des opérations internationales courantes (l'anglais lui sera utile, voire nécessaire) ;
- assurer un rôle de numéro 3 et prouver qu'il peut évoluer vers un rôle de second d'agence.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence 498, à Catherine de la Roche Saint-André - JACQUES TIXIER S.A. - 7, rue de Logelbach - 75017 PARIS.

jacques tixier s.a.
MEMBRE DE SYNTEC

MEDIA BA

Lyon

Important groupe multinational (2 000 personnes - 1,5 Milliard de F), notre siège est à Lyon et nous occupons une position de leader dans l'industrie pharmaceutique française.
Pour faire face à notre expansion internationale (+ de 45 % du CA à l'export), nous recherchons un

RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Rattaché à la direction générale, vous devrez apporter votre compétence juridique à l'élaboration et à la réalisation de la stratégie de développement de l'entreprise.
A 30/35 ans, vous êtes diplômé en droit international et vous bénéficiez d'une expérience de 5 à 7 ans en cabinet d'affaires ou d'avocats, ou au sein d'un service juridique d'entreprise multinationale, ayant traité en droit américain et européen des problèmes de marques, d'acquisition, de licence...
Ambition, aptitudes à l'animation, esprit d'équipe sont les qualités indispensables à votre réussite.
Ce poste, à dimension internationale, implique une parfaite maîtrise de l'anglais. La connaissance de l'allemand serait un plus.
Merci d'adresser votre candidature à notre conseil François-X Comte qui traitera votre dossier en toute discrétion.

Consultec 31, rue Vernay 69390 VOURLES

média-system

Important établissement financier offre un poste de

FINANCIER

RESPONSABLE D'UNE CLIENTELE DE PME
à jeune diplômé **ESCAE** ou équivalent.

Après une formation de longue durée il lui sera confié une mission d'information, de conseil et de montage des dossiers de crédit auprès des chefs d'entreprise et des banques.

Implantation :
ILE DE FRANCE EST.

Ecrire avec C.V., photo, et prétentions en précisant disponibilité s/réf. **5037**, qui seront transmis par :


Pierre Lichau S.A. - 10, rue de Louvois 75002 PARIS

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Au sein de la DIO d'un groupe financier dynamique il sera en charge du développement et de la réalisation clés en mains d'applications de gestion tant au profit de la société mère, équipée de configurations HP et réseau, que de ses filiales.
Le candidat sera diplômé de Grande Ecole ou d'Université.
Il justifiera d'au moins 5 années d'expérience en applications de gestion (systèmes de facturation, comptabilité clients, etc...).
Des compétences en micro-informatique et bureautique seront un atout supplémentaire.
Le poste est à pourvoir au siège, à Paris et offre de réelles possibilités d'évolution à terme.

Adressez CV, photo et pretentions sous référence 5036 à l'agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 PARIS.

Établissement financier (120 personnes) recherche pour la gestion du personnel

ASSISTANT (E)

Expérience de quelques années des fonctions de personnel

Vos qualités de rigueur et d'organisation jointent à votre sens des contacts trouveront à s'exercer dans une large autonomie d'action à la mesure de votre potentiel, et de la forte croissance de notre activité.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions sous référence 10 122 M à : BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX qui transmettra

---

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

35 ans, RESPONSABLE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES, CONTROLE DE GESTION, ÉTUDES INFORMATIQUES, diplômée Sciences Éco., DECS, IAE, anglais, exp. 12 ans PME-PMI, mise en place d'un contrôle de gestion, réorganisation de service, interface entre informatique et utilisateurs.
RECHERCHE missions ou études – BCO/VJ 878.

PSYCHOLOGUE, 28 ans, maîtrise de psychologie sociale avec étude sur la mémoire et le conditionnement, le sommeil et le rêve, formation techniques d'entretiens et méthodes d'interviews, animation de groupes, initiation aux pratiques rogeriennes, élaboration questionnaire, enquête, analyses statistiques et qualitatives.
RECHERCHE travail enquêtrice ou chargée d'études dans institut de sondage ou marketing – BCO/MS 879.

Homme d'action, animateur d'équipe opérationnel rapidement.
RECHERCHE direction exportation PME/PMI ou direction commerciale multinationale, rompu à la gestion et à l'exportation. Sur le terrain à l'étranger à organiser dans des marchés difficiles des réseaux de vente et après-vente, spécialisé biens d'équipement et maintenance (TP mines, industrie ferroviaire, agriculture, transport) – BCO VJ 880.

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT, 48 ans, titulaire du CPA, 16 ans exp. de direction, promotion immobilière, lotissement et aménagement, ayant fait ses preuves de négociation, de monteur d'opération, d'organisateur et de gestionnaire.
PROPOSE ses services à entreprise de construction, promotion, préférence région parisienne – BCO/MAB 881.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Management-Produit/Marketing Export

Diplômée grande école en sciences économiques, 27 ans, nationalité allemande, expérience en marketing et développement produit dans le secteur du meuble, langues : français, anglais, créative, souple, ambitieuse, grande disponibilité, cherche nouvelle responsabilité, dans « l'aménagement et la décoration ».

Offres à :
Wolff Managementberatung GmbH, Postfach 701240 D-6000 Frankfurt/Main 70.

Etudiant en droit ayant capacités en droit ch. emploi pour mois d'août et sept. Parl. angl. couramment. T. 46-61-95-61.

J.F. dipl. école sup. gest. 4 ans après bac, stages en entrepr. : contrôle de gest., anal. financ., audit, angl. écrit, parlé cour., ch. poste financ. de cet ordre. Tél. 43-40-65-93, 10-15 h.

Professionnel de l'information, 35 ans, dont 12 de pratique, recherche entreprise désireuse de développer, affiner, fiabiliser, ses réseaux de communication pour un éventuel échange d'informations.
Écrire sous le n° 7 419
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Ing. mécanique/automatismes, 37 ans, exp. production, vente, export, gestion. Langues anglais, allem., esp., rech. poste responsabilité dans PME. Libre après préavis. Ecr. s/n° 7 427
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. cherche emploi stable Paris ou banlieue
STÉNO-DACTYLO
Libre de suite.
Tél. : 69-24-77-78.

J.H. 23 ans tit. BTS comptabilité, gestion, dég. O.M., ch. emploi cabinet exp. comptable, libre à partir du 1er sept. 1986. Tél. 46-75-07-70 (répondeur).

J.H. 32 ans, DEA droit social, doctorat en cours, 10 ans ex. (gestion, contact clientèle, contentieux), logique, organisé, ch. p. stable Paris province. Tél. 43-56-74-20.

H. 37 ans, maîtr. en contrôle de gestion, finance, comptab. (niveau DECS), exp. 9 ans en SSCI, 4 ans chef de projets informatiques en grande entreprise, conception, organisation, méthodes (MERISE), réalisation, conseil, recherche responsabilité projets importants ou service études informatiques. Ecrire sous le n° 7420
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

propositions diverses

Les emplois offerts par la fonction publique dans toute la France sont nombreux et variés (PTT, SNCF, Police, EDF-GDF, Armée, Préfectures, Mairies, etc.). Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 16) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

villégiature

A louer saison juillet-août, nf, 2 p., balc., ent. éq., vue t. golf Valescure St-Raphaël. En voit. 10' mer et cces, 8 000 F m. (1) 16-94-52-15-28 après 19 h.

40 MINUTES DE PARIS dans un cadre agréable. Sa terrasse sur les
bords du Loing
HOTELLERIE****
LA VANNE ROUGE
*Hôtel sélectionné de tourisme international***A*
restaurant de tourisme
77690 MONTIGNY-S/LOING.
Tél. 64-45-82-10.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vd R5 GTL 3 portes 1983, 54 000 km, excellent état, 25 600 F.
Tél. B. : 47-80-73-32 (67-12).
Domicile : 42-23-54-00.



appartements ventes

3e arrdt

CENTRE POMPIDOU
PLEIN CIEL - PENTHOUSE
grand living, 1 ch., terrasse, 2 200 000 F – URGENT.
HAMPTON 42-25-50-35.

4e arrdt

Près Centre Pompidou imm. classé, studio tt cft, 4e ét. sans asc., belle cage escalier. Px cpt 179 000 + 3 850 F par mois.
F. CRUZ 42-66-19-00.

5e arrdt

SORBONNE 2 p. tout cft, soleil, calme, 530 000 F, 43-25-97-16.

6e arrdt

MÉTRO DUROC
8e ét., plein ciel, envir. 140 m² + balcon 30 m², soleil, vue. INTER URBIS 45-63-17-77.

7e arrdt

CARRÉ DES ANTIQUAIRES
2e ét. s/cour, calme, soleil, volumes superbes (3,66 m), entrée, salon, chambre (138 m²).
URGENT 45-63-17-77.

8e arrdt

MONCEAU/MALESHERBES
Imm. Haussmann, exceptionnel. Appt de prestige 400 m².
INTER URBIS 45-63-17-77.

11e arrdt

OBERKAMPF studio ent., cuis., s. de bains, 5e ét. ss asc., imm. p., 150 000. 42-66-19-00.

BASTILLE
LOFT av. JARDIN INTÉRIEUR aménagé 300 m² + 200 m² sous-sol. Tél. : 42-72-40-19.

15e arrdt

70, RUE LECOURBE
bel imm. récent, possib. parkg, dble liv., 3 ch., gd balc., 1 800 000 s/pl. mar. 13-16 h.

CONVENTION
Magnifique maison indépendante avec 150 m² jardin, vaste séjour avec terrasse et mezzanine, chambre, 150 m² habitables + dépendances.
GARBI 45-67-22-88.

18e arrdt

60 m², 470 000 F
Luxueux loft, caractère poutres apparentes.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

Studio confort, 161 000 F
2 pièces, 40 m², 277 000 F
3, 4 pièces, confort, 370 000 F
70 m² + cour privée
470 000 F, professions libérales possibles.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

PARIS 18e Métro La Fourche rue Pierre-Ginier. 3 pièces, salle de bains, w.-c., petite cuisine, 2 expositions sud-est, ouest, soleil, calme. Bon imm. 1900. 2e ét. Concierge. Cave saine. Habit. de suite ss frais. 45 m².
Prix : 380.000 F.
Tél. permanent : 64-91-31-93.

92 Hauts-de-Seine

PARC DE LA DÉFENSE
RER-Nanterre-Préfecture à 300 m, APPARTEMENT 4 p., 88 m², séj., 3 ch., s. de bains, s. d'eau, cell., cuis. amén., placards, porte blindée. Orient. Est-Ouest, sur parc 23 ha. Grand balcon à l'ouest, 680 000 F (dont prêt PIC 8,2 % 145 000 F), possib. garage (40 000 F), 43-33-37-21.

BOULOGNE MARCEL-SEMBAT
2 p. tt cft réc. pr. Mo 550 000
COTIMO 47-83-62-74.

Propriétaire vend à 300 mètres de PARIS (CLICHY).
– 2 étages d'immeuble : 2e et 3e (dernier); grand 6 pièces dans l'état ou rénové.
– Maison individuelle, 5 pièces avec cours.
Tél. : 48-97-44-55.

Province

SAINT-TROPEZ
CHAPELLE STE-ANNE
ÉLÉGANTE MAISON
5 CHAMBRES, 4 BAINS, GRDE RÉCEPTION, TERRASSE.
TÉL. : 16 (94) 54-81-99.

Sans ag. PRÈS DIEPPE STUDIO GRAND BALCON, SUR MER, 120 000 F.
Tél. bureau 39-52-07-07.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

POUR CADRES SUPÉRIEURS et employés grande société française pétrole, recherche en location Paris ou banlieue APPARTEMENTS 2 à 6 P., STUDIOS et VILLAS 45-03-30-33 (10 h-18 h 30).

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS GRANDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de sociétés multinationales.
45-62-78-99

Collaboratrice du « Monde », statut cadre, sérieuses références, cherche location 3 pièces, rive gauche (max. 4 000 F). Contacter Sabrina Botbol, 45-55-91-82 H. B.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

bureaux

Locations

BUREAUX ÉQUIPÉS
DE 15 A 100 m² STANDING
OUVERT 24 H/24
Locat. courte ou longue durée. Tous services : Tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrétariat, tél. personnalisé.
ACTE 43-80-90-10

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

DOMICILIATIONS
VOTRE SIÈGE SOCIAL
MADELEINE
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
BUREAUX ÉQUIPÉS-TÉLEX
SECRÉTARIAT 42-96-89-88.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATIONS DEP. 90 F/ms, RUE ST-HONORÉ 42-86-84-91, PARIS-12e 43-40-68-50, CONSTITUTION SARL 2 000 F HT.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

ÉTOILE
très grand standing
BUREAUX MEUBLÉS
toutes durées, tous services.
TÉL. : (1) 47-27-15-59.

maisons individuelles

MARLY-LE-ROI
Dans village, maison ancienne beaucoup de caractère, 11 p. tt cft, très bon état, jdin 750 m² + dépendances. MATIMO 42-72-33-25 ou 45-48-50-10.

terrains

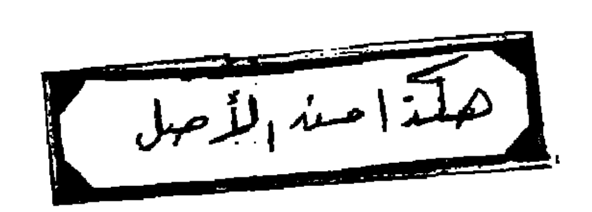
25 KM PARIS-OUEST
bois 8 ha, constructible 400 m², tranquillité absolue. 1 850 000 F. T. 35-23-62-42.

viagers

6e CHERCHE-MIDI
3 p. cuisine, bains, balcon, 70 m², occupé 70 ans, 350 000 F cpt, rente 2 800 F. INTER URBIS 45-63-17-77.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris.
Tél. 16-1-42-65-46-40.



Le Monde

ECONOMIE

LE CHARBON, RESSOURCE D'AVENIR

LES difficultés d'extraction du charbon national, l'éparpillement géographique des bassins et la minceur des veines, qui rendent compliquée la mécanisation de son exploitation, ont fait oublier que cette source d'énergie mondiale dispose d'atouts importants. Comparées à celles de pétrole et de gaz, ses réserves sont immenses.

Sa répartition géopolitique est beaucoup plus satisfaisante, les réserves *« accessibles »* étant situées pour 37,3 % dans les pays membres de l'OCDE (contre à peine 10 % pour le pétrole), 35,9 % dans les pays de l'Est, 19 % en Asie (dont 14,9 % en Chine), 6,6 % en Afrique et 1,2 % en Amérique latine.

Enfin, sur le plan technique, les conditions d'exploitation sont globalement favorables dans la mesure où plus de la moitié de la production mondiale est réalisée dans des exploitations à ciel ouvert (Australie 50 %, Etats-Unis 60 %, Canada 80 %). Rien d'étonnant donc que le charbon vapeur joue toujours un rôle déterminant, et parfois croissant, dans la production d'électricité (près de 55 % aux Etats-Unis, plus de 75 % en Australie, près de 65 % en RFA, près de 70 % en Grande-Bretagne).

Mais, avec un baril du pétrole à 10 dollars et une consommation énergétique quasi stagnante, le charbon a quelques difficultés à affirmer sa compétitivité par rapport aux énergies concurrentes. Autre handicap : les émissions d'oxyde de soufre, d'azote et les *« pluies acides »* nécessitent un traitement techniquement au point, mais particulièrement onéreux.

Preuve pourtant que la houille est une énergie d'avenir, les compagnies pétrolières ont largement investi dans la maîtrise de gisements charbonniers et dans la filière du charbon. Prépare-t-on l'après-pétrole ?

Près d'un tiers de la consommation mondiale d'énergie

Un peu moins que le pétrole, mais sept fois plus que le nucléaire

MILLE milliards de dollars. L'équivalent de la production intérieure brute de la France. C'est ce qu'il faudra investir dans la filière charbon si le monde veut faire face à ses besoins de houille d'ici à l'an 2000. Qui le sait ? En France, personne.

Condamné par le programme nucléaire à jouer les utilités, le charbon est toujours vu comme l'énergie de grand-papa. Dépassé, sale, d'usage limité, aussi coûteux en vies humaines qu'en subventions publiques. Une survivance du dix-neuvième siècle (1). Un boulet.

Vérité de clocher. Le charbon à l'échelle mondiale est une énergie d'avenir, moderne, dynamique, qui met en œuvre les techniques de pointe et mobilise des capitaux colossaux. Relancé par les chocs pétroliers de 1973 et de 1979, il a supplanté peu à peu le fuel dans la production électrique et concurrence largement le nucléaire dans la plupart des pays.

Avec 30 % de la consommation mondiale d'énergie en 1985, un peu moins que le pétrole, mais sept fois plus que le nucléaire, le charbon est la seule des énergies fossiles dont la demande ne cesse d'augmenter, la seule dont la part dans le bilan total progressera sûrement d'ici la fin du siècle.

La seule aussi dont les réserves paraissent quasi inépuisables à l'horizon humain : plus de deux cents ans de consommation avec les seules réserves prouvées et récupérables, dix fois plus avec les réserves probables. Le tout bien réparti, entre tous les continents, tous les régimes politiques. Le choc charbonnier n'est pas pour demain...

Un triplement des échanges

Les compagnies multinationales ne s'y sont pas trompées. Depuis 1973, une poignée de très grands groupes, presque tous anglo-saxons, issus du secteur minier et pétrolier, ont pris le contrôle de la filière, investissant dans tous les maillons : production, transport, négoce, transformation, etc. Ils ont bouleversé complètement les structures, les techniques et tous les échanges du charbon, devenu en quelques années, comme le pétrole au début du siècle, une des matières premières les plus échangées du globe.

Alors que jusqu'à la fin des années 60 l'essentiel de la production était consommé sur place, les échanges maritimes ont presque triplé en douze ans — de 106 millions de tonnes en 1973 à plus de 260 millions de tonnes en 1985 — pour atteindre 8 % de la production mondiale et 11 % du commerce international de l'énergie l'an dernier.

En quelques années, grâce à la mise en production de grandes mines à ciel ouvert destinées à l'exportation et dotées d'installations portuaires *ad hoc*, le charbon est devenu l'une des matières premières les plus importantes dans le transport maritime de vrac sec (hors pétrole). En deuxième position avec 29 % du total derrière le minerai de fer, il devance déjà largement les céréales, les phosphates, la bauxite et l'alumine. Au rythme actuel, il devrait, dès 1990, ravir la première place au minerai de fer.

Selon les prévisions des Charbonnages de France, le commerce maritime du charbon devrait au moins doubler d'ici à l'an 2000, pour atteindre 400 millions à 600 millions de tonnes. Car si les mines les plus anciennes, peu mécanisées et de coût prohibitif, comme en France, sont peu à peu fermées, les nouvelles exploitations à très bas coût de revient continuent à se développer partout dans le monde. Aux zones d'exportation traditionnelles, dominées par les Quatre Grands, — Etats-Unis, Australie, Afrique du Sud et Canada, — qui représentent 80 % des livraisons à eux seuls, se sont ajoutés, peu à peu, de nouveaux venus : la Colombie, la Chine, bientôt l'Indonésie et, à plus long terme, le Botswana.

L'explosion du commerce international qui, aujourd'hui, génère un chiffre d'affaires mondial de 15 milliards de dollars par an, autant que le gaz, a profondément bouleversé les structures de l'industrie. Aux compagnies locales, généralement de taille moyenne, spécialisées dans la production ont succédé de grands groupes multinationaux qui ont appliqué au charbon les recettes du pétrole.

Le contrôle des anglo-saxons

Aujourd'hui, vingt-six sociétés contrôlent les deux tiers des exportations et 55 % du commerce maritime international. Elles assurent 93 % des ventes de l'Afrique du Sud, les trois quarts en Australie et la moitié aux Etats-Unis et au Canada. Elles sont pour la plupart anglo-saxonnes (23 sur 26), établies depuis longtemps dans la production de charbon, mais nouvelles venues dans l'exportation et le commerce international. On y trouve d'abord des groupes miniers pour la plupart multinationaux, des compagnies pétrolières, des producteurs locaux indépendants et des conglomérats industriels originaires de pays producteurs ou importateurs.

Du groupe se détachent largement dans le classement mondial : deux pétroliers, Shell et BP, et deux miniers, BHP (Australie) et Anglo-American (Afrique du Sud). Ils contrôlent à eux quatre un dixième de la production du monde non communiste et un quart des exportations. Une belle réussite lorsqu'on sait qu'avant 1973 aucun de ces groupes n'était présent à l'exportation et que deux d'entre eux n'étaient même pas producteurs.

La stratégie des deux groupes pétroliers, bientôt rejoints par Exxon qui investit dans une mine géante en Colombie, est d'autant plus exemplaire que, nouveaux venus sur la scène charbonnière, ils ont seuls jusqu'ici réussi à être présents sur tous les maillons de la filière, sans exception : production mais aussi transport, port d'exportation et d'importation, traitement, utilisation et même négoce pur, où ils devancent désormais les grandes sociétés traditionnelles. D'ici à la fin du siècle, les compagnies pétrolières pourraient contrôler à elles seules la moitié du commerce mondial du charbon.

Si les multinationales continuent de s'intéresser de près à l'avenir de la houille — et certaines sociétés, qui ne sont pas citées ici comme exportatrices, détiennent des réserves considérables, — ce n'est apparemment pas le cas des pays importateurs dont la plupart des firmes, depuis le choc pétrolier, ont abandonné leur politique de prise de participations dans des mines d'entreprises exportatrices étrangères. Résultat : les pays importateurs ne contrôlent directement, aujourd'hui, qu'une trentaine de millions de tonnes de charbon exporté, soit à peine plus que BP et Shell réunis.

Il est vrai que rien ne les y pousse à court terme : le marché est actuellement pléthorique et les cours ont baissé d'un tiers depuis cinq ans (de 60 à 40 dollars par tonne environ). De plus, la chute récente des prix du pétrole, en limitant les débouchés du charbon, rend la rentabilité de ces investissements encore plus aléatoire. Sur un marché aussi surabondant, seuls les plus gros, les mieux placés, bénéficiant des coûts les plus bas, parviennent à garder la tête hors de l'eau. Encore la rente charbonnière reste-t-elle très inférieure à celle dégagée par le pétrole : 1 dollar par baril d'équivalent-pétrole, au mieux.

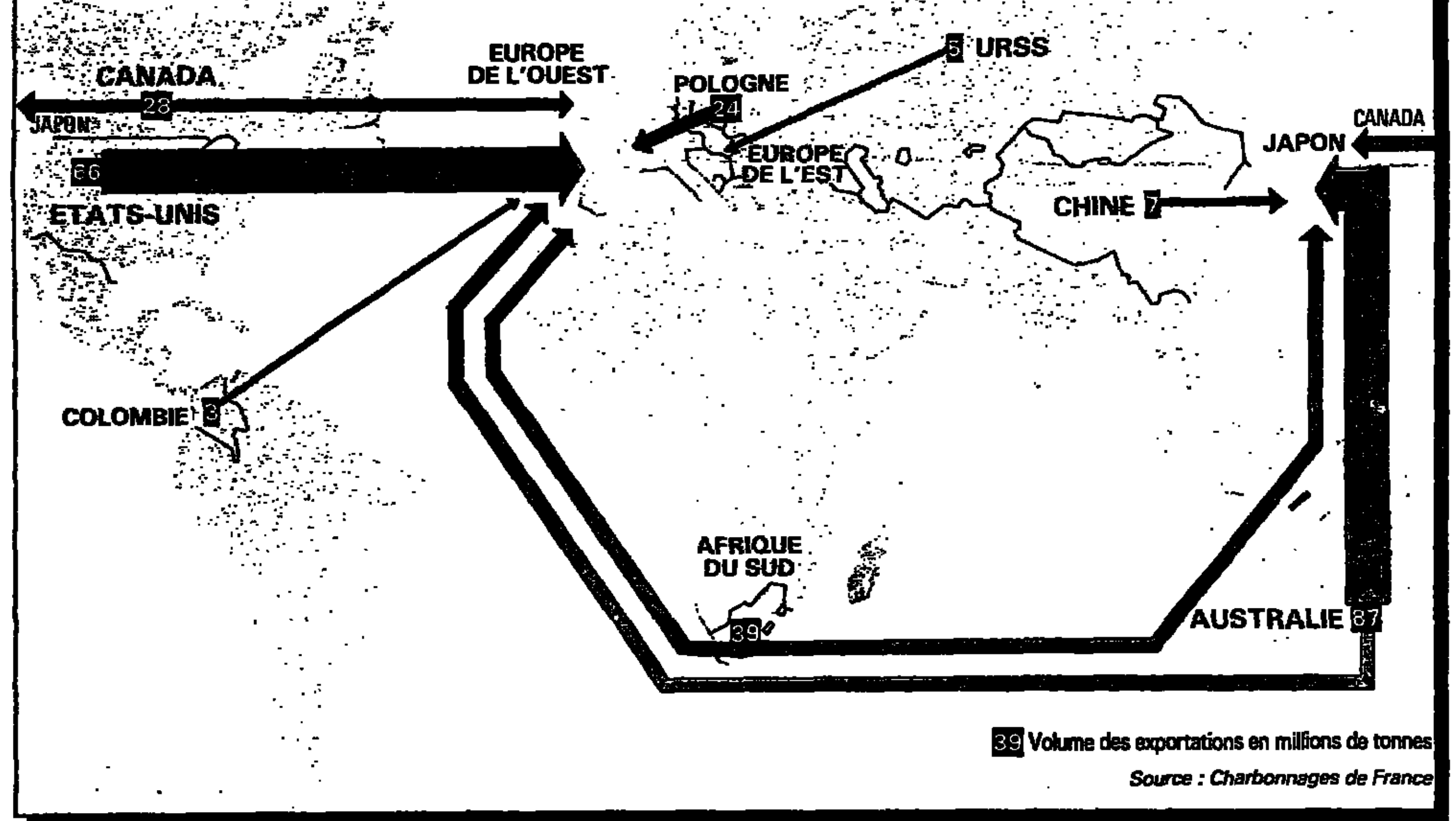
L'intérêt des grands groupes pétroliers est à plus long terme. Le charbon est non seulement, grâce à ses réserves, une énergie abondante et terriblement bon marché dont les débouchés sont de ce fait assurés, quelles que soient les fluctuations à court terme du pétrole, il est aussi une matière première susceptible de fournir des substituts au pétrole, grâce à l'utilisation de nouvelles techniques (liquéfaction, gazéification).

Si le brut dépasse certains prix, situés par la plupart des experts entre 35 et 50 dollars par baril, les compagnies auront, grâce à leurs réserves de charbon, les moyens de développer des carburants de synthèse. Le contrôle du marché charbonnier leur donne donc une arme puissante vis-à-vis des pays producteurs de pétrole.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Selon le long sondage réalisé par l'Institut Louis-Harris pour la *Nouvelle République du Centre-Ouest* et RTL, 3 % des Français seulement considèrent le charbon comme une énergie d'avenir.

LE COMMERCE INTERNATIONAL EN 1985 (coke et vapeur)



39 Volume des exportations en millions de tonnes

Source : Charbonnages de France

Une suprématie contrariée

Aux Etats-Unis, le fuel fait concurrence

ELK-RUN

DU charbon à portée de la main. A Elk-Run, en Virginie occidentale, la veine, qui court à flanc de montagne, est visible au grand jour. Pour la suivre en profondeur, il faut emprunter de petits véhicules au toit lisse et blindé, et arpenter de larges couloirs creusés en *descenderie* (plan incliné). De chaque côté, le halo des lampes laisse deviner de sombres cavités — les chambres — d'où le charbon a été extrait. Elles sont séparées les unes des autres par des piliers naturels qui tiennent lieu de soutènements, et renferment encore 35 % des réserves de la mine, évaluées à 38 millions de tonnes.

Trois cents mètres sous le niveau de la mer, un énorme engin, baptisé mineur-continu en raison de sa productivité, est placé *« en front de taille »*. A son extrémité, une boule volumineuse, hérissée de grandes dents métalliques, arrache le charbon. Dans un vacarme d'enfer, la veine cède ainsi chaque jour près de 125 mètres. A intervalles réguliers, des chariots mécaniques emportent le butin de la prodigieuse machine. Ils le déposeront plus loin, sur des convoyeurs à bandes, qui le hisseront vers le jour, où il sera lavé, puis trié.

Les membres d'une délégation des houillères du Nord-Pas-de-Calais, venus apprécier la différence, restent interdits. Elk-Run est un rêve éveillé pour ces habitués des veines inaccessibles, où le charbon ne se prend qu'au prix d'efforts souvent inhumains.

Dans ce gisement des Appalaches, deux cents mineurs remontent chaque année 1,4 million de tonnes. En 1985, les six mille mineurs de fond du Nord ont extrait avec peine 1,8 million de tonnes. Alors que la productivité moyenne du site d'Elk-Run (il compte au total six mines) s'élève à 19,5 tonnes par homme et par poste, elle ne dépasse pas 1,7 tonne dans les sièges nordistes.

Mais Elk-Run ne fournit pas seulement la vision presque irréelle d'une mine sans mineur, gagnée par une mécanisation intensive. Cette propriété de la Massey Coal Company (MCC), quatrième producteur des Etats-Unis, témoigne de l'intérêt que conserve le charbon dans l'économie américaine, malgré la concurrence qu'exercent le nucléaire, le gaz ou le fuel (issu du pétrole).

A fleur de sol

Le charbon, énergie d'avenir outre-Atlantique ? La question peut paraître incongrue, au moment où le baril de brut vaut quelque 9 dollars. La houille demeure cependant, sur le Nouveau Continent, un véritable don du ciel, tant par son abondance — les Etats-Unis détiennent les plus grosses réserves mondiales, avec 200 milliards de tonnes — que par sa facilité d'accès.

Depuis le début des années 70, plus de la moitié de la production (qui s'élevait à 895,9 millions de tonnes l'an passé) provient de mines à ciel ouvert, où les machines assurent l'essentiel de l'exploitation. D'aucuns parlent de mines « presse-bouton ».

ÉRIC FOTTORINO.

(Lire la suite page 21.)

UN AN ET DEMI APRÈS LA CATASTROPHE DE BHOPAL

Union Carbide cherche une nouvelle identité

La multinationale lance un appel d'association à certains de ses concurrents.

DANSBURY

GROUPE chimique américain, deux fois très durement éprouvé, cherche partenaire pour un nouveau départ dans l'existence. Excellentes références technologiques exigées avec capitaux et matières premières immédiatement disponibles. Offre en échange marché Amérique du Nord. Adresser toute proposition 39 Old Ridgebury Road Danbury Connecticut 06817 0001.

Cette petite annonce est imaginaire. Mais elle traduit bien l'état d'esprit de la nouvelle équipe dirigeante appelée à la tête d'Union Carbide Corporation (UCC), multinationale rendue tristement célèbre par la catastrophe de Bhopal (Inde), survenue en décembre 1984, la plus meurtrière de l'histoire de l'industrie chimique avec ses deux mille morts et ses innombrables blessés.

L'idée maîtresse animant l'état-major d'UCC se résume ainsi : tous les efforts doivent désormais tendre à rendre au groupe, très affaibli par cette terrible épreuve, sa splendeur du passé, en gommant progressivement, avec les moyens du bord mais aussi l'aide extérieure, les traces laissées par le désastre.

M. Robert D. Kennedy, « *chief executive officer* », appelé à devenir « *chairman* » au mois de novembre prochain, en remplacement de M. Warren M. Anderson, atteint par la limite d'âge, le reconnaît sans peine : « *Bhopal – surtout ses implications immédiates – a porté un coup très rude à la société.* » Carbide, comme l'appellent familièrement les Américains, a bien failli ne pas s'en relever.

L'œil vif et pétillant derrière de larges lunettes, comme suspendues à sa chevelure blanche, M. R.D. Kennedy a le sourire malicieux de l'enfant espiègle qui aurait renoncé à devenir adulte. Planté sur le visage rose que lui ont légué ses ancêtres irlandais, son nez rond comme une pomme accentue encore l'image d'amuseur bon vivant qu'il laisse au visiteur.

La première leçon

L'homme n'est pourtant pas un plaisantin. A l'évocation de Bhopal, son expression devient grave : « *Un tel accident ne doit plus jamais se reproduire* », assure M. Kennedy de façon très nette. Il est néanmoins tout aussi catégorique : « *UCC ne doit pas être seul à trinquer. Nos renseignements nous ont permis d'établir qu'un acte de malveillance était à l'origine de la catastrophe. Nos avocats plaideront dans ce sens.* » Pas question, toutefois, que Carbide se dérobe. « *La responsabilité morale nous incombe* », ajoute M. R.D. Kennedy. Le groupe est bien décidé à réparer. Il ne lésinera pas. Mais les compagnies d'assurances devront, elles aussi, faire leur devoir, et le poids des indemnités sera encore à « *partager avec le gouvernement central de l'Inde et l'Etat du Madhya-Pradesh* ».

Plus détendu, M. R.D. Kennedy tire la première leçon de la catastrophe : « *Notre industrie* (la chimie, en général) *a changé de physionomie. Tout doit être désormais fait pour éviter une peur chimique. Les nouveaux risques, hier encore tolérables, ne le sont plus aujourd'hui.* » Est-ce la timide reconnaissance des négligences reprochées au groupe ? M. R.D. Kennedy répond : « *Nous n'avons vraiment pas mérité cette épreuve. Carbide se classe dans le monde au deuxième ou au troisième rang pour la sécurité de ses installations.* »

Ce point de vue est partagé par M. Richard D. Robinson, professeur au Massachusetts Institute of Technology, connu pour son impartialité. Mais il est contesté par beaucoup d'autres. « *Et votre usine d'Institute* (Virginie), *où plus de mille deux cents infractions ont été relevées ?* » « *L'affaire a été grossie. Seulement deux cent vingt et un cas d'irrégularité ont été répertoriés* », assure M. Ron Van Mynen, vice-président de la commission maison sur la sécurité, en prenant le relais. « *Tous ont trait à des problèmes mineurs.* »

Toutefois, premier résultat tangible, UCC s'ingénie à prendre toutes les précautions. Afin d'éliminer toutes les sources possibles de risques, le groupe a mis sur pied une commission chargée de veiller à la stricte application de la réglementation américaine, tatillonne et complexe, sur la sécurité et la protection de l'environnement, apte aussi à lancer tous les investissements jugés nécessaires.

Parallèlement, un comité spécial a été créé. Il supervise les services *ad hoc* attachés à chaque établissement aux Etats-Unis et à l'étranger et traite avec les deux puissants organismes, l'OSHA (Occupation Safety and Health Administration) et l'EPA (Environmental Protection Administration). Le président du comité est un homme au-dessus de tout soupçon : M. Russel E. Train, président du WWF (World Wild Fund).



Robert D. Kennedy, le futur président.

Les garde-fous sont maintenant solides. Mais leur prix est coquet : 110 millions de dollars pour 1985 (dont 7 millions pour les seuls frais de fonctionnement) et 150 millions prévus cette année. Le chiffre ira en augmentant. En agissant de la sorte, UCC entend, de volonté délibérée, se placer au-dessus de la réglementation.

Le groupe n'a pas le choix. Il ne peut plus s'offrir le luxe d'une mauvaise surprise. Surtout il a un besoin urgent de se refaire une réputation pour obtenir des appuis. Indirectement le désastre de Bhopal l'a considérablement diminué. En d'autres circonstances, GAF – groupe américain de la construction et des produits chimiques pour le bâtiment (730 millions de dollars de chiffre d'affaires) – n'aurait probablement jamais osé s'attaquer au géant de Danbury (9,5 milliards de dollars) pour tenter de s'approprier ses biens. M. R.D. Kennedy s'en dit persuadé.

Choqué, Union Carbide devenait une proie attirante. GAF n'a pas résisté à la tentation ; Goliath a cette fois triomphé. Mais à quel prix ? Il lui a fallu débourser 3,3 milliards de dollars pour racheter ses propres titres. Et, afin de mettre ses actionnaires de son côté, UCC a dû leur promettre de revendre une partie de ses actifs, à savoir toute sa branche « grand public », avec les produits d'entretien (maison, automobile) et la division « piles » (marques Ucar, Eveready, Energyzer...) numéro un mondial, et de leur reverser sous forme de dividendes la différence entre la valeur comptable de ces actifs et le prix de cession.

« *Sans Bhopal, nous n'aurions jamais consenti à nous séparer de ces activités* », soupire M. R. D. Kennedy. En outre, dans le cadre de la rationalisation de ses productions entreprise pour réaliser des économies, le groupe a été contraint de fermer des usines et de réduire ses effectifs (deux mille sept cents personnes).

Une dette doublée

Cette restructuration a coûté 1 168 millions de dollars à UCC. Avec le règlement de la facture « sécurité » et les provisions constituées (185 millions de dollars), au titre des indemnités à verser aux familles des victimes, l'endettement du groupe a doublé pour atteindre 5 milliards de dollars, et ses comptes se sont creusés (585 millions de dollars de déficit pour 1985). En même temps, avec les désinvestissements opérés, le chiffre d'affaires a fondu (6,5 milliards de dollars seulement l'an dernier) et UCC a perdu sa cinquième place au palmarès de la chimie américaine.

Impossible de compter sur le produit des cessions d'actifs, 2,8 milliards de dollars, pour reprendre du poids : sur cette somme, 951 millions de dollars viennent d'être payés aux actionnaires. Chose promise, chose due. Le reliquat servira à réduire l'endettement, dont le montant devrait revenir à 3 milliards de dollars fin 1987.

Même si le groupe s'attend à dégager de meilleurs résultats en 1986 (entre 200 et 250 millions de dollars de bénéfices) et table sur une rentrée de 1 milliard de dollars, en valorisant, avec l'aide de promoteurs, son immense domaine immobilier de Danbury (plusieurs milliers d'hectares), à l'évidence il aura besoin d'appuis financiers pour prendre un nouveau départ. M. R. D. Kennedy ne le dit pas ouvertement, mais c'est transparent.

« *Nous avons la capacité de survivre* », insiste-t-il. Mais, en même temps, le président d'UCC affiche les ambitions de son groupe. Elles apparaissent difficilement compatibles avec sa capacité financière.

La nouvelle stratégie consiste à développer les secteurs-clés, à savoir la division « gaz industriels » (numéro 1 aux Etats-Unis avec 32 % du marché et au tout premier rang mondial avec une part de 16 %, première au « hit-parade » des profits d'UCC), la chimie et les plastiques, en s'efforçant de créer de nouveaux produits. Pour ce faire, le groupe veut « *investir 500 à 600 millions de dollars par an* ». Bref, d'ici à 1990, UCC devra avoir retrouvé sa dimension initiale (10 milliards de dollars de chiffre d'affaires).

Difficile de tenir un tel objectif sans recourir à une aide extérieure. M. R. D. Kennedy le reconnaît : « *Nous sommes prêts à nous associer* », lâche-t-il du bout des lèvres.

Avec qui ? « *N'importe qui. Nous demandons à nos éventuels partenaires d'amener des capitaux frais, des matières premières et de la technologie. En contrepartie, nous mettrons à leur disposition notre réseau sur le marché d'Amérique du Nord.* »

Quels secteurs ? « *Tous les secteurs.* » Et plus particulièrement ? « *Top secret...* » Mais M. R. D. Kennedy concède qu'il ne serait pas mécontent, par ce biais, de développer les activités électroniques, jugées encore trop petites, d'injecter du sang frais dans l'agrochimie, en renforçant la recherche, et de diversifier le groupe dans les produits de soins et d'hygiène. A bon entendeur...

A Milan, chez Montedison, on tend l'oreille. Venant d'une entreprise américaine, la démarche est nouvelle. Elle coûte sûrement cher à UCC. Pour en arriver là, ses dirigeants ont dû mesurer avec précision l'ampleur des difficultés à surmonter. Ils ne disent rien de leurs états d'âme. A la recherche d'une nouvelle identité pour son entreprise, M. R. D. Kennedy fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il dit avec philosophie : « *C'est comme dans une partie de cartes. Nous utilisons les atouts que nous avons en main.* »

ANDRÉ DESSOT.

● **Précision.** Dans les « Notes de lecture » (*le Monde* du 8 juillet) une erreur orthographique s'est glissée dans le nom du premier auteur du livre *Silicon Valley, un marché aux puces* : il s'agit de M. Alain Azouaou, et non de M. Alain Azaou.



La chronique de Paul Fabra

Surenchère nationaliste

EST-CE céder à la polémique que de rappeler les arguments mis en avant pour justifier les nationalisations stipulées par la loi du 11 février 1982 ? Le Conseil constitutionnel de l'époque les avait résumés de la façon suivante : *« Il ressort des travaux préparatoires de la loi (...) que le législateur a entendu fonder les nationalisations (...) sur le fait que ces nationalisations seraient nécessaires pour donner aux pouvoirs publics les moyens de faire face à la crise économique, de promouvoir la croissance et de combattre le chômage... »* Ce qu'il en est advenu par la suite, et sans délai, suffit pour expliquer le silence qu'on fait aujourd'hui, notamment dans les rangs de l'ancienne majorité, autour de ces raisons.

Il est en particulier deux choses que les socialistes au pouvoir, poussés effectivement par la « nécessité » (mais pas tout à fait celle qu'ils avaient prévue), ne mirent pas longtemps à découvrir, tant elles s'imposaient d'elles-mêmes. L'une relevait de la logique industrielle. Conférer à l'Etat la propriété de considérables outils de production ne donne pas à celui-ci, comme par enchantement, la capacité de concevoir une « politique industrielle » qui soit susceptible d'apporter un plus à l'action menée par chaque groupe en particulier, confronté aux réalités du marché. L'autre relevait de la logique économique et financière.

Un des aspects de la « crise » est l'impossibilité d'équilibrer les comptes publics alourdis par les ambitieux programmes votés du temps où l'insouciance publique croyait que la croissance, combinée avec l'inflation, pourvoirait aisément et sans douleur à leur financement. A peine l'encre de la signature présidentielle au bas de la loi de nationalisation, dans laquelle Pierre Mauroy voyait *« une des manifestations du génie de la France »*, était-elle sèche que le gouvernement, dirigé par ce dernier, mettait au point des formules visant à réintroduire le capital privé, notamment par le biais de l'émission de certificats d'investissements, voire de titres participatifs. C'est qu'on en avait le plus grand besoin, faute pour l'Etat de pouvoir, comme on disait en jouant sur les mots, *« faire pleinement son devoir d'actionnaire »*. Tirant les conséquences de ce mouvement, Pierre Bérégovoy devait déclarer, à l'automne de 1985, que le concours de l'épargne volontaire était préférable à celui, forcé, du contribuable. C'était, en une seule phrase, reconnaître le rôle indispensable du marché.

Cependant, le chef de l'Etat avait, quant à lui, pour légitimer l'élargissement du secteur public, fait à l'occasion appel à un autre raisonnement. A la conférence de presse qu'il donnait en septembre 1981, il déclarait que s'ils étaient demeurés dans le domaine privé, les grands groupes français auraient été *« rapidement internationalisés »*. Cet argument-là, et pour cause, n'a pas subi l'épreuve des faits. Il reste donc disponible, et on ne se prive pas de s'en servir. Aussi difficile à réfuter qu'à prouver. D'où, de chaque côté de la barrière de la cohabitation, l'invocation de l'*argument d'autorité* pur et simple : *« Je suis le garant de l'intérêt national »*, dit le président ; *« J'affirme ici, j'affirme en conscience, que ces inquiétudes sont dénuées de tout fondement »*, répond, tout aussi péremptoirement, le premier ministre.

Ainsi tout débat de fond est-il éludé. L'occasion était bonne, pourtant, de discuter enfin sérieusement des liens qui peuvent exister entre l'indépendance nationale et le contrôle exercé par tels ou tels intérêts étrangers sur telle ou telle entreprise française. On serait tenté d'admirer le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat, tant l'un et l'autre paraissent, dans leurs attendus, sûrs d'eux-mêmes et des concepts qu'ils manient. A la réflexion, la lecture des textes qu'ils viennent coup sur coup de rendre publics laisse une impression de malaise. L'assurance dont il témoignent en l'occurrence n'est étayée par aucune construction juridique solide. On serait curieux de savoir quels critères les deux hautes juridictions seraient capables de fournir pour déterminer dans quels cas l'indépendance nationale, qu'il s'agit de *« préserver »*, pourrait être mise en danger par la privatisation.

On peut craindre que les magistrats ne se soient implicitement référés à un certain nombre d'idées qui ont cours en la matière et dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont ni claires ni distinctes. Si on part, comme l'a fait le président de la République, dans sa déclaration du 14 juillet, de la notion de *« patrimoine national »*, la tentation est grande, sans le proclamer ouvertement bien sûr, de considérer celui-ci dans son ensemble, sinon en détail, comme inaliénable. Passe encore s'il s'agit d'intérêts privés français. Halte-là, bas les pattes si ces intérêts ajoutent à la caractéristique d'être privés, la qualité, ou plutôt, le défaut supplémentaire, d'être étrangers. Tant de choses approximatives, et pour tout dire démagogiques, ont été dites sur le sujet — dans sa conférence de presse déjà citée de 1981, M. Mitterrand avait encore affirmé que *« ces nationalisations nous donneront les outils du siècle prochain »* — qu'il est permis aux Français d'attendre aujourd'hui un langage disons moins émotionnel.

LE Conseil d'Etat est-il en droit (c'est le cas de poser la question) de continuer, selon une tradition qui ne souffre chez lui qu'un très petit nombre d'exceptions, d'ignorer l'existence de la Communauté économique européenne ? C'est ce qu'il fait quand il demande dans son « avis » qu'aucun terme ne soit fixé à la création d'« actions spécifiques » destinées précisément à donner à l'Etat le pouvoir de s'opposer, fût-ce dans le cas européen, à une éventuelle prise de contrôle étrangère. Il a d'autant plus tort de s'enfermer dans cette attitude négative que le traité de Rome n'est pas unilatéral. Rédigé dans un souci de réalisme politique et juridique, il donne au gouvernement français la possibilité de prendre les mesures qu'il jugerait *« nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité »*, pour ce qui concerne les entreprises fabriquant du matériel de guerre (article 223, alinéa 1, paragraphe *b*). Cette disposition couvre de toute évidence Thomson, Dassault, Matra, à la rigueur la CGE, voire Pechiney. De toute façon, un investisseur étranger y regarderait à deux fois pour devenir le principal propriétaire d'une société dont le plus important client est l'Etat français.

D'une façon plus générale, il n'est ni utile ni tout à fait honnête de s'interroger sur le sort futur des grands établissements nationalisés comme si on se trouvait devant un désert juridique et sans tenir compte des réalités et des usages en vigueur. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les banques. La fameuse question « que se passera-t-il si la Chase Manhattan ou la Citibank veulent faire une OPA sur la Société générale ? » est trop abstraite pour être vraiment intéressante. Il se fait que la loi bancaire de 1984 soumet à l'autorisation du comité bancaire toute participation supérieure à 20 % d'un groupe quelconque (français ou étranger) dans le capital d'une banque ou d'un établissement financier. Le comité bancaire, il est vrai, doit motiver son refus, mais voit-on, dans la pratique, une grande banque allemande ou italienne chercher à s'assurer le contrôle d'une importante banque française sans avoir discrètement prévenu la direction du Trésor ? Ce n'est pas faire preuve de naïveté que de répondre « très probablement pas » à cette question.

Mais c'est à la question fondamentale qu'il faut revenir. La France n'est ni l'Algérie ni le Chili, pays où une ou deux sociétés étrangères encaissaient à elles seules une fraction notable du revenu national en exploitant les ressources minérales (pétrole dans le premier cas, cuivre dans le second) de ces pays. Et surtout la France est un pays capable de sécréter une importante épargne dont une partie, traditionnellement, est investie à l'étranger. On ne peut à la fois se féliciter que les entreprises françaises, privées et publiques, étendent leurs activités à l'étranger et refuser la réciproque (voir l'article de Claire Blandin du 16 juillet : « L'indépendance nationale : exigence et prétexte »). Il n'est pas digne d'un grand pays de jouer sur les deux tableaux. Saint-Gobain projette d'acquérir de nouvelles sociétés aux Etats-Unis. Est-il concevable à la longue que son capital reste inaccessible à des participations américaines ou autres ?

QU'ON le veuille ou non, un des traits qui caractérisent le plus sûrement un pays économiquement avancé est qu'on n'y confonde pas, en toutes occasions, le domaine des affaires et celui de la politique. Estimer que tout relève, au moins indirectement, de la puissance publique, y compris la fabrication des engrais chimiques et des composants électroniques, n'est-ce pas la forme la plus parfaite de l'aliénation ? Ce qui est intolérable, c'est la toute-puissance des lobbies et encore plus l'existence d'Etats dans l'Etat. Mais une grande société nationalisée peut, avec une redoutable efficacité, jouer ce dernier rôle. L'histoire montre que la volonté d'indépendance n'est pas facilement mise en échec par des pressions économiques. Un exemple extrême, et d'autant plus significatif qu'il peut paraître scandaleux, est celui de la République d'Irlande pendant la deuxième guerre mondiale. Dépendant pour l'essentiel de ses approvisionnements d'intérêts britanniques, elle a voulu jusqu'au bout affirmer sa neutralité avec une provocante intransigeance et a été un des deux seuls Etats européens à mettre son drapeau en berne à l'annonce de la mort de... Hitler.

∴

Plusieurs coquilles se sont glissées dans la chronique de la semaine précédente (*le Monde* du 15 juillet). Au deuxième paragraphe de la deuxième colonne, il fallait lire à propos des élections législatives françaises : *« Non pas que je considère leur résultat comme nécessairement malheureux. »*

Au deuxième paragraphe de la dernière colonne, il fallait lire : *« Ni la paix ni la prospérité ni l'ordre international... »* (et non pas *« national »*, comme il a été écrit par erreur).

LE CHARBON, RESSOURCE D'AVENIR

Une suprématie contrariée aux Etats-Unis

(Suite de la page 19.)

Ces gisements de surface sont nombreux dans les Etats des Rocheuses, comme le Montana ou le Colorado. Dans les Appalaches, les mines souterraines du type Elk-Run confirment cet atout majeur : l'Amérique recèle son charbon à fleur de sol.

Les deux chocs pétroliers et l'accident nucléaire de Three-Mile-Island ont très tôt (bien avant Tchernobyl) incité les Etats-Unis à ne pas placer tous leurs œufs dans le même panier énergétique, un quart des réserves mondiales de charbon dormant de surcroît dans leur sous-sol. Cet *« or noir »* de rechange est ainsi le combustible favori des centrales électriques.

En 1985, 77 % de la consommation américaine de charbon (soit 689 millions de tonnes) servait à fabriquer de l'électricité. Selon une étude de la National Coal Association (NCA), ce pourcentage pourrait atteindre 85 % d'ici à la fin du siècle (924 millions de tonnes), dans l'hypothèse d'une croissance économique modérée (2,3 % l'an). Au total, 56,8 % de l'électricité produite aux Etats-Unis proviennent d'ores et déjà de la houille (1).

Mais cette évidente suprématie demeure fragile. *« La progression du charbon dans les centrales électriques sera déterminée par la croissance de la demande d'électricité (...) par le coût des investissements des installations charbonnières (compte tenu des équipements antipollution) et par le prix des transports »*, indiquent les experts de la NCA. Autant de conditions qui, pour l'instant, ne sourient guère au charbon. La consommation d'électricité devrait en effet peu progresser (1,5 % par an) aux Etats-Unis dans les prochaines années, prévoit la NCA.

Les bas prix du fuel et du gaz peuvent inciter les producteurs de courant à tabler sur ces énergies concurrentes. Une projection présentée par les Charbonnages de France montre ainsi qu'une évolution à long terme (trente ans) des cours du brut entre 15 et 20 dollars le baril conduirait à une substitution générale du fuel au charbon dans les centrales à construire. Une chute durable des prix pétroliers sous la barre des 15 dollars se traduirait par l'entrée massive du fuel dans les centrales existantes...

« Cette perspective serait désastreuse », souligne M. James Curtin, un des responsables de l'exportation chez Massey. Actuellement, la moitié des futures installations programmées aux Etats-Unis sont encore prévues pour fonctionner au charbon. La quête d'énergies compétitives pourrait aussi faire la part belle à l'électricité et au charbon « haut de gamme » importés du Canada.

Si les centrales nucléaires n'ont pas été bannies après l'accident d'Harrisburgh, un frein a été mis à leur développement, la Cour suprême interdisant de nouvelles constructions avant que ne soit résolu le problème des déchets (2). La NCA note néanmoins que la plupart des installations qui verront le jour entre 1986 et 1990 seront situées à l'est du Mississippi et entreront en compétition avec les centrales électriques utilisant du charbon.

Contre le soufre

Pour défendre son rang, le charbon doit composer avec un environnement économique parfois défavorable. La chimie, principal consommateur industriel de charbon, doit se conformer aux règles antipollution du Clean Air Act et du Clean Water Act, du Toxic Substance Control Act et du Resource, Conservative and Recovery Act... Ce maquis juridique destiné à traquer toute émission excessive de soufre dans l'atmosphère est ressenti par les charbonniers comme un lourd handicap, de même que le coût du transport — assuré à 70 % par chemin de fer — est jugé dissuasif.

Il est vrai que le charbon est un pactole pour le rail, à qui il procure 23 % de ses revenus et 40 % des tonnages acheminés. Les appels pour l'installation de pipelines dans les Appalaches restent sans écho, malgré le fonctionnement rentable de l'unique installation du genre outre-Atlantique, en Arizona (Black Mesa Pipeline).

Or les chances de maintien, voire de progression, du charbon dans l'économie américaine reposent autant sur la compétitivité de sa distribution que sur ses coûts de production. Si les usages industriels du charbon vapeur (chimie, cimenterie) sont encore susceptibles de progresser — de 76 millions à 101 millions de tonnes d'après la NCA, — le marché du charbon métallurgique semble promis à une longue stagnation (autour de 45 millions de tonnes).

Son avenir est certes lié à la consommation future d'acier aux Etats-Unis — en déclin sensible depuis dix ans, — aux importations de produits sidérurgiques finis et semi-finis, comme aux changements technologiques de la production (3). Mais le prix du transport ferroviaire introduit de telles distorsions qu'il s'avère plus intéressant pour les cokeries de renoncer au charbon des Appalaches pour celui importé de l'étranger...

La houille *« venue d'ailleurs »* menace aussi le charbon américain dans les échanges mondiaux. En 1985, les Etats-Unis ont pour la première fois été relégués au second rang des exportateurs (66 millions de tonnes vendues, tous charbons confondus), derrière l'Australie (88 millions de tonnes). Les disponibilités canadiennes, colombiennes, chinoises et sud-africaines érodent peu à peu la part de marché de l'Amérique, qui oscille autour de 25 % (contre 50 % entre 1950 et 1960) et qui risque de se réduire à 20 % en l'an 2000 (avec 102 millions de tonnes).

Dans ce contexte, l'adaptation de l'industrie charbonnière à la « nouvelle donne » du marché est impérative à brève échéance. Déjà, les petites mines produisant quelques centaines de tonnes par an avec une poignée de mineurs — les *mom and pop mines*, — amorcent un mouvement de concentration, les moins rentables cessant leur activité.

La route qui mène à Elk-Run est bordée de *mobil homes*, ces habitations démontables que les mineurs ont l'habitude de plier et de transporter plus loin, près d'un autre gisement, si un conflit avec le patron ne tourne pas en leur faveur. Au cours des deux dernières années, l'activité charbonnière a été perturbée en Virginie occidentale par plusieurs mois de grève.

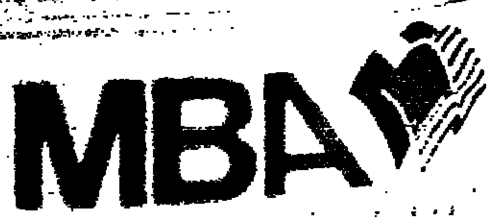
Chez Massey, le problème a été réglé de manière radicale : les syndicats n'ont pas droit de cité, et les employés reçoivent une prime de non-syndicalisation de 25 dollars qui s'ajoute à leur traitement quotidien de 115 dollars. Ces particularités sont les facettes non dissimulées d'une *« flexibilité »* à l'américaine. Le risque existe qu'elles se généralisent, pour peu que le prix du baril conserve durablement son niveau actuel. Mais qui pourrait le dire ?

ÉRIC FOTTORINO.

(1) Il s'agit de charbon vapeur *(steam coal)*, par opposition au charbon sidérurgique, ou à coke, utilisé dans la sidérurgie.

(2) Il fallait 0,612 tonne de charbon à coke pour produire 1 tonne d'acier brut en 1974. Il n'en faut plus aujourd'hui que 0,427 tonne.

(3) Jusqu'en 1979, les Etats-Unis exportaient essentiellement du charbon métallurgique destiné, à l'origine, à la reconstruction de la sidérurgie européenne. Depuis 1979, les ventes de charbon métallurgique ont décliné au profit du charbon vapeur, qui alimente les cimenteries et les centrales électriques du Vieux Continent.



Sports

Le Tour de France cycliste

Greg Lemond : le jaune est mis !

Pour la première fois dans l'histoire du cyclisme, un Américain se trouve en position de remporter le Tour de France. Greg Lemond s'est en effet emparé du maillot jaune dimanche 20 juillet à l'issue de la 17e étape, dont l'arrivée était jugée au sommet du col du Granon à 2413 mètres d'altitude. L'Espagnol Chozas, auteur d'une échappée de 130 kilomètres, a conservé ses 6 minutes 26 d'avance après avoir franchi en tête le col de Vars et l'Izoard. De son côté, Bernard Hinault, handicapé par une douleur au genou gauche, a perdu 3 minutes 21 sur Lemond. Il rétrograde à la troisième place du classement général derrière le Suisse Urs Zimmermann, avec un retard de 2 minutes 47. Autre grand battu du jour : le grimpeur colombien Luis Herrera, dominé sur son terrain, et obligé de concéder 16 minutes 26.

Dans le Tour féminin, nouvel exploit en montagne de l'Italienne Maria Canins, mais Jeannie Longo a repris la deuxième place. La veille, elle avait gagné contre la montre, en roulant sur 29 kilomètres à 45,695 kilomètres/heure de moyenne : une performance digne des routiers professionnels.

SERRE-CHEVALIER
de notre envoyé spécial

Cohabitation. Ce mot à la mode est bien pratique pour définir les rapports entre Bernard Hinault et Greg Lemond au sein du groupe La vie claire. Des relations qui ont suscité d'amples commentaires ces derniers jours.

Ce n'est un secret pour personne que les deux leaders de l'équipe la plus puissante du peloton convoitaient le maillot jaune, sans reconnaître publiquement leur rivalité. Contraints de composer, ils ont même fait assaut d'amabilités et se sont renvoyé les politesses. Mais ils n'en pensaient pas moins. En réalité, ces joueurs de poker – ou d'échecs – à vélo, se livraient depuis le départ à de savantes spéculations. C'était à qui piégerait l'autre dans le plus parfait esprit sportif.

Selon une méthode qu'il affectionne, Hinault avait pris brutalement l'initiative dès la première étape pyrénéenne pour écraser l'opposition... et reperdre le lendemain une partie de l'avantage acquis à la suite de ce qu'il convient d'appeler une erreur stratégique. Sa marge de sécurité ayant été réduite à moins de 1 minute – une misère – le Breton profita samedi d'un petit col anonyme, le Mérouillon, pour porter une attaque inattendue en compagnie du Suisse Zimmermann, et surprendre momentanément Lemond. Ce dernier devait lui reprocher son attitutde d'une manière assez vive à l'arrivée à Gap où il refusa d'ailleurs de participer à la cérémonie protocolaire sur le podium.

Les explications de Bernard Hinault (*« Je voulais obliger Zimmermann à produire des efforts »*) ne suffirent sans doute pas à convaincre l'Américain qui confiait le soir même à quelques-uns de ses proches : *« Il est décidément impossible de travailler dans cette équipe. »*

Tapie se fâche

Climat orageux, alourdi par une remarque de Félix Lévitan : *« J'ai l'impression,* avait dit le codirecteur de l'épreuve, *que Koechli avantage Lemond par rapport à Hinault. »* Le propos fit sursauter Bernard Tapie qui se trouvait précisément dans la caravane, et la riposte fut cinglante : *« Félix Lévitan n'a pas le droit de parler en ces termes. Je lui rappellerai que Koechli avait suivi Hinault au cours de l'étape contre la montre et que quoi qu'il en soit, l'organisateur n'a pas à intervenir dans nos affaires. »*

De toute évidence, le courant passe mal entre Félix Lévitan et Paul Koechli. Du reste, le manager de La vie claire se fait quotidiennement rappeler à l'ordre pour indiscipline. Et l'un de ses coureur, Alain Vigneron, a écopé d'une sanction excessivement lourde, la mise hors course, à la suite d'une faute somme toute vénielle : appui sur la portière d'une voiture, le temps de recevoir un bidon, alors que le peloton roulait à faible allure.

Après avoir demandé un complément d'enquête, et plaidé la bonne foi, Vigneron a été amnistié, mais on croit savoir que les dirigeants de La vie claire auraient fait pression en menaçant de retirer leur équipe.

L'irruption de Bernard Tapie sur le Tour a produit l'effet d'une tornade. Tout le monde en a pris pour son grade, y compris les journalistes auxquels il reproche de jeter la zizanie dans son équipe en faisant état de certaines divergences pour ne pas dire de flagrants antagonismes. Pourtant, la plus parfaite harmonie n'a pas toujours régné – c'est un euphémisme – dans ce groupe où des clans se sont formés. Les deux Américains Lemond et Hampsten ont naturellement partie liée, tandis que le Suisse Ruttimann et Jean François Bernard ont largement fait la démonstration de leur dévouement envers Bernard Hinault. Ils ont obtenu ensuite la récompense de leurs efforts puisqu'ils ont gagné chacun une étape : le premier à Blagnac, le second samedi à Gap. Au prix d'une échappée solitaire révélatrice de ses qualités athlétiques.

Bernard Tapie estime qu'une équipe bicéphale correspond à une conception réaliste : n'est-il pas indispensable de disposer d'un leader de rechange dans une épreuve aussi incertaine que le Tour de France ?

Hinault-Lemond, l'ancien et le nouveau. Deux champions de la même trempe, aux intérêts divergents. Dimanche, les partenaires-rivaux avaient carte blanche pour que le meilleur l'emporte.

Tandis que l'Espagnol Chozas, un spécialiste des longs raids solitaires caracolait avec un quart d'heure d'avance et que Bernard Hinault, souffrant d'un genou, faisait l'élastique en queue de peloton, Lemond mettait à profit le col de Vars puis la désertique vallée du Queyras, au pied de l'Izoard, le terrain préféré de Louison Bobet, pour porter l'estocade décisive. Opération réussie. L'Américain a-t-il gagné le Tour... Comme Hinault à Pau ? Dans cette longue épreuve, la plus grande circonspection est toujours de rigueur.

JACQUES AUGENDRE.

Le Grand Prix de France motocycliste

Le Continental Circus dans le sillage de la F 1

La hiérarchie a été respectée, dimanche 20 juillet, au Castellet (Var) pour le Grand Prix de France motocycliste, huitième des onze manches du championnat du monde de vitesse.

L'Italien Luca Cadalora (Garelli) vainqueur en 125 centimètres cubes tout comme le Vénézuélien Carlos Lavado (Yamaha TZ) en deux cent cinquante centimètres cubes et l'Américain Eddie Lawson (Yamaha YZR) en 500 centimètres cubes dominent, en effet, le championnat du monde.

En revanche, les Français Alain Michel et Jean-Marc Fresc (Krauser ZCR), toujours en tête au classement général des side-cars, ont dû se contenter de la deuxième place derrière les Néerlandais Egberd Streuer et Bernard Scheders (Yamaha LCR), champions du monde 1985.

Deux autres Français ont accédé au podium : Dominique Sarron (Honda NSR), troisième en 250 centimètres cubes, tout comme son frère Christian, qui a complété en 500 centimètres cubes le triomphe des Yamaha YZR présentes aux quatre premières places.

LE CASTELLET
de notre envoyé spécial

Après avoir investi avec succès le monde de la formule 1 automobile, le Britannique Bernie Ecclestone, directeur de la Formula One Constructors Association (FOCA) et propriétaire de l'écurie Brabham, propose de racheter le championnat du monde motocycliste de vitesse.

Mais le Continental Circus n'est pas prêt à se livrer pieds et poings liés au maître-d'œuvre de la formule 1. Fin juin, à l'occasion du Grand Prix des Pays-Bas, les responsables des grandes écuries ont même décidé de fonder l'International Road Racing Teams Association (IRTA), afin de mieux faire valoir leurs droits et leurs besoins auprès des organisateurs de grands prix. En fait, l'intérêt de Bernie Ecclestone pour la moto reflète bien le succès croissant et surtout l'avenir que l'on prête à ce championnat.

115 kilos, 150 chevaux

Malgré un prix des places élevé (150 francs l'entrée générale) le circuit Paul Ricard a accueilli plus de monde (40 000 spectateurs) le 20 juillet, deux semaines plus tôt lors du Grand prix de France de Formule 1. Alors que celle-ci s'interroge sur son avenir, le Continental Circus a une belle carte à jouer auprès du public et des télévisions.

Les deux roues ne restent pas pour autant à l'écart des progrès technologiques et de la course à la puissance. Le cap de cent chevaux pour un poids de 140 kilos atteint en 1976 par la Suzuki 500 est désormais largement dépassé par les Honda ou les Yamaha 500 allégées à 115 kilos mais qui développent entre 140 CV et 150 CV grâce à la mise au point de moteurs quatre cylindres en V.

Dans le même temps, les cadres habituels ont été remplacés. Outre les progrès en matière de châssis et de fourches, l'amélioration la plus sensible est venue en 1984 avec les pneumatiques Michelin radiaux qui équipent désormais toutes les écuries de pointe. Plus résistants, ils autorisent en virage des angles d'attaque inimaginables il y a peu de temps encore. Ils permettent aux pilotes, de sortir des courbes en dérapage, technique jusque-là réservée aux épreuves sur terre.

Beaucoup plus que dans les lignes droites, les 300 kilomètres à l'heure ont été frôlés par les meilleurs au Castellet, c'est dans les virages que s'effectuent les différences. Les ingénieurs japonais ayant beaucoup travaillé sur la souplesse des moteurs à mi-régime, les pilotes provoquent la glissade de leur roue arrière pour replacer plus vite leur moto en ligne et pouvoir ainsi accélérer très tôt et sortir du virage à une vitesse souvent limite du cabrage.

Le côté spectaculaire de cette technique est renforcé par le comportement du pilote, obligé de se déhancher en permanence au rythme du virage. *« L'acrobatie est nécessaire compte tenu de l'adhérence des pneumatiques et de la puissance des moteurs,* explique Raymond Roche. *Il faut se déhancher pour entraîner la moto et abaisser le centre de gravité. »* Dans le même but, les pilotes abordent désormais les virages avec un genou, frôlant le sol : *« Cela apporte aussi un peu plus de sécurité en permettant de mieux juger l'angle d'inclinaison maximum et cela offre éventuellement un troisième point d'appui grâce aux genouillères »* explique Christian Sarron, venu récemment à cette technique après avoir longtemps été considéré comme le roi des trajectoires au cordeau négociées le corps bien en ligne sur sa machine.

Chassé-croisé pour le podium

A l'inverse de la formule 1 qui donne trop souvent lieu à des courses figées où les positions ne varient guère qu'en fonction des ennuis mécaniques, les épreuves de vitesse moto tiennent le spectateur en haleine avec leur classement sans cesse modifié au fil des tours. Ainsi, dimanche derrière l'Américain Eddie Lawson, passé en tête dès le troisième tour, après la chute de Raymond Roche (Honda NS), le Californien Randy Mamola retardé sur la ligne par un problème d'embrayage et Christian Sarron, qui avait une nouvelle fois raté son départ à la poussette, ont effectué une spectaculaire remontée puis se sont livrés à un bien beau chassé-croisé avec Mike Baldwin, pour accéder au podium.

En fait, le principal frein pour un développement comparable à celui de la formule 1 réside peut-être dans la trop grande hégémonie exercée par les deux géants japonais Honda et Yamaha qui se partagent les dix machines d'usine engagées en 500 centimètres cubes, la catégorie reine du Continental Curcus.

GÉRARD ALBOUY.

L'open britannique de golf

Greg Norman plébiscité

L'Australien Greg Norman a remporté le 20 juillet la 115e édition de l'open britannique à Turnberry, avec une avance confortable de cinq points. Son dernier parcours de 69 à 1 point dessous, du par lui donna un total de 280. Le chèque du vainqueur était 105 000 dollars.

C'était, à trente et un ans, le premier trophée majeur de l'Australien qui a, par ailleurs, un palmarès très riche. Le Britannique Gordon Brand, avec un dernier tour en 71, termina avec 285. Deux joueurs, l'Allemand, Bernhart Langer (68 dimanche) et le Gallois Ian Woosman (72) étaient troisièmes ex-aequo avec un coup de plus.

TURNBERRY
correspondance

Grand, athlétique, et d'une blondeur qui vient sans doute d'une mère norvégienne, l'Australien Greg Norman avait tout d'une superstar, prestance et style flamboyant. Tout, sauf la dernière preuve. Norman n'avait jamais gagné un tournoi du grand chelem. C'est désormais chose faite.

Enfin, l'image formidablement porteuse de l'Australien est frappée du sceau de l'authentique. Les derniers doutes, car il en subsistait sur sa véritable qualité de champion, viennent d'être levés.

On ne voit pas d'exemple analogue à la carrière de Norman dans d'autres sports. Depuis une décennie qu'il tape ses drives colossaux, avec des sourires de candidat aux élections, c'est une vedette. Il a remporté son premier tournoi professionnel en 1976, au West Lake Classic, à Adélaïde en Australie. Les spectateurs français ont gardé souvenir d'une victoire à Saint-Cloud en 1980 à l'Open de France qui était tellement « outrageante » pour le parcours que l'on avait l'impression d'un surhomme dévorant à longues enjambées, les fairways.

Car les victoires de Norman étaient spectaculaires, son jeu un alliage parfait de puissance et de délicatesse. Ce joueur-là devait rafler tout sur son passage. Quelle faille l'empêchait donc de terminer ses « charges » en beauté sur le dix-huitième green d'un tournoi du grand chelem ? Chez lui, en Australie, la presse, qui n'est pas tendre avec ses champions, parlait de « poule mouillée », en attendant la preuve du contraire.

En novembre dernier, Norman sur le tee du dernier trou d'un open d'Australie qu'il avait dominé, restait songeur. *« Je me disais que toutes ces victoires étaient bien belles, mais que maintenant le moment était vraiment venu de prouver que j'appartenais aux meilleurs. »*

Au Masters d'Augusta, cette année, il mènera d'un point après le troisième tour avant de subir le retour de Nicklaus. A l'open des Etats-Unis son avance avant le quatrième tour fondit et il termina douzième.

Norman sans doute impulsif, avait du mal à contrôler son élan, à maîtriser ses nerfs. Ici. après un 63, le deuxième jour, score égalant le record des tournois du grand chelem, il se présenta dimanche avec de nouveau une avance d'un point. Là, il eut de la veine. Parmi ses poursuivants immédiats, il n'y en avait aucun avec l'auréole dangereuse d'un titre majeur. Le Japonais Nakajima se fera harakiri au premier trou avec un double boggey 6. Personne d'autre, sauf trop tardivement, et de trop loin, l'Allemand Langer, ne pourra le menacer. Tous le laissèrent rester devant. Seul détaché jusqu'au bout, savourant cette fois la victoire sur le green du 18 avec un sourire de président enfin élu.

Les championnats de France de natation

Une élite fragile

Six filles et sept garçons représenteront la France dans les épreuves individuelles des championnats du monde qui se disputeront à Madrid du 13 au 23 août; quatre ans après ceux de Guayaquil, (Equateur) d'où leurs aînés étaient rentrés bredouilles.

La natation française s'accroche encore au souvenir de l'époque glorieuse où Alain Gottvalès et Christine Caron, puis Alain Mosconi et enfin Michel Rousseau brillaient dans les lignes d'eau. Cependant, l'image de ces champions s'estompe par la grâce de Stephan Caron, champion d'Europe du 100 mètres nage libre à Sofia en 1985, le premier Français à franchir le mur des 50 secondes sur cette distance (49 s 97 aux Universiades de Kobé). Ce géant de 2,01 mètres, originaire de Rouen où il naquit il y a vingt ans, constituait la principale attraction des championnats nationaux qui ont pris fin ce week-end à Millau. Bien qu'il ait remporté trois titres individuels. Stephan Caron n'a pas nagé avec l'aisance qu'on lui a connue.

MILLAU
de notre envoyé spécial

Samedi après-midi, Stephan Caron bégaya son arrivée de la finale du 100 mètres, couru dans un temps supérieur de 1 sec 28/100 à son record personnel. Son étoile pâlit soudain. Désappointement du public, interrogations en tous genres au bord du bassin, accompagnèrent cette performance bien moyenne, à l'image de l'ensemble de championnats marqués par l'amélioration de sept records de France, un chiffre de routine.

Ces rumeurs eurent le don d'agacer Guy Boissière, son entraîneur, qui le connaît depuis l'âge de huit ans. La contre-attaque en direction des semeurs de doutes fut cernée en quelques mots : *« C'est un fait, il finit mal, mais je tiens à dire aux impatients que, d'ici au rendez-vous de Madrid, Stephan a le temps d'être trente fois en forme et trente fois en méforme. Il n'est pas venu à Millau pour battre des records. La meilleure preuve en est sa décontraction avant la finale. Je trouve les gens bien difficiles avec un garçon qui n'a connu qu'une défaite depuis les Jeux de Los Angeles, face à Matt Biondi. »*

Pendant que Guy Boissière exerçait sa rhétorique éprouvée de subtil maquignon des lignes d'eau, Stephan étirait négligemment ses longs segments sur la pelouse, parfaitement insensible à la rumeur. Ces championnats venaient un peu tôt dans la saison pour le Rouennais. Il nage deux fois par jour depuis un mois seulement. Pour combler le déficit de distance, il se prépare à couvrir 6 kilomètres par jour cette semaine dans la piscine de Millau, choisie pour le stage préparatoire final parce que l'environnement climatique de cette contrée de l'Aveyron se rapproche de celui de Madrid. Il embrayera ensuite sur un programme destiné à affiner les sensations dans l'eau, jusqu'au jour où il rasera soigneuseusement son corps, la veille du premier plongeon dans le bassin madrilène.

Guy Boissière en appelle à la patience parce qu'il sait que tout reste à faire avant d'en arriver à la célébration de ce rite aux avantages difficilement chiffrable et que d'aucuns évaluent à 7 à 8 dizièmes de seconde.

L'exemple Caron

Pendant que Stephan Caron nageait *« les mains dans le maillot »* plusieurs autres concurrents happaient comme des galériens les vaguelettes provoquées par un petit vent rebelle venu du Larzac. A force de faire le maximum pour obtenir les temps minima fixés par la direction technique nationale en vue de composer la sélection pour l'Espagne, Franck Iacono (400 mètres libre), Laurent Neuville (200 mètres libre), Thierry Pata (200 mètres brasse) et Ludovic Depiekère (100 mètres papillon) ont répondu aux critères et rejoint les athlètes déjà installés dans le convoi. Bien qu'il ait remporté le titre du quatre fois 100 mètres quatre nages, en améliorant le record national (4 mn 29 s 02), le Tourangeau Christophe Bordeau aurait dû rester sur le quai de Millau parce qu'il lui manquait 42 centièmes ; mais une décision de clémence fut prononcée à son égard.

Patrice Prokop, le directeur technique national, explique la règle du jeu : *« Nous avons établi les temps minima au niveau de la seizième performance mondiale, en comptant deux athlètes par nation, ce qui représente le quota de participation aux championnats du monde. »*.

Cette rigueur répond au désir de faire progresser l'ensemble de la natation française, caractérisée par un important déséquilibre entre spécialités, comme le prouve le contraste saisissant entre une nage libre masculine vivante et une brasse masculine moribonde.

Patrick Propok mise sur la présence de Stephan Caron, Pascaline Louvrier (une brasseuse de quatorze ans) et du relais quatre fois 200 mètres masculin dans les finales madrilènes. Il est en même temps préoccupé par le long terme, car, après les Jeux olympiques de Séoul, le lot actuel d'athlètes sera renouvelé à 70 %.

Depuis son ascension en 1982 à un poste sensible, il a réussi à associer les entraîneurs de clubs au travail de l'équipe de France. Le climat général s'en est trouvé amélioré mais il n'empêche que l'élite reste fragile car restreinte en nombre. Agé de soixante-quatre ans, Lucien Zins, le sage, qui dirigeait ce sport de 1963 à 1972 (période durant laquelle huit records du monde et trente-deux records d'Europe tombèrent) juge la situation sans complaisance : *« Il est à peine exagéré de dire que Caron est l'arbre qui cache la forêt, mais il faut espérer que ses performances, comme sa mentalité, exemplaires, tirent l'ensemble vers le haut. »*

La patience est une vertu obligée en natation.

LLIBERT TARRAGO.

LES RÉSULTATS

Basket-ball

CHAMPIONNAT DU MONDE A MADRID

En battant de 2 points l'URSS le 20 juillet à Madrid (87-85), l'équipe des Etats-Unis dont la moyenne d'âge et de vingt ans est devenue championne du monde en prenant une revanche sur la finale de 1982 à Cali (Colombie).

Cyclisme

TOUR DE FRANCE MASCULIN
NIMES-GAP (246,5 km)
(seizième étape)

1. Bernard, 7 h 39 mn 54 s ; 2. Lieckens, à 3 mn 2 s; 3. Garde, m.t. ; 4. leleu, m.t. ; 5. Bagot, m.t.

(dix-septième étape)
GAP-SERRE-CHEVALIER (190 km)

1. Chozas, 5 h 52 mn 52 s; 2. Zimmermann, à 6 mn 26 s; 3. Lemond, à 6 mn 26 s; 4. Cabrera, à 6 mn 35 s; 5. Delgado, à 7 mn 23 s; 6. Fuerte, à 8 mn 52 s; 7. Hampsten, à 8 mn 54 s; 8. Criquielion, à 9 mn 33 s; 9. Madiot, à 9 mn 35 s; 10. Mottet, à 9 mn 39 s; 11. Simon, à 9 mn 44 s; 12. Millar, à 9 mn 47 s; 13. Hinault, m.t.

Classement général. – 1. Lemond, 81 h 24 mn 12 s; 2. Zimmermann, à 2 mn 24 s; 3. Hinault, à 2 mn 47 s; 4. Millar, à 6 mn 19 s; 5. Delgado, à 8 mn.

Tennis

COUPE DAVIS

Groupe mondial (quarts de finale)

● **A Mexico.** – Etats-Unis 3 ; Mexique 1.

● **A Wimbledon.** – Australie 4 ; Grande-Bretagne 1.

● **A Sarajevo.** – Tchécoslovaquie 5 ; Yougoslavie 0.

● **A Bastad.** – Suède 5 ; Italie 0.

Zone européenne (demi-finales)

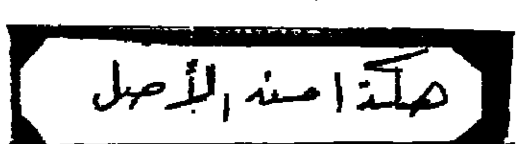
● **A Mollets.** – France 5 ; Bulgarie 0.

Premiers simples : Forget (Fr.) b. Stamatov (Bulg.), 6-4, 4-6, 6-4, 6-4 ; Leconte (Fr.) b. Lazarov (Bulg.), 6-1, 6-3, 6-3.

Double : Forget-Leconte (Fr.) b. Stamatov-Lazarov (Bulg.), 6-2, 6-2, 6-4.

Derniers simples : Leconte (Fr.) b. Stamatov (Bulg.), 6-3, 6-3 : Forget (Fr.) b. Lazarov (Bulg.), 7-5, 6-4.

● **A Bad-Kleinkirchheim.** – Autriche 2 ; Roumanie 2. Le dernier simple entre Muster (Aut.) et Dirzu (Rou.) devait avoir lieu ce lundi 21 juillet.



REPÈRES

Chômeurs indemnisés

Baisse saisonnière

Le nombre de chômeurs et de préretraités en cours d'indemnisation à la fin juin s'élevait à 1 984 409, contre 2 041 644 à la fin mai, soit une baisse de 2,8 % *« essentiellement de nature saisonnière »*, a indiqué l'UNEDIC, le samedi 19 juillet. En revanche, la comparaison avec juin 1985 révèle une augmentation de 2,13 % (+ 2,91 % de mai 1985 à mai 1986). En intégrant les chômeurs ayant déposé une première demande d'allocation, et qui feront l'objet d'une décision positive avec effet rétroactif, l'UNEDIC estime à 2 237 850 le nombre de personnes qui auront reçu une allocation au titre du dernier jour du mois de juin, contre 2 320 900 en mai dernier (– 3,6 % en un mois), et 2 186 500 en juin 1985 (+ 2,3 % en un an). Sur ces 2 237 850 allocataires, il y avait fin juin : 1 648 450 demandeurs d'emplois indemnisés (– 1,6 % en un mois, + 8,7 % en un an), 589 000 préretraités (– 1,6 % en un mois, – 10,8 % en un an) et 400 bénéficiaires d'indemnités de formation.

Conjoncture

En amélioration

La situation économique de la France devrait s'améliorer dans le long terme, même si le gouvernement actuel, politiquement divisé, éprouve des difficultés à appliquer une *« politique économique cohérente »*, estime la firme new-yorkaise Frost and Sullivan. Selon une étude réalisée pour la principale société de prévisions des risques politiques et économiques dans le monde, la croissance française devrait être de 3 % en 1986 (contre 1,2 % en moyenne annuelle de 1981 à 1985) et de 3,2 % de 1987 à 1991. Tout en donnant un léger avantage à l'actuel premier ministre, M. Jacques Chirac, si des élections présidentielles devaient intervenir dans les deux prochaines années, Frost and Sullivan retient néanmoins l'hypothèse d'un maintien de la cohabitation jusqu'au printemps 1988. – *(AFP.)*

Poste

Redressement sensible des résultats en 1985

Avec 15,6 milliards de lettre, colis et paquets divers acheminés, la poste a vu son trafic croître de 3,2 % en 1985, contre 1,8 % en 1984. Banque, la poste a vu ses prestations financières se développer : + 7,8 % pour les avoirs de chèques postaux, + 3,3 % pour ceux de « l'Oiseau bleu » (épargne ordinaire), + 9,7 % pour l'épargne-logement et + 14 % pour les CODEVI. Cette bonne tenue des « marchés » de la poste a permis de redresser sensiblement son compte d'exploitation, qui n'est plus déficitaire que de 500 millions de francs en 1985, contre 3,2 milliards l'année précédente. Compte tenu des transferts financiers opérés au détriment des P et T (rémunération nulle des CCP, faible pour le livret A et charges du transport de presse), la poste estime que son compte d'exploitation « corrigé » fait ressortir un bénéfice de 1,9 milliard de francs, contre 500 millions de francs en 1984.

Privatisation

840 000 salariés concernés

La privatisation des soixante-cinq entreprises prévue par le gouvernement réduira les effectifs salariés du secteur public de 1,905 à 1,064 million, selon une étude de l'INSEE, publiée dans son bulletin, *Premiers résultats*, de juillet. Le transfert de 840 900 personnes représente une baisse de 44 % du champ des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat. Globalement, le secteur public retrouverait son niveau de la fin 1981, mais avec une forte diminution dans les secteurs des assurances et des banques. La moitié des effectifs restant dans le secteur public se trouverait dans l'énergie (EDF, GdF...) et les transports (SNCF, RATP, Air France...).

Production industrielle

Recul en mai

L'indice général de la production industrielle – hors bâtiment et travaux publics – s'est établi, en mai, à 131 (base 100 en 1970), en données corrigées des variations saisonnières, contre 138 en avril. Selon l'INSEE, ce recul s'explique par les ponts accordés dans de nombreuses entreprises pour le 1er et le 8 mai, alors qu'en avril, la production avait été vivement poussée vers le haut par l'énergie en raison du temps particulièrement froid. En moyenne mobile sur trois mois, l'indice fait preuve d'une grande stabilité : il se situe à 134 en mars-avril-mai, comme en février-mars-avril.

Dans une conjoncture déprimée

La Compagnie générale maritime lutte pour conserver une flotte d'une trentaine de navires

M. Claude Abraham, président du groupe public Compagnie générale maritime (CGM), est un homme à la fois tranquille, heureux, et... déçu.

Tranquille, parce que son entreprise – bien qu'opérant dans un domaine très concurrentiel (le transport des marchandises) et sur le marché mondial, – ne fait pas partie de la liste des soixante-cinq firmes promises à la dénationalisation. Lui-même ignore d'ailleurs le pourquoi de cette « exception ».

Heureux, à cause de la bonne nouvelle, qui lui a été signifiée au début de juillet par M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, et M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer. Il recevra, d'ici à la fin de 1987, 700 millions de francs de l'Etat en dotations en capital. *« Juste la somme que j'avais demandée »*, confie-t-il.

Mais déçu aussi par la conjoncture mondiale médiocre et par les résultats financiers de la compagnie. Le premier semestre 1986 – s'il se termine sur une note moins pessimiste qu'il avait commencé avec des mois de janvier et février exécrables – n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Amélioration des résultats

Le groupe est en retard sur les prévisions budgétaires. Pour finir l'année avec une perte limitée à 200 millions dre francs, ce qui est l'objectif, il faudrait que le second semestre soit vraiment bon. Pari difficile.

Depuis trois ans, pourtant, les résultats de la Compagnie qui a hérité des Messageries maritimes et de la Transat s'améliorent, lentement : 546 millions de francs de déficit en 1983, 366 en 1984, 270 l'an dernier. Les objectifs du plan d'entreprise adopté en 1984 sont réalisés, voire dépassés : réduction d'effectifs, rétablissement de la capacité d'autofinancement, investissements, prudence dans les investissements et surtout désendettement. En revanche, à cause de l'effondrement du marché mondial des navires d'occasion, le groupe n'a pas pu réaliser sur ce marché les vente de cargos qu'elle escomptait (170 millions de francs de recettes, au lieu de 477 prévus).

Toutefois, à cause de charges financières encore lourdes qui correspondent au vaste programme de renouvellement de la flotte lancé en 1975, et surtout en raison d'une conjoncture maritime mondiale déprimée, la CGM, premier armement français, est dans l'obligation de lancer un nouveau plan de redressement. Accepté par les pouvoirs publics, contesté sans grand succès par les syndicats, il prévoit une révision déchirante : le nombre de navires armés par la compagnie tombera de 44 actuellement à 28 ou 32 fin 1987.

Lettres de départ

Les transports de gaz, de pétrole, de minerai ou de blé devraient, sinon totalement disparaître, du moins être effectués par des navires soit affrétés, soit appartenant à des filiales économiques du Panama ou, formule ouverte il y a quelques jours, des îles françaises des Kerguelen. M. Abraham n'a qu'un objectif : aboutir à un équilibre des comptes en 1988. D'ailleurs, le gouvernement l'a prévenu : après 1987, plus de subvention.

Moins de navires, mais aussi moins de salariés. Le plan implique la suppression de 150 à 180 emplois dans le personnel administratif (dont les catégories les plus anciennes sont protégées par un statut) et 700 à 800 chez les navigants (1). On n'a pas lésiné sur les incitations au départ : un officier qui quittera la compagnie, par exemple, se verra offrir une prime de 200 000 F, à laquelle s'ajouteront les indemnités réglementaires de licenciement. Aussi bien, voire mieux que les « carottes » proposées par M. Madelin aux métallos de la Normed.

M. Abraham s'est inspiré de la formule mise en œuvre par son collègue président des Chargeurs réunis, M. Jérôme Seydoux, pour qui le secteur maritime n'est qu'un boulet gênant. Cinquante-huit lettres de navigants souhaitant bénéficier de ces procédures étaient parvenues à la direction générale à la mi-juillet.

A la rentrée, le président de la CGM – et ses collaborateurs, notamment « l'homme qui monte » dans la compagnie, M. Gilbert Massac, directeur du développement de la stratégie commerciale et du contrôle de gestion, – engageront des discussions complémentaires avec les syndicats pour tenter d'alléger les lourdeurs découlant du statut du personnel. Avec les agents sédentaires, certaines conditions de rémunérations seront revues et, vis-à-vis des navigants, la direction cherchera à modifier les conditions de travail à bord des navires et la composition des équipages. On parlera aussi diversification.

La façon dont sera financé le plan social – qui coûtera près de 300 millions de francs – n'est pas arrêtée. M. Abraham croit pouvoir compter sur 100 millions à 150 millions de francs de l'Etat, qui s'ajouteraient à l'enveloppe des 700 millions de dotation en capital. Mais, dans les ministères concernés, on est beaucoup moins affirmatif...

« Reste à préparer l'avenir commercial et naval. Le fonds de commerce mondial desservi par les lignes régulières de la compagnie ne sera pas amputé, affirme le président. *Il est vrai que notre flotte vieillit avec un âge moyen de onze ans et qu'il faudra la renouveler progressivement. Mais actuellement aucun grand armement européen n'investit. On est dans l'attente. »*

Il devient pourtant urgent de remplacer *le Kangourou* sur la ligne de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, exploité dans le cadre du consortium international ANZEC. Plusieurs chantiers dans le monde – et en France – ont été consultés pour construire ce navire de 250 millions de francs. M. Abraham attend que la tempête Normed soit passée pour désigner le chantier retenu...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Fin 1985, la compagnie employait quatre mille tois cents personnes.

Restructuration dans l'industrie alimentaire ?

Contré en Italie, M. De Benedetti s'intéresserait aux entreprises françaises

ROME
de notre correspondant

Un jugement rendu samedi par le tribunal civil de Rome a fait les gros titres des journaux, dimanche 20 juillet, en Italie. L'affaire met en cause deux géants de l'économie nationale : l'Institut pour la reconstruction industrielle (IRI), l'énorme holding publique et M. Carlo De Benedetti en sa qualité de patron de la firme Buitoni.

Le juge devait trancher un point de fait : lorsqu'il avait signé, le 29 avril 1985, avec le grand financier et industriel italien une promesse de vente de la SME – entité regroupant toutes les activités de l'IRI dans les domaines de l'alimentation et de la distribution, – M. Romano Prodi, président de l'IRI, avait-il conclu un véritable *« contrat »* (thèse de M. De Benedetti) ou un simple *« protocole d'accord »* (thèse de l'Institut) ? C'était en fait toute la question de la marge d'autonomie de gestion du secteur public qui était posée ; et c'était l'avenir de l'important secteur alimentaire italien qui était en jeu. Le tribunal a tranché contre le patron de Buitoni, justifiant sa décision par la *« pratique »* en ce domaine.

En Italie, la *« reprivatisation »* d'une partie du secteur public n'est en principe pas une affaire d'Etat ! Elle a été souplement engagée dès la fin de 1982 par M. Prodi, désireux de reconcentrer les dotations nécessairement limitées consenties par le budget italien dans des secteurs stratégiques. *« La biscotte, le bon sens le dit, ne relève pas du statégique ! »*, nous avait ainsi déclaré le président de l'IRI.

C'était là compter sans les raisons de la politique. M. Craxi, lui-même, était intervenu au printemps 1985 pour faire capoter l'affaire – alléguant qu'un pan entier du secteur étatique ne pouvait pas être ainsi vendu en quelque sorte *« à l'amiable »* et qu'il fallait recourir aux enchères. Trois ou quatre autres offres plus ou moins sérieuses furent formulées après le feu rouge venu du palais Chigi. La plus sérieuse venait de l'IAR, une *« cordée »*, comme on dit ici, composée, en particulier d'un professionnel de l'alimentation, M. Barilla, et d'un ami de M. Craxi, également bien connu en France, M. Silvio Berlusconi. L'offre de l'IAR était supérieure d'environ 5 millions de francs à celle de Buitoni – qui s'élevait à 2,25 milliards de francs. M. De Benedetti réclamait donc justice pour cette « rupture de contrat ».

Ford et Alfa-Romeo

L'attitude de l'IRI et le jugement du 19 juillet ne devraient pas manquer de peser sur une autre affaire de reprivatisation dont l'échéance normale est précisément ce lundi : la cession à la firme américaine Ford de près de la moitié des actions de l'entreprise automobile Alfa-Romeo. La sentence du tribunal romain est certes sujette à appel (M. De Benedetti a confirmé qu'il y aurait recours), et M. Craxi, président du Conseil démissionnaire, n'a évidemment plus le même poids qu'au printemps 1985. Mais toutes ces incertitudes sont de nature à préoccuper d'éventuels futurs partenaires de firmes publiques italiennes.

Une autre conséquence éventuelle du jugement du 19 juillet concerne le domaine alimentaire proprement dit. M. De Benedetti a menacé, faute d'une entente rapide, de porter hors de la péninsule les milliards qu'il entendait employer à racheter la SME. Compte tenu de la stratégie de *« déploiement européen »* actuellement mis en œuvre par le PDG d'Olivetti (que l'on songe à la récente affaire Valeo), cet avertissement ne peut évidemment pas être pris à la légère. Certains journaux croient même pouvoir affirmer que l'« ingénieur d'Ivrée », comme on l'appelle ici, pourrait rechecher une entente avec la firme française BSN – à qui il avait, en février 1985, « soufflé » *in extremis*... Buitoni.

JEAN-PIERRE CLERC.

ÉNERGIE

INDONÉSIE : la baisse des prix du baril

Djakarta compte sur les sociétés étrangères et les industries locales non pétrolières

BANGKOK
de notre correspondant

Confrontée comme tous les pays producteurs à la chute vertigineuse des prix du pétrole, l'Indonésie se tourne vers les investisseurs étrangers et les industries locales pour tenter de pallier le coup très dur que vient de subir son économie. Le pétrole représente en effet 70 % des exportations et assurait 60 % des revenus domestiques du pays.

Des facilités sont consenties aux industries locales non pétrolières. Il s'agit d'un secteur utilisant une main-d'œuvre abondante, ce qui devrait contribuer à résoudre partiellement le problème de l'emploi. Mais les entreprises indonésiennes se distinguent encore trop souvent par des performances peu satisfaisantes.

Dans le but de protéger les produits locaux, des quotas avaient été imposés à l'importation de certaines matières premières pourtant indispensables à l'industrie locale. De plus, le prix payé aux intermédiaires obligés dépassait souvent celui fixé par les autorités. Résultat : le produit indonésien était sur place plus cher – et parfois de moins bonne qualité – que son équivalent étranger.

En mai dernier les responsables économiques du pays ont adopté un train de mesures destinées en partie à rendre la tâche des industriels locaux plus aisée et moins coûteuse.

L'étape de l'intermédiaire pourra être évitée, et l'entreprise autorisée à se fournir directement auprès de l'Etat, à condition d'exporter au moins 85 % de sa production. En outre depuis le 1er juillet une ristourne est accordée sur la taxe d'importation frappant les matières premières.

Depuis des mois, Djakarta tente de vendre ses produits non pétroliers aux pays de l'Est et à la Chine populaire. Tant Pékin que les pays d'Europe orientale insistent pour que ce commerce se fasse sur la base d'échanges. Ce qui ne satisfait guère l'Indonésie, qui se voit offrir des produits dont elle n'a guère besoin.

Autre timide espoir, les investisseurs étrangers. Parmi les mesures approuvées en mai figure en bonne place la modification de la « liste des priorités » qui régit la plupart des investissements étrangers en Indonésie. Des domaines jusqu'à présent réservés aux financiers locaux vont être désormais accessibles aux étrangers, à condition que, pour 75 % le capital, soit contrôlé par des personnes privées ou publiques indonésiennes. A défaut, il faudra que 51 % au moins, pour les parts soient offertes sur le marché boursier de Djakarta.

Des réactions prudentes

En contrepartie, l'investisseur étranger verra s'ouvrir de nouvelles sources de crédit (banque d'Etat). Il pourra s'aventurer sur le marché local sans passer par un distributeur indonésien et aura la possibilité de réinvestir dans certains secteurs qui lui étaient jusqu'à présent interdits.

Les décisions prises en mai ont également pour conséquence un assouplissement des règles sur la participation obligatoire du capital indonésien dans les *joint ventures*.

De grandes facilités sont consenties en faveur des investissements à haut risque. Au départ, une participation locale de 5 % suffira. L'entreprise bénéficiera d'un délai de grâce de cinq ans pour atteindre les 20 % obligatoires. Quant au contrôle indonésien de 51 %, il pourra attendre dix ans.

L'Etat, par le biais de la commission de coordination des investissements (BKPM), se chargera même de trouver le capital local au cas où celui-ci hésiterait à se manifester spontanément.

Les premières réactions, tant étrangères que locales, ont été pour le moins prudentes. Les hommes d'affaires locaux, déjà en difficulté, craignent la concurrence accrue de l'étranger. La chambre de commerce de Djakarta, la Kabin, voudrait que soit réduit le prix de l'électricité, de l'essence et des transports maritimes. Elle demande également des facilités de crédit et une baisse sensible des taux d'intérêt, qui tournent encore autour de 17 à 18 %. La Kabin souhaite un taux de 13,5 %.

Les investisseurs étrangers ont certes besoin d'être soutenus. De 1967 à 1985, environ 15 milliards de dollars ont été investis en Indonésie. Mais le rythme s'est ralenti depuis trois ans. C'est ainsi que les investissements dans les secteurs non pétroliers sont passés de 1,08 milliard de dollars pour l'année fiscale 1984 à 855 millions de dollars pour 1985.

L'œuvre d'assainissement économique entamée par les autorités au lendemain de la chute de Soekarno continue cependant à recevoir les encouragements de la Banque mondiale. Celle-ci vient, par le biais du Groupe intergouvernemental des nations créditrices (IGGI), d'accorder, comme l'an dernier, un prêt de 2,4 milliards de dollars à l'Indonésie.

JACQUES BEKAERT.

Avant la reprise de la conférence de l'OPEP

L'Arabie saoudite accroît sa production

M. Yamani, ministre saoudien du pétrole, et M. Al Khalifa, son homologue koweïtien, sont arrivés, le dimanche 20 juillet, à Abou-Dhabi pour rencontrer les autorités des Emirats arabes unis et tenter d'élaborer une position commune avant la reprise de la conférence de l'OPEP, le 28 juillet, à Genève. Les ministres essaieront de convaincre les Emirats d'accepter un quota de production plus faible que celui de 1,5 million de barils par jour (1) qu'ils avaient souhaité, le 23 juin dernier, lors de la conférence de l'OPEP à Brioni.

Les Emirats, avec une production actuelle estimée à 1,6 million de barils par jour, dépassent largement leur quota officiel, fixé à 950 000 barils par jour. Les douze autres membres de l'OPEP font de même, et la production totale de l'OPEP, avec 19,5 millions de barils par jour, dépasse la demande de 2 ou 3 millions de barils.

L'Arabie saoudite, qui, jusqu'à l'an passé, respectait son quota officiel, le déborde à son tour allègrement. *Le Middle East Economic Survey* (MEES), dans son édition du 19 juillet, a calculé qu'en juin la production du royaume wahabite avait été de 4,6 millions de barils par jour, soit marginalement supérieure à son quota officiel de 4,35 millions, mais qu'en juillet Ryad avait accéléré son extraction pour dépasser 5 millions dans les deux premières semaines.

Le rythme actuel atteindrait désormais près de 6 millions de barils par jour selon le MEES, qui affirme que l'Arabie saoudite a décidé de ne plus respecter aucun quota, à moins que des partenaires ne parviennent à un accord à Genève. Sans démentir les chiffres du MESS, Ryad a dénoncé *« une campagne de presse »*, en rappelant que l'Arabie saoudite a été le seul pays respectant son quota et n'offrant pas de rabais sur les prix.

La prochaine réunion de Genève s'annonce difficile, selon tous les observateurs. Aucun membre de l'OPEP n'est prêt à consentir les sacrifices qui permettraient de ramener la production du cartel au niveau de la demande, soit autour de 17 millions de barils par jour, production qui seule permettrait un redressement des cours. L'Arabie saoudite estime toujours nécessaire de ramener la discipline dans les rangs de l'organisation. En forçant sa production, elle montre qu'elle peut jouer sa carte en solitaire et inonder le marché. La menace, à une semaine de la reprise de la conférence, est claire.

(1) Un million de barils par jour équivaut à 50 millions de tonnes par an ; 1 baril vaut 159 litres.

FAITS ET CHIFFRES

● **CHINE : Première faillite depuis 1949.** – Pour la première fois depuis l'arrivée des communistes au pouvoir en 1949, une usine chinoise a annoncé sa faillite. Le *Quotidien des travailleurs* écrit le mercredi 16 juillet qu'une usine d'instruments de Shenyang (nord-est de la Chine), qui avait été invitée en août dernier à mettre de l'ordre dans ses comptes, a fait faillite en raison d'une mauvaise gestion, de pertes importantes et de dettes qu'elle ne pouvait plus honorer. Selon un diplomate occidental, il s'agit d'un phénomène très significatif dans le contexte des réformes économiques de la Chine, car il pourrait conduire à l'adpotion d'une loi sur la faillite.

● **SEB et La Redoute seront cotés en continu.** – A partir du 24 juillet, c'est-à-dire après les opérations de liquidation mensuelle, les actions de la société SEB et La Redoute seront cotées, selon la procédure, *« en continu »*. Ces deux titres viendront s'ajouter aux cinq autres (Synthélabo, Louis Vuitton, UCB, Eurocom et Leroy-Somer) cotés de cette façon,

Economie

Deux décisions du ministère de l'agriculture

● Nouvelles règles pour les quotas laitiers

● Augmentation des aides pour les producteurs de viande bovine

Alors que les éleveurs sont appelés à payer les pénalités liées aux dépassements des quotas laitiers pour la campagne achevée en mars dernier, de nouvelles règles viennent d'être approuvées par le ministère de l'agriculture pour la campagne en cours. L'an III des quotas ne se traduira pas par une nouvelle diminution des quantités de référence attribuées à chaque producteur. On compte sur les quantités libérées par le troisième programme national d'aide à la cessation de l'activité laitière (400 millions de francs promis dans le prochain collectif budgétaire) pour les affecter aux producteurs prioritaires et notamment aux jeunes qui débutent dans cette production. Cependant, pour une application plus équitable des quotas, les règles sont cette fois encore un peu plus compliquées.

L'inégalité de traitement constatée pour la dernière campagne tient au fait qu'on a choisi le quota par laiterie. Ainsi l'éleveur qui a dépassé son quota individuel mais qui livre à une laiterie qui a globalement respecté son quota, ou même qui est en dessous, n'est pas pénalisé. Ce système favorisait en général les régions de montagne, ou en perte de vitesse, permettant aux éleveurs les plus dynamiques de progresser. Mais il était pénalisant, globalement, pour le grand bassin laitier de l'Ouest.

Aussi est-il prévu que tout éleveur, quelle que soit la situation de sa laiterie, sera pénalisé de 1,50 F par litre de lait au-delà d'un dépassement de 20 000 litres. Cela correspond au mixage du quota individuel et du quota par laiterie demandé par la Fédération des producteurs de lait. Mais encore faut-il que Bruxelles accepte d'adapter en ce sens la réglementation communautaire.

Pour les récidivistes du dépassement, un contrôle à mi-parcours est prévu : s'ils ont continué à accroître leurs livraisons pendant le premier semestre de la campagne (d'avril à septembre), ils devront verser une provision à l'Office du lait, ce qui devrait les inciter à freiner s'ils veulent récupérer leur mise. Le cas de ceux qui changeraient de laiterie pour une entreprise où la pénalisation en cas de dépassement est moins élevée, compte tenu de sa situation globale, est aussi prévu : la moitié de leur quantité de référence sera transférée à la réserve nationale pour y être redistribuée.

Le ministère de l'agriculture a également arrêté les mesures d'urgence déjà annoncées en faveur des producteurs spécialisés en viande bovine. Les fonds nécessaires à la prise en charge à 60 % des intérêts supportés par les jeunes agriculteurs pour l'année 1985-1986, qui avaient été estimés à 35 millions de francs en octobre 1985, se sont révélés insuffisants, d'où un ajout de 26 millions de francs.

En outre, des primes d'un montant total de 124 millions de francs seront distribuées aux producteurs de jeunes bovins, en fonction du nombre d'animaux commercialisés dans l'année (environ un million de têtes). Cette mesure concerne surtout la Bretagne et les Pays de la Loire, mais elle doit encore obtenir le feu vert de Bruxelles, comme ce fut le cas en 1984 et 1985.

Sur les 150 millions ainsi disponibles pour les éleveurs, une moitié environ provient de crédits déjà existants, dans les comptes de l'Office des viandes notamment. L'autre moitié devrait être inscrite au collectif budgétaire de fin d'année.

J.G.

Le thym est-il radioactif ?

La production de plantes aromatiques, notamment le thym, dont la récolte vient de commencer dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence, est-elle trop radioactive ? Fin juin, une Commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité (CRII-Rad) faisait état de taux importants pour les plantes aromatiques de cette région, à la suite de l'accident de Tchernobyl.

Le 19 juillet, le préfet de la Drôme, M. Gérard Lefebvre, déclarait que *« ces résultats n'avaient aucun caractère officiel »* et que *« les analyses effectuées par les pouvoirs publics ont donné jusqu'à présent des résultats très faibles, voire non mesurables »*, certifiant que *« l'ensemble de ces produits sont parfaitement propres à la consommation »*. De son côté, le Syndicat national des producteurs de plantes médicinales a indiqué que les chiffres de la CRII-Rad sont incontrôlables, car celle-ci se refuse à fournir ses fiches analytiques. La CRII-Rad avait indiqué que ses analyses avaient été traitées par le laboratoire de physique nucléaire de Lyon.

Plusieurs contrats de vente de thym ont été annulés.

ÉTRANGER

Selon l'OCDE

La RFA poursuit sa croissance

L'économie allemande poursuit sa phase de reprise pour la troisième année consécutive, indiquent dans leur dernière étude les experts de l'OCDE. Cependant la politique économique mise en place en 1982 par la nouvelle équipe gouvernementale vise le redressement de l'économie à moyen terme à travers deux orientations : la réduction des déficits publics et le renforcement de l'offre.

Si le déficit budgétaire a été notablement réduit à environ 1 % du PNB en 1985, la composition des dépenses publiques reste insatisfaisante dans la mesure où les subventions, encore trop importantes, vont à l'encontre de l'assainissement de l'offre. Les mesures prises pour améliorer les conditions de production sont limitées à une simplification de la législation et à quelques déréglementations sur un marché des capitaux déjà fort libre, tandis que les programmes plus vastes – réforme de la fiscalité des ménages et des entreprises et privatisations partielles – sont annoncés pour la prochaine législature, laquelle commence en 1987.

Pour cette année et l'année prochaine, les perspectives sont favorables grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à la chute des prix du pétrole entraînant l'amélioration des conditions de croissance, d'investissement et de l'emploi. La politique budgétaire devrait être neutre tandis que la hausse du rythme de croissance permettrait d'assouplir la politique monétaire jusqu'à présent plutôt restrictive.

POINT DE VUE

Sur l'emploi

par François Dalle
ancien PDG de L'Oréal

AUJOURD'HUI comme en 1981 nos gouvernants ont fait du développement de l'emploi l'objectif majeur de leur action. L'intention profonde reste la même : réanimer le modèle de développement qui avait naguère permis la croissance économique et la prospérité généralisée. Cela vaudrait si la crise contemporaine était simplement circonstancielle. Il n'en est rien. Nos sociétés industrielles traversent en réalité – et d'ailleurs depuis bien avant 1981, – une crise de développement qui doit s'entendre au sens premier du mot crise, qui est celui de rupture, de mutation, de bouleversement de l'ordre établi.

Un des effets les plus impressionnants de cette mutation est le déclin dramatique de branches qui avaient longtemps constitué des symboles de notre société industrielle et souvent modelé la vie de régions entières de notre pays : la sidérurgie, la métallurgie lourde, notamment la construction navale...

Mais la mutation affecte aussi, quoique de manière différente et moins facilement perceptible, les industries manufacturières qui demeurent les forces vives de nos économies, comme l'automobile, l'électroménager ou l'appareillage électronique. Contrairement aux précédents, ces secteurs, en effet, ne sont pas en régression, et certains sont toujours très porteurs, bien que beaucoup de leurs produits – la voiture, le poste de télévision, l'aspirateur, le réfrigérateur, – n'aient pas fondamentalement changé aux yeux des consommateurs depuis des années.

Ce qui change cependant, et depuis le premier choc pétrolier de 1973, à un rythme accéléré, c'est la manière de fabriquer tous ces objets, jusque là inspirée des principes établis par Ford et Taylor au début du siècle : standardisation des produits et des gestes, division du travail, recherche d'économies d'échelle et de spécialisation.

L'application généralisée de ces principes a été à l'origine de l'essor de la production de masse pour une consommation de masse. Mais l'élévation du niveau d'éducation des travailleurs et les exigences des consommateurs devaient fatalement la remettre en cause.

La révolution Toyota

C'est au Japon que la révolution s'est engagée, sous l'impulsion d'un dirigeant de Toyota, M. Taiichi Ohno. A vrai dire, Ohno avait eu l'idée de remettre en cause le fordisme et le taylorisme aux lendemains mêmes de la dernière guerre, et il lui fallut vingt ans pour transformer l'organisation de toutes les usines du groupe. Les principes directeurs de ce que l'on appelle maintenant *« le système Toyota »* tiennent en quelques mots : ne produire que ce que les clients demandent et seulement quand les clients le demandent. Cela revient à produire sans stocks, sans défauts et sans papiers, tout simplement parce qu'on n'a pas le temps d'accumuler des stocks, de trier des pièces ou de remplir des papiers pour répondre « juste à temps » aux demandes des clients.

Résultat : Toyota employait 70 000 personnes en 1970. Cet effectif n'a pas varié depuis lors et le taux d'intégration des productions de ce constructeur est resté sensiblement constant. Mais il produit aujourd'hui plus de 3 millions de voitures par an, alors qu'il en produisait moins de 1 million en 1970. Cela représente une augmentation moyenne de productivité de plus de 10 % par an.

L'industrie manufacturière japonaise s'est mise, dans son ensemble, à l'heure de Toyota à partir de 1973. Cela lui permet d'avoir aujourd'hui sensiblement les mêmes effectifs qu'avant le premier choc pétrolier. En revanche, ces effectifs produisaient en 1982 une valeur ajoutée globale supérieure à 130 % à celle qu'ils produisaient en 1970, ce qui correspond à une amélioration moyenne annuelle de productivité de l'ordre de 7 %. La valeur ajoutée par notre industrie s'est seulement accrue de 40 % pendant la même période ; alors que la productivité japonaise était de près de 10 % inférieure à la nôtre en 1970, elle était devenue de 40 % supérieure en 1982.

L'industrie manufacturière occupe en France, comme au Japon, à peu près le quart de la population active. Mais les heures travaillées sont chez nous moins nombreuses d'environ 20 %, et l'organisation du travail y est moins efficace, les deux facteurs se combinant pour créer un écart de productivité ou de richesse produite *per capita*, de l'ordre aujourd'hui de 40 %.

Le défi que lance le Japon à notre industrie manufacturière, comme d'ailleurs à l'ensemble des industries occidentales, est donc clair : c'est celui de la productivité. L'Amérique s'efforce de relever ce défi. Comment notre industrie manufacturière pourrait-elle éviter de le relever à son tour sans risquer de compromettre irrémédiablement ses positions compétitives sur les marchés mondiaux ?

Les sureffectifs industriels

Dès lors que nous n'accepterions sans doute pas facilement de remettre en cause le handicap que nous valent nos « avancées sociales », nous ne pourrons agir que sur l'organisation et l'investissement : nous devrons-nous aussi, passer au système Toryota et, si possible, l'améliorer. Mais ces efforts de réorganisation et les investissements qui les accompagneront ne pourront viser que la productivité. Ils feront inéluctablement apparaître des sureffectifs industriels très importants.

L'autre stratégie consisterait à renoncer à la productivité industrielle. Elle présenterait à court terme l'avantage d'anesthésier l'opinion, mais elle serait à long terme catastrophique pour la compétitivité et finalement pour l'emploi.

Il est donc raisonnable de penser que les créations d'emploi ne pourront plus provenir, avant longtemps, de l'industrie. Elle ne pourront provenir que des services, mais probablement pas de n'importe quels services. Ceux que l'on peut considérer comme des services industrialisés et qui sont souvent, comme les banques, confrontés avec les impératifs de la concurrence internationale connaîtront la même évolution que les manufactures de biens matériels.

Quels autres services pourront désormais créer des emplois ? L'analyse dans ce domaine n'est pas commode car la notion de services recouvre un ensemble d'activités extrêmement disparates. La première réflexion qui vient à l'esprit est qu'un secteur manufacturier prospère et dynamique, apte de ce fait à développer ses positions concurrentielles sur les marchés internationaux, serait susceptible d'induire des emplois dans cette catégorie de services que l'on dénomme « services aux entreprises », et qui vont du jardinage, du nettoyage et du gardiennage des installations industrielles aux services de formation continue ou de développement de logiciels informatiques.

Le recours : l'entrepreneur individuel

Mais notre industrie manufacturière a d'abord à devenir prospère et à transformer son organisation, ce qui prendra du temps. En fait, l'industrie manufacturière américaine a connu de 1980 à 1982 une dépression telle que ses effectifs ont diminué d'un million et demi de personnes environ. Et pourtant l'emploi augmenta globalement d'un million de personnes aux Etats-Unis de 1980 à 1982. C'est que les service, de leur côté, avaient créé deux millions et demi d'emplois. Mais il s'agissait évidemment beaucoup moins de services aux entreprises que des services aux particuliers. En tout, les activités de services auront donc fourni, en cinq ans, plus de dix millions d'emplois aux Américains.

Sans doute les Etats-Unis ne sont-ils pas la France. L'initiative individuelle y est plus encouragée que chez nous. Mais n'est-ce pas là justement une indication de la voie à suivre pour notre pays ?

Un des paradoxes des temps modernes est que les activités de services aux particuliers, qui sont, à court terme, les plus prometteuses pour l'emploi, exigent peu d'investissement. Elles nécessitent rarement, au moins dans leur phase initiale, plus de capitaux que ne peut en épargner, ou en emprunter, un individu. Ces microstructures de services, – et de services tout à fait banals, – exigent en revanche une ressource peut-être plus rare que l'argent : l'esprit d'entreprise. Elles constituent, de nos jours, le domaine d'action privilégiée de l'entrepreneur individuel.

Or la théorie économique a jusqu'ici négligé l'entrepreneur individuel pour se concentrer sur l'entreprise manufacturière. Le marxisme y a d'ailleurs puissamment contribué, en faisant de l'entreprise le laboratoire de la lutte des classes. Selon cette logique, le travailleur individuel ne devrait pas exister ; le travailleur non salarié ne devrait pas exister non plus. Et c'est un fait que nos sociétés ne font pas la part belle aux travailleurs non salariés, pas plus qu'aux entrepreneUrs qui n'ont pas su, ou pu, « se mettre en société ».

Il faudra donc secouer la chape que les marxistes et les planificateurs du bien-être ont fait peser sur nos esprits et qui nous a conduits à privilégier les valeurs collectives au détriment des valeurs individuelles, les structures massifiées de services publics égalitaires au détriment des microstructures de services diversifiés, les mécanismes de tarification autoritaire et centralisée au détriment du libre jeu de l'offre et de la demande.

∴

Un autre paradoxe de l'organisation de nos sociétés éprises de modernité est que les contre-économies, ou économies parallèles, s'y développent apparemment partout à côté des économies officielles. Nos experts avaient longtemps pensé que le phénomène était réservé aux pays de l'Est. En Occident, l'Italie passait à leurs yeux pour une exception sans grande signification, jusqu'au jour où M. Agnelli a déclaré publiquement, au cours d'une interview donnée à la télévision française, que les petites entreprises italiennes étaient essentielles à la survie de l'économie du pays parce qu'il leur était plus facile qu'aux grandes d'échapper aux tracasseries administratives et aux taxes. On sait aussi que le travail au noir est en France une réalité.

Certains s'offusqueront, d'autres au contraire se réjouiront du développement des économies parallèles. Même s'il n'a pas l'ampleur que certains lui attribuent, ce développement existe cependant comme un fait de société. Il doit être interprété comme l'indice d'une carence d'adaptation de nos organisations sociales à la crise qu'elles traversent. Son sens profond est clair : les individus, en nombre croissant, ont tendane à se faire plus confiance à eux-mêmes qu'à faire confiance à leurs gouvernants pour conduire ou supporter les changements nécessaires.

Pourquoi ne pas rentrer dans leur jeu, et considérer nous aussi, aux différents postes de responsabilités que nous avons, qu'il est temps de favoriser la prolifération des initiatives individuelles et de créer les conditions d'une authentique décentralisation de la société.

Pour les licenciements économiques

Le ministère des affaires sociales envisage une obligation de déclaration

Le ministère des affaires sociales a annoncé dans un communiqué qu'*« il est envisagé de créer pour les licenciements pour motif économique de moins de dix salariés une obligation de déclaration à des fins statistiques »*. Pour les licenciements de plus de dix salariés, la méthode adoptée sera élaborée, en même temps que la nouvelle loi sur le licenciement, en fonction des résultats de la négociation en cours entre les partenaires sociaux. Ainsi le ministère confirme le problème posé aux statisticiens par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement évoqué dans *le Monde* du 12 juillet.

Le ministère rappelle aussi que pour la période transitoire (jusqu'au 31 décembre prochain) les demandes de licenciement portant sur dix salariés au moins, restant soumises à autorisation, pourront toujours être exploitées. En outre – pour les autres licenciements – *« conformément aux vœux du Parlement il est prévu de procéder à l'automne à une enquête par sondage auprès des entreprises »*.

Economie

En enregistrant de meilleurs résultats électoraux

La CGT progresse surtout dans les grandes entreprises et les secteurs en crise

Dans nombre d'entreprises, la CGT regagne du terrain. Mais les dirigeants de la centrale syndicale se gardent de céder à l'euphorie, car cette remontée électorale ne s'accompagne d'aucune augmentation de la mobilisation.

« Certes, ce n'est pas le raz de marée », écrit M. Michel Warcholak, secrétaire de la CGT, dans le numéro de *la Vie ouvrière*, l'hebdomadaire de la confédération, qui est paru le vendredi 18 juillet. Il a raison. Le phénomène est encore trop fragile pour autoriser le moindre triomphalisme, mais il est incontestable : la CGT enregistre depuis le début de l'année une remontée dans les élections professionnelles. Selon les statistiques publiées par la *VO*, portant sur les élections de délégués du personnel dans 920 entreprises à la fin juin 1986 – ces entreprises étant les mêmes qu'en 1985, – la CGT avec pour l'ensemble des collèges 45,84 % des 568 818 suffrages exprimés progresse de 1,06 point (mais de 1,80 point dans le collège ouvrier) au détriment des autres centrales représentatives : 22,20 % pour la CFDT (– 0,36), 15,80 % pour FO (– 0,20), 8,28 % pour la CGC (– 0,005), 3,55 % pour la CFTC (– 0,05).

Force ouvrière, qui publie également une statistique partielle à partir des seules entreprises où elle est présente, est arrivée à des conclusions encore plus favorables à la CGT. Le 12 juin 1985, la statistique de M. Bergeron portant sur 2 560 945 suffrages exprimés plaçait FO (27 %) devant la centrale de M. Krasucki (22,64 %). Celle publiée par *FO-Hebdo* du 2 juillet 1986 indique un renversement de tendance : la CGT avec 31,37 % (plus 8,73 points !) retrouve la première place devant une FO quasi stable à 28,20 %...

De même que la régie Renault avait été un baromètre de la chute électorale de la CGT, elle est aujourd'hui la meilleure mesure de sa remontée. En avril 1985, aux élections de délégués du personnel de Renault-Cléon, la CGT gagnait 3,64 points dans le collège ouvrier. Mais, en janvier 1986, pour les mêmes élections et dans le même collège, la CGT avec 80,32 % dépassait son score historique de 1947 et progressait de 3,37 points. Autres progressions sensibles et récentes dans les usines de la Régie : plus 11 points à Cléon, plus 6,35 à Flins, plus 9 au siège social, plus 5,7 à Douai, plus 7,19 au comité d'établissement du Mans. Autant de performances qui ne sont parfois qu'une récupération du terrain perdu ces dernières années.

Le service élections de la CGT affiche d'autres résultats qui montrent que cette remontée n'est pas circonscrite à la régie Renault ou même à la métallurgie : les progressions, selon elle, sont de 3,95 points chez Talbot-Poissy, 6,30 chez Kléber-Colombes à Decize, 29,60 chez CIT-Alcatel à Guingamp, 5,80 à l'UAP à la Défense, 15,17 points aux Ciments français, 7,4 chez Rhône-Poulenc à Vitry, 14,5 à la Banque populaire de Bordeaux, etc.

Mais un examen des résultats bruts, de provenance variée, indique qu'effectivement la CGT a dans un bon nombre d'entreprises le vent en poupe. Au cours des quatorze derniers mois – ce qui montre que le phénomène est antérieur aux élections législatives du 16 mars, – la CGT a progressé dans les élections professionnelles (délégués du personnel ou comités d'établissement) à la Société métallurgique de Normandie de Mondeville (Calvados), à l'usine La Chapelle-Darblay de Saint-Etienne-du-Rouvray, à Usinor-Mardyck, aux Ateliers-outillages Peugeot d'Audincourt, dans l'ensemble des trente-quatre établissements de la Seita, chez Unimetal à Trith-Saint-Léger, à Usinor-Dunkerque, à l'usine RVI de Blanville (Calvados), à la Solmer de Fos-sur-Mer, au conseil d'administration d'Alcatel, chez Technip à la Défense, aux Mines de potasse d'Alsace, dans les usines de Villaroche, de Suresnes et de Gennevilliers de la SNECMA, au Crédit du Nord, etc.

– 2,6 points en 1985

Ces progressions, qui s'opèrent souvent au détriment de la CFDT mais parfois de FO ou même de la CFTC, semblent plus sensibles dans les secteurs ou les régions en crise, mais cette explication n'est pas exclusive. Il peut s'agir parfois de la sanction d'une grève ou d'un accord signé par d'autres syndicats mais refusé par la CGT. On peut trouver des exemples à l'appui dans les deux sens.

Comme le souligne, à juste titre, M. Michel Warcholak, secrétaire de la CGT et responsable de l'organisation, *« il ne s'agit pas de céder à l'euphorie et de ne retenir que les résultats où les gains CGT sont parfois spectaculaires »*. De fait, l'optimisme cégétiste mérite d'être tempéré. Au cours des douze derniers mois, la CGT a enregistré également quelques revers, qu'il s'agisse des Charbonnages de France – un secteur pourtant en difficulté – où elle a reculé fortement pour les élections de délégués mineurs dans le Pas-de-Calais (–8,6 points par rapport à 1982) et dans le Centre-Midi (– 5,6) en juin 1985, ou encore d'entreprises comme les Cycles Peugeot à Beaulieu-Mandouze (Doubs), ou Jeumont-Schneider à Rueil, ou Framatome au Creusot et à Chalon. Aux élections des représentants du personnel auprès des commissions administratives paritaires des PTT, en mars dernier, la CGT, avec 34 %, a perdu près d'un point (0,97) sur 1983, malgré une bonne tenue en général dans le secteur public.

Il semble, en fait, que la CGT a davantage progressé dans les grandes entreprises et surtout dans les secteurs en restructuration, alors que la tendance reste plutôt inverse dans les petites et moyennes entreprises. Selon les premières indications sur les statistiques du ministère du travail pour les élections aux comités d'entreprise, en 1985, la CGT ne bénéficierait pas de la remontée qu'elle observe : avec 25,9 % des suffrages, elle perdrait encore 2,6 % points sur 1983, tandis que la CFDT en perdrait 1,1 et que la CFTC progresserait de 0,7 point, FO de 1,9 point.

La prudence est donc de rigueur quant aux conclusions que l'on peut tirer de ces résultats, ceux-ci ne se traduisant, de surcroît – même chez Renault, – ni par un regain d'adhésions ni par un sursaut de la *« mobilisation »*. Comme le souligne le directeur du personnel d'une grande entreprise nationalisée, *« il y a un réflexe de sécurité chez les salariés. Dans une situation de crise où les salariés sont inquiets ils votent pour le syndicat qui apparaît le plus solide »*. Une sorte d'assurance en quelque sorte. Cela atteste, là où la progression se produit, soit d'un regain d'activité du syndicat CGT dans l'entreprise (explication que retient la centrale), soit d'une montée de l'inquiétude et du mécontentement...

MICHEL NOBLECOURT.

Marchés financiers

Les ménages et les entreprises amplifient leurs placements en actions

Les agents non financiers – essentiellement les ménages et les entreprises – placent une proportion de plus en plus importante de leur épargne dans les titres (actions et obligations), au détriment des placements non négociables (livrets, bons de caisse des banques). Cette réorientation, déjà soulignée par les comptes de la nation de 1985, s'est confirmée et amplifiée au cours des cinq premiers mois de 1986. Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, dans son nouveau tableau de bord mensuel des placements, rendu public le 20 juillet (la formule a été inaugurée le mois dernier), en donne quelques illustrations chiffrées.

Entre janvier et mai 1986, les placements nouveaux en titres ont ainsi atteint 259 milliards de francs, enregistrant une progression de 90 % comparés à la période équivalente de 1985. Les émissions d'actions se sont élevées à 65,7 milliards de francs, réalisant un bond de 133 %, tandis que les émissions d'obligations ont bénéficié d'une croissance de 59 %, pour s'établir à 164,6 milliards de francs. En mai, la progression de ces derniers placements s'est légèrement ralentie. Le volume des émissions obligataires nettes sur les cinq premiers mois de 1986 représente cependant les deux tiers de celui atteint sur l'ensemble de l'année 1985...

Quant aux titres courts négociables, ils ont vu leurs encours augmenter de 458 % à l'issue des cinq premiers mois de l'année pour s'élever, en mai, à 50,3 milliards de francs. Cet essor spectaculaire est le fruit de la multiplication des bons du Trésor et des billets de trésorerie émis par les entreprises (respectivement + 6 milliards et + 3,4 milliards de francs en mai).

Les livrets victimes

A l'inverse, l'épargne non négociable a subi un net tassement de sa croissance entre janvier et mai 1986. Ses encours n'ont progressé que de 18 milliards de francs, alors qu'ils s'étaient accrus de 63 milliards de francs pendant la même période de 1985. En termes réels (inflation prise en compte), ce type d'épargne a cependant continué de progresser. (+ 4,3 % en mai, soit deux points de plus que le rythme de la hausse des prix).

Les livrets, qui comptent encore pour 57 % de l'épargne non négociable, apparaissent comme les principales victimes de la réorientation des placements. Les livrets imposables sont les plus touchés, puisque leur croissance n'atteignait plus que 3,7 % en mai, contre 5,2 % en avril. La progression des livrets d'épargne-logement a, en revanche, peu fléchi (+ 14,8 % en mai, contre + 15,3 % un mois plus tôt) et demeure rapide.

Parmi les livrets exonérés, c'est le livret A qui connaît la croissance la moins soutenue (+ 3 % en mai). La note du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation indique que les rythmes de progression des autres livrets vont « *de 4 % pour les livrets bleus à 8,9 % pour le CODEVI et 15,7 % pour les livrets d'épargne populaire* ».

Le tableau de bord de placements financiers, établi sur la base de la comptabilité nationale, montre à quel point l'épargne des ménages et des entreprises s'est redistribuée. Alors qu'en 1980, les placements nouveaux se répartissaient pour 62,8 % en épargne non négociable, et pour 37,2 % en titres (actions 12,7 % ; obligations 24,4 %, titres courts 0,1 %), les proportions se sont inversées en 1985. Les titres représentaient l'an passé 71,4 % des nouveaux placements (49,9 % en actions, 19,6 % en obligations, 1,9 % en titres courts) ; l'épargne non négociable ayant vu sa part ramenée à 28,6 %. Les cinq mois de 1986 ne font qu'accentuer ce nouveau pli.

E. F.

BIBLIOGRAPHIE

« L'Année boursière 1985 »

Avec quelques semaines de retard sur le calendrier habituel (un problème d'imprimerie, paraît-il), la chambre syndicale des agents de change a sorti sa publication périodique : *l'Année boursière 1985*. Précédé d'un chapitre consacré à la physionomie du palais Brongniart en 1985, cet ouvrage comporte les traditionnelles informations sur les valeurs françaises et étrangères cotées ainsi que sur l'activité des Bourses régionales et du marché de l'or et des changes.

★ *L'Année boursière 1985. 180 pages. Disponible à la chambre syndicale des agents de change, 4, place de la Bourse, 75002 Paris. Tél. : 42-61-85-90. Prix : 115 F.*

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 10 juil.
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	418 880
dont :	
Or	200 046
Disponibilités à vue à l'étranger	132 408
ECU	68 763
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 641
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 596
dont :	
Concours au Trésor public	25 640
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	140 820
dont :	
Effets escomptés	77 311
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	67 435
5) DIVERS	9 646
Total	670 359

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	216 723
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	13 096
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	34 716
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	95 409
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	50 206
5) ECU A LIVRER AU FECOM	66 719
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 215
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 129
8) DIVERS	10 348
Total	670 359

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 28 décembre 1984

	11 juillet	17 juillet
Valeurs franç. à rev. variable	138,9	138,8
Valeurs industrielles	135,7	135,1
Valeurs étrangères	105,5	102,7
Pétrole-Energie	129,4	128
Chimie	136,5	135,1
Métallurgie, mécanique	133,4	129,6
Electricité, électronique	136,6	138,4
Bâtiment et matériaux	143,2	149
Ind. de consommat. non alim.	137,5	136,5
Agro-alimentaire	132,5	130,6
Distribution	139,8	139,3
Transports, loisirs, services	143,9	135,4
Assurances	156,4	154,6
Crédit banque	178,3	187,2
Sicomi	122,6	120,4
Immobilier et foncier	128,2	129,2
Investissement et portefeuille	150,4	149
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	109,6	110
Emprunts d'Etat	107,4	107,2
Emprunts garantis et assimilés	111,1	111,2
Sociétés	108,7	108,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu var.	3143,6	3143,8
Valeurs étrangères	3398,7	3380,7
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	453,6	453,5
Valeurs étrangères	458,7	446,5
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	128	128,5
Emprunt d'Etat	122,7	122,6
Emprunts garantis et assimilés	127,8	127,9
Sociétés	128,3	128,5
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	374,1	368,6
Produits de base	242	238,5
Construction	344,2	337,4
Biens d'équipement	340	334,1
Biens de consom. durables	447,4	443,4
Biens de consom. non durables	429,6	424,3
Biens de consom. alimentaires	371,3	368,6
Services	335,1	330,2
Sociétés financières	607,3	598,7
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	327,8	324,4
Valeurs industrielles	336,7	331,6
BOURSES REGIONALES		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	286,1	284,9

CHANGES

PARIS

DOLLAR : vif repli à 6,88 F ↓

Le dollar s'est de nouveau affaibli, le lundi 21 juillet, sur toutes les grandes places financières. Il est tombé face au yen à son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale, à 154,12 yens, avant de remonter légèrement à 155,33 yens. La devise américaine valait 6,8850 F à Paris (contre 6,94 F le 18 juillet).

FRANCFORT	18 juillet	21 juillet
Dollar (en DM)	2,1450	2,1320
TOKYO	**18 juillet**	**21 juillet**
Dollar (en yens)	157,45	155,33

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 juillet)	7 %
New-York (19 juil.)	

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	17 juillet	18 juillet
Valeurs françaises	139,4	138,8
Valeurs étrangères	102,8	102,7
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	368,6	369,2

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 781,78	1 777,98

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 316,8	1 295,4
Mines d'or	196,3	195,7
Fonds d'Etat	89,48	88,88

TOKYO

	19 juillet	21 juillet
Nikkeï Dow Jones	17 841,31	17 522,22
Indice général	1 402,06	1 386,63

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 juillet
Nombre de contrats : 2 808

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,20	110,30	111,85	111,90
Précédent	–	110,40	111,45	112,15	112,25

AUTOUR DE LA CORBEILLE

CONTINENTAL ILLINOIS POURSUIT SON REDRESSEMENT. – La Banque américaine, qui avait dû recourir à l'aide des pouvoirs publics en 1984 pour sortir de ses difficultés, poursuit le redressement amorcé dès l'année suivante. Au titre du deuxième trimestre 1986, Continental Illinois Corp. annonce un bénéfice net de 40,5 millions de dollars, en hausse de 9 % sur celui de la période correspondante de 1985. Compte tenu des 40,1 millions engrangés au premier trimestre, le bénéfice de la Banque pour les six premiers mois ressort à 80,6 millions de dollars, contre 76,6 millions de dollars l'année précédente à la même époque. Selon M. John E. Swearinger, président de la Banque, la progression constatée au cours de ce second trimestre résulte à la fois de l'amélioration des marges d'exploitation et de cessions immobilières.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,8990	6,9020	+ 35	+ 47	+ 65	+ 90	+ 180	+ 260
$ can.	5,0167	5,0207	– 58	– 42	– 109	– 80	– 354	– 279
Yen (100)	4,4372	4,4420	+ 91	+ 110	+ 176	+ 204	+ 537	+ 605
DM	3,2314	3,2343	+ 65	+ 78	+ 134	+ 153	+ 380	+ 434
Florin	2,8665	2,8687	+ 32	+ 40	+ 65	+ 79	+ 210	+ 251
F.B. (100)	15,6564	15,6703	– 27	+ 36	– 48	+ 62	– 212	+ 92
F.S.	3,9971	3,0012	+ 76	+ 95	+ 142	+ 169	+ 408	+ 479
L (1 000)	4,7044	4,7097	– 192	– 160	– 354	– 314	– 1053	– 956
£	10,3289	10,3323	– 293	– 254	– 524	– 460	– 1515	– 1343

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 3/8	6 1/2
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6	6 1/4	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16
F.B. (100)	7	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	1 1/2	2	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16
L (1 000)	9	11	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 3/8	11 1/4	11 5/8
£	9 7/8	10 1/8	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10
F. franç.	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 3/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 18 JUILLET

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1560	4,5 % 1973	1535	1536	1536	+ 0 06
4410	C.N.E. 3%	4440	4380	4395	– 1 01
1145	B.N.P. T.P.	1145	1135	1135	– 0 87
1140	C.C.F. T.P.	1145	1140	1139	– 0 52
2660	Electricité T.P.	2537	2500	2501	– 1 41
1598	Renault T.P.	1759	1750	1750	– 0 51
2227	Rhone-Poul. T.P.	2360	2330	2330	– 1 27
1352	St-Gobain T.P.	1224	1181	1181	– 3 51
1352	Thomson T.P.	1324	1330	1330	+ 0 45
380	Accor	426	430	427	+ 0 23
1720	Agence Havas	1640	1611	1620 c	– 0 42
745	Air Liquide	741	749	749	+ 1 07
2190	Alcatel	2322	2338	2330	+ 0 34
1340	Als. Superm.	1580	1570	1570	– 0 63
340	A.L.S.P.I.	379	385	395	+ 4 22
410	Alsthom	399	385	385	– 3 50
1560	Arjom. Prioux	1825	1840	1840	+ 0 82
183	Aussedat-Rey	204	200	202	– 0 98
1300	Av. Entrepr.	1470	1499	1500	+ 2 04
1190	Avions Dassault	1281	1279	1279	– 0 15
615	Bail-Equipem.	631	631	631	....
1090	Bail-Investis.	1120	1120	1120	....
1000	Cie Bancaire	1220	1230	1230	+ 0 81
530	Bazar H.-V.	577	580	579	+ 0 34
520	Béghin-Say	460	445	449	– 2 39
300	Berger (Ma)	320	321	321	+ 0 31
570	Bic	586	595	595 c	+ 2 56
1210	B.I.S.	1409	1455	1470	+ 4 32
2250	Bicoil (Géné.)	2280	2230	2230	– 2 19
1800	Bongrain S.A.	1975	1915	1915	– 3 03
1110	Bouygues	1229	1230	1230	+ 0 08
3520	B.S.N.	3860	3920	3890	+ 0 77
1150	Carnaud	1230	1232	1232	+ 0 16
2800	Carrefour	3270	3250	3270	....
1540	Casino	1735	1723	1718	– 0 97
1220	Casino A.D.P.	1420	1400	1400	– 1 40
845	Cedis	918	910	910	– 0 87
1490	Cetelem	1481	1470	1471	– 0 67
1520	C.F.A.O.	1710	1710	1706	– 0 23
430	C.F.D.E.	518	524	525	+ 1 35
970	C.G.I.P.	1085	1085	1086	+ 0 09
1020	Chargeurs S.A.	1210	1200	1200	– 0 82
53	Chiers-Châtill.	54 30	54 50	54 50	+ 0 36
866	Ciments franç.	661	663	663	+ 0 30
490	Club Méditerr.	552	580	556	+ 0 72
225	Codetel	239 90	232	232	– 3 29
390	Cofimeg	393	392	394	+ 0 25
755	Colas	888	886	886	– 0 33
255	Compt. Entrepr.	266	266	266	....
515	Compt. Mod.	610	625	625	+ 2 45
1410	Créd. Foncier	1750	1750	1760	....

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
495	Crédit F. Imm.	530	536	536	+ 1 13
1820	Crédit Nat.	1982	1980	1980	– 0 10
335	Crouzet	325	319	323	– 0 61
1990	Dumez S.A.	2000	2066	2065	+ 3 25
3190	Darty	3430	3550	3490	+ 1 74
265	Dév. P.d.C. (Li)	255	270	270	+ 5 88
415	D.M.C.	469	469	470	+ 0 21
1990	Docks France	2078	2085	2051	– 1 29
1210	Dumez	1440	1426	1420	– 1 38
1250	Eaux (Gén.)	1320	1210	1205	– 8 71
2610	Ecco	3040	2900	2900	– 4 60
285	Elf-Aquitaine	278 50	281	281 90	+ 1 22
280	– (certific.)	279	276	276	– 1 07
1800	Epeda-B-Faure	2290	2210	2270	– 0 87
2530	Essilor	2965	2985	2980	+ 0 50
446	Esso S.A.F.	512	504	505	– 1 36
2650	Eurafrance	2871	2879	2879	+ 0 27
1400	Eurocom ★	1434	1419	1415	– 1 32
1870	Euromarché	2210	2170	2170	– 1 80
1340	Europe n° 1	1253	1220	1235	– 1 43
1460	Facom	1545	1510	1510	– 2 26
765	Fichet-bauche	900	910	910	+ 1 11
275	Finextel	306	310	310	+ 1 30
300	Fives-Lille	297	286	289	– 2 69
25	Fonderie (Gén.)	22 80	21 20	20 50	– 10 08
185	Fraissinet (Ma)	202	202	202	....
300	Francarep	319 90	315	315	– 1 53
1000	Fromageries Bel	1120	1150	1150	+ 2 67
1000	Gal. Lafayette	1028	1049	1055	+ 2 62
380	Gascogne	408	420	420	+ 2 94
300	Géophysique	280	280	280	....
1070	Gerland	1105	1082	1100	– 0 45
325	GTM-Entrepose	357	358	358	+ 0 28
635	Guyenne-Gasc.	675	680	680	+ 0 74
2860	Hachette	2645	2660	2660	+ 0 56
625	Hénin (La)	640	641	645	+ 0 78
72	Iméal	57 50	55 20	55 20	– 4
845	Imm. Plaine-M.	868	867	865	– 0 34
3800	Inst. Mérieux	4241	4160	4160	– 1 90
700	Interbail	715	705	705	– 1 39
1750	Intertechnique	1888	1900	1900	+ 0 63
720	J. Lefebvre	851	880	883	+ 3 76
1360	Lab. Bellon	1626	1650	1650	+ 1 47
1240	Lafarge-Coppée	1296	1300	1296	....
1420	Lebon	1449	1450	1450	+ 0 06
3780	Legrand	4050	4060	4060	+ 0 24
1080	Lesieur	1095	1100	1100	+ 0 45
630	Locafrance	670	694	698	+ 4 17
1090	Locindus	1070	1040	1060	– 0 93
1080	L. Vuitton S.A ★	1045	1040	1044	– 0 09
620	Luchaire	770	788	785	+ 1 94
1130	Lyonn. Eaux	1380	1360	1361	– 1 37

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Mais. Phénix	214	220	220	+ 2 80
620	Majorette (Ly)	575	560	560	– 2 60
103	Manurhin	108 10	109 90	109 90	+ 1 66
345	Mar. Wendel	357	368	368	+ 3 08
1450	Martell	1365	1340	1340	– 1 83
2060	Matra	2415	2450	2455	+ 1 65
2970	Merlin-Gerin	3450	3450	3450	....
2580	Michelin	3110	3115	3120	+ 0 32
5250	Midi (Cie)	6000	6090	6060	+ 1
480	Midland Bk S.A.	534	546	543	+ 1 68
525	Min. Salsig. (Ma)	479	475	475	– 0 83
48	M.M. Penarroya	40 10	40	39 90	– 0 49
1950	Moët-Hennessy	2201	2230	2210	+ 0 40
825	Mot. Leroy-S ★	835	850	850	+ 1 79
87	Moulinex	66 10	66 20	65 45	– 0 98
955	Navig. Mixtes	1065	1070	1073	+ 0 75
164	Nord-Est	187 50	188 70	189	+ 0 80
500	Nordon (Ny)	481	488	488	+ 1 45
475	Nouvelles Gal.	473	478	478	+ 1 05
915	Occident. (Gén.)	982	990	990	+ 0 81
1480	Omn.F.Paris	1475	1475	1475	....
215	Olida-Caby	188 20	188 20	188 80	+ 0 31
400	Opfi-Paribas	448	454	454	+ 1 33
3250	Oréal (L')	3640	3680	3680	+ 1 09
1010	Paris-Réescomp	856	859	859	+ 0 35
960	Pechelbronn	1112	1083	1100	– 1 07
1400	Penhoët	1485	1440	1440	– 3 03
1090	Pernod-Ricard	950	960	959	+ 0 94
114	Pétroles B.P.	126 50	126 50	126 50	....
865	Peugeot S.A.	955	956	960	+ 0 52
65	Poclain	57 50	56 35	56 05	– 2 52
1470	Poliet	1580	1585	1587	+ 0 44
585	P.M. Labinal	660	655	650	– 1 51
1890	Presses Cité	1936	1920	1920	– 0 77
1600	Prétabail Sic.	1535	1565	1565	+ 1 95
425	Primagaz	452	461	461	+ 1 99
490	Printemps	542	540	531	– 2 02
1560	Promodès	1770	1780	1780	+ 0 56
230	Prouvost S.A.	276	275	272	– 1 44
895	Radiotechn.	919	911	911	– 0 87
153	Raff. Dist. Total	132	130	131	– 0 75
1840	Redoute (La)	1730	1746	1748	+ 1 04
1250	Roussel-Uclaf	1450	1430	1430	– 1 37
1070	Roussel-C.N.I.	1130	1130	1130	....
4130	R. Impériale (Ly)	4210	4250	4250	+ 0 95
250	Sade	264	265	265	+ 0 37
2710	Sagem	3015	3080	3080	+ 2 15
655	St-Louis B.	614	610	600	– 2 28
1960	Salomon	1800	1800	1800	....
1050	Salvepar	1100	1100	1100	....
660	Sanofi	701	710	710	+ 1 28
435	S.A.T.	465	452	461	– 3 01

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
680	Saupiquet (Ns)	750	740	740	– 1 33
625	Schneider	693	702	715	+ 3 17
113	S.C.O.A.	115 50	117 10	117 10	+ 1 38
77	S.C.R.E.G.	35 90	35 80	35 30	– 1 67
500	Seb	575	572	571	– 0 69
495	Sefimeg	443	435	435	– 1 80
1620	S.F.I.M.	1905	1793	1810	– 4 98
73	S.G.E.	77 50	77 10	77 10	– 0 51
610	Signaux Ent. El.	543	540	540	– 0 55
970	Silic	985	950	950	– 3 56
555	Simco-U.P.H.	605	610	610	+ 0 82
350	Simnor (Li)	358	358	358	....
1200	Skis Rossignol	1255	1250	1250	– 0 39
940	Suminco	936	941	941	+ 0 54
255	Sodero (Na)	237	242	242	+ 2 10
2080	Sodexho	2130	2070	2070	– 2 81
440	Sogerap	421	419	419	– 0 47
1140	Sommer-Allib.	1305	1310	1310	+ 0 38
660	Source Perrier	786	799	799	+ 1 65
1280	Sovac	1365	1360	1360	– 0 36
480	Strafor	513	509	509	– 0 77
345	Synthelabo ★	430	443	434	+ 0 93
535	Talcs Luzenac	540	540	535	– 0 92
2920	Tél. Elect.	3320	3330	3335	+ 0 45
1170	Thomson-C.S.F.	1410	1440	1450	+ 2 83
370	Total (CFP)	369 50	371 50	370	+ 0 13
85	– (certific.)	88 10	86	88	– 0 11
2580	T.R.T.	3153	3220	3230	+ 2 44
860	U.F.B.	910	920	920	+ 1 09
1020	U.I.S.	1039	1040	1038 c	– 0 08
650	U.C.B. ★	738	738	732	– 0 81
490	Valéo	491	480	482	– 1 83
81	Vallourec	79 10	78 05	78 05	– 1 32
4850	V. Clicquot-P.	4720	4800	4800	+ 1 69
835	Via Banque	910	916	920	+ 1 09
	Étrangères				
820	Ell-Gabon	747	743	746	– 0 13
92	Amax Inc.	83 20	81 90	81 90	– 1 56
430	Amer. Express	408	413	413	+ 1 22
177	Amer. Teleph.	168 50	165 40	165 40	– 1 83
77	Anglo Amer. C.	71 50	73 50	73 50	+ 2 79
425	Amgold	350 50	350	350	– 0 14
900	BASF (Akt)	791	788	788	– 0 37
830	Bayer	882	882	882	....
146	Buffelsfont.	117 60	117	120	+ 2 04
26	Charter	25 90	25 60	25 60	– 1 15
300	Chase Manh.	280	281	281	+ 0 35
200	Cie Pétr. Imp.	180	179	179	– 0 55
46	De Beers	43 10	43 60	43 60	+ 1 16
2500	Deutsche Bank	2445	2453	2456	+ 0 44
42	Dome Mines	38 20	38 20	38 50	+ 0 78

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
98	Driefontein Cld	83	82 40	82 50	– 0 60
615	Du Pont-Nem.	560	551	551	– 1 60
430	Eastman Kodak	376 50	376	366	– 2 78
27	East Rand	25 55	25 50	25 50	– 0 19
270	Electrolux	271	273	273	+ 0 73
255	Ericsson	237	226 70	226 70	– 4 34
430	Exxon Corp.	404	406 50	406 50	+ 0 61
385	Ford Motors	375 80	386 50	386 50	+ 2 84
58	Freegold	47 60	47 35	47 35	– 0 52
78	Gencor	69	71	71	+ 2 89
585	Gén. Electr.	532	534	534	+ 0 37
435	Gén. Belgique	461	461 50	461 50	+ 0 11
555	Gen. Motors	515	515	516	....
46	Goldfields	44 60	44	43 90	– 1 56
43	Gd Metropolitain	40 50	40 10	40 10	– 0 98
60	Harmony	52 20	51 90	51 90	– 0 57
36	Hitachi	34 15	33 70	33 70	– 1 31
836	Hoechst Akt.	800	807	807	+ 0 87
103	Imp. Chemical	104	104 90	104 20	+ 0 19
94	Inco. Limited	81 10	81 80	81 50	+ 0 88
1030	IBM	928	923	923	– 0 53
320	ITT	366	372	372	+ 1 63
169	Ito-Yokado	195 50	203	203	+ 3 83
62	Matsushita	55	53 50	54 90	– 0 18
725	Merck	694	715	713	+ 2 73
790	Minnesota M.	747	733	735	– 1 60
220	Mobil Corp.	207 50	207 50	207 50	....
31750	Nestlé	32050	32050	32050	....
152	Norsk Hydro	139 50	140	140	+ 0 35
141	Otis	116 50	115 30	115 30	– 1 03
1240	Petrofina	1345	1345	1345	....
490	Philip Morris	503	500	500	– 0 59
152	Philips	145 60	147 50	147 50	+ 1 30
510	Quilmès	480	498	498	+ 3 75
475	Randfontein	410	392 40	392 40	– 4 29
555	Royal Dutch	542	544	544	+ 0 36
68	Rio Tinto Zinc	58 50	58 05	58 05	– 0 76
80	St Helena Co	66 70	66 20	66 20	– 0 74
230	Schlumberger	216 20	211 50	210	– 2 86
84	Shell transp.	81 30	80 75	80 75	– 0 67
2000	Siemens A.G.	1958	1965	1969	+ 0 56
143	Sony	130 50	128	128 50	– 1 53
157	T.D.K.	144 50	144 50	144	– 0 34
17	Toshiba Corp.	18 70	18 40	18 60	– 0 53
1390	Unilever	1428	1425	1425	– 0 21
340	Unit. Techn.	290	295	295	+ 1 72
395	Vaal Reefs	348	343 50	343 50	– 1 29
405	Volvo	373	370 50	370 50	– 0 67
188	West Deep	160	160	160	....
405	Xerox Corp.	356 60	352 60	352	– 1 28
1 17	Zambia Corp.	1 19	1 19	1 19	....

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% de coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	7780	..
Emp. 8,80 % 77	122 05	1 374
9,80 % 78/93	105 65	0 188
8,80 % 78/86	100 79	5 280
10,80 % 79/94	110	9 409
13,25 % 80/90	110 95	1 670
13,80 % 80/87	107 70	10 435
13,80 % 81/89	113 60	6 985
16,75 % 81/87	110 20	14 318
16,20 % 82/90	125 10	8 300
16 % juin 82	127 45	1 753
14,60 % fév. 83	126 30	5 920
13,40 % déc. 83	130 10	7 710
12,20 % oct. 84	120 60	9 480
11 % fév. 85	123 60	4 460
10,26 % mars 86	116	3 626
ORT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	116 61	1 462
OAT 9,30 % 1997	113 70	5 913
OAT 9,80 % 1996	111 76	4 584
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	103 90	0 417
CNB Paribas	105 10	0 417
CNB Suez	105 20	0 417
CNI janv. 82	103 90	0 417
PTT 11,20% 85	117	6 517
CFF 10,30% 86	119 50	0 766
CNE 11,50% 85	115 20	1 304
CNT 9% 86	105 50	2 286
CRH 10,90% déc. 85	118 50	6 402

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	478	480
A.G.F. (St Cent.)	7180	7100
André Roudière	235	235
Applic. Hydraul.	555	580
Arbel	150	146
Astorg	280	285
Avenir Publicité	1695	1670
Bain C. Monaco	498	508
Banque Hypoth. Eur.	428	....
B.G.L.	380	380
Blanzy-Ouest	467	475
B.N.P. CI	487 50	487 50
B.N.P. Intercontin.	418	401
Bénédictine	4410	4278
Bon-Marché	495	496
Calif	980	980
Cambodge	382	397 20 d
C.A.M.E.	239	244
Campenon Bern.	230	246 d
Carbone-Lorraine	705	700
C.E.G.Frig.	468	483
Centen. Blanzy	1930	....
Centrest (Ny)	225	225
Cerabati	60	88 30 d
CERUS	695	....
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	160	158
C.I.C. (Financ. de)	260	265
C.I. Maritime	488	470
Ciments-Samm	860	1050 d
Citram (B)	298	....
Clause	870	870
Cofradel (Ly)	990	965
Cogifi	514	530
Comiphos	368	373

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cie Industrielle	3485	3625
Comp. Lyon-Alem.	424	407
Concorde (La)	1120	1160
C.M.P.	27 80	26 70 o
Crédit (C.F.B.)	645	671
Créd. Gén. Ind.	1270	1220
Crédit Lyonnais C.I.	726	725
Cr. Universel (Cie)	845	....
Crédital	195	194
Darblay S.A.	470	473
Darty Act. d. p.	2870	2700
De Dietrich	1515	1550
Delalande S.A.	1080	1090
Delmas-Vielj. (Fin.)	1100	1200
Didot-Bottin	536	530
Drag. Trav. Pub.	32 10	....
Eaux Bass. Vichy	1648	....
Eaux Vittel	1277	1278
Economats Centre	555	576
Electro-Banque	446 40	430
Electro-Financ.	1000	970
Elf-Antargaz	390	385
E.L.M. Leblanc	612	618 c
Esso-Bretagne	258	270
Entrepôts Paris	600	624
Epargne (B)	2290	....
Europ. Accumul.	86 50	94
Eternit	2300	2300
Exor	3570	3570
Finalens	211	215
FIPP	226	....
Fnac	932	935
Foncière (Cie)	500	520
Fonc. Agache-W.	770	780
Fonc. Lyonnaise	3790	3788
Foncina	435	435
Forinter	1155	1150
Fougerolle	130	135 20 d
France I.A.R.D.	390	390
France (La)	6000	6240
From. Paul Renard	525	510
GAN	1290	1290
Gaumont	368	361
Gaz et Eaux	2252	2240
Gévelot	235	240
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	369	362
Groupe Victoire	3800	3700
G. Transp. Ind.	457 60	481
Hutchinson	838	850
Immindo S.A.	453	465
Imminvest	314	313 50
Immobail	540	545
Immobanque	805	805
Immob. Marseille	8300	8290
Immofice	570	565
Invest. (Sté Cent.)	3380	3410
Jaeger	214 50	....
Lafitte-Bail	601	602
Lambert Frères	104	105
Lille-Bonnières	906	905
Locabail Immob.	894	895
Loca-Expansion	370	370
Locafinancière	515	511
Locatel	341 80	340 50
Louvre (Sté)	1958	1970
Machines Bull	47	48
Magasins Uniprix	216	224
Magnant S.A.	135 20	136 10
Maritimes Part.	350	326
M. H.	....	....
Métal Déployé	438	420 50
Mors	184 80	186
Naval Worms	118	122 70

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	402	400
Optorg	205	208
Origny-Desvroise	233	233
Palais Nouveauté	950	950
Paribas-CIP	985	980
Paris France	270	275
Paris-Orléans	340	340
Part. Fin. Gest. Im.	1850	1776
Pathé-Cinéma	390 10	400
Pechiney (cert. inv.)	214	212
Piles Wonder	1020	1000
Piper-Heidsieck	832	840
P.L.M.	194	190
Porcher	298	295
Providence S.A.	1501	1501
Publicis	1405	1420
Raff. Souf. R.	230	221
Rhône-Poul. (c. inv.)	450	440
Ricqlès-Zan	141	137
Rochefortaise S.A.	200	....
Rochette-Cenpa	65	65
Rosario (Fin.)	190	....
Rougier et Fils	69 90	....
Sacer	192 50	180 50
Sacilor	20	18 10
SAFAA	773	775
Safic-Alcan	571	590
SAFT	1640	1660
Saga	290	290
St-Gobain C.I.	287	298
Salins du Midi	502	507
Santa-Fé	180	179
Satam	150 40	151
Saulnes	83 20	84 20
Saunier-Duval	56 60	58 80
Savoisienne (M)	151	151
SCAC	390	381
Senelle Maubeuge	530	520
S.E.P. (M)	233	230
Serv. Equip. Véh.	75 20	76
Sicli	122	124
Sicotel	462	440
Siemin	321	312
Siph (Plant. Hévéas)	373	....
SMAC Acieroïd	58 90	59 20
Sté Générale-CIP	1076	1100
Sofal financière	2083	2051
Sofio	336	338
Soficomi	859	859
S.O.F.I.P. (M)	160	....
Sofragi	1090	1047
Soudure Autog.	460	441 60
Sovabail	816	816
Speichim	96 30	92 45
S.P.I.	640	640
Spie Batignolles	700	708
Suez (Fin. de)-CIP	1079	1079
Stenl	580	560
Taittinger	2130	2130
Tissus-Anquetil	478	430
Tour Eiffel	531	553 d
Ufiner S.M.D.	541	541
Unibail	850	840
U.A.P.	2760	2720
Un. Imm. France	608	605
Un. Ind. Crédit	1480	1435
Usinor	5 10	5 30
U.T.A.	1890	1870
Vicat	625	630
Virax	200	196
Waterman S.A.	495	495
Brass. du Maroc	138	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1070	983 o
Akzo	440	452
Alcan Alum.	191	176
Algemeine Bank	1700	1705
American Brands	670	680
Am. Petrofina	301 50	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	136	....
Bco Pop Espanol	277 90	278
Banque Morgan	605	615
Banque Ottomane	926	....
B. Régl. Internat.	27500	29500
Br. Lambert	551	549
Canadian-Pacific	80 90	79 90
Commerzbank	918	925
Dart. and Kraft	422	428
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	375	370 40
Dresdner Bank	1280	1279
Gén. Belgique	451	451 50
Gevaert	855	890
Glaxo	89	....
Goodyear	220	....
Grace and Co	344	....
Gulf Canada Corp.	71 50	75 40
Honeywell Inc.	465	465
I. C. Industries	324 50	323 70
Int. Min. Chem	231	228
Johannesburg	570	490
Kubota	15 30	15 40
Latonia	284	287
Mannesmann	550	552
Midland Bank Plc	58 50	57 20
Mineral-Ressourc.	51 60	....
Noranda	89	88
Olivetti	42	40 10
Pakhoed Holding	155	....
Pfizer Inc.	461	474
Procter Gamble	546	540
Ricoh Cy Ltd	33 20	33 50
Rolinco	240	224 50
Robeco	260	262
Rodamco	383	375
Saipem	27 40	28
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	320	322
Sperry Rand	506	510
Steel Cy of Can.	107	112
Stilfontein	35 50	35
Swedish Match	360	....
Tenneco	250	270
Thorn EMI	48 60	....
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	26 25	27 45
Vieille Montagne	752	790
Wagons-Lits	875	843
West Rand	15 20	15 90
Hors-cote		
Amrep	14	14
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	369	379
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	551	561
Révillon	260	240
Rorento N.V.	142 50	142 60
Scpalem	212	129 o
S.P.R.	250	230
Ufinex	375	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1495	1500	Dauphin O.T.A.	1741	1743	Molex	295 20	306
Alain Manoukian	719	719	Devanlay	1377	1395	Navale-Delmas	680	695
Asystel	333	339	Deville	912	935	Om. Gest. Fin.	370 50	370 50
BAFIP	660	651	Drouot-Assurances	536	540	Patemelle-R.D.	3068	3190
B.I.P.	1401	1450	Editions Belfond	299	287	Petit Bateau	208 10	208 10
Bolloré Technologies	834	820	Elect. S. Dassault	900	900	Pétrofigaz	475	490
Boiron	537	537	Expand	394	398	Rexel	886	880
Cables de Lyon	830	829	Filipacchi	810	818	St-Gobain Emballage	1340	1360
Calberson	595	618	Guintoli	366	358	S.C.G.P.M.	165	158
Cardif	2200	2288	Guy Degrenne	901	935	Sega-Metra	900	910
Cap Gemini Sogeti	1950	1955	I.C.C.	310	322 40	S.E.P.	1100	1100
C.D.M.E.	781	780	IM Informatique	440	435	S.E.P.R.	1590	1630
C. Equip. Elect.	230	230	Loca-Investissement	386	373 50	S.M.T. Goupil	340	335
C.E.G.I.D.	800	812	Manutan	520	540 d	Sofibus	391	362 30 o
C.G.I. Informatique	526	529	Merlin Immobilier	502	500	Supra	875	870
C. Occid. Forestière	137 20	132	Métallurg. Minière	175	188	Valeurs de France	340	337
Daisy	199 70	199 70	M.M.B.	651	651			

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	320	....
Inst. Mérieux	414	427
Presses Cité	392	....
Souscription		
Cofimeg	4 80	5
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 938	6 947	6 700	7 160
ECU	6 881	6 873	....	....
Allemagne (100 DM)	323 100	323 100	313	333
Belgique (100 F)	15 660	15 685	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	286 700	286 620	27 750	29 500
Danemark (100 krd)	86 300	86 230	82 500	90
Norvège (100 k)	93 110	93 030	89	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 500	10 401	10 050	10 800
Grèce (100 drachmes)	5 017	5 024	4 800	5 700
Italie (1 000 lires)	4 703	4 704	4 500	5
Suisse (100 fr.)	398 250	397 800	385	404
Suède (100 krs)	98 480	98 350	94 500	100
Autriche (100 sch)	45 940	45 970	44 850	47 150
Espagne (100 pes.)	5 071	5 069	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	4 685	4 674	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 040	5 050	4 820	5 250
Japon (100 yens)	4 415	4 415	4 280	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/7
Or fin (kilo en barre)	77800	77800
Or fin (en lingot)	77950	78250
Pièce française (20 fr)	509	514
Pièce française (10 fr)	382	.....
Pièce suisse (20 fr)	522	516
Pièce latine (20 fr)	458	456
Souverain	590	585
Pièce de 20 dollars	2935	2960
Pièce de 10 dollars	1450	1465
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	2960	2955
Pièce de 10 florins	461	464
Or Londres	346 90	347 10
Or Zurich	347 50	347 50
Or Hongkong	348 40	347 80
Argent Londres	143000	.....

SICAV (sélection) 18/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	707 65	690 29
Actions France	446 67	426 42
Actions sélectives	586 55	559 95
Audiexandi	652 70	623 10
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1102 32	1075 43
A.G.F. 5000	513 28	500 74
A.G.F. ECU	1149 11	1137 73
A.G.F. Interfonds	444 20	433 37
A.G.F. OBLIG.	1198 53	1192 57
Agfimo	643 95	628 24
Altafi	224 62	214 43
A.L.T.O.	202 78	193 58
America-Valor	768 57	734
Amérique Gestion	395 59	377 64
Arbitrages court terme	5033 49	5023 42
Argonautes	395 41	377 48
Associc	1242 52	1242 52
Aurecic	1205 58	1170 47
Bourse-Investiss.	449 72	429 33
Bred Associations	2686 50	2658 52
Capital Plus	1626 63	1626 63
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	837 88	799 89
Convertimmo	385 06	370 25
Cortal court terme	11835 67	11835 67 ◆
Cortexa	944 56	901 73
Credinter	452 94	439 75
Croiss. France	271 96	260 15
Croiss. Mercure	2631 72	2655 07
Croiss. Immobil.	624 94	596 60
Croiss. Prestige	351 81	335 86
Déméter	12969 78	12959 78
Drouot-France	613 09	585 29
Drouot-Investiss.	1043 27	995 96
Drouot-Sécurité	241 13	230 20
Drouot-Sélection	153 53	146 57
Ecucic	1177 77	1160 36
Elicoop Sicav	10805 26	10778 31
Energie	231 68	221 18 ◆
Epargic	2845 16	2839 48
Epacourt Sicav	7893 45	7873 52
Epargne Associations	25020 84	24893 38
Epargne-Capital	7929 44	7850 93
Epargne-Croiss.	1479 26	1412 18
Epargne-Industr.	721 61	688 89
Epargne-Inter	623 20	594 94
Epargne-Long-Terme	1717 04	1671 09
Epargne-Oblig.	201 65	196 25
Epargne-Unie	1168 60	1115 51 ◆
Epargne-Valeur	416 20	397 33
Eparoblig	1312 11	1309 48
Eurocic	10071 22	9922 38
Euro-Croissance	538 82	515 34
Eurodyn	993 21	980 55 ◆
Financière Plus	26788 48	26521 27
Ficord Placement	62620 04	62308 50
Ficord Trimestriel	1168 01	1150 75
Ficord Valorisation	13254 59	12984 88
Foncier Investiss.	1105 10	1078 15
Fonciref	282 62	269 80
France Ecu Plus	10200 18	10099 19
France-Garantie	313 25	312 62
France-Investiss.	564 30	538 71
France-Net	125 94	124 69
France-Obligations	468 61	461 99
Francic	377 86	366 85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1265 67	1265 67
Fructcapi	305 50	300 99
Fructidor	264 51	260 60
Fructifrance	751 36	733 03
Fructivar	79478 37	79280 17
Fructi ECU	569 61	561 19
Fructi-Première	12299 18	12117 42
Futuroblig	1107 57	1106 48 ◆
Gestilion	59137 63	58990 15
Gestion Associations	148 72	145 45
Gestion Mobilière	701 73	669 91
Gest. Rendement	492 92	470 57
Gest. Sél. France	742 67	708 99
Haussmann Associat.	1274 53	1274 53
Haussmann court terme	1114 28	1114 28
Haussmann Epargne	1386 32	1386 32
Haussmann Europe	1836 57	1763 29
Haussmann Oblicroiss.	1311 40	1311 40
Haussmann Obligation	1546 22	1475 15 ◆
Horizon	1236 38	1171 24
I.M.S.I.	611 33	583 61
Indo-Suez Valeurs	754 92	720 59
Ind. française	14188 76	13910 54 ◆
Interoblig.	11524 81	11081 55
Intersélect France	452 99	432 46
Intervaleurs Indust.	633 13	604 42
Invest. net	14892 52	14863 19
Invest. Obligataire	17599 92	17564 79
Japacic	158 63	154 01
Jeune épargne	221 15	217 98 ◆
Laffitte-crt-terme	60924 16	60924 16
Laffitte-Expansion	816 89	779 85
Laffitte-France	332 49	317 40
Laffitte-Japon	328 56	313 66
Laffitte-Oblig.	154 77	147 75
Laffitte-Rend.	212 47	202 84
Laffitte-Tokyo	1232 96	1177 06
Lion-Associations	11873 27	11873 27
Lion-Institutionnels	25250 70	25187 73
Lionplus	74121 31	73987 44
Livret portefeuille	593 25	566 28
Méditerranée	152 66	145 95
Mondiale Investissem.	464 56	443 49
Monecic	5644 25	5644 25
Moné J.	50605 47	50605 47 ◆
Multi-Obligations	462 12	441 16
Mutuelle Unie Sél.	156 66	149 56
Natio-Assoc.	6828 57	6815 04
Natio-Epargne	13662 31	13527 04
Natio-Inter.	1122 26	1092 22
Natio.-Obligations	555 79	540 91
Natio.-Patrimoine	1358 95	1322 58
Natio.-Placements	64346 51	64346 51
Natio.-Revenu	1133 52	1122 30
Natio.-Sécurité	52470 91	52470 91
Natio.-Valeurs	730 19	697 08
Nord-Sud Développ.	1198 48	1197 09 ◆
Oblicoop Sicav	1468 27	1439 48
Oblifion	1146 17	1116 48
Optimavalor	600 97	573 72
Orient-Gestion	158 46	151 27
Paramérique	521 04	497 41
Paneurope	815 78	778 78
Paribas Epargne	16242 86	16212 44
Paribas Gestion	626 94	601 38

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pomme-Valor	1097 36	1098 28
Patrimoine-Retraite	1646 79	1614 60 ◆
Phénix Placements	272 32	270 97
Pierre Investiss.	728 99	695 93
Placement crt-terme	70279 38	70279 38
Placement J	52806 68	52806 68
Plér'Association	22443 45	22443 45
Province Investiss.	512 28	489 05
Rentacic	173 42	170 86
Revenus Trimestriels	6184 87	6123 63
Revenu Vert	1226 48	1225 25 ◆
St-Honoré Assoc.	14095 28	14025 16
St-Honoré Bio-aliment.	715 74	683 28
St-Honoré Pacifique	504 81	481 92
St-Honoré P.M.E.	408 22	387 80
St-Honoré Real	10954 48	10910 84
St-Honoré Rendement	12129	12068 66
St-Honoré Technol.	727 84	694 64
St-Honoré Valor	12363 31	12286 19
Sécuricic	10893 74	10882 76
Sécur. Mobilière	439 08	419 17
Sécuri Taux	10068 06	10068 06
Sél.court terme	12081 68	11991 74
Sélection (Cardan BP)	794 64	782 90
Sicav-Associations	1330 06	1327 41
S.F.I. fr. et étr.	586 93	560 42
Sicavimmo	768 02	733 19
Sicav 5000	338 82	329 76
Sinafrance	531 54	517 31
Sinvem	389 08	388 40
Sivarente	217 81	211 79
Sivinter	389 15	378 73
S.I.-Est	1289 98	1231 47
S.I.G.	887 67	847 03
S.N.I.	1161 41	1117 87
Solidarité	537 65	516 73
Sogepargne	410 84	395 99
Sogerec	52359 79	50834 75
Sogevar	1011 30	965 44
Sogintar	1257 28	1200 25
Soleil Investiss.	517 36	493 90 ◆
Technocic	1172 84	1138 68
U.A.P. Investiss.	391 91	374 14
Uni-Associations	110 90	110 90 ◆
Unifrance	465 25	444 15 ◆
Unifoncier	1273 06	1216 33 ◆
Uni-Garantie	1445 73	1417 35 ◆
Unigestion	880 37	840 45
Uni-Japon	1394 38	1331 15
Uni-Régions	2520 87	2408 56 ◆
Univers	2304 05	2228 30 ◆
Univar	167 81	167 81 ◆
Univers-Obligations	1641 33	1687 38 ◆
Valorem	495 63	478 71
Valoblig	60781 92	60180 12
Valorg	1427 70	1428 27
Valrel	75528 79	75489 05

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Nouvelle crise gouvernementale à Jérusalem

M. Pérès demande l'exclusion du ministre de la justice

JÉRUSALEM
De notre correspondant

Sur la scène politique israélienne, une nouvelle crise est à l'affiche ; elle a éclaté au cours du week-end et, comme d'habitude, met en jeu le sort du gouvernement d'union nationale trois mois avant l'alternance entre Likoud et travaillistes.

L'homme par qui le scandale est arrivé, M. Ifzhak Modai, ministre de la justice et homme-clé du Likoud, avait déjà failli provoquer l'éclatement de la coalition, il y a trois mois, dans des conditions analogues. Responsable des finances, il avait accusé le premier ministre M. Shimon Pérès, de *« ne rien comprendre à l'économie »*. Le chef du gouvernement avait demandé son limogeage, et la crise se régla, après une semaine de tractations fébriles, par une permutation ministérielle. M. Modai céda les finances à M. Nissim, qui, en retour, lui laissa la justice.

Connu pour son franc-parler et sa versatilité, M. Modai vient de récidiver. Au cours d'une réunion publique, samedi, il a tenu sur le compte du premier ministre des propos vipérins : *« M. Pérès* – a t-il dit – *s'y connaît en droit autant qu'en économie, il est d'ailleurs sur le déclin. M. Shamir est bien meilleur premier ministre que lui. Avec Shamir, nous ne serons pas sans cesse dans le bourbier. J'ai d'ailleurs un compte à régler avec M. Pérès. »*

Ces amabilités ont d'autant plus fait sursauter le premier ministre que celui-ci avait clairement indiqué en avril qu'il ne tolérerait plus d'être la cible d'attaques personnelles émanant de ses collègues. M. Pérès a décidé de réagir vite et fort en demandant, selon toute vraisemblance, l'exclusion de son accusateur du gouvernement. Conscient d'avoir été un peu loin, M. Modai s'est partiellement récusé dimanche en déclarant qu'il n'avait pas voulu offenser le premier ministre, mais il n'a pas réussi à amadouer M. Pérès.

Après s'être entretenu lundi matin en tête à tête avec M. Shamir, le chef de la droite, le numéro un travailliste a convoqué pour lundi après-midi le gouvernement en réunion extraordinaire. Il remettrait alors à M. Modai sa lettre de démission qui, selon la procédure, prendrait effet quarante-huit heures plus tard.

La principale question politique qui se pose maintenant est la même qu'il y a trois mois : que va faire le Likoud ? Va-t-il serrer les rangs derrière M. Modai ou, au contraire, lâcher l'insolent ministre ? Si la droite se solidarise avec l'un des siens, elle déclenchera une nouvelle épreuve de force qui risque de remettre en cause l'alternance à son profit.

C'est pourquoi, cette fois, le Likoud apparaît moins prêt à voler au secours d'un homme dont les sautes d'humeur ont fini par l'indisposer. M. Shamir, soucieux avant tout de redevenir premier ministre dans trois mois, pourrait donc avaler la *« couleuvre Modai »* et accepter son limogeage, quitte à offrir en octobre un nouveau poste ministériel à cet allié certes encombrant mais indispensable à la droite, puisqu'il est le chef de la fraction *« libérale »* du Likoud.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

A Paris

Une voiture piégée explose devant le siège de l'OCDE

Une voiture piégée, de marque Renault, a explosé, lundi 21 juillet vers 3 h 25, devant le siège de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à Paris, 33, rue Franqueville, dans le seizième arrondissement. Il n'y a pas eu de victime malgré la puissance de la charge (une dizaine de kilogrammes d'explosif selon les premières extimations).

Du véhicule piégé il ne reste qu'une minuscule carcasse blanchie tandis que les vitres des immeubles avoisinant ont été soufflées sur plusieurs centaines de mètres. Deux autres voitures en stationnement ont été détruites, les vitres du bâtiment de l'OCDE ont été brisées, des portes de bureaux, à l'intérieur de l'immeuble, ont été arrachées par le souffle, des morceaux de la carrosserie du véhicule ont volé à plusieurs dizaines de mètres, coupant des branches de platanes. La voiture piégée avait été garée devant l'entrée condamnée de l'OCDE, l'entrée principale étant gardée en permanence.

Cet attentat n'avait pas encore été revendiqué, lundi en fin de matinée. Mais les enquêteurs l'imputent déjà à Action directe, dont ce serait, alors, le quatrième attentat en région parisienne depuis deux semaines.

L'attentat contre l'OCDE ressemble techniquement à celui commis, dans la nuit du 5 au 6 juillet, contre le siège parisien d'Air liquide (voiture piégée, forte charge), suivi, la même nuit, d'une explosion de plus faible puissance contre une unité informatique du groupe Thomson.

Ces deux attentats avaient été revendiqués au nom d'Action directe selon un canal – lettre à divers organes de presse – identique à celui utilisé pour revendiquer l'explosion du 9 juillet dans les locaux de la préfecture de police de Paris abritant la brigade de répression du banditisme (BRB) (un mort, trois blessés graves). Pour les enquêteurs, les auteurs de ces trois attentats sont les mêmes et ils y voient, en priorité, la main de rescapés de la branche lyonnaise du groupe terroriste, en partie démantelée, en mars, avec l'arrestation de son chef André Olivier.

Le lien entre ces attentats et cette branche lyonnaise avait pu être formellement établi pour l'explosion contre l'Air liquide : la carte grise de la 205 Peugeot piégée pour cette occasion avait été trouvée dans l'une des « planques » du groupe Olivier durant les investigations des enquêteurs. De plus, le style des deux communiqués récents d'Action directe tranche avec le ton et la forme des précédents et rappelle l'idéologie fortement « tiers-mondiste » et anti-colonialiste du groupe lyonnais.

Aussi les policiers recherchent-ils activement Max Frérot, le principal rescapé connu du groupe lyonnais et considéré comme l'artificier de celui-ci. Max Frérot disposerait toujours d'une partie de la logistique du groupe – notamment d'argent, aucune somme en liquide, aucune indication de compte en banque n'avait été trouvée après les arrestations de mars à Lyon.

Reste une interrogation sur le dispositif policier : les locaux parisiens de l'Air liquide et ceux de Thomson visés par les attentats figuraient dans les fiches de cibles potentielles trouvées lors des perquisitions réalisées après l'arrestation d'André Olivier.

Sur le vif

Charabia

Vendredi dernier au journal, je croise mon amie Anne. Elle me dit : Si tu venais avec moi au Sénat ? Pour quoi faire ? Tu verras. Ah ! Ça, mes enfants, pour voir, j'ai vu. Et j'ai entendu. C'est complètement surréaliste, vraiment hallucinant ! La Diète japonaise transformée en palais de la Belle au bois dormant. Un cadre fabuleux, des ors, des velours, d'une beauté à tomber la tête la première, du haut de la tribune de la presse, dans un hémicycle quasiment vide.

A droite et au centre une dizaine de tondus plongés dans le silence le plus profond et à gauche une demi-douzaine de pelés, souvent barbus, des ressorts sous les fesses, qui se succèdent au micro pour réclamer des trucs totalement incompréhensibles du genre : les mots la la la, la la la de l'amendement 1879 amendé la la la par le sous-amendement 1274 doivent...

Manque de bol, le président de la commission donne un avis défavorable et le ministre, un Léo très Christ en croix, tête penchée sur le côté, bras étendus sur le dossier, bondit, parfaitement cool, détaché, pour annoncer qu'il est... contre.

Et ça repart dans les sous-amendements à l'amendement rectifié par le sous-amendement et la fin de l'alinéa du texte proposé ou retiré, va savoir. Je prends des notes fébrilement. J'arrive pas à suivre. Eux non plus. Ils les paument leurs alinéas. Ils scrutent ce qu'ils appellent le dérouleur où tout est marqué. Ça y est pas. On n'a pas le temps de le tenir à jour, tellement ça valse. Pas étonnant que les sténos menacent de se mettre en grève.

Mais, attendez, c'est pas fini. Seule phrase prononcée en français courant par un PS, jaillissant de ce charabia, une formidable diatribe contre les quatre malheureux qui se relayent au banc de la majorité : Ouais, la privatisation de TF 1, vous vous en moquez bien. Vous n'écoutez pas un mot de ce qu'on dit. Pourriez aussi bien ne pas venir. Ils ont levé un œil placide, imperturbable, et se sont replongés dans la lecture du journal, du courrier, du plan du métro et... d'un billet d'avion. Nostalgie ! Nostalgie !

CLAUDE SARRAUTE.

Dans le Rhône

Un dirigeant du Parti radical est inculpé d'abus de biens sociaux

LYON
de notre correspondant

Soupçonné de détournements de fonds au sein de l'importante société de communication qu'il dirige à Lyon, M. Jean Pesson, président de la fédération du Rhône du parti radical et conseiller (UDF) du quatrième arrondissement lyonnais, a été inculpé jeudi 17 juillet d'*« abus de biens sociaux, faux et usage de faux en écritures commerciales »* (nos dernières éditions du 20 et 21 juillet). M. Pesson, âgé de quarante-neuf ans, a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire, par M. Patrick Desmure, juge d'instruction à Lyon.

Les détournements de fonds qui ont entraîné l'inculpation de M. Pesson avaient été découverts il y a un an à l'occasion d'un audit demandé par la société parisienne Belier au moment où celle-ci préparait sa fusion avec la société Stratège de M. Pesson. Ils s'élèveraient, d'après les premiers résultats de l'enquête, à environ deux millions de francs.

L'information judiciaire ouverte en mai 1986 avait déjà entraîné l'inculpation de l'ancien comptable de la société Stratège, M. Armand Maître, pour *« abus de confiance, faux et usage de faux en écritures commerciales »*.

M. Robert Batailly, vice-président national du Parti radical et maire du huitième arrondissement de Lyon, s'est déclaré samedi 19 juillet *« chagriné »* par l'inculpation du président de la fédération du Rhône. *« Mais inculpation ne signifie pas condamnation*, a-t-il ajouté, *et nous n'avons pas à accabler notre ami. »* M. Batailly a confirmé que M. Pesson lui avait *« proposé sa démission »*.

De son côté, M. Pesson nous a précisé qu'il demanderait au comité directeur de la fédération rhodanienne du Parti radical, lors de sa prochaine réunion mardi 22 juillet, de le mettre *« en congé de présidence »*. M. Pesson resterait ainsi membre du comité directeur et du bureau en attendant la fin de l'instruction.

A la mairie du quatrième arrondissement – dont M. Pesson est l'un des conseillers chargé des questions de sécurité, – M. Gabriel Caillet, le maire, se déclare *« navré de ce qui arrive à un élu estimé par tous ses collègues »*.

M. Jean Pesson avait été élu à la présidence de la fédération du Rhône, le 25 juin 1985, par un vote acquis à l'unanimité moins une abstention.

BERNARD ÉLIE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 21 juillet

Légère hausse : + 0,11 %

La Bourse de Paris a commencé la semaine sur une note légèrement soutenue, l'indicateur de tendance progressant de 0,11 % à l'issue de la séance du matin. Telemec gagnait 3 % ; Dumez (+ 2,1 %), Elf (+ 1,4 %), le Club méditerranée (+ 0,5 %), et Peugeot (+ 0,5 %) s'inscrivaient dans les plus fortes hausses. Au repli, on notait Valéo (– 1,5 %), Alsthom (– 1,3 %) et Leroy-Somer (– 1 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	427	427	426
Agence Havas	1620	1615	1615
Air Liquide (L')	749	749	749
Alsthom	385	380	380
Bancaire (Cie)	1230	1225	1225
Bongrain	1915	1915	1915
Bouygues	1230	1225	1225
B.S.N.	3880	3880	3880
Carrefour	3270	3245	3245
Chargeurs S.A.	1200	1195	1200
Club Méditerranée	556	560	559
Dumez	1420	1420	1450
Eaux (Gén.)	1205	1250	1210
ELF-Aquitaine	281 90	288	286
Essilor	2980	2990	2990
Lafarge-Coppée	1298	1285	1292
Michelin	3120	3110	3095
Midi (Cie)	6060	6060	6080
Moët-Hennessy	2210	2210	2210
Navig. Mixtes	1073	1060	1056 c
Oréal (L')	3680	3705	3675
Pernod-Ricard	959	960	961
Peugeot S.A.	960	969	965
Sanofi	710	710	710
Source Perrier	799	805	800
Télémécanique	3335	3390	3435
Thomson-C.S.F.	1450	1451	1438
Total-C.F.P.	370	370	371
T.R.T.	3230	3245	3245
Valéo	482	478	475

Le numéro du « Monde » daté 20-21 juillet 1986 a été tiré à 444 725 exemplaires



Beaucoup de choses auront changé en six mois

estime M. Jacques Chirac

Au cours de sa conférence de presse, ce lundi 21 juillet, M. Jacques Chirac devait faire le bilan de quatre mois de gouvernement.

Le premier ministre devait se féliciter que les institutions de la Vᵉ République aient permis une alternance totale en 1981 et une alternance parlementaire et gouvernementale en 1986, l'une et l'autre s'étant déroulées dans le calme. Il en conclut que la Constitution fondée par de Gaulle est suffisamment souple et ne doit pas être modifiée.

Ainsi qu'il l'avait fait à la télévision le 16 juillet, il devait relativiser l'importance du désaccord inervenu entre le gouvernement et le président de la République à propos de la signature des ordonnances de privatisation. M. Chirac considère que depuis sa nomination, le 21 mars, le gouvernement a lancé un grand nombre de réformes, et il devait réfuter l'accusation de lenteur en justifiant le respect de la procédure parlementaire. Selon le premier ministre, c'est seulement au retour des vacances, c'est-à-dire en octobre, que *« les Français se rendront compte que beaucoup de choses ont changé en six mois »*.

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré lundi matin à Europe 1 : *« Les choses vont bien, même si elles sont difficiles. La situation économique commence à enregistrer un certain redressement dont on verra les résulats dans le budget de 1987. On est sur la bonne voie, et M. Chirac n'a pas l'intention de laisser déborder ou bloquer l'action du gouvernement par les mécanismes institutionnels. La cohabitation est placée sous le signe de la raison. Avec l'affaire des ordonnances il y a eu une petite blessure, car on ne s'attendait pas que l'on perde du temps de cette manière pour mettre en œuvre des mesures que le pays attendait. »*

A propos des nominations à la tête des entreprises nationalisées, M. Baudouin a assuré que *« ce ne serait pas le grand chambardement »*.

[Vingt-quatre des groupes privatisables devraient être nommés lors du prochain conseil des ministres, le 23 juillet. La liste qui comprend les patrons de huit groupes industriels nationalisés en 1982, dont Thomson, CGE, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain et Pechiney, des quatre compagnies d'assurances, des cinq grandes banques, de cinq banques « indépendantes » et des deux compagnies financières (Suez et Paribas) a été transmise par M. Chirac à l'Elysée.]

Il n'y aura pas d'Opéra à la Bastille, le Grand Louvre sera retardé, déclare le premier ministre

Il n'y aura pas d'Opéra à la Bastille et la réalisation du Grand Louvre sera retardée de deux ans. Telle est en substance la mise au point que M. Jacques Chirac a tenu à faire lundi matin 21 juillet à Paris.

Devant les journalistes municipaux réunis dans une école du 11ᵉ arrondissement à l'occasion du départ en colonie de vacances d'un groupe de petits Parisiens, M. Chirac a fait la déclaration suivante : *« Le chantier de la Bastille est arrêté depuis le 19 juillet et pour une dizaine de jours. Il s'agit de faire le point et de repréciser les objectifs. Ceux-ci ont été, pour l'essentiel, définis par le gouvernement. Il n'y aura pas d'Opéra à la Bastille mais une grande salle de concerts où des ballets pourront également se produire. L'Opéra de Paris restera au palais Garnier, qui, aménagé et modernisé, gardera donc sa vocation prestigieuse. »*

La salle modulable et polyvalente qui devait être située derrière la grande salle sera-t-elle construite ? Le premier ministre a indiqué qu'on le saurait dans quelques jours mais que c'était *« peu probable »*. *« Le projet de la Bastille sera ainsi moins onéreux en investissements et surtout en fonctionnement »*, a ajouté M. Chirac.

« Quant au Grand Louvre, a déclaré le premier ministre, *le principe n'en est pas remis en cause, mais, pour des raisons budgétaires, sa réalisation demandera des délais plus importants que prévus peut-être deux ans. Le ministère des finances ira donc bien à Bercy mais pas tout de suite. »*

La mère de Max Frérot à son fils

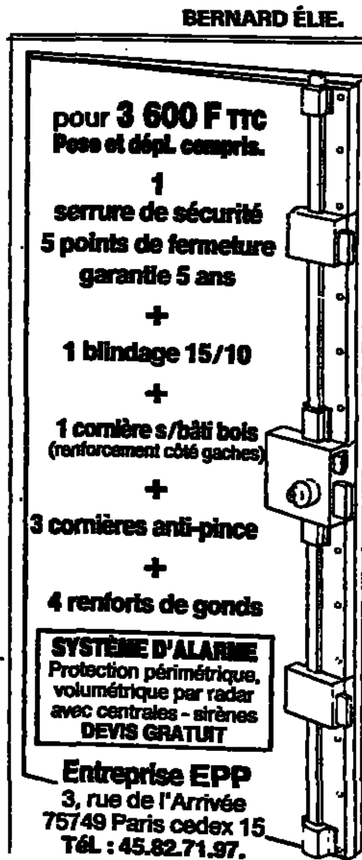
« Le plus sage est de te rendre »

Dans *le Journal du dimanche* du 20 juillet, Mᵐᵉ Georgette Frérot a lancé un appel à son fils, Max, trente ans, l'un des rescapés de la branche lyonnaise d'Action directe, aujourd'hui soupçonné d'être l'auteur – ou l'un des auteurs – des récents attentats parisiens du groupe terroriste.

« Max, mon petit Max, avec tous ces policiers qui sont à tes trousses, le plus sage est de te rendre. Sinon, tu sais, je crains le pire ! a-t-elle déclaré à l'hebdomadaire. *Écoute ! Écoute ta mère, car je ne veux pas te perdre. Et je préfère te savoir vivant que libre avec, à tout instant, le risque de te faire tuer. Chaque minute, chaque seconde, je crains pour ta vie. Sache que tu es toujours mon fils, que je respecte ton idéal et que je t'aimerai toujours. Rends-toi, c'est le plus beau cadeau que tu m'auras jamais fait !»*

« Je n'arrive pas à croire que mon fils est un terroriste », ajoute Mᵐᵉ Frérot, qui estime que *« c'est André Olivier, son professeur de français, qui l'a littéralement envoûté quand il avait seize ans »*.

Troisième d'une famille de quatre enfants, Max Frérot est né le 13 juillet 1956 à Dole (Jura), dans un milieu relativement aisé. *« Je ne cherche pas à l'excuser, mais je me demande parfois si on ne l'a pas peut-être montré un peu trop facilement du doigt »*, ajoute encore sa mère, à propos d'un fils que le ministère de l'intérieur présente comme *« l'homme le plus recherché de France »*.





A B C D E F G